

Pièces intéressantes et peu
connues, pour servir à
l'histoire et à la littérature.
Tome 1 / . Par M. D. L. P.
Tome [...]

La Place, Pierre-Antoine de (1707-1793). Auteur du texte. Pièces intéressantes et peu connues, pour servir à l'histoire et à la littérature. Tome 1 / . Par M. D. L. P. Tome premier [-septième]. 1781-1790.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

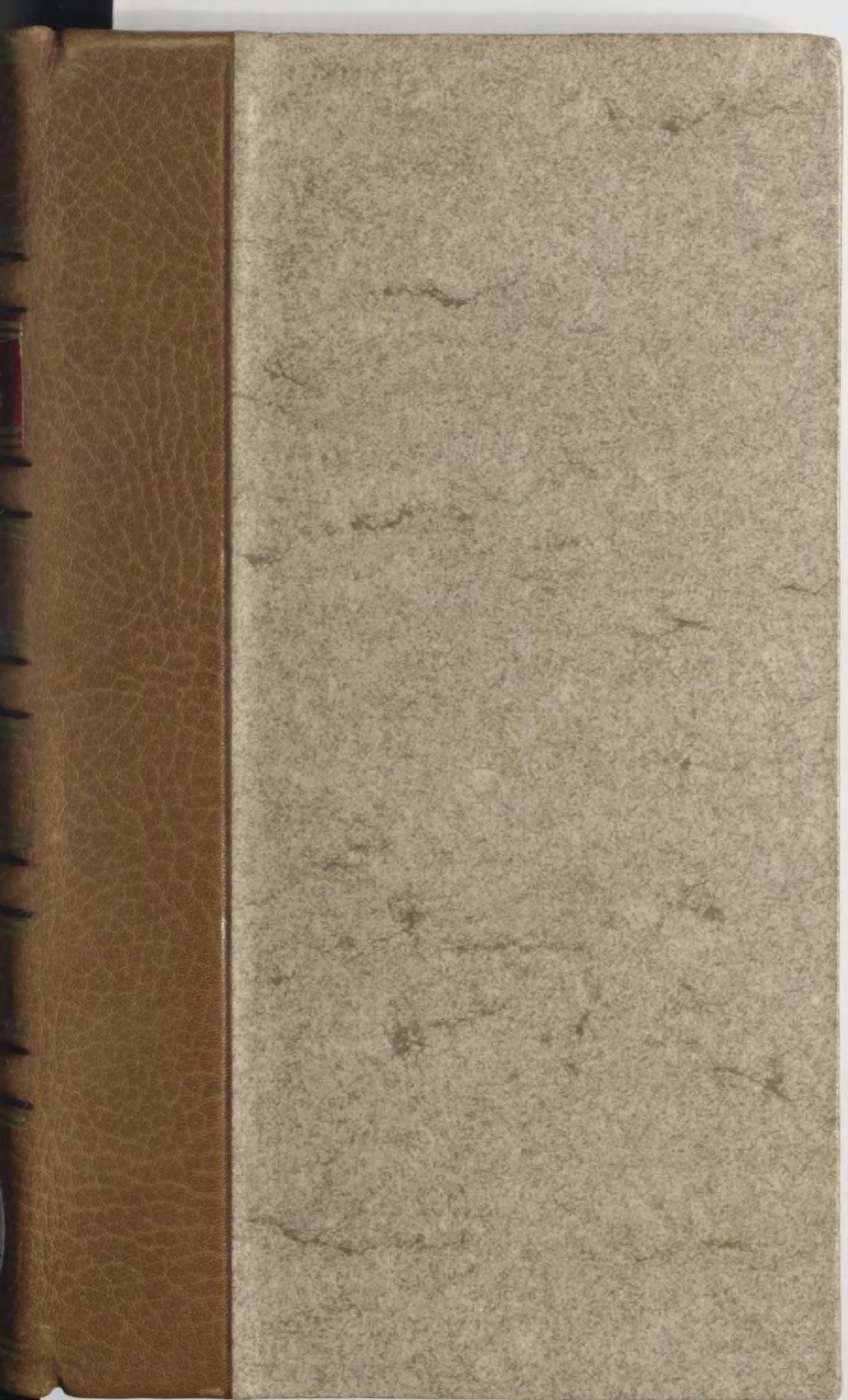
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

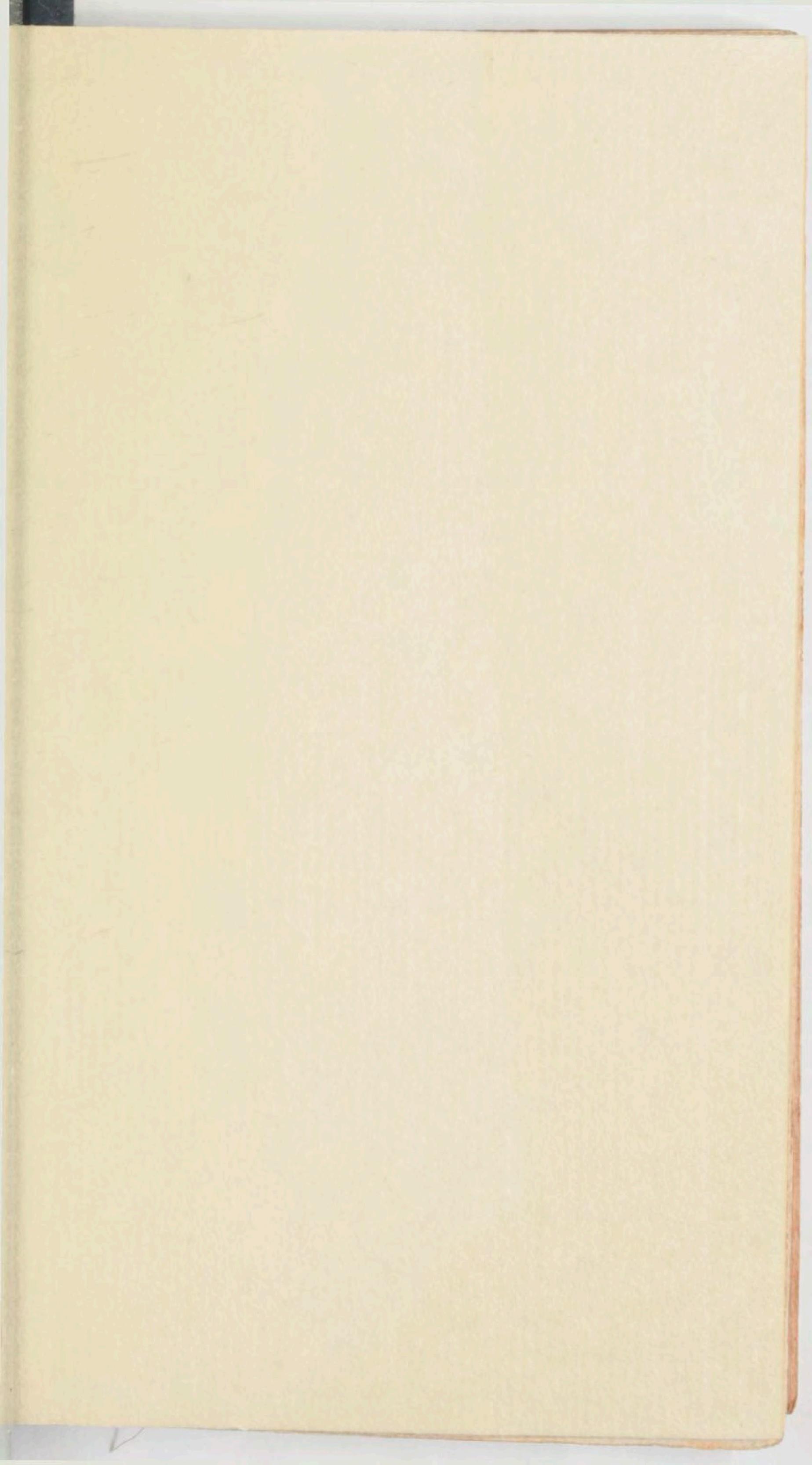
7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

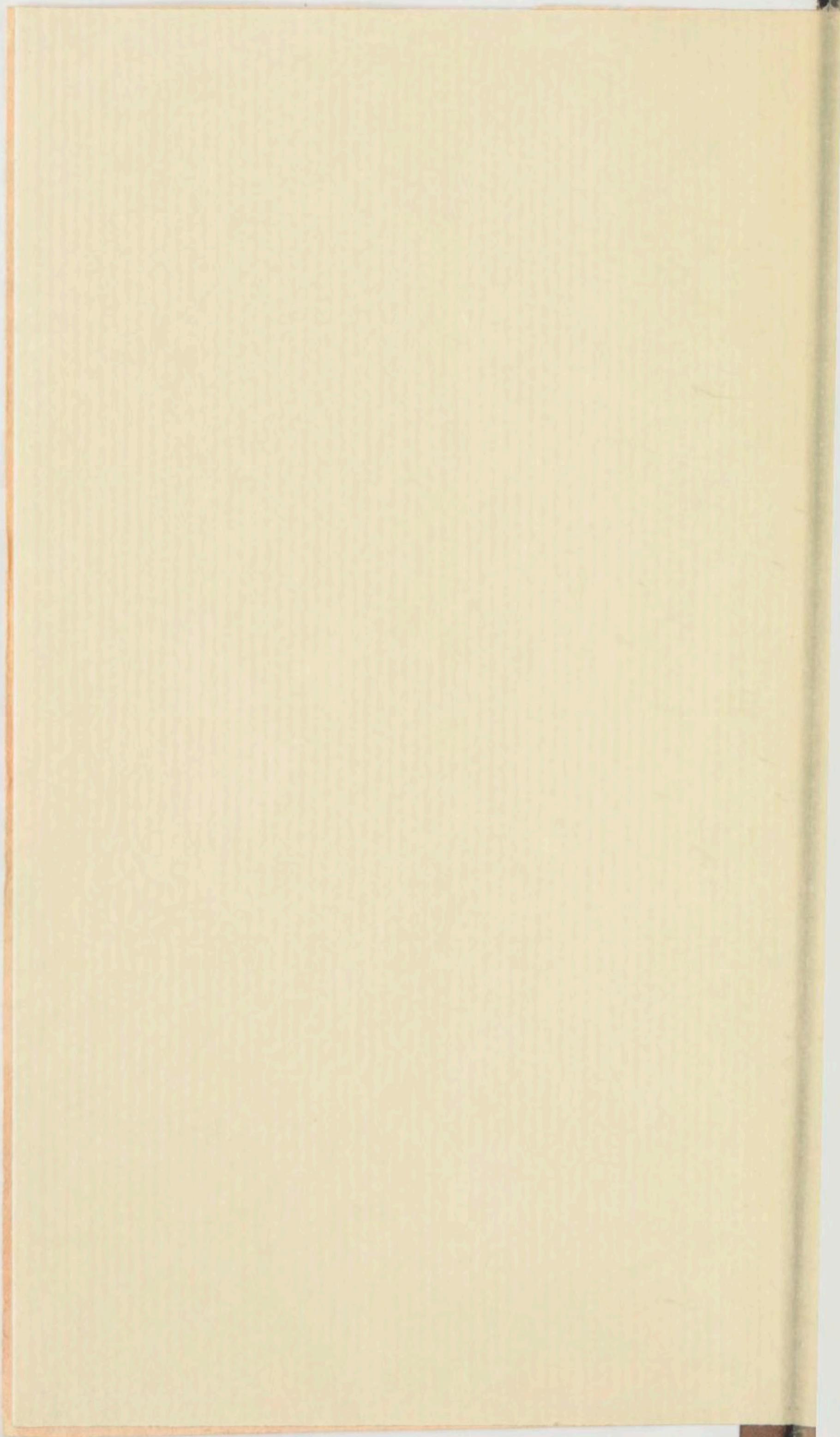


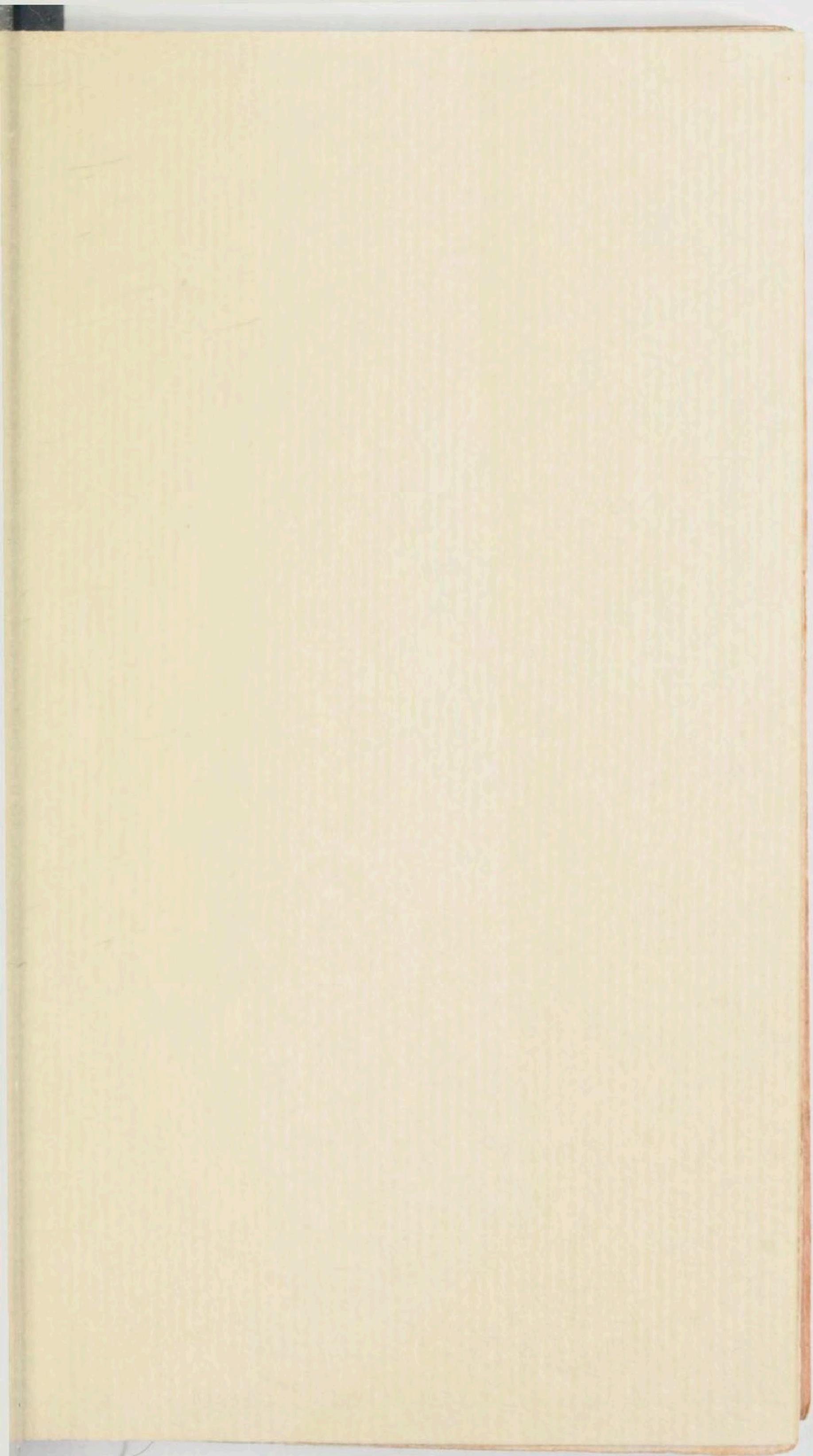


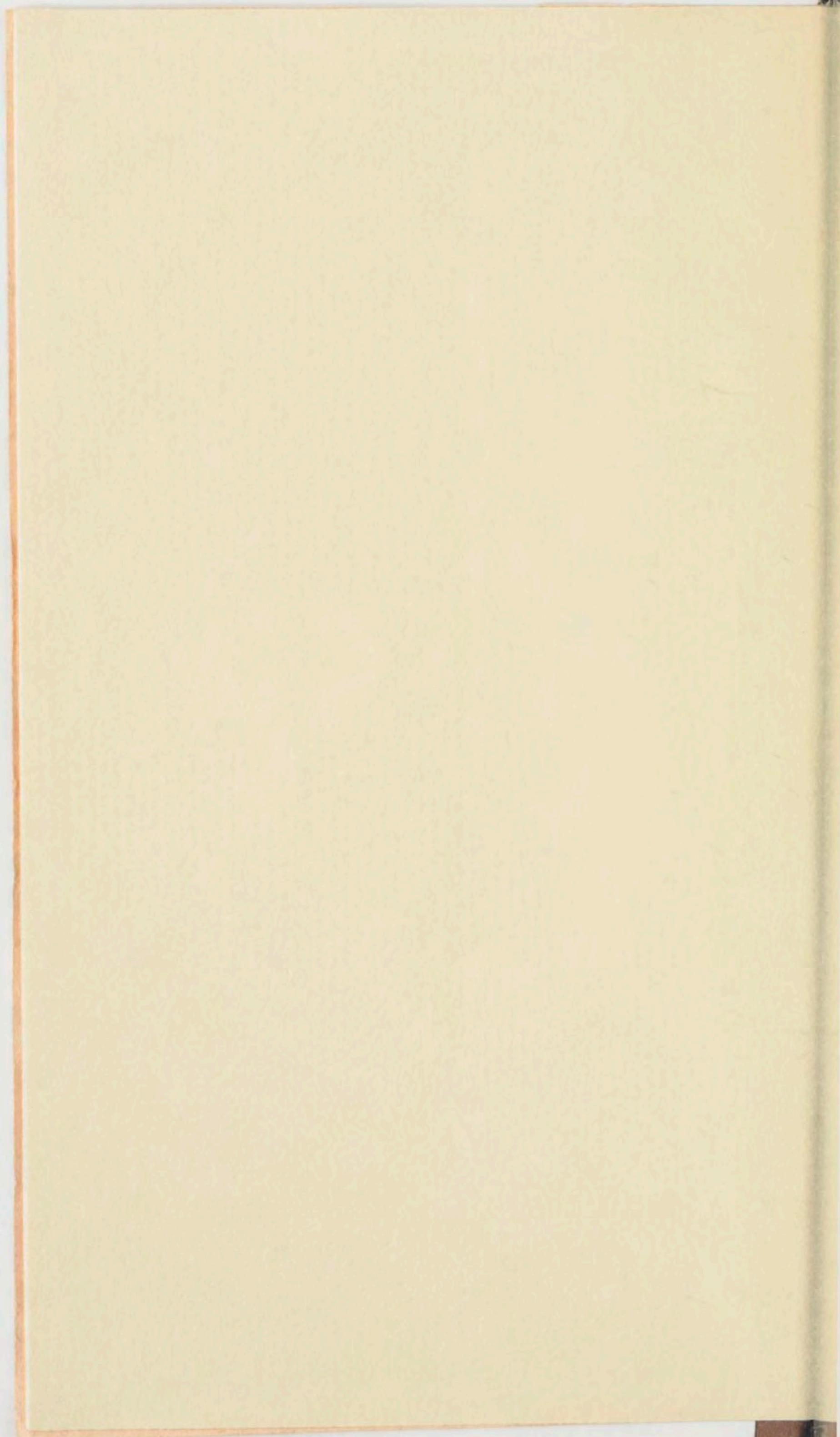


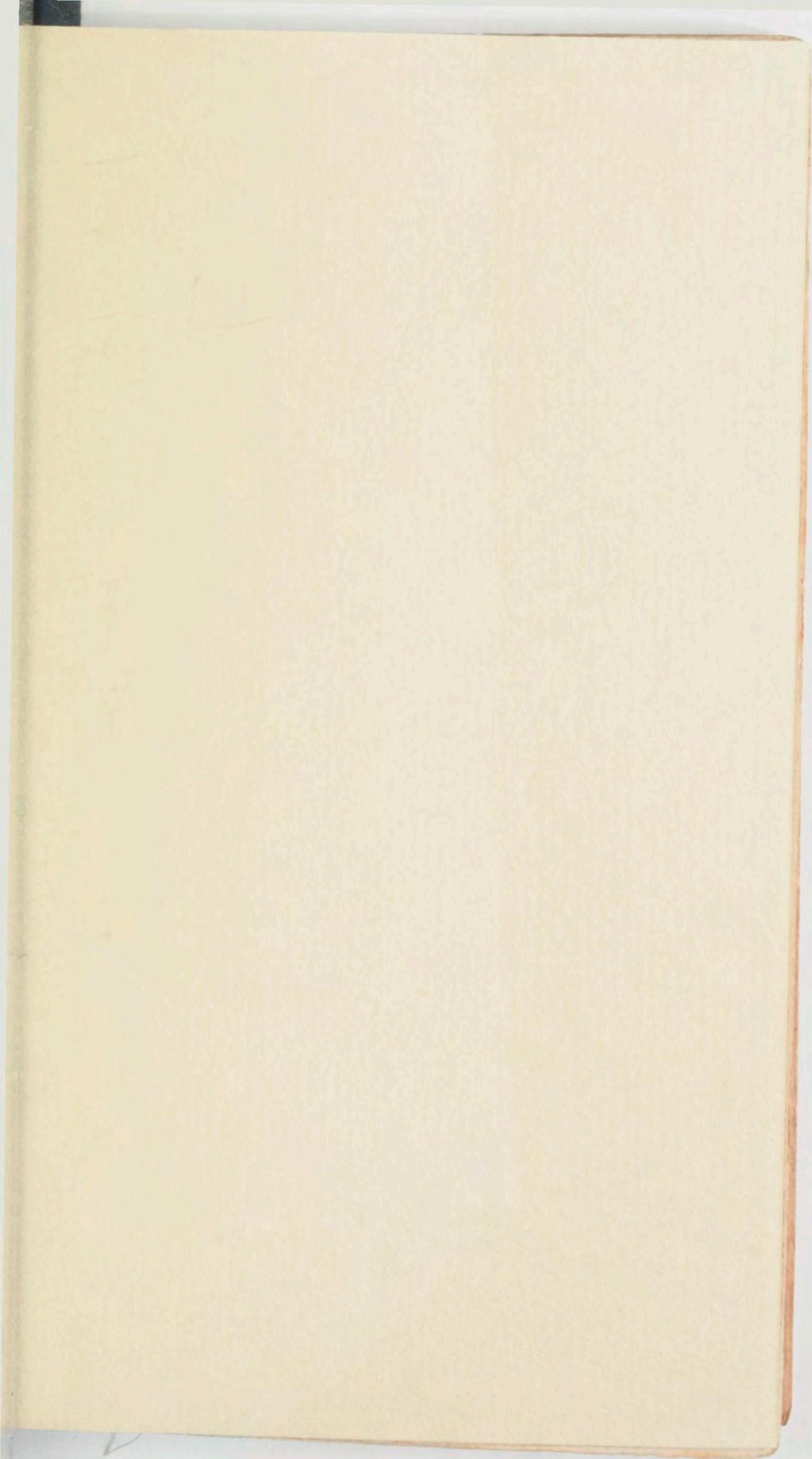
ROBERT 1987

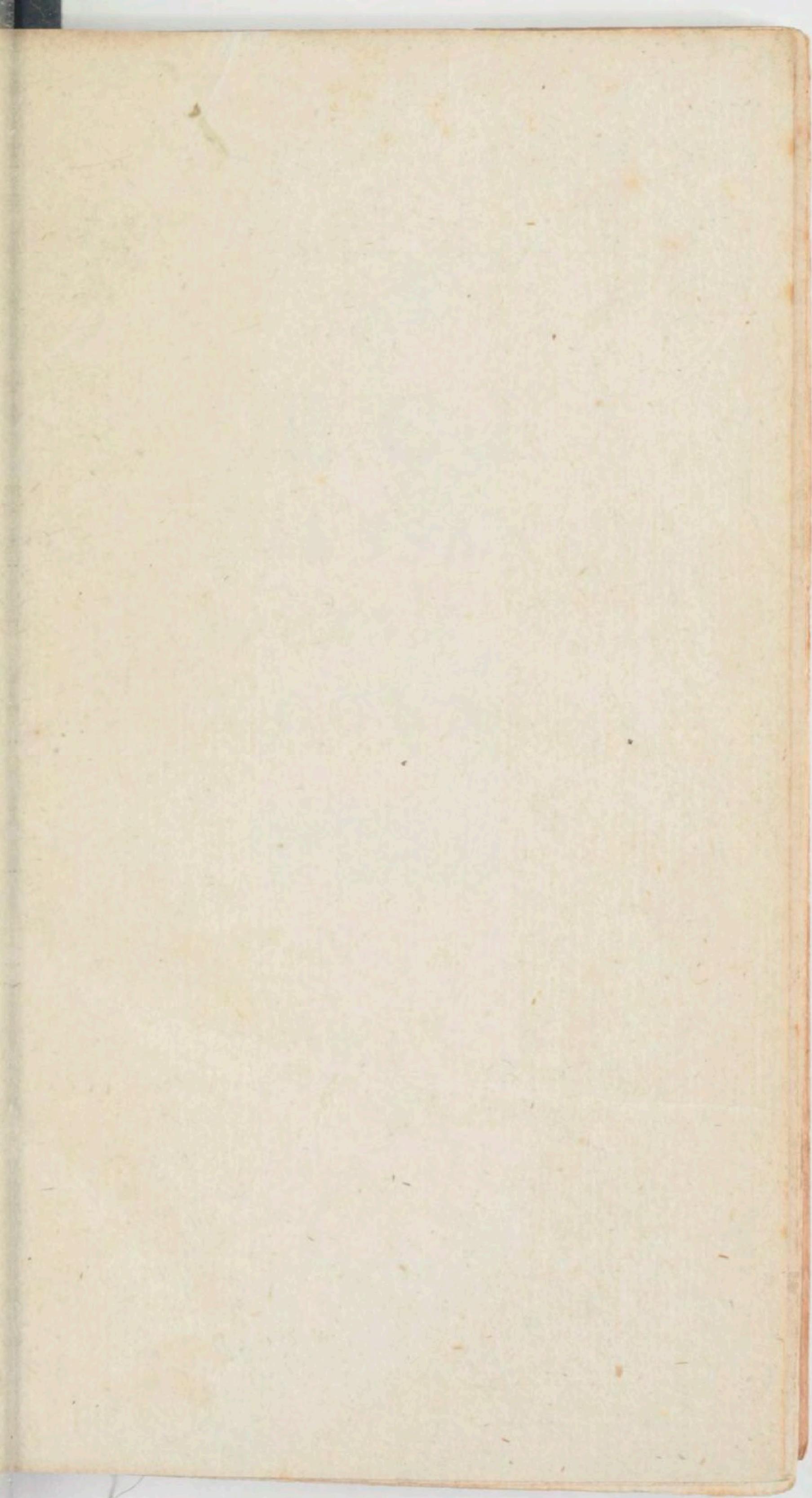












L⁴⁵

37

~~C.~~

~~X~~

PIÉCES
INTÉRESSANTES



ET

675

PEU

CONNUES.

8° L 45

37

ex. de remplacement

(1)

PLIÉS

ENTRÉS

ET

REU
CONNES



PIÉCES
INTÉRESSANTES
ET
PEU CONNUES,
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE.



A BRUXELLES.

1781.

(1)

P I E C E S

M I N U T E S

F E Y C O M M U N E S

L O U I S I A N A

A F H I S T O I R E



A D D I T I O N N E L

1 8 1 2



T A B L E
DES MATIÈRES.

LETTRES originales de J. B. Rousseau
& du Comte de Bonneval, depuis le
27 Novembre 1723, jusqu'au 18
Novembre 1725, relativement à l'af-
faire qui a forcé le Comte de Bonne-
val de se réfugier en Turquie.

<i>Avis de l'Editeur,</i>	page 1
<i>Lettre de J. B. Rousseau, à M. le Comte</i>	
<i>D***,</i>	3
<i>— au même,</i>	8
<i>— au même,</i>	12
<i>— au même,</i>	15
<i>— au même,</i>	20
<i>Lettre de M. le Comte de Bonneval, à M.</i>	
<i>le Comte D***,</i>	27
<i>Déclaration publique de M. le Comte de</i>	
<i>Bonneval, au sujet des calomnies ré-</i>	
<i>pandues contre la Reine d'Espagne,</i>	34

<i>Lettre de J. B. Rousseau , à M. le Comte D*** ,</i>	37
<i>Copie d'une Lettre du Comte de Bonne- val , à M. le Marquis D*** ,</i>	44
<i>Lettre de M. L. C. du L. à M. Milain , premier Secrétaire & Intendant de Mon- seigneur le Duc de Bourbon , premier Ministre ,</i>	50
<i>Lettre du Comte de Bonneval , à M. le Comte D*** ,</i>	54
<i>Lettre de J. B. Rousseau , au Comte D*** ,</i>	57
<i>———du même , au même ,</i>	59
<i>Lettre du Comte de Bonneval , à M. le Comte D*** ,</i>	63
<i>Lettre de J. B. Rousseau , au Comte D*** ,</i>	66
<i>———du même , au même ,</i>	69
<i>Lettre de Madame la Comtesse de Bonne- val , à M. le Comte D*** ,</i>	73
<i>Lettre de J. B. Rousseau , au Comte D*** ,</i>	75
<i>Lettre du Bacha , Comte de Bonneval , à son frere le Marquis ,</i>	83
<hr/>	
<i>Extrait du Mémoires ou du Recueil d'A- necdotes de M. Duc... S. P. de l'A. F. & H. de F. ,</i>	108

DES MATIERES. vij

<i>Extrait des Manuscrits de M. Colbert ,</i>	197
<i>Lettres du Cardinal de Fleury , au Cardinal de Tencin ,</i>	236
<i>Réponse ,</i>	241
<i>II^e. Lettre du Cardinal de Fleury , au même ,</i>	244
<i>Réponse ,</i>	245
<i>III^e. Lettre du Cardinal de Fleury , au même ,</i>	247
<i>Réponse ,</i>	249
<i>IV^e. Lettre du Cardinal de Fleury , au même ,</i>	251
<i>Lettre de Monseigneur le Cardinal de Fleury , à M. de Konigsec ,</i>	252
<i>Préface trouvée dans les papiers de Duclos , pour un Manuscrit intitulé : La Conversion de Mademoiselle Gauthier , Comédienne , & depuis Carmélite , morte en 1757 ,</i>	259
<i>Récit de la Conversion de Mademoiselle Gauthier , Comédienne , copiée sur le Manuscrit original de sa main ,</i>	267
<i>Préface de l'Histoire à laquelle travailloit Duclos , Secrétaire perpétuel de l'Académie Française & Historiographe de France ,</i>	309

viiij TABLE DES MATIERES.

*Lettre à M. le Marquis D***, contenant l'Extrait d'un Livre intitulé : Récit véritable de la naissance de Messieurs & Dames les Enfants de France (de Henri IV & de Marie de Médicis), avec les particularités qui y ont été, & pouvoient être remarquables, par Louise Bourgeois, dite Boursier, Sage - Femme de la Reine,* 326

Traduction d'une Lettre de Marie Stuart, à la Reine Elisabeth, contenant nombre d'Anecdotes sur la vie privée, le caractère & les Amours de cette Reine, 362

Relation tirée d'un Manuscrit, dont l'original est conservé dans les Archives de la Maison de la Force; concernant la façon dont le Maréchal de la Force a été sauvé du Massacre de la S. Barthelemi, en 1572, 377

*Mémoires pour servir à l'Histoire du Pape Clément XIV, traduits de l'Anglois, du Chevalier ***,* 406

Fin de la Table.

PIÈCES



LETTRES

ORIGINALES

DE J. B. ROUSSEAU

ET

DU COMTE DE BONNEVAL ;

*DEPUIS le 27 novembre 1723 , jusqu'au 18
novembre 1725 ,*

Relativement à l'affaire qui a forcé le
Comte DE BONNEVAL de se réfugier
en *Turquie.*

AVIS DE L'ÉDITEUR.

CES Lettres , on ne peut plus inté-
ressantes eu égard aux noms de ceux
qui les ont écrites , & à la singulière

A

ij AVIS DE L'ÉDITEUR.

affaire qui en fait le principal objet ,
étoient restées , après la mort du célèbre
J. B. Rousseau , entre les mains d'un vieux
Domestique du défunt , nommé.....
qui , par reconnoissance d'un emploi
assez avantageux que lui avoit procuré ,
à *Bruxelles* , le *Vicomte de Sandrouins* ,
le pria de vouloir bien les accepter. Et
c'est au fils aîné de ce Seigneur , M. le
Vicomte de Sandrouins , Chambellan de
feu *Son Altesse Royale Monseigneur le*
PRINCE CHARLES DE LORRAINE ,
que l'Éditeur de ces mêmes Lettres ,
dont il se propose de déposer les ori-
ginaux à la Bibliothèque du Roi , a
l'obligation de s'être vu possesseur de
cette espèce de *petit Trésor Littéraire* ,
tant il a cru que le Public lui sauroit
quelque gré de lui avoir fait part.



L E T T R E
D E J. B. R O U S S E A U,

*A M. le Comte D*** (a).*

A Bruxelles, le 27 novembre 1723.

J'AI différé jusqu'ici, Monsieur, de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 9 de ce mois, parce que j'espérois pouvoir vous mander l'arrivée de *M. le Comte de Bonneval*, que j'attendois de jour en jour.

Mais je viens d'apprendre qu'il a pris son chemin par *Hanover*, où il doit s'arrêter quelques jours, & de là rabattre par la *Hollande*: enforte que je ne l'attends plus que vers le 10 du mois pro-

(a) Conseiller d'Etat d'Epée, Chevalier des Ordres du Roi, en son Hôtel, rue Saint-Dominique, à Paris.

chain. Il me mande que le Roi de Pologne l'a chargé de me remercier de l'exemplaire de mes Ouvrages, que j'ai présenté à S. M., & de me remettre un diamant de 300 pistoles, dont elle me fait présent. Voilà une galanterie à laquelle je ne m'attendois pas, mais qui ne m'a point surpris du plus généreux & du plus magnifique Prince de l'Europe.

Pour revenir au Comte de Bonneval, je vois dans la conduite de M. son frère la vérification du Proverbe, qui dit que *Chien qui ne peut courir, ruse*. Depuis son procès perdu, il a écrit lettres sur lettres à M. de la Tour, qui vient d'être fait Colonel de Bonneval, pour le presser de lui mander l'arrivée de son frère à Bruxelles, où il veut lui envoyer son fils, & le venir voir lui-même. Je ne fais si cette affection tardive sera capable de toucher le cœur de notre ami, & de lui faire faire quelque mauvais marché. De l'humeur dont je le connois, il en

feroit assez capable , si la famille de *Biron* ne le soutient contre la bonté de son chien de cœur.

Je vous suis infiniment obligé de m'avoir débarrassé de ce grand vilain livre du P. *Monfaucon* , qui va devenir fort beau entre les mains du Prince de *la Tour* , & qui seroit très-inutile dans les miennes.

Le Chevalier *Litta* , qui doit vous avoir présentement remis le Supplément que vous m'avez demandé , m'a dit qu'il avoit vu à *Malthe* le Chevalier de *Comminges* , en fort bonne fanté , & prêt à en repartir pour France. Si vous en avez des nouvelles , je vous prie de vouloir bien m'en faire part. On m'a dit que sa ferveur pour le séjour de l'île s'étoit changée en dégoût , & en un ennui profond. Cela ne me surprendroit nullement : les choses qu'on aime le plus , ne veulent pas être vues de trop près ; & je ne sache point de séjour dans

le monde qui satisfasse assez l'imagination, pour ne rien laisser à desirer. Celui où on est le plus libre, me paroît le meilleur de tous : mais il y a des fers qu'on ne fauroit quitter sans peine.

Je conçois que vous en aurez un peu à vous défaire de ceux de la Cour. Je tiens cependant, qu'on ne fauroit jamais se trouver mieux que chez soi ; & que le plaisir de vous rapprocher de M. l'Archevêque d'*Aix*, vous dédommagera aisément de ce que vous perdrez en quittant quelques amis de Cour qui, aux agrémens de la conversation près, ne sont pas difficiles à remplacer par tout pays.

J'espère que vous aurez présentement à Paris Madame la Marquise de *Villette* & Mylord *Bolingbroke*. Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien les assurer de mes respects.

J'ai des complimens à vous faire de M. le Prince *Eugène* & de M. le Duc

d'Areberg, avec qui je viens de passer huit jours à *Mons*, où je compte de retourner bientôt.

Nous allons perdre *Madame de Rupelmonde*, qui faisoit le principal ornement de ce pays-ci, où elle a gagné l'estime & l'amitié de tout le monde. *Bruxelles* a valu quelque chose pendant qu'elle y a demeuré; ce ne fera plus qu'une ville comme une autre, quand elle en fera partie.

Je suis, avec toute la reconnoissance & tout le respect que je vous dois, Monsieur, votre &c.

Signé, ROUSSEAU.



A U M Ê M E.

A Bruxelles , le 10 mars 1724.

JE vous félicite de tout mon cœur ,
Monsieur , de l'heureuse arrivée de
M. l'*Archevêque d'Aix*.

Outre le plaisir de voir ce qu'on aime ,
c'est un grand avantage dans un pays où
on ne fauroit manquer de faire souvent
de mauvais sang , de trouver quelqu'un
qui puisse aider à le rectifier par une
confiance réciproque & sûre. La lan-
gueur de Monsieur votre petit - fils
m'afflige ; je l'aime pourtant mieux , à
son âge , qu'une maladie de violence :
celle - ci emporte tout d'un coup , on
guérit de l'autre ; & j'ai toujours vu
que les enfans malingres , sont ceux qui
vivent le plus.

Je suis fâché que vous ne puissiez pas
voir plus souvent le *Duc d'Areberg* :

il vous aime véritablement ; & si son genre de vie répondoit au vôtre comme son tour d'esprit , il n'y auroit pas deux hommes plus faits l'un pour l'autre , que vous deux. On me fait un crime de l'aimer ; & moi j'ai déclaré à la barbe de Madame *** , que je l'aimerois toujours , parce qu'il ne m'avoit jamais trompé.... *A bon entendeur, salut.*

J'ai ici plusieurs amis , bien honnêtes gens , mais de peu de ressource pour le cominerce de la vie. Dieu m'a envoyé le Comte de *Bonneval* pour y suppléer ; je passe douze heures de la journée avec lui sans m'en appercevoir. Il a présentement une fort bonne maison , dont il ne fort point , parce que tout le monde l'y vient chercher , à commencer par le Plénipotentiaire (*a*) & sa famille , qui ne sont pas ceux qui le divertissent

(*a*) Le Marquis de *Prié* , Ministre de l'Empereur , à la Cour de *Bruxelles*.

le plus , étant naturellement porté , aussi bien que moi , à estimer les gens par ce qu'ils valent , plutôt que par ce qu'ils font. Il vous embrasse de tout son cœur , & n'est pas moins indigné que moi des procédés de *Du Bourg* , qui n'en a pas usé mieux avec vous qu'avec lui. Ce garçon est né avec de l'esprit , mais il ne l'a pas plus cultivé que son cœur : la paresse le domine , & le dérangement le perd. Nous l'avions mis en liaison avec tous les Ministres & les plus honnêtes gens de la Cour , qui le voyoient très-volontiers. Il s'en est tenu là , & ne va chez personne , que chez *Saint-Saphorin* , dont le commerce est le moins honorable de *Vienne* : le reste du temps , il le passe avec son Valet-de-chambre. Je suis bien fâché qu'il n'ait pas mieux profité de vos leçons & de ses talens. Pour moi , je n'ai pas oui parler de lui depuis mon départ de *Vienne* : mais je ne lui en veux point de mal , parce que

INTÉRESSANTES. II

je connois la tyrannie du péché de
pareffe , & que je pardonne toutes les
fautes , hors celles du cœur. Ce que
je ne lui pardonne point , c'est d'avoir
oublié ce qu'il vous doit. C'est une faute
dans laquelle je ne tomberai jamais :
vos bontés me font toujours présentes ;
& je ne cesserai toute ma vie d'être ,
avec autant de reconnoissance que d'at-
tachement & de respect , &c.

Signé, ROUSSEAU.



A U M Ê M E.

A Bruxelles, le 27 avril 1724.

VOTRE précédente, Monsieur, m'a alarmé sur votre situation, par rapport à un petit-fils que vous avez raison de chérir. Votre dernière ne me tranquillise point. J'espère que la première me consolera davantage. La jeunesse est forte à passer, mais elle revient de loin.

Intérêt de famille & amitié paternelle à part, je ne fais si le monde dans lequel vous vivez, à la peinture que vous m'en faites, vaut les souhaits d'une longue vie. Je ne vois pas beaucoup d'apparence à un amendement si prochain.... En bonne Philosophie, l'ignorance est le principe de tous les vices, & même de la vanité; & je vois que ces deux déesses tiennent aujourd'hui le haut du pavé. Elles ne déguerpissent

pas aisément : quand elles règnent quelque part , il faut des siècles & des miracles ; & un *Sophi* de Perse coûte moins à détrôner.

J'avoue que je ne songeois point au successeur de *M. de Torci* quand vous m'avez parlé de *Madame Fériol* ; & que je ne le compris point parmi les confidens du premier Ministre. Je suis persuadé que son amie est toujours la mienne. Elle m'écrit quelquefois ; mais je connois assez mes amis, pour ne me commettre avec eux qu'autant que la raison le permet. Il y a mille choses que je pourrois confier à celle-ci ; il y en a d'autres que je ne voudrois lui dire qu'à bonnes enseignes , quelque persuadé que je sois de sa fidélité : les amis du genre humain ne sont pas ce qu'il me faut dans la situation où je me trouve.

On nous dit hier , que notre grand Duc d'*Aremberg* avoit cédé sa maison à *Madame de Rupelmonde* : celle-ci seroit-

elle brouillée avec M. son père?... Il y a déjà quelque temps qu'elle ne m'a écrit. J'ai toujours adressé mes lettres au Duc, sur le *Quai des Théatins*. Je ne fais où je dois lui écrire, s'il est vrai qu'il soit délogé. Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien me dire ce que vous savez.

Puisque vous me parlez de Madame *de Villette*, permettez-moi de l'affurer ici de mes respects, aussi bien que Mylord *Bolingbroke*. On peut supporter Paris avec un voisinage comme le leur; & je ne regrette point le temps que vous y passez, si vous y avez encore beaucoup d'amis qui leur ressemblent. Je ne pense plus à celui que vous m'avez laissé deviner pour votre successeur à *Vienne*; j'y ai perdu mon latin. Permettez que je finisse; en bon François, par les assurances, &c.

Signé, ROUSSEAU.

A U M Ê M E.

A Bruxelles, le 13 mai 1724.

JE sens comme vous, Monsieur, la peine où vous devez être, & je partage vos inquiétudes sur la fanté d'un petit-fils, que vous regardez, avec justice, comme la ressource de votre maison. Mais il n'y a point d'enfance qui se passe sans danger, & j'espère que vous en ferez quitte pour la peur. Je vous conjure de vouloir bien m'écrire quand vous aurez de meilleures nouvelles à m'apprendre; car je n'ai pas moins besoin que vous, d'être rassuré sur un article si important.

Je n'aurois pas été fâché de me débarraffer des dix exemplaires qui me sont venus lorsque je les attendois le moins, & qui sont les seuls qu'il y ait à débiter dans le monde.

J'aurois été encore plus aise d'en pouvoir donner un à notre cher Commandeur ; mais , puisqu'on ne sauroit avoir de passe - port , il faut prendre patience.

Je ne suis nullement fâché du refus de ceux à qui vous vous êtes adressé : je ne leur veux du mal que de leurs fottes louanges. Rien n'humilie davantage que les éloges des gens que l'on n'estime point.... Jugez vous - même, si un homme qui admire les *Couplets du café*, & qui met *Fontenelle* & la *Deshoulières* à la tête du *Parnasse François* , doit me chatouiller beaucoup par ses approbations !... Il y a long-temps que je le connois , & que je l'ai oui jouer de la basse de viole , chanter des parodies bachiques , & réciter les beaux endroits des *Tragédies de Crébillon* , qu'il favoit tous par cœur.

Tout cela pouvoit faire un homme de bonne compagnie chez les *Précieuses*

de l'*Ile Notre-Dame* & de la *Place Dauphine*, mais non pas un Ministre.

S'il n'est pas mieux informé des *Affaires Etrangères* que de la mienne, il aura beau porter sur la poitrine un ruban bleu, à la place de la toile que vendoit son grand-père maternel, il ne fera jamais qu'un fat, comme il l'a toujours été. Il est bon qu'il sache que la charge, dont j'ai actuellement les patentes, me rapporte mille écus de ce pays, qui font près de cinq mille francs de votre monnoie d'à-présent : somme fort supérieure aux gages qu'il touchoit, jadis, quand il écrivoit dans les bureaux de *M. Pelletier*.

Il n'appartient pas à des morveux tels que ceux-là, de vilipender la générosité & les autres vertus d'un Prince comme *M. le Prince Eugène*.... Voilà ce que les *F*... auront de moi aujourd'hui. Je n'en dirai pas davantage, parce que nous sommes dans la semaine sainte : mais ils

entendront parler de moi , à la première édition qui se fera de mes Ouvrages.

Soyez sûr , au reste , Monsieur , que votre héros & le mien est toujours semblable à lui-même , & toujours digne de votre plus tendre estime. Je ne veux point vous tromper ; & je vous dis vrai , parce que je n'ai ni chagrin , ni passion qui puisse offusquer mes connoissances ; & que je puis bien faire semblant d'être dupe quand la nécessité le demande , mais non pas duper mes amis quand ils me somment de dire ma pensée. Je vous ai écrit il y a quelques jours , amplement , sur cette matière ; & il seroit inutile de tomber dans la répétition.

Faites - moi l'amitié de me dire qui est cet ami de Madame *de Fériol* , dont vous m'avez parlé ? Si , par hasard , c'étoit le *M...* , je n'aurois pas grand profit à en espérer : car , malgré ses louanges hypocrites , je vous garantis qu'il me hait autant que je le méprise ;

& c'est tout dire. Fide & faux ne sont pas termes synonymes, mais ils sont respectifs, & l'un ne va guère sans l'autre.

Je salue notre grand & aimable Duc, & suis avec reconnoissance, attachement & vénération sans bornes, votre &c.

Signé, ROUSSEAU.



A U M Ê M E.

A Bruxelles, le 11 août 1724.

J E compte, Monsieur, sur-tout eu égard à la lettre dont vous m'avez honoré, du premier de ce mois, que celle-ci vous trouvera à *Versailles*. Je souhaite que vous y réussissiez dans vos vues, étant bien persuadé qu'elles ne sauroient être que justes & raisonnables. Vous savez cependant que la justice & la raison ne sont pas toujours des titres pour obtenir la fin que l'on se propose.... Ainsi, Monsieur, réjouissez-vous si vous réussissez, & ne vous affligez pas si vous n'attrapez rien. Je vous ai vu persuadé que l'Eminentissime *Dubois* étoit fort de vos amis. Moi, qui avois long-temps rôti le balai avec ce champignon d'*Outre-Loire*; je me défiois un peu de la sincérité du personnage.... Entre vous &

moi, je n'ai pas meilleure opinion de *M...*; c'est un jeune étourneau, qui battra des mains à tout ce que vous direz, qui rira, qui applaudira jusqu'à vous affadir le cœur: mais qui ne laissera pas de vous trahir en douceur, surtout s'il s'agit de servir, à votre préjudice, quelque freluquet de son espèce. Ce sont des gens qui, n'ayant point assez d'esprit pour être prudens, se rabattent sur la mauvaise finesse, qui est toujours le partage des petits esprits.

C'est l'unique mérite du *Transalpin* (a) qui gouverne ce pays-ci; qui est, d'ailleurs, l'homme le plus plat & le plus fastidieux que je connoisse. Encore ne fait-il pas son métier; & ses ruses sont si grossières, qu'un aveugle y mordroit. J'ai dû feindre d'y être trompé, jusqu'à ce que j'aie eu amplement tout ce qu'il me falloit pour le confondre. Le fat, en croyant m'at-

(a) Le Marquis de Prié.

traper, a donné dans tous les panneaux x
 que je lui ai tendus; & je vois, par les
 réponses que je reçois du Prince (a) de-
 puis trois mois, qu'il en est suffisamment
 convaincu : c'est tout ce que je voulois.
 Je verrai à *Vienne*, où je compte aller
 dans un mois, ce que cela opérera.

J'avoue, avec vous, que cette indul-
 gence lui fait tort dans l'esprit de bien des
 gens qui ne le connoissent pas comme
 nous; mais tous les hommes sont hom-
 mes, & il n'y en a guère qui veuillent
 avouer qu'ils se sont trompés dans leur
 choix, & démentir leur engagement.

N'en craignez pourtant rien pour ce
 pays. On y déteste le Ministre, on l'ab-
 horre; mais on n'en demeurera pas
 moins fidelle à la *Maison d'Autriche*,
 quelque chose qui puisse arriver. Je con-
 nois ces gens-ci : ils parlent beaucoup,
 mais ils ne font hardis qu'en paroles.

(a) Eugène.

Ils aiment la personne du François en particulier ; mais la tyrannie qu'ils ont vu exercer sur les biens des particuliers pendant la *Régence*, a rendu votre Gouvernement si odieux, qu'ils aimeroient mieux encore être au diable qu'à la France. M. de M... n'en croira peut-être rien ; mais je connois ce pays - ci mieux que lui, & mieux que M. de *Roiffi*, son correspondant.

Je ne fais rien de l'ambassade future du Duc d'*Aremberg*, que ce que M. de *Sinzindorff* en a dit au Marquis de *Breille*, qui nous l'a mandé. J'y vois, du reste, beaucoup d'apparence & de raison. Notre Cour sera bien aise de rendre à la vôtre Duc pour Duc ; &, comme vous savez, elle ne fourmille pas en génies du premier ordre. Je suis persuadé que notre cher Duc n'aura point de peine à prendre l'air & les manières de son état, s'il en change ; & quand il voudra s'en donner la peine, je doute

que la gravité de votre successeur soit plus importante que la sienne. L'approbation que le Ministre *Tricaut* donne aux Mémoires de *Vienne*, m'en donne une grande idée. Son témoignage en vaut bien un autre; & je ne doute point qu'ils ne soient aussi sensés que celui à qui ils s'adressent. Je ne saurois pourtant approuver que celui-ci se donne pour mort, *de la ceinture en bas*: cela ne vaut rien à *Vienne*, non plus qu'ailleurs. Dieu le préserve que cette opinion s'y établisse! on s'y attend à toute autre chose; & tout ce qui pourroit lui rester, ne sauroit valoir ce qu'il perdrait par ce retranchement volontaire.

Je ne savois rien de tout ce que vous me mandez de *Du Bourg* & de sa famille. J'en ai fait part au Comte de *Bonneval*, à qui il avoit fait accroire qu'il n'étoit qu'un pauvre Gentilhomme. Sans entrer dans le détail de ce que vous nous mandez, M. de *Bonneval* ne l'en estime

ni plus ni moins , & il a raison. Il l'auroit même encore , s'il ne l'avoit pas payé d'ingratitude , comme il a fait à votre égard.

Nous continuons de nous amuser ici du mieux qu'il nous est possible , & nous buvons souvent à votre santé. M. le Chevalier *de Cosan* a repassé ici , à son retour de Hollande , & nous avons soupé deux fois ensemble. Ce n'a pas été sans faire ample commémoration de vous. Nous avons eu ici le jeune Duc *de Montmorency* , qui nous a charmé par sa figure & ses manières. Il va aussi passer quelques mois en Hollande avec le Comte *de Lorges* & un Gentilhomme appelé M. *de la Chevaleraie* , qui est homme d'un grand mérite.

Permettez que j'assure ici M. l'Archevêque *d'Aix* de mon très-humble respect.

L'accident arrivé à *Chantilly* est affreux ! . . . Il semble que je l'aie prévu dans une lettre que j'écrivis , quelques

jours auparavant , au Chevalier *de Comminges*, où je parlois des Rois chasseurs. Un exemple aussi funeste devoit bien leur servir d'avertissement , & les guérir de cette passion outrée , qui les distrait de la véritable application à laquelle ils sont obligés par leur rang.

Je finis, en vous assurant , &c.

Signé, R O U S S E A U.



L E T T R E

D E

M. LE COMTE DE BONNEVAL,

*A M. le Comte D***.*

A Bruxelles, le 17 août 1724.

IL faut, Monsieur mon cher Cousin, que j'aie l'honneur de vous confesser ma juste vivacité, & l'indignation dont j'ai été saisi contre la Maison de *Prié*, puisque M. *Rousseau*, sans m'en parler, a jugé à propos de vous en instruire; & que je n'ai pas résolu de m'en mettre aux pieds d'un Moine, pendant le *Saint Jubilé* accordé par le nouveau Pape.

On ne peut rien ajouter aux infâmes calomnies répandues par la Marquise de *Prié*, & sa fille la Comtesse d'*Aprémont*, contre l'honneur de la jeune Reine d'*Es-*

pagne, en pleine assemblée, à leur table, à leur jeu, dans les visites particulières qu'elles faisoient ou recevoient, & le plus souvent en présence du Marquis de *Prié*, qui, bien loin de réprimer l'insolence de sa femme & de sa fille, y ajoutoit quelques froides railleries, & des réflexions malignes contre la réputation de nos Princesse.

Depuis cinq ou six jours qu'ils ont commencé cette manœuvre, ma bile s'échauffoit toujours de plus en plus, à mesure qu'on me rendoit compte de leur impertinence. Je me contenois cependant toujours, espérant que la chose ne se répandroit pas, & que dans peu de jours elles s'anéantiroit d'elle-même.

Mais comme tout fourmille actuellement d'Anglois, de Hollandois & d'Allemands à *Bruxelles*, & que ces calomnies se sont répandues si universellement aux Pays-Bas, qu'un Capitaine nommé *Olisi*, du Régiment de *Baden*, m'a dit

qu'on ne parloit d'autre chose à *Gand*, & que son hôte, qui est un honnête Cabaretier d'ici, les lui a racontées en arrivant chez lui; que le Prince de *Nassau*, qui va à *Vienne*, prenant congé de moi, m'a encore dit les mêmes choses, & pis: enfin, de peur de crever, j'ai éclaté, & il en arrivera ce qui pourra.

J'ai l'honneur de vous envoyer copie de ce que j'ai publié à *Bruxelles*, par écrit. Plus de vingt autres pareilles copies courent les rues, les ayant, hier au soir, distribuées à l'assemblée qui se tenoit chez moi.

Vous direz, sans doute, que je suis fou?... Mais vous savez peut-être, que six mois après mon arrivée en Allemagne, j'apostrophai un soufflet, à poing fermé, sur la copieuse face d'un Officier général *Prussien*, qui dit, en ma présence, chez le Prince de *Saxe-Gotta*: que notre bon vieux Roi *LOUIS XIV*,

étoit un indigne J. F. . . . ? & que je soutins assez heureusement cette affaire , pour ne me pas dégoûter d'en avoir de pareilles. Et comme le vin de celle-ci est tiré , je le boirai jusqu'à la dernière goutte , & ne souffrirai jamais qu'on attaque , où je serai , l'honneur de notre Sang Royal.

Tout ce qui s'est passé sur cette affaire , entre la Maison *de Prié* & moi , est tellement public depuis vingt-quatre heures que j'ai prêché mon assemblée , que je n'en puis plus démordre , & n'en ai pas même la moindre envie ; car il faut savoir de qui ils ont appris cette nouvelle , ou s'ils l'ont forgée , & que les Auteurs soient punis : car , sans cela , il resteroit une très - vilaine cicatrice à l'honneur de la jeune Reine , puisqu'on ne peut réparer une aussi infâme calomnie (quand elle s'est généralement & publiquement répandue) que par une satisfaction pareille & le châtement de ses Auteurs.

Je me rapporte à la lettre que vous a écrite M. *Rousseau*, Monsieur & cher Cousin, & au papier ci-joint, pour le détail de cette affaire, afin de ne point vous ennuyer par une répétition. Vous ferez l'usage que vous trouverez juste, de cette lettre & de celle de M. *Rousseau*; & j'espère que, sans nous commettre, vous ferez prendre les mesures nécessaires & convenables à l'honneur de cette Princesse : car vous verrez bientôt la Hollande, l'Allemagne & l'Angleterre, aller à *la moutarde* de cette fausse nouvelle, inventée chez *les Prié*.

Depuis qu'on a mis la lettre de M. *Rousseau* à la poste, j'ai cru y devoir joindre cette longue apologie de ma conduite dans cette affaire. Mais vous aurez la bonté de réfléchir aussi, mon cher Cousin, qu'outre qu'il est de mon devoir indispensable de défendre l'honneur de notre Sang Royal, contre qui que ce soit qui ose l'attaquer, c'est que

j'ai encore l'honneur de lui appartenir , par les Maisons de FOIX & d'ALBRET ; & que le Grand HENRI a bien voulu témoigner , dans une lettre qu'il écrivit au *Parlement de Pau* , & qui est entre les mains de mon beau-père , qu'il recommandoit les affaires de son cousin le Duc de Biron avec d'autant plus de chaleur , qu'il étoit son proche parent par la *Maison de Bonneval*.

Je vous mets ici les propres termes de la lettre de ce grand Monarque , non par orgueil , mais pour vous préparer à me voir prendre cet honneur fait à ma famille , comme un bouclier qui m'autorise à faire ce que j'ai fait.

Au cas qu'on s'avise , à *Vienne* ; de désapprouver ma conduite comme Officier de l'Empereur , ils ne le pourront faire comme étant *Allié de la Reine d'Espagne* , qui est un trop grand honneur pour moi , pour que j'ose jamais m'en servir , (bien que très-réel & véri-

table) si je n'en ai absolument besoin pour ma défense.

Si j'en avois pourtant la permission de Son Altesse Sérénissime *Monseigneur le Duc*, après qu'il aura eu la bonté de s'informer de la vérité par M. le Duc de Biron même, je poufferois le *B.... de Piémontois* bien autrement!

C'est à vous, mon cher Cousin, que j'honore & respecte au-delà de toute expression, à me guider.

Il ne fera pas mal d'imposer encore aux étrangers un peu plus de respect pour notre Sang Royal, en pouffant bien cette affaire. Il en fera plus respecté de nos voisins, MM. les *Hollandois & Allemands*, qui en parlent quelquefois avec trop de licence.

Au reste, comptez, Seigneur, que je vous adore, & qu'on ne peut être avec une tendresse égale à la mienne, votre, &c.

Signé, BONNEVAL,

B y

DÉCLARATION PUBLIQUE

*De M. le Comte de Bonneval, au sujet
des calomnies répandues contre la
Reine d'Espagne.*

LA Marquise de Prié, & sa fille la Comtesse d'Apremont, ont dit dans leur maison, en pleine assemblée, & en présence du Marquis de Prié, Pro-Gubernator des Pays-Bas Autrichiens, époux de ladite Marquise, & ont continué de faire courir les bruits suivans, tant dans d'autres conversations qu'à leur table, favoir :

Qu'ils avoient des lettres qui portoient, qu'un certain Marquis *des Eaux*, Flamand, avoit été assassiné à *Madrid*, pour avoir été trouvé, de nuit, chez la Reine; & que c'étoit la cause que cette jeune Princesse avoit été en disgrâce de Leurs Majestés, son Beau-père le Roi

Dom Philippe , & le Roi régnant *Dom Louis*.

Ce discours fut rapporté au Comte *de Bonneval* , Général d'infanterie des troupes de l'*Empereur* , qui a fait publier dans toute la ville de *Bruxelles* : Que les hommes qui faisoient de pareils discours étoient *des Coquins & des Malheureux* ; & *les femmes des P.... & des Car....* qui méritoient qu'on leur coupât la robe au cul ; puisqu'il ne convenoit à personne au monde d'attaquer la réputation d'une aussi grande Princesse , sortie de l'*Auguste Maison de France* , & de plus , *Reine d'Espagne*.

Que ledit Comte *de Bonneval* n'exceptoit aucune maison ni personne de *Bruxelles* , quand même ce seroit le Marquis *de Prié* , sa femme ou sa fille , quoiqu'il soit *Pro-Gubernator* de l'*Empereur* dans les *Pays-Bas Autrichiens* ; à moins qu'ils ne lui donnent des preuves incontestables de ce qu'ils ont fi

publiquement répandu contre cette grande Princesse, en présence de tant de monde.

N. B. Au bas d'une pareille copie, est écrit ce qui suit :

Les preuves de tous les faits contenus au *Mémoire*, sont au pouvoir de M. le Comte de *Morville*, & ne laissent point de doute sur ce que M. le Comte de *Bonneval* a relevé un fait qui est prouvé par les Comtes de *Lanoy*, *Calemberg*, le Prince de *Nassau*, le *Rheingrave*, &c.



L E T T R E

D E M. R O U S S E A U ;

*A M. le Comte D***.*

A Bruxelles, le 18 août 1724.

IL vient de se passer ici une chose qui pourra avoir des suites ; & j'ai conçu, Monsieur, qu'il seroit bon que vous en fussiez informé, afin d'être en état d'en faire savoir la vérité à qui il appartiendra.

Il y a six jours que la Comtesse *d'Apremont*, fille aînée de la Maison *de Prié*, prétendit avoir reçu des lettres qui lui marquoient : Qu'un certain *Marquis des Eaux*, homme de qualité de ce pays-ci, avec qui elle a été en commerce avant son veuvage, venoit d'être assassiné en Espagne.

Cette nouvelle fut débitée purement

& simplement, & fans y mêler aucunes conjectures. Mais le lendemain, Madame la Marquise *de Prié* trouva bon de publier chez elle, & en pleine assemblée, que cet assassinat étoit la suite d'une galanterie de ce Marquis avec la Reine d'Espagne; & qu'ayant méprisé l'avis qu'on lui avoit donné de ne la plus voir, il avoit été poignardé dans le Palais où cette Princesse étoit reléguée.

Le *Rheingrave*, à qui Madame *de Prié* dit cette nouvelle, après l'avoir débitée, en sa présence, à ceux qui étoient présents, & en particulier à l'*Internonce* & à la Princesse *de Horn*, vint la rendre toute chaude à M. le Comte *de Bonneval*, chez qui il étoit prié à souper, & qui la regarda comme une impertinence qui ne méritoit pas d'être relevée, & qui tomberoit toute seule.

Le lendemain, M. le Comte *de Lanoy* conta la même nouvelle à M. le Comte *de Bonneval*, comme l'ayant apprise,

le matin , de Madame *de Prié* , à qui il avoit pris la liberté de dire en face : Qu'il n'en croyoit rien ; & qu'elle devoit favoir , que le lit d'une Reine d'Espagne n'étoit pas aussi aisé à approcher que celui de Madame d'Apremont ?

Nous ne laissâmes pourtant pas d'apprendre le soir , que cette nouvelle avoit fait tout l'entretien du dîner de Madame *de Prié* ; & le jour d'après , M. le Prince *de Nassau* étant venu prendre congé de M. le Comte *de Bonneval* , avant de partir pour *Vienne* , lui dit , que Madame *de Prié* & sa fille ne l'avoient entretenu d'autre chose le matin qu'il les étoit allé voir , & que la première lui avoit ajouté : Que ce qui l'étonnoit le plus , c'étoit qu'un garçon aussi bien fait que le Marquis *des Eaux* , eût pu devenir amoureux d'un petit monstre , qui étoit l'exécration du genre humain.

Ce discours échauffa la bile du Comte

de Bonneval, qui pourtant se contient encore. Mais ayant appris, le soir, que toute la ville étoit pleine de ce faux bruit, qui continue depuis mardi que *M. de Prié* est parti, avec toute sa famille, pour *Ostende*; il a cru, qu'étant né François, il ne devoit pas souffrir davantage une pareille insolence, & a pris le parti de déclarer tout haut, à l'assemblée qui se tient chez lui deux fois la semaine: Que les Auteurs de cette infâme nouvelle ne pouvoient être que des *P.....*, & des *Faquins* & des *malheureux*, si c'étoient des hommes; & qu'il n'y avoit qu'un *Bord.....* où on pût parler, avec cette insolence, d'une *Princesse de France*, & d'une *Reine d'Espagne*.

Il a prié tous ses amis de le dire, de sa part, dans toutes les maisons où ils iront; & comme il en a beaucoup, il y a de l'apparence, qu'avant qu'il soit peu de jours, la calomnie retombera sur ceux qui en sont les auteurs.

Mais comme ce discours, tout bien fondé qu'il est, pourroit donner lieu à un procédé entre lui & la Maison de *Prié*; & que, de l'humeur dont nous connoissons le Comte de *Bonneval*, il est homme à la pouffer à toute extrémité, il a cru devoir prendre les devans à la Cour de *Vienne*, & a écrit toute l'affaire, comme elle s'est passée, aux Ministres de cette Cour, qui sont de ses amis.

Je suis persuadé, Monsieur, qu'on y sentira toute l'horreur d'une impudence aussi inouïe & aussi noire, & qu'on en auroit satisfaction, si on croyoit qu'elle valût la peine d'être demandée.

Pour moi, j'ai cru, Monsieur, devoir vous en informer, afin que si la chose vient à la connoissance de votre Cour, comme je n'en doute point, étant devenue aussi publique qu'elle l'est ici, vous soyez en état d'en parler suivant la vérité, & de rendre à votre parent

& à votre ami la justice qui lui est due ;
& que j'ai lieu de croire qu'on lui rendra
par-tout pays.

Je vous prie , cependant , de ne me
point citer , cela n'étant nullement né-
cessaire pour la vérification de ce que
je vous mande , y ayant cent personnes
(par manière de dire) qui sont prêtes
d'en rendre témoignage par serment ,
à commencer par *le Rheingrave* , qui a
l'honneur d'appartenir à la Maison de
France par feu Madame la Princesse ,
sa grand'tante maternelle. J'ai l'honneur
d'être avec beaucoup de respect , &c.

Signé, ROUSSEAU.

P. S. de M. le Comte DE BONNEVAL.

Je me rapporte au détail que vous fait
ici M. *Rousseau* , Monsieur mon cher
Cousin, touchant l'impertinence des *Prié*.
Je ne doute pas que le soi-disant Marquis

de Rossi, Résident de France à *Bruxelles*, n'en ait rendu compte à la Cour, comme c'est son devoir, malgré la liaison, étroite ou large, de son épouse avec le *Plénipotentiaire*, chez qui toutes les calomnies ont été fabriquées.

Je vous embrasse très-fort, mon cher Cousin; je vous honore, je vous respecte, & suis avec une tendresse à toute épreuve, votre, &c.

Signé, le Comte DE BONNEVAL.



C O P I E

D' U N E L E T T R E

D E

M. LE COMTE DE BONNEVAL ;

*A M. le Marquis D***.*

A Bruxelles, le 22 août 1724.

M O N S I E U R ,

Pour satisfaire votre curiosité sur les nouvelles présentes , j'aurai l'honneur de vous dire que le prétendu assassinat du Marquis *des Eaux* , fait toute l'attention du public.

La Comtesse *d'Aprémont* , fille du Marquis *de Prié* , que la chronique dit avoir vécu dans des liaisons fort étroites , avant son veuvage , avec le Marquis *des Eaux* , a prétendu , il y a dix à douze

jours , avoir reçu une lettre de la Princesse *Sophie Slohen Vollem* , Chanoinesse à *Meterbiltz* , qui lui mandoit que *Madame de Reve* , aussi Chanoinesse , avoit reçu une lettre de son frère qui est en *Espagne* , par laquelle il lui marquoit que ledit *Marquis des Eaux* avoit été assassiné.

Cette nouvelle a été débitée ici , les premiers jours , purement & simplement. Le lendemain , la *Marquise de Prié* trouva bon d'y faire une broderie , & de publier , en pleine assemblée , chez elle , qu'elle favoit de science certaine , que ce *Marquis* avoit été poignardé , par ordre du *Roi* , pour avoir eu un commerce de galanterie avec la *Reine*.

On lui objecta qu'on ne croyoit pas la chose possible dans un pays comme *l'Espagne* ? ... Elle répliqua qu'elle le favoit de bonne part , & que c'étoit ce qui avoit donné lieu à la relégation

de cette Princesse ; qu'on avoit averti le Marquis de n'y plus retourner , & qu'ayant méprisé cet avis , il avoit été poignardé , & son corps jetté par la fenêtre.

Toute la Noblesse de *Bruxelles* étoit à l'Assemblée où ce discours fut tenu ; & le lendemain elle recommença sur le même ton, le matin, à dîner, l'après-dînée, & le soir.

Le jour suivant, Madame *d'Apremont* relaya sa mère avec la même nouvelle ; & enfin, pendant quatre jours, l'une & l'autre eurent soin d'en entretenir toute la ville , tant en public qu'en particulier, jusqu'à ce qu'elle en fût totalement abreuvée : après quoi elles partirent en famille, mardi dernier, pour *Ostende*.

Le Comte *de Bonneval*, qui, comme tout Paris le fait, a l'honneur d'appartenir & d'être apparenté à la Maison de *France*, par celles *de Foix* & *d'Albert*, & qui se tient chez lui, où il voit la

meilleure compagnie du pays , apprit avec douleur ce beau roman , comme les autres ; & se contenta de hauffer les épaules , tant qu'il crut que la chose n'iroit pas plus avant.

Mais , ayant vu l'acharnement qu'on montroit à débiter une pareille infamie , il crut que l'honneur de la *Maison de France* demandoit de lui autre chose qu'un silence méprisant ; & déclara enfin à son tour , en pleine assemblée : *Qu'il n'y avoit que des G.... & des Coquins qui pussent parler avec cette insolence , d'une Princesse de France & d'une Reine d'Espagne ; & que de pareilles nouvelles ne pouvoient avoir été fabriquées qu'au Bor....*

Voilà où en est l'affaire , dont vous jugez bien qu'on n'est pas venu lui demander satisfaction ? Mais il y a tout lieu de croire qu'elle n'en demeurera pas-là.

Une scène aussi publique me fait con-

jecturer que la Cour de *France* en doit être informée , tant de la part du Marquis *de Roiffi* , son Résident , que des autres François qui se trouvent ici. Ce qu'il y a de certain , c'est que plusieurs Espagnols qui se trouvent également en cette ville , en ont écrit à leur Cour , & aux Ministres Plénipotentiaires à *Cambrai* ; que la mère , le frère & la sœur du Marquis *des Eaux* , ont pris la même voie : enforte qu'on est dans l'attente de savoir comme quoi la Cour de France & celle d'Espagne auront reçu cette nouvelle ; & je ne doute point que ces deux Cours , également sensibles sur le point - d'honneur , ne demandent une satisfaction convenable à l'injure.

Le plus beau de l'affaire , c'est que le Comte *de la Peyre* , alarmé , comme vous pouvez penser , de cette tragique nouvelle , ayant dépêché un exprès en poste à *Meterbiltz* , pour s'informer de
 Madame

Madame de Reve de ce qui en étoit ; celle-ci a répondu : *Qu'elle ne sait ce qu'on lui veut dire, & qu'il y a plus de cinq mois qu'elle n'a reçu de lettres d'Espagne.*

J'ai cru, Monsieur, que vous ne seriez pas fâché que je vous fisse part de cette petite aventure, qui servira du moins à vous faire connoître le caractère de ceux qui l'ont inventée ; & à vous prouver une vérité très-incontestable, qui est : *Que rien n'est si méchant que les sots, ni si sot que les méchans.*

J'ai l'honneur, &c.



L E T T R E

DE M. L. C. DU L.

A M. MILAIN, premier Secrétaire
& Intendant de Monseigneur le Duc
DE BOURBON (a), Premier
Ministre.

Le 23 août 1724.

J E ne fais, mon cher *Mentor*, si cette
lettre vous trouvera encore à votre *Tuf-*
culum, & à portée d'en rendre compte
à *Son Altesse Sérénissime*; afin de savoir
d'Elle, si je dois supprimer des lettres
que je reçois de *Bruxelles*, ou en donner
part à quelqu'un.

(a) Il étoit ennemi de la Maison d'Orléans :
raison pour laquelle il a renvoyé en *Espagne*
l'Infante, que le Roi devoit épouser; afin
qu'on renvoyât en *France* l'aimable *Princesse*
d'Orléans, qui étoit destinée pour *Dom Carlos*,
Roi de *Naples*.

Voici , en abrégé , de quoi il est question : bien entendu que c'est à vous à qui je parle , & que je suis certain que notre Prince aura la bonté de me ménager , s'il le juge à propos , afin que la Maison *d'Orléans* ne m'impute ni bien , ni mal.

On m'écrit que la Marquise *de Prié* , & la Comtesse *d'Apremont* sa fille , toutes deux (soit dit entre nous) *grandes P.... de leur métier* , ont dit , *publiquement* : Que le Marquis *des Eaux* , homme de qualité , Flamand (si je ne me trompe) , couchoit avec la jeune Reine *d'Espagne* , & qu'il avoit été assassiné à *Madrid*.

On prétend que ces deux femmes ont affecté de répandre cette histoire , parce que ce même Marquis avoit été en commerce avec la Comtesse *d'Apremont*.

Cette nouvelle ayant été publiée sans ménagement , le Comte *de Bonneval* ,

Général d'infanterie , qui est à *Bruxelles* , a cru devoir faire le *Don Quichotte* , & a dit : Que celles qui répandoient de tels propos étoient des *P....* , auxquelles il falloit couper la robe au cul ; & que si c'étoient des hommes , c'étoient des *marauds* , à *étrivières*.

Vous observerez , mon cher Principal , que le Marquis *de Prié* commande en Flandres. . . . On me marque que *Bonneval* a écrit à *Vienne* à tous ses amis , pour prévenir le Marquis *de Prié* , dont la réputation de probité *ne fleure pas comme baume* ; & l'on est persuadé que cette affaire aura des suites désagréables.

Il me paroît , par ce qu'on m'écrit , que le Marquis *de Roissy* , chargé des affaires de France , doit être , par sa femme , faufilé avec le Marquis *de Prié*.

Les lettres que je reçois font des 17 & 18 : je n'y répondrai qu'après avoir reçu de vos nouvelles. . . . Je m'imagine

que le Marquis *de Roissy* aura écrit à
M. le Comte *de M. . . .*

J'ai l'honneur d'être, avec un abandon
infini, mon cher Principal, & plus ten-
drement à vous qu'à moi-même, &c.

Signé, L. C. DU L.

N. B. Ni la Cour d'*Espagne*, ni la
Maison d'*Orléans*, ne se sont pas bou-
gées pour prendre le fait & cause de
M. le Comte *de Bonneval*, nonobstant
que son beau-père, M. le Duc *de Biron*,
Grand-Ecuyer du Duc d'*Orléans*, &
quantité d'autres Seigneurs aient fait
jouer tous leurs ressorts pour faire sou-
tenir ledit Comte.



L E T T R E

DU COMTE DE BONNEVAL ;

*A M. le Comte D***.*

A Bruxelles , le 24 août 1724.

MONSIEUR, mon cher Cousin, trouvez bon que j'aie l'honneur de vous écrire , pour vous avertir qu'on m'a rapporté que le Marquis *de Prié* est désolé de ce que les Ministres (du *Congrès*) de *Cambrai* , pour l'*Espagne* , ont jetté feu & flammes , quand ils ont appris , par des Espagnols qui leur ont écrit d'ici , l'impertinence de lui & de sa Maison contre la Reine d'*Espagne* , qu'ils ont vilipendée par une affreuse calomnie ; & d'autant plus affreuse , qu'il s'est trouvé qu'ils avoient faussement cité la sœur du Marquis *de Reve* , à laquelle ce dernier devoit avoir écrit cet assassinat du

Marquis *des Eaux* ; & qui a mandé à M. le Comte *de Lannoï*, que bien loin d'avoir répandu une pareille nouvelle, il y avoit plus de cinq mois que son frère ne lui avoit écrit d'Espagne.

Jugez, mon cher Cousin, de l'horrible malice de cette canaille !

Le Marquis *de Roissy*, Résident ici pour la France, en a écrit à la Cour, suivant ce qu'on m'a dit ; ainsi, il a fait son devoir.

Comme depuis la nouvelle de *Cambrai*, qui leur a été apportée par le Résident de *Hollande*, ils pourroient intercepter les lettres qui me viendroient ; si vous m'honorez, Monsieur, mon cher Cousin, d'une réponse ; je vous supplie très-humblement de la faire sous couvert de M. *de Villeneuve*, Capitaine dans mon Régiment, à Mons. M. *Rousseau* vous fait la même prière.

Vous savez, Monsieur, que je suis pour vous, à pendre & à dépendre....

Ainsi, vous n'avez qu'à m'ordonner : je me ferois couper mes chères T... pour vous plaire !

Au reste, j'ai pris mes devans à *Vienne* ; & les affaires de notre *vilain* seront très-mal reçues : l'Empereur les aura par des gens très-peu affectionnés envers le cher Marquis.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, BONNEVAL;



L E T T R E
 D E J. B. R O U S S E A U,
*Au Comte D***.*

A Bruxelles, le 31 août 1724.

J E n'ai que le temps qu'il me faut ,
 Monsieur , pour prendre congé de vous.
 Je pars ce soir pour *Vienne*, où je compte
 d'arriver dans neuf ou dix jours au plus
 tard. J'aurai l'honneur de vous écrire
 dès que l'embaras des premières visites
 sera fini ; & s'il me vient ici quelques
 lettres de vous, elles seront portées chez
M. de Bonneval, qui me les enverra.

L'affaire qu'il a avec *les Prié* fait du
 carillon, & elle en fera encore davan-
 tage, si je ne me trompe. *L'Excellence*
Piémontoise n'avoit pas besoin de cette
 nouvelle affaire à *Vienne*, où il y a long-
 temps que je fais que sa réputation ne
 faise pas comme baume,

Peut-être le vilain se repentira-t-il de n'avoir pas mieux ménagé le silence de s'honnêtes gens. Je vous en parlerai plus savamment dans quelque temps d'ici.

Le Comte *de Bonneval* a écrit une belle & bonne lettre à l'*Empereur*, & lui a envoyé les témoignages de tous ceux qui ont entendu la calomnie dont je vous ai fait part dans ma dernière lettre. J'en ai reçu une du Duc *d'Artemberg*, dès le lendemain de son arrivée. Il a trouvé la Cour à *Neustadt*, & devoit y aller dans quelques jours.

Le peu de temps qui me reste jusqu'à ce soir pour me préparer à partir, ne me permet que de vous demander la continuation de vos bontés, & la grace de me croire, avec une reconnoissance éternelle, &c.

Signé, ROUSSEAU.



DU MÊME, AU MÊME.

A Vienne, le 20 septembre 1724.

QUOIQUE j'aie encore vu peu de monde, Monsieur, depuis mon arrivée ici, les visites actives & passives n'ont pas laissé de prendre beaucoup sur mes journées; & je me trouve à peine le temps de vous écrire quatre mots, pour vous dire que la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, m'a été renvoyée ici, où elle m'a suivi de près.

En conséquence, j'ai fait remettre, ce matin, à un fameux Avocat que m'a indiqué M. le Comte *Guillaume de Sinsendorff*, le mémoire qui y étoit joint; & dès qu'il y aura satisfait, je vous renverrai sa réponse dans la forme que vous demandez.

Je n'ai pas encore songé à mes affaires,

& je n'y penserai qu'après que celles du Comte *de Bonneval* qui, peut-être, sur le charivari de *Bruxelles*, vous ont donné de l'inquiétude, seront entièrement finies, & j'espère que ce fera à sa satisfaction. M. *de Prié*, par l'incartade qu'il a faite, a rendu si mauvaise sa cause (qui déjà n'étoit pas trop bonne), que quand même notre ami feroit désapprouvé pour sa vivacité, le Ministre le fera infiniment davantage pour son attentat : n'étant pas permis de venger, de son autorité privée, une injure conditionnelle & qu'il pouvoit ne pas prendre pour soi, par des injures personnelles & atroces, contre un homme de la qualité & du rang de M. *de Bonneval*. C'est ce que pensent ici les personnes les plus sensées, même entre les amis de M. *de Prié*; & j'y ai trouvé deux opinions établies, comme vérités incontestables : l'une, que Madame *de Prié* est la première qui ait débité le roman scandaleux

de l'assassinat du Marquis *des Eaux* ; qu'il ne lui sert plus de rien de vouloir nier ; l'autre , que M. *de Bonneval* a eu tort de s'ériger en *Champion* d'une Princesse étrangère. C'est sur quoi on décidera ; mais la conjoncture est peu favorable pour le Ministre *Piémontois*.

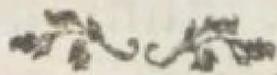
Il est actuellement tenu sur les fonts pour matière grave ; & je fais que son administration est examinée à toute rigueur par des personnes qui ne lui feront guère de quartier. Je ne saurois vous en dire davantage.

Si j'étois seulement deux heures tête à tête avec vous , je vous étonnerois peut-être , en vous disant une partie de ce que je fais depuis quatre jours. . . . Il me suffit , pour vous tranquilliser , de vous dire que les affaires de notre ami ne sont point ici en mauvaise posture ; & que , s'il est puni pour une petite faute , son ennemi court grand risque de l'être pour une plus grande.

M. le Comte *de Sinzendorff*, chez qui je dînai avant-hier, vous fait mille complimens, aussi bien que le Comte *Joseph de Paar*, auprès de qui j'étois, & qui me porta votre santé. Autant en fait la Comtesse *de Valstein*, & le Duc *d'Aremberg* chez qui je loge, & où vous aurez la bonté de m'adresser vos lettres. Il agit parfaitement pour notre cher Comte, & a eu audience très-favorable de Leurs Majestés, dont il doit encore en prendre une à la fin de cette semaine.

Je vous demande la continuation de vos bontés pour moi, qui suis, sans vanité, avec plus de reconnoissance, d'attachement & de respect, qu'aucun homme qui vive, votre &c.

Signé, ROUSSEAU.



L E T T R E

DU COMTE DE BONNEVAL,

*A M. le Comte D***.*

Au Château d'Anvers (a), le 29 septembre 1724.

J'AI reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, & vous rends très-humbles graces de la continuation de vos bontés, dont je n'ai jamais douté; le passé me répondant du présent & de l'avenir.

Je prie M. le Duc de Biron, mon cher Cousin, de vous communiquer tout ce que j'ai envoyé à Vienne, à Sa Majesté Impériale & au Conseil de Guerre. J'ai tiré, comme vous verrez, très-habilement mon affaire des pattes du Prince

(a) Où il avoit été conduit par ordre du Marquis de Prié.

Eugène : car je n'aime pas qu'il me tur-
lupine pour servir ses favoris, qui sont
d'ordinaire les plus grands coquins de
l'Empire *Turc & Romain*.

Je vous donnerai aussi part que l'*Em-
pereur* s'est déclaré *en cachette* pour moi,
& me l'a fait écrire par le Prince de
Cardonna, Président du Conseil de *Flan-
dres*, qui m'encourage, de sa part, à
pousser le vilain : mais je vous prie que
ce soit un secret entre vous & M. le
Duc de Biron, mon cher Cousin !.... Et
n'en parlez pas aux Dames, n'étant pas
nécessaire qu'elles le sachent.

J'espère que vous trouverez assez de
dignité dans mes lettres.... Partant,
je vous prie d'aider à M. de *Biron* à
m'avoir des preuves que la lettre n°. E,
dans mes expéditions, a été montrée ou
donnée à M. de *M....*, par *Fonséca*,
& envoyée par le Marquis de *Roissy*, à
qui *Prié* l'a confiée aussi, pour la parti-
ciper à ce Ministre, C'est une pièce dont
j'ai besoin,

Et comme M. le Baron *de Breteuil* m'a paru être de mes amis, & qu'il fera peut-être plus faufile chez ce Ministre que vous & M. le Duc *de Biron*; il pourroit, sans faire semblant de rien, lui parler de cette lettre de *Prié*, & demander à la voir. Si l'on en peut avoir copie authentique, cela seroit bon: mais l'original seroit meilleur. En tout cas, on pourroit aussi avoir quatre personnes de rang, qui pussent témoigner que M. *de M.* . . . auroit dit l'avoir vue. On pourroit en tirer une copie, & lui faire glisser qu'on la tient *de Fonséca.* . . . Enfin, mon cher Cousin, il y a cent manières de tirer des preuves là - dessus, que je laisse à votre tendresse, à vos lumières, & à celles de M. le Duc *de Biron*.

Je vous prie de donner part de tout à mon ami le Duc *de Brancas*, dans sa retraite: car je connois son amitié pour moi; mais qu'il se tranquillise sur mon compte, Je suis, &c.

Signé, BONNEVAL,

L E T T R E
D E J. B. R O U S S E A U ;

*Au Comte D***.*

A Vienne, le 17 janvier 1725.

QUELQUE fâcheuse que soit la nouvelle que j'ai à vous mander, il vaut mieux, Monsieur, que vous l'appreniez par moi que par d'autres, qui pourroient vous la rendre d'une manière plus défagréable encore.

La Sentence du Conseil de Guerre tenu contre le Comte de Bonneval, après être restée trois semaines sur la table de l'Empereur, a été enfin rendue publique hier. Sa Majesté Impériale lui donne la démission de toutes ses charges, & le condamne à cinq ans de prison.

Cette disgrâce, quelque cruelle qu'elle soit, a au moins pour lui cet adoucisse-

ment, qu'elle laisse son honneur à couvert, puisque le mot de *cassation* n'est point employé.

Ses amis sont moins consternés ici qu'on ne le feroit en France : ils ne l'abandonneront point ; & il y a lieu d'espérer que cette satisfaction appaisera ceux qu'il a offensés, pourvu qu'il se contienne, & qu'il ne fournisse point de nouvelle matière à leur ressentiment. On aura soin de ne le laisser manquer de rien où il est. Il a du courage & des ressources ; & peut-être ne sera-t-il point, dans les suites, aussi malheureux qu'il paroît l'être aujourd'hui.

Je ne saurois vous en dire davantage du lieu d'où cette lettre est datée.

Nous partons pour les *Pays-Bas*, dès que le nouveau Gouverneur sera parti, c'est-à-dire, la semaine prochaine. J'aurai l'honneur de vous écrire plus au long sur la route. Ce que j'ai l'honneur de vous écrire ici, est tout ce que je puis mander,

avec sûreté , pour la consolation de Madame de Bonneval. J'ai le cœur très-ferré en vous l'écrivant ; mais je ne désespère point d'un avenir plus heureux ; & je crois que vous pouvez lui communiquer la même espérance , sans craindre trop de la tromper.

Je suis , &c.

Signé , ROUSSEAU.



DU MÊME, AU MÊME.

A Vienne, le 20 janvier 1725.

CETTE lettre-ci, Monsieur, fera mise à la poste à *Ratisbonne*, par un de mes amis qui part dans le moment. Ainsi je vous y parlerai avec plus de liberté que je n'ai fait dans ma précédente.

La chute de *Prié*, occasionnée par son affaire avec le Comte de *Bonneval*, n'auroit laissé à la colère de M. le Prince *Eugène* aucun prétexte, sans cette lettre fatale (a) dont il a voulu avoir satisfaction. L'Empereur n'a rien oublié pour le fléchir ; & tout ce que Sa Majesté a pu faire, a été de lui faire avoir cette satisfaction, en sauvant l'honneur du Général.

(a) Cette lettre, dans laquelle M. de *Bonneval* reprochoit au Prince son aveugle attachement pour le Marquis de *Prié*, étoit une espèce de cartel.

Le Conseil de Guerre a été dissous & remercié sans donner de Sentence ; & ce n'est qu'en vertu d'une résolution de Sa Majesté , communiquée à ce même Conseil , que M. de *Bonneval* est remercié & démis de ses emplois après un an de prison.

On ne pouvoit moins faire , sans achever de mettre le Prince à bout , après la nécessité où il s'est vu lui-même de se démettre de son Gouvernement , pour un titre qui ne lui donne qu'une pension sans autorité.

Il en a eu la fièvre pendant trois semaines de suite , & n'en est pas encore tout-à-fait quitte.

Je n'envisage qu'avec peine les suites de la disposition où j'ai trouvé cette Cour. Le Comte de *Bonneval* a peut-être mieux fait la sienne par son imprudence , que par tous ses services. Il est certain que l'Empereur l'aime & connoît son mérite.

Je n'ose vous en dire davantage , & j'aurois même trop de peine à vous le dire !... C'en est assez pour la consolation de *Madame de Bonneval* , à qui je vous prie de vouloir bien lire cette lettre , *avant de la jeter au feu.*

Il y a quatre mois que nous marchons sur le bord des précipices , & le moindre faux pas nous auroit perdus.... Je ne puis vous représenter tous les dangers & toutes les inquiétudes où nous avons été exposés. Dieu nous a fait la grace de nous en tirer avec beaucoup d'honneur , & nous partirons d'ici avec l'estime & l'approbation des *Connoisseurs* ; mais nous l'avons bien payée !

Pour ce qui me regarde , j'ai fait , depuis huit jours que j'ai commencé à y songer , ce que je n'avois pu faire en deux ans à *Bruxelles*. Le Prince a recommandé mes intérêts au Maréchal *Daun* ; & je partirai la semaine prochaine , s'il plaît à Dieu , avec un décret de l'*Em-*

pereur, pour me faire expédier une nouvelle Patente, dès que je serai arrivé à *Bruxelles*.

La première chose que je ferai en y arrivant, sera de vous écrire, & de vous renouveler les assurances du respect inviolable & de la reconnoissance infinie avec laquelle je ferai jusqu'à la mort, &c.

Signé, ROUSSEAU.

P. S. On presse sans relâche les préparatifs du voyage de *l'Archiduchesse (a)*. J'espère que vous verrez le Marquis de *Prié* faire, avant qu'il soit peu, une vilaine figure, malgré toute sa protection. M. le Duc d'*Aremberg* vous embrasse de tout son cœur. Il s'est fait connoître ici du Maître & de ses Ministres pour un très-habile homme; & je puis vous assurer que ce qu'il a gagné à son voyage, vaut mieux pour sa fortune que ce qu'il a perdu.

(a) Nommée Gouvernante des Pays-Bas Autrichiens.

L E T T R E

D E M A D A M E

LA COMTESSE DE BONNEVAL,

*A M. le Comte D***.*

A la Raquette, le 8 Novembre 1729

J'AI toujours recours à vous, Monsieur: dès qu'il m'arrive de nouveaux sujets d'inquiétude, je cours chez vous; mais on est bien sujet à vous trouver déniché.

Il me paroît que la Cour de *Vienne* a maltraité M. de *Bonneval*, en lui donnant le *Spilberg* pour habitation. Cependant je suis encore plus alarmée du séjour que M. de *Bonneval* fait à *La Haye*, en attendant un Courrier qu'il a envoyé pour recevoir des explications.... Il a donné sa parole. *La Haye* est lieu libre, par conséquent susceptible de suspicion;

D.

& des ennemis puissans & empressez à nous nuire , se peuvent servir de moins que cela pour le perdre.

Je lui ai envoyé un homme en poste , pour lui faire part de mes réflexions. J'aurois voulu une exhortation de votre part : mais vous n'êtes jamais où on vous desire.

Si vous avez eu des nouvelles , que vous ayiez deviné le Ministre , & que de tout cela vous puissiez m'instruire ; vous êtes engagé en honneur & en conscience de ne pas refuser du secours à une malheureuse de qui la singularité de la destinée peut intéresser.

Je vous pourrois parler de motifs plus particuliers de vous à moi. Mais vous avez trop bon esprit pour vouloir que je vous aime : j'influerois trop sur votre fort.

Ce fera donc dorénavant mon secret , que l'attachement sincère & fidele avec lequel je suis , &c.

Signe , BIRON-BONNEVAL.

L E T T R E
 D E J. B. R O U S S E A U,

*Au Comte D***.*

A Vienne, le 18 novembre 1725.

J E reçois, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 3 de ce mois; & je vous suis encore débiteur d'une réponse à celle du 19 de l'autre.

La consternation où nous étions tous quand je la reçus, du parti que le Comte de Bonneval a pris de rester à La Haye, & le mauvais tour que cette démarche a donné ici à ses affaires, nous a fermé la bouche pour parler, & lié les mains pour écrire.

Malheureusement il ne s'est pas trouvé dans les mêmes liens!... Il a écrit en homme déchaîné; & pour plus grande

D ij

sûreté , il a envoyé ses lettres en droiture , de peur que nous ne les supprimassions si elles passaient par nos mains. M. le Duc *d'Aremberg* en a usé ainsi , tandis qu'on s'est adressé à lui ; & , en observant de ne rendre que ce qui étoit à propos , il avoit mis les affaires de notre ami sur un si bon pied , que , malgré la protection redoutable que son adversaire a ici , *il n'étoit pas bon à jeter aux chiens* ; & qu'inafailliblement il auroit été cité dès le lendemain que le Comte *de Bonneval* seroit arrivé au *Spilberg* , où nous avons su depuis , que le dessein étoit *de ne le laisser que vingt - quatre heures* , pour donner une apparence de satisfaction au Prince qui protège son ennemi , contre qui tout le reste étoit déclaré.

M. le Duc *d'Aremberg* le mit au fait par un Courrier qui arriva aussitôt que celui de la Cour Et jugez de notre étonnement , quand nous fûmes le parti

qu'il a pris ! & de notre embarras, quand nous avons vu dans les lettres qu'il a écrites, *recta*, au Prince *Eugène* & à *M. de Sinzendorff*, que nous étions nommés & cités tout de notre long !

Nous lui avons envoyé un second Courrier, homme d'esprit & de confiance : mais nous ne pouvons favoir ce qu'il aura opéré avant samedi prochain.

Madame la Comtesse *de Bonneval* m'a fait l'honneur de m'écrire ; & je lui ai répondu que M. son mari n'avoit d'autre parti à prendre que celui de l'obéissance, s'il veut rester au service de l'*Empereur*. S'il persiste à ne point venir, il faut, ou qu'il envoie sa démission, ou qu'il s'attende à être *cité* & cassé, s'il ne comparoît point.

S'il vient, il aura à faire au Prince qu'il a attaqué personnellement depuis qu'il est à *La Haye* ; & il est aisé de juger que celui qui soutient seul un homme abhorré de tout le reste du genre

humain , se soutiendra encore mieux lui-même contre *M. de Bonneval tout seul.*

Ainsi , ce sont *Angustiaè undique*
Mais le moindre inconvénient est celui d'obéir ; quoiqu'il soit triste d'avoir à changer son attaque en défense.

Son affaire avec *Prié* n'étoit rien : celui-ci avoit fait tant de sottises , que tout le monde crioit *Tolle* contre lui ; & s'il eût été *cité* , comme cela seroit arrivé infailliblement , il auroit eu bien d'autres comptes à rendre que celui de son démêlé personnel avec votre Cousin , qui (en deux mots) a gâté ses affaires , celles de ses amis & celles des *Pays-Bas* ; & n'a accommodé que celles du Marquis *de Prié.*

Vous jugez bien qu'étant ennemi de l'un & ami de l'autre , je n'ai pas peu à faire d'accorder des devoirs aussi peu compatibles que ceux que j'ai à remplir en ce pays-ci.

Je ferai ce que je dois , & Dieu fera

le reste : mais pourvu que je n'aie rien à me reprocher , vous pouvez compter , Monsieur , que je n'en perdrai pas un coup de dent , ni un quart - d'heure de sommeil : ma coutume étant de ne m'affliger que quand j'ai tort.

Pour M. le Duc d'*Aremberg* , qui vous embrasse avec toute la tendresse de son ame , il ne fait pas un mot de la prétendue ambassade dont vous me parlez ; & certainement il n'en parlera qu'à bonnes enseignes : car il n'est pas de ceux qui cherchent à vendre leur bien , *pour le voyage d'Outremer* ; encore moins de ces bonnes gens qui font leur confession au premier venu. Il fait encore moins de cas que vous de *S. Sapkorin* & de leurs pareils : mais ceux - ci , qui ne gagnent leur argent qu'à barbouiller du papier , écrivent ce qui leur passe par la tête , sans savoir la plupart du temps autre chose que ce qu'ils imaginent.

Je vous réponds que bien loin qu'on ait songé , en cette Cour , à donner des instructions à un Ambassadeur pour la *France* , on ne songe pas encore à y en envoyer un ; & qu'on ne commencera à y penser , que quand *M. de Richelieu* sera arrivé & établi à *Vienne*.

La Cour Auguste , qui a changé à bien des égards depuis que vous en êtes parti , n'a point varié sur le fait des lenteurs & des indéterminations ; & vous vous souvenez bien qu'il n'a été question du *Comte de Kenigsek* , que long - temps après votre première Audience.

Comptez qu'il en arrivera de même ; & que les avis qui sont venus de *Londres* , touchant les instructions prétendues de *M. le Duc d'Artemberg* , ne sont que des fantômes de l'imagination fanatique du *Saint-Saphorin* , qui seroit très-aise que la *France* , pour qui il conserve toujours sa noble aversion , pût se brouiller avec cette Cour , afin de

rendre la fienne nécessaire à l'une & à l'autre.

Au reste , je suis bien fâché que Madame la Princesse *d'Epinoi* n'ait pas trouvé son compte dans la décision de notre *Conseil de Régence* ; mais elle en tirera au moins l'avantage de savoir à quoi s'en tenir , & de ne prendre parti qu'en connoissance de cause.

Je vous demande le secret sur tout ce que je vous mande touchant notre cher Comte *de Bonneval*. Il n'a connu , ni la Cour de *France* , ni la Cour de *Vienne* : mais il a dans celle-ci une infinité d'amis qui gémissent de ce qu'il leur a lié la langue , & qui voudroient , de tout leur cœur , qu'il la leur dénouât. Plût à Dieu qu'il ne se fût point fait d'autres ennemis que *Prié* !

Je vous souhaite un hiver bien chaud dans la rue *Saint-Dominique* , & un été bien frais à la *Guinguette* que vous couchez en joue. Personne au monde ne

s'intéresse plus que moi à votre bonheur. Il y a long temps que je suis payé pour cela, & que ma reconnoissance & mon attachement secondent le respect que je vous dois, & avec lequel je veux vivre & mourir, votre &c.

Signé, R O U S S E A U.



L E T T R E

D U B A C H A

COMTE DE BONNEVAL,

A son frère le MARQUIS, qui lui avoit écrit de Paris, par le Chevalier DE BEAUFREMONT, allant à Constantinople avec les vaisseaux du Roi, commandés par M. DE GABARET.

J'AI reçu, mon Frère, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par M. le Chevalier de *Beaufremont*. C'est un cavalier qui a beaucoup de mérite. Je n'avois pas besoin de la description que vous me faites de son illustre Maison, dont vous vous dites parent, pour en être instruit; & je vous rends graces de m'avoir procuré sa connoissance. Joyeux, aimable & sans souci

D vj

tel qu'il s'est présenté , j'ai senti qu'il est de ces personnes qu'on aime d'abord. Aussi avons nous vécu , dès le premier instant , comme si nous nous étions vus toute notre vie :

Il est des nœuds secrets , il est des sympathies , &c.

Remerciez , je vous prie , le Marquis *de Rothelin* , de l'honneur de son souvenir. Dites-lui qu'il m'est tout aussi cher qu'autrefois , & faites-lui bien mes complimens. Assurez Madame la Marquise & ma nièce de mes respects ; mais pour mon neveu , le Comte , son époux , il n'en est pas digne , puisqu'il n'est pas capable de vous donner des héritiers de votre nom. Mais je suis fort content de mon autre nièce , la Marquise *de Charmasel* , pour sa fécondité , qui peuple la Cour de Marmots & de Marmotes , qui jasant nuit & jour. Embrassez-la de ma part , ainsi que M. le Marquis son époux. Vous pourriez ce-

pendant en faire autant à mon cher neveu, s'il vous promettoit de travailler à faire des enfans, non comme un homme de sa qualité, qui ne ménage les devoirs du mariage qu'avec son épouse, mais comme les Crocheteurs de la *Seine*, qui vivent de bonne foi dans le Sacrement. S'il y réussit, je lui rendrai mon estime; car il a toujours eu mon amitié. Envoyez-le aux bains avec sa femme; qu'ils y prennent les pilules *de Belloste*; & puis qu'ils aillent ensemble à la *Rochelle*, manger force coquillages & de bonne marée; & je leur réponds d'un gros garçon, neuf mois après.

J'irois offrir mes très-humbles services à ma nièce, car j'ai plusieurs preuves de ma fécondité: mais cela m'est impossible, quant à présent. Ainsi, en attendant mieux, elle ne feroit point mal de suivre le conseil du Grand Duc *de Toscane*, à sa fille *Catherine de Médicis*, quand elle partit pour France: *Cara-*

*figlia, à donna d'Ingagno, non manco
mai figlioanza.*

Que votre belle - fille se donne bien de garde de nous donner par sa stérilité, de tristes preuves de sa vertu : les enfans d'une naissance équivoque ne sont pas les plus mauvais, témoin *Alexandre-le-Grand*, & le Prince *** dans les derniers temps, qui ressembloit si parfaitement au Marquis D***, fils unique du Maréchal D*** dans sa jeunesse, qu'on ne doutoit point qu'ils ne fussent frères.

Dieu préserve de mal tous les enfans entés dans les plus grandes Maisons, & ceux qui en descendent!... *Amen.*

Vous me reprochez, mon Frère, de ne vous avoir point écrit depuis que je suis en Turquie?... Mais vous le premier, & tout le reste de mes parens, hors mon épouse, m'avez-vous donné signe de vie dans le temps de mes affaires d'Allemagne, & depuis même qu'elles ont été terminées?... Un seul de vous

tous , m'a-t-il offert le moindre service & donné la moindre marque d'amitié ? quoique tout mon crime fût d'avoir appelé le Prince *** en duel , pour avoir rompu les liens de notre intime amitié , qui duroit depuis dix-huit ans , pour soutenir contre moi une imposture , qui attaquoit l'honneur d'une très-vertueuse Reine , par la seule antipathie qu'il a très-fidèlement nourrie toute sa vie contre l'Auguste Sang de *France* , & que je lui ai reprochée mille fois dans le temps de notre familiarité , comme une foiblesse indigne de lui.

C'est pour cela seul , & non pour mon procès avec le Marquis de *Prié* , que j'ai été condamné à une année d'arrêt dans le Château de *Brin* , à la perte de mes charges dans le service de Sa Majesté Impériale , & à ne me point approcher de la Cour plus près que de deux lieues , en quelque endroit qu'elle allât : précaution que l'on prit contre ma viva-

cité ordinaire & naturelle ; & non à perdre la tête, comme certains *Joliveurs* fabulistes l'ont débité dans mes prétendus *Mémoires*.

Vous avez, Messieurs, tous regardé mon procédé contre le Prince * * *, comme un attentat plein d'imprudence & de témérité ; quoiqu'en Allemagne il soit fort ordinaire que les plus grands Princes offrent courageusement les premiers de faire raison aux cavaliers de rang qu'ils ont offensés. Vous autres François, ne sortirez jamais de la sotte habitude de juger des pays étrangers, par ce qui se pratique chez vous.

Mais apprenez que la *France* est le seul pays du monde où de petits illustres osent couvrir leur poltronnerie sous le manteau de leur dignité ou de leurs emplois. Le Duc de *Lorraine*, beau-frère de l'Empereur *Léopold*, son Lieutenant général dans tout l'Empire, étant en *Hongrie*, à la tête de ses armées, & qui

valoit bien le Prince***, de quelque côté qu'on les compare ensemble, s'est bien battu avec un simple Lieutenant de cavalerie qu'il avoit outragé, sans le connoître, dans un fourrage; & il y a mille exemples pareils.

Au reste, M. le Prince*** ayant porté sa plainte au Conseil de guerre, bien que les termes de l'appel fussent un peu équivoques, n'a obtenu sur moi d'autre avantage que ce qu'on auroit accordé, en pareil cas, au moindre Officier de l'armée. Ce Conseil est forcé de juger suivant les Ordonnances des Empereurs, quand on a recours à lui, ce qui est fort rare en *Allemagne*. Et il suffit que les équivoques puissent être interprétées comme un *appel*, pour être regardées comme tel.

L'Empereur, dans toute cette affaire, ne m'a fait ni tort, ni grace; j'ai subi la Sentence tout du long, & je ne puis m'en plaindre, puisque les Loix étoient

contre moi. Mais qu'est - ce qu'il y a dans tout cela qui puisse me faire traiter comme si j'avois fait une action indigne de mon sang ? J'ai tâché de mesurer mon épée avec celle d'un des plus braves Princes du monde , qui protégeoit les calomniateurs d'une grande Reine , de l'Auguste Maison de *France* , de gaieté de cœur , & par un ancien & injuste caprice. Si tout cela étoit à refaire , je le ferois encore , au hafard même de tout ce qui m'est arrivé : car la cause que je soutenois , m'égaloit pour le moins au Prince *** ; & dans ce cas-là , & dans nos sentimens différens , je ne lui ferai pas l'honneur de le comparer à moi dans toute cette affaire.

Si dans notre Patrie il y a des ames assez viles pour penser autrement parmi la Noblesse , elles sont peu dignes de ce rang , & ne peuvent être comparées aux fiers Germains.

Apprenez aussi que je fais , à n'en pou-

voir douter, que plusieurs Rois & Princes d'Allemagne ont fort désapprouvé le procédé du Prince ***. Car ces derniers sont si braves, qu'il n'y a aucun d'eux qui n'offre le premier satisfaction à un Cavalier qu'il a offensé. Le Prince *** a bien fait voir qu'il n'étoit pas de cette généreuse Nation : cependant il n'auroit rien perdu de ses lauriers en se battant avec moi, Général de l'Empereur, d'une naissance illustre, & qui avoit acquis quelque renom dans les Armées.

Croyez-moi, mon Frère, ces fortes de hauteurs couvrent toujours quelque foiblesse.... L'usage Germanique lui défendoit une si foible plainte; & il le favoit mieux qu'un autre, puisqu'il blâmoit auparavant tous ceux qui, dans tous les pays du monde, prenoient un parti si timide.... Je dis enfin, comme dans l'Opéra de *Phaëton* :

Il est beau qu'un Mortel jusques au Ciel s'élève :

Il est beau même d'en tomber !

Dans toutes les persécutions qu'on m'a faites, je n'ai perdu ni mon bon appétit, ni ma bonne-humeur : heureux sont ceux qui ont leur Philosophie dans le sang !...

Mais enfin, de grade en grade, je me suis établi en *Turquie*, avec un turban de quatre livres pesant sur la tête, la barbe & l'habit long ; ce qui me fait mourir de rire, quand je pense à la raison de cette mascarade, qui n'auroit naturellement pas dû me conduire jusques-là. Je dois cependant à toute ma Maison mon apologie là-dessus ; & c'est à vous que je l'adresse, comme en étant le Chef, sous la condition du secret.

Lorsque j'arrivai de *Venise* en *Bosnie*, Province frontière du *Sultan*, je fus arrêté à *Serrai*, la capitale de ce pays, à la sollicitation d'un Officier de l'Empereur qui s'y trouva le jour même que j'y fis mon entrée. Les *Allemands* en étant avertis, employèrent des sommes considérables pour me faire remettre

entre leurs mains, comme Allemand. Après plus de quinze mois d'arrêt (jugez pendant ce tems de mes inquiétudes!) l'ordre de me remettre entre leurs mains fut expédié. Ce fut alors, que pour ne pas tomber entre celles de mes plus cruels ennemis (car l'un des articles du Traité de *Passarowitz* portoit qu'on se rendroit réciproquement les Sujets fugitifs des deux Empires) ce fut alors, dis-je, que je quittai le chapeau pour le turban, qui seul pouvoit me sauver.

Si l'Ambassadeur de France à *la Porte* m'eût réclamé comme *François*, on m'auroit remis, à l'instant même, entre ses mains; mais c'est ce qu'il n'a jamais voulu faire: & je n'ai pu trouver d'autres raisons en sa faveur, si ce n'est qu'étant arrière-petit-fils d'un Juif, d'une petite cité près d'*Avignon*, il étoit ravi de pouvoir vendre un Chrétien, n'étant pas venu assez tôt au monde pour crucifier le *Messie*. Son père

étoit Marchand de draps à *Marseille*, où ses ancêtres s'étoient retirés, & où il étoit enfin parvenu, de petit Avocat, au grade de Lieutenant Civil, avant de sauter à l'Ambassade de Constantinople.

.

C'est donc à lui qu'il faut s'en prendre si je porte le *turban*. Mais sachez que je l'ai pris sans les cérémonies que l'Auteur de mes prétendus *Mémoires* a bien voulu débiter, sans doute pour amuser les Lecteurs.

Vous jugerez bien aussi, avec tout le reste de l'Europe, où je suis connu comme *Gloria Patri*, qu'un homme aussi décisif & aussi déterminé que je le suis dans mes résolutions, n'auroit pas différé quinze mois à se faire *Turc*, si tel eût été mon dessein en passant dans les

Etats du *Sultan*, ni que je n'aurois pas attendu le moment qu'on m'alloit livrer aux *Autrichiens*, pour me déclarer tel. Cette déclaration étoit le seul moyen de me sauver de leurs pattes : je me ferois dit *Diabte*, plutôt que de me voir à leur disposition !

Les raisons de mon voyage du *Levant* étoient fort sensées. Je puis dire avec plus de vérité qu'un autre : *L'homme propose & Dieu dispose*. Je ne puis en dire davantage, parce qu'elles touchent des personnes d'un si haut caractère, qu'il ne m'est pas permis de les compromettre sans leur aveu. Sachez seulement que j'aime mieux, en dépit de l'opinion de nos tristes Cagots, être où je suis, & comme je suis, que d'être mort, écorché vif & en bon Chrétien, dans l'Allemagne.

Mais je m'apperçois, trop tard, que voilà une bien longue & bien sérieuse tirade pour un homme de mon humeur ; & je veux l'égayer, en vous donnant

une idée de ma situation, en Chan-
son, sur un air qui convient assez bien
au sujet.

C H A N S O N,

Sur l'Air : *Faisons nous Mahométans, & prenons
le Turban.*

BONNEVAL n'est point décrépité,
Comme des fots l'ont dit :
Son vin, sa maîtresse,
Sont le joyeux support
De sa vieilleffe,
Jusqu'au jour de sa mort.



De France, il fut chez l'Allemand ;
De là chez le Sultan.
Quoique sur terre,
Sans habitation,
Elle est entière
A sa dévotion.



Ne venez, têtes d'oisons,
Blâmer ses actions :

La

La terre ronde
 Est son vaste manoir,
 Où tout le monde
 Reconnoît son pouvoir.



Son cœur ne fut, ni ses vertus,
 De revers abattus :

Un grand courage,
 Que *Minerve* conduit,
 Sauve d'un naufrage,
 Où le poltron périt.



Il s'est comme soumis les lieux
 Où l'ont conduit les Cieux :

Tel qu'*Alexandre*,
 Les peuples, à l'envi,
 Viennent se rendre
 Et chercher son appui.



Alcibiade, si prôné,
 Comme *Bonneval* né,
 De sa patrie
 Injustement chassé,
 Pour son génie,
 Fut par-tout caressé.



E

Tel est votre frère cadet,
Dont l'éloquent caquet,
Toujours sincère,
Sérieux ou badin,
A l'art de plaire
A tout le genre humain.

Voilà, en style gaillard, & même un peu grivois, M. le Marquis, une esquisse qui peut vous faire juger de ma situation en *Turquie*. Il ne reste plus, pour achever le tableau, que de vous donner une idée de ma manière de penser, qui tient beaucoup de celle des anciens Philosophes. Le voisinage de leurs tombeaux me fait souvenir de leurs sages maximes, aussi bien que mon gros *Plutarque* qui ne me quitte point, & qui, comme vous savez, est mon ancien Bréviaire. Cet article fera encore en Chançon, s'il vous plaît, puisque je suis en train d'en faire: elles viendront bonnes, médiocres ou mauvaises; il faudra vous en contenter.

J'ai su tirer de ma raison ,
 Cette sage leçon :
 Qu'on est parjure ,
 Si l'on ne suit les lois
 De la nature ,
 Jalouse de ses droits.



Sur ce solide fondement ,
 Je vis joyeusement ,
 Sur le *Bosphore* ;
 Provoquant mes desirs ,
 Pour croître encore ,
 S'il se peut , mes plaisirs.



A l'exemple d'*Anacréon* ,
 Et comme lui barbon ;
 Sur le *Bosphore* ,
 Souvent à verre plein ,
 Jusqu'à l'aurore ,
 Je sirotte mon vin.



Cérès , *Bacchus* & les Amours
 M'accompagnent toujours ;
 Sur le *Bosphore* ,

Narguant les ennemis,
 Du Dieu qu'adore
 Le peuple de Paris.



Si le passé n'est plus pour vous,
 Gémissez, graves fous!
 Sur le *Bosphore*,
 Je jouis du présent
 Est bien pécore
 Qui n'en fait pas autant !

Je ne doute pas, mon cher frère, que vous ne trouviez ma morale un peu légère pour un homme de mon âge; surtout si, comme moi, vous n'avez pas la force de voir dégringoler votre machine vers le tombeau, pendant que votre ame, sur le haut du précipice, goûte la joie & les plaisirs, & jouit d'une tranquillité parfaite à l'aspect d'un sort inévitable à tout ce qui est né. Mon opinion est donc, que Dieu n'a rien décrété qui ne soit bon & utile; & que, par conséquent, la mort n'est pas seulement

INTÉRESSANTES. IOI

un mal imaginaire , mais qu'elle doit être un bien , puisqu'elle entre dans l'ordre général & universel , établi par le Créateur de toutes choses.

C'est sur cette vérité incontestable que je profite joyeusement de la vie , qui s'enfuit comme un éclair , & qu'il ne m'a donnée que pour ma présente félicité. Sur quoi je répète souvent ces deux derniers vers de l'Ode de *Malherbe* , sur la mort :

*Vouloir ce que Dieu veut est l'unique ressource
Qui nous met en repos.*

Au surplus , je me porte parfaitement bien : je n'ai ni goutte , ni toux , ni gravelle ; je monte à cheval comme à vingt ans ; & prends , à pieds , un exercice raisonnable. Mais le démon qui tourmentoit *Saint Paul* , jusqu'à lui donner des soufflets , m'a quitté , dont je suis bien marri ! il est vrai qu'il vient encore , de tems en tems , les matins , me rendre visite.... Mais , passons là-dessus.

E iij



Mon ancienne passion pour la guerre se réveille quelquefois , étant encore assez vigoureux pour faire plus d'une campagne. Mais , pour vous dire la vérité , le dernier Maître que j'ai servi m'ayant dégoûté de presque toutes les Cours du monde , il faudroit que j'eusse le choix du Souverain pour m'engager encore ; & peut-être que celui que je choisirois , ne voudroit pas de moi ?... Ici , je fais ce que je veux , je vis comme bon me semble , rien ne me manque ; j'ai même assez pour contenter mon humeur prodigue , que toute la terre m'a reprochée. Il est vrai cependant que la vie trop tranquille que je mène paroît quelquefois étrange à un homme qui , comme moi , a vécu depuis son enfance dans le tumulte des armées & le fracas du grand monde ; & que , sans mes livres , dont j'ai une raisonnable provision , j'aurois peu d'amusemens conformes à mon goût. Ne croyez pas pour-

tant que je fois mécontent de mon sort ?
 les deux derniers vers du Sonnet de *Job*,
 de *Benserade*, viennent ici tout à pro-
 pos ; après avoir décrit les maux de ce
 saint homme , il finit ainsi :

Il s'en plaint , il en parla :
J'en connois de plus misérables.

Au reste , mon frère , il faut que j'aie
 fait , sans m'en être apperçu , une grande
 provision de bonne renommée dans les
 pays Chrétiens , puisque , malgré ma
 situation extravagante , je reçois ici des
 amitiés de tout ce qu'il y a de plus
 grand & de meilleur en Allemagne , &
 que même les *Autrichiens* ne m'ont pas
 refusé , auprès des Ministres du *Sultan*,
 des louanges , qui , comme vous le
 croyez bien , n'ont point été mendrées ?
 Mais ce qui vous paroîtra plus surprenant,
 c'est que divers Cardinaux , Archevê-
 ques & Evêques , autrefois de mes amis,
 me donnent , quand ils en ont l'occa-

fion , des témoignages très-sincères de la continuation de leur estime & de leur amitié ; que plusieurs Têtes couronnées m'ont fait le même honneur ; que les Ministres Chrétiens qui sont ici , & qui sont presque tous de mes amis , auront sans doute divulgué , de vos côtés , que je suis le même Comte de *Bonneval* d'autre fois , & que *l'habit ne fait pas le Moine*. Il n'y a que ce petit Ambassadeur auquel je n'ai jamais pu m'accoutumer ; nos sentimens & nos humeurs étoient antipathiques : ce qui n'a pas empêché qu'en toute occasion , je n'aie cherché d'établir , dans ce pays-ci , les affaires , conformément à la gloire & aux intérêts de *S. M. T. C.* Les deux Ministres de *Suède* à la *Porte* , sont témoins que c'est moi qui ai fait accepter la médiation de notre grand Monarque , après l'avoir proposée , de mon côté , au *Grand Visir* , voyant que celle des deux Ambassadeurs d'*Angleterre* &

de *Hollande* , qu'on avoit déjà acceptée, n'en étoient pas trop affamés. Cependant l'Ambassadeur François a fait sonner bien haut son crédit dans la réussite de cette affaire , qui n'a pourtant d'autre source que moi.

Je méditois , depuis long-tems , l'alliance de la *Suède* avec le *Sultan* : la compétence des deux Ambassadeurs d'*Angleterre* & de *Hollande* , comme Médiateurs , m'embarassoit. Je crus , en leur substituant un Ambassadeur de *France* , trouver tout l'appui dont j'avois besoin , à cause de l'ancienne Alliance des *Suédois* avec notre Couronne. Mais à peine vit-il son auguste Maître accepté pour Médiateur , qu'il me fit exiler.

.

Cependant , mon cher frère , personne ne peut ignorer que les *Moscovites* sont les plus grands ennemis de la France,

& que les *Suédois* sont les plus anciens
& les plus sincères Alliés de notre Cou-
ronne.

.
.
.

Tel est le Ministre que nous perdons.
Son successeur est arrivé ici depuis un
mois : c'est M. le Comte *de Castellane*,
homme de guerre, & d'une grande
Maison. Je n'ai encore aucune connois-
sance avec lui. S'il suit les inspirations
de l'autre, nous n'aurons pas grand
commerce ensemble. Je me tiendrai en
repos, en attendant qu'il puisse souhaiter
que je sois de ses amis : ce qui ne nuira
probablement pas à ses affaires.

Adieu, mon frère ; ma lettre est fort
longue, & peut-être ennuyeuse : il y a
de tout, pour contenter les fantasques.
J'ai été bien aise de vous mettre au fait
de mes affaires avec l'Ambassadeur de
France, pour vous mettre en état de

me défendre où vous êtes , en cas que l'on m'attaque. Tout ce que je vous en mande est vrai : le Ministre de *Suède* à *Paris*, M. le Comte de *Tessin*, vous peut donner les preuves de la plupart des faits que j'avance ici. Au surplus , portez-vous bien ; & souvenez-vous qu'il n'y a que fadaïses en ce bas - monde , distinguées en gaillardes , férieuses , politiques , juridiques , ecclésiastiques , savantes , tristes , &c. &c. &c. Mais qu'il n'y a que les premières , & de se tenir toujours le ventre libre , qui fassent vivre joyeusement & long-tems.

Je suis , &c.





E X T R A I T
D U M É M O R I A L ,

O U

D U R E C U E I L D ' A N E C D O T E S

*De M. Duc.... S. P. de l'A. F. &
H. de F. (a).*

LE Régent vouloit se délivrer du Cardinal *Albéroni*, (qui le gênoit trop en Espagne).

L'Abbé *Du Bois*, instruit par ses espions de l'ascendant que *Laura* avoit

(a) Ces Anecdotes sont tirées du Manuscrit original d'un Homme de Lettres, très-instruit, qui a vécu dans le plus grand monde; & qui, par état, avoit intérêt de chercher la vérité des Faits servant à l'Histoire, & beaucoup plus connu par l'excès de sa franchise que par celui de sa crédulité.

sur l'esprit de la Reine , entreprit de s'en servir pour perdre le Ministre. Il fit offrir à *Laura* tout l'argent qu'elle voudroit : l'intérêt réuni à la haine , déterminâ la nourrice. Le 5 Décembre , *Albéroni* reçut , par un billet de *Philippe V* , ordre de sortir en vingt-quatre heures de *Madrid* , & dans quinze jours de sa domination.

Albéroni partit avec des richesses immenses.... Il y avoit déjà deux jours qu'il étoit en marche , lorsqu'on s'aperçut qu'il emportoit le Testament de *Charles II* , qui instituoit *Philippe V* héritier de la Monarchie.

Il fallut user de violence pour l'obliger à rendre ce Testament. Il avoit sans doute envie de gagner la protection de l'Empereur , en lui remettant ce titre précieux.

Albéroni devant traverser la France , le Chevalier de *Marcion* eut ordre d'aller le prendre à la frontière , de ne le quit-

ter qu'à l'embarquement, & de ne pas souffrir qu'il lui fût rendu aucun honneur sur son passage.

Le Cardinal se rendit à *Parme*, n'osant s'exposer au ressentiment du Pape. Ce ne fut qu'en 1721, à la mort de *Clément XI*, qu'il fut à Rome pour le *Conclave*.

En passant par la France, il eut l'audace d'écrire au *Régent*, dont il avoit mérité l'indignation, & de lui offrir de faire à l'*Espagne* la guerre la plus dangereuse. Le *Régent* montra sa lettre, & ne l'honora pas même d'une réponse.



Chamillard, (depuis Ministre d'Etat) Rapporteur d'un procès injustement perdu par sa négligence, rendit à la Partie 20000 livres dont il s'agissoit, & renonça à sa Profession.

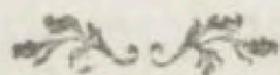


INTÉRESSANTES. III

Louis XIV étoit étonné de la stupidité d'un Ambassadeur à sa Cour : *Vous verrez, Sire,* (lui dit le Comte de Grammont) *que c'est le parent de quelques Ministres !*

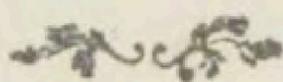


Après la bataille d'*Hochstedt*, *Marlborough* ayant reconnu parmi les prisonniers blessés un soldat qu'il avoit remarqué pendant l'action, lui dit : *Si ton Maître avoit beaucoup de soldats comme toi, il seroit invincible.... Ce ne sont pas des soldats comme moi qui lui manquent* (répondit ce brave homme), *mais des Généraux comme vous.*

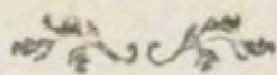


Louis XIV, résista long-tems à la proposition du dixième. Le Jésuite *Le Tellier*, son Confesseur, le détermina à mettre cet impôt, en l'assurant qu'il étoit le maître & le propriétaire de tous les biens du Royaume.

En 1701, il arriva, par la *Flotille* ; pour le Général des Jésuites, plusieurs caisses de chocolat. La pesanteur ne répondant pas à l'étiquette, on les ouvrit; & l'on trouva des billes d'or, dont on fit de la monnoie pour payer les troupes.



Les maximes du Duc de *Bourgogne* étoient : Que les Rois sont faits pour les peuples, & non les peuples pour eux : Qu'ils doivent punir avec justice, parce qu'ils sont les gardiens & les manuteneurs des Lois ; donner des récompenses, parce que ce sont des dettes ; jamais de pensions, parce que n'ayant rien à eux, ce ne peut être qu'aux dépens des peuples. Et il avoit le courage de les débiter au milieu du fallon de *Marly*.



Madame la Duchesse de *Bourgogne* disoit un jour à Madame de *Maintenon*,

devant le Roi : « Savez-vous , ma tante ,
 » pourquoi les Reines d'Angleterre gou-
 » vernent mieux que les Rois ? C'est que
 » des hommes gouvernent sous le règne
 » des femmes , & les femmes sous celui
 » des hommes. »



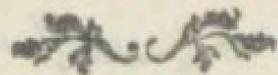
« Avec qui voulez-vous que je joue ?
 (disoit la même , au fallon de *Marly* ,
 pendant la guerre), » avec des femmes
 » qui tremblent pour leurs maris &
 » leurs enfans , & moi qui tremble
 » pour l'Etat ? »



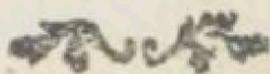
Anciennement on faisoit , à Rome ,
 des obsèques pour nos Rois , & à Paris
 pour les Papes. Rome les refusa pour
Henri III ; & on cessa de les faire à
 Paris pour les Papes.



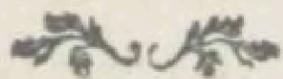
Louis XV ayant la petite vérole au mois d'Octobre 1728, & le Courrier de France ayant manqué, un jour, en Espagne; *Philippe V* supposa que le Roi, son neveu, étoit mort. Il fit aussitôt assembler la *Junta*, & déclara qu'il alloit passer en France avec le deuxième de ses fils, laissant la Couronne d'Espagne au Prince des *Asturies*, qui fit dans la chapelle sa renonciation en forme à celle de France. Ses ordres étoient donnés pour partir le lendemain. Mais le Courrier apporta la nouvelle de la convalescence.



Le Cordon bleu donné à l'Abbé *d'Estrees*, à son rappel de l'Ambassade d'Espagne, est le premier exemple de cette grace accordée à un Ecclésiastique non Prélat.

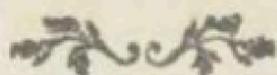


Milord *Stair*, Ambassadeur d'Angleterre, s'étant un jour échappé, devant M. de *Torci*, en propos sur *Louis XIV*, *Torci* lui dit froidement : « M. l'Ambassadeur, tant que vos insolences n'ont regardé que moi, je les ai passées, pour le bien de la paix; mais si jamais, en me parlant, vous vous écartez du respect qui est dû au Roi, je vous ferai jeter par la fenêtre ».

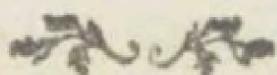


Le Roi de *Sardaigne*, *Victor-Amédée*, dit à un de nos Ministres, vivant encore : « que son Confesseur, *Jésuite*, étant au lit de la mort, le fit prier de le venir voir, & que le mourant lui tint ce discours : *Sire*, j'ai été comblé de vos bontés; je veux vous en marquer ma reconnoissance. Ne prenez jamais de Confesseur *Jésuite*?... Ne me faites point de questions, je n'y répondrois pas. »

Le Cardinal *d'Auvergne* disoit un jour naïvement : « Tous mes Domestiques , » excepté l'Evêque de *Mécènes* , ont été » malades cet hiver ! »



Le Cardinal *de Janson* avoit été Chapelain du Marquis *de Laigle*. Il garda sa Chapelle , par reconnoissance , dans son élévation.



Louvois ayant été traité fort durement au sujet d'une fenêtré d'un bâtiment qu'il faisoit faire pour le Roi , entra chez lui , la rage dans le cœur , & en exhalant sa fureur devant *Tilladet* , *Saint-Pouange* & *Villacerf* : « Si je ne » donne de l'occupation (s'écria-t-il) » à un homme qui se transporte pour » des misères , je suis perdu ! Il n'y a » que la guerre qui puisse le tirer de ses » bâtimens. Pardieu ! il en aura , puis- » qu'il lui en faut ou à moi. »

La fameuse *Ligue d'Ausbourg* fut défunie en conséquence, & l'Europe entière embrâsée, parce qu'une fenêtre étoit trop large ou trop étroite !

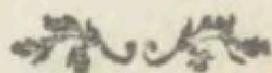


Avant *Louvois*, les Secrétaires d'Etat étoient dans l'usage d'écrire *Monseigneur*, aux Ducs & aux Grands Officiers de la Couronne. Il fut le premier qui supprima ce protocole. Il fit plus, il exigea le *Monseigneur* pour lui, de la part de tous ceux à qui il ne le donnoit pas précédemment. Le Marquis *d'Ambre*, Lieutenant-Général, fut forcé de renoncer au service, pour n'avoir pas voulu s'y soumettre.

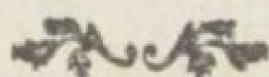


Anciennement, un Duc devenu Maréchal de France, ne quittoit pas ce premier titre pour prendre le second.

Louvois fut empoisonné. Le poison fut mis dans son pot à l'eau par *Serca*, son Médecin. On a ignoré qui l'avoit engagé à ce crime.



A la mort de *Louvois*, le Roi envoya chercher *Chamlay*, & lui offrit la place de Secrétaire d'Etat de la guerre, quoique *Barbézieux* en eût la survivance. Il remercia le Roi, & lui dit: « Si Votre
» Majesté ne veut pas donner absolu-
» ment la place au fils, je la supplie
» de nommer tout autre que moi, qui
» ne peux me revêtir de la dépouille
» du père, mon ami & mon bienfai-
» teur. »

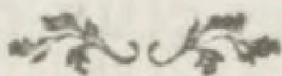


La haine de *Louis XIV* pour le Prince *d'Orange*, venoit du refus qu'il avoit fait d'épouser sa fille & de *Madame de la Valière*, depuis *Princesse de Conti*.

Le Prince *d'Orange*, n'étant encore que *Stathouder*, se trouvant à la représentation d'un Opéra, dont le Prologue étoit à sa louange; après avoir entendu le début de l'Auteur: « Qu'on me
» chasse ce coquin (dit-il), me prend-
» il pour le Roi de France? »

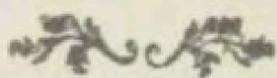


Le Prince *Eugène*, après la bataille *d'Hochstedt*, invita les prisonniers François à un Opéra; & au lieu d'une Pièce suivie, fit chanter cinq Prologues de *Quinault* à la louange de *Louis XIV.*
» Vous voyez (dit-il), Messieurs, que
» j'aime à entendre les louanges de votre
» Maître? »

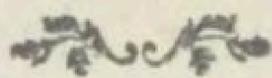


Le vieux Maréchal *de Villeroi*, qui avoit été Gouverneur de *Louis XV*, disoit: « Il faut tenir le pot de chambre
» aux Ministres tant qu'ils sont en place,
» & le leur verser sur la tête quand ils

» n'y font plus. » Il ajoutoit : « Quel-
 » que Ministre des Finances qui vienne
 » en place , je déclare d'avance que
 » je suis son ami , & même un peu
 » son parent. »



Le Duc de Grammont , fils du premier Maréchal , demanda au Roi *Louis XIV* , un brevet d'Historiographe , & savoit bien ce qu'il faisoit.

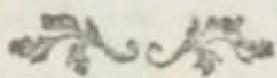


Les pensions que *Louis XIV* donnoit aux Gens de Lettres se montoient à 66300 livres , dont 14000 livres aux Etrangers. Tous ceux qui en reçurent reconnurent , sans autre examen , & annoncèrent ce Prince pour *Louis-le-Grand*. Les trompettes de la Renommée ne sont pas chères !



Ce

On fut fort étonné , à la mort de *Louis XIV* , de voir draper le Premier Président *De Mesmes*. On avoit déjà trouvé fort ridicule que trois ou quatre Magistrats du Conseil eussent porté des *Pleureuses* à la mort de *Monseigneur*.

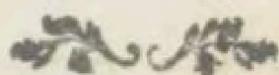


A la signature du traité de *Bade* , *La Houffaye* , Conseiller d'Etat , troisième Ambassadeur , avec le Maréchal de *Villars* & le Comte *Du Luc* , prétendit signer avant le Comte , & ne devoir céder qu'à Gens titrés. On rappella *La Houffaye* , & on envoya à sa place *Saint-Contest* , Maître des Requêtes.

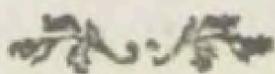


D'après cet exemple , les Conseillers d'Etat demandèrent la préséance sur le Marquis *d'Effiat* , premier Ecuyer de *Monsieur* , & Chevalier des Ordres du Roi , mais non titré. Le *Régent* n'

imagina d'autre expédient que de créer
d'Effiat Vice-Président du Conseil des
Finances.



Le Duc de *Noailles*, Président du
Conseil des Finances, dit un jour, en
plein Conseil & en présence du *Régent*,
à *Rouillé du Coudrai*, Membre de ce
Conseil, honnête homme, mais fort
ivrogne : « M. *Rouillé*, il y a là de
» la bouteille ? Cela se peut, M.
» le Duc (répondit *Rouillé*) ; mais il
» n'y a jamais de *pot de vin*. »



Une Compagnie de *Traitans* présen-
toit à *Rouillé* une liste des Affociés, où
il y avoit des noms *en blanc*. Il en de-
manda la raison ? Ils lui répondirent,
que c'étoit des *places* dont il pouvoit
disposer. « Mais, si je partage avec vous
» (leur dit-il), comment pourrai-je

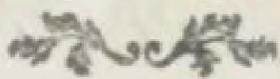
» vous faire pendre , dans le cas où
 » vous seriez des fripons? »



La Duchesse de Berri parut un jour à l'Opéra sous un dais ; le lendemain à la Comédie , quatre de ses Gardes sur le théâtre , les autres dans le parterre. Le cri fut général. Si elle eût continué , elle eût fait déserter le parterre. Elle prit son parti , & se renferma dans sa petite loge.



Le Chevalier de Bouillon , qui se faisoit nommer le Prince d'Auvergne , donna le projet du Bal de l'Opéra , & eut 6000 livres de pension pour son droit d'avis.



Le Comte de Stair , Ambassadeur d'Angleterre , ayant appris que le Prétendant devoit partir de Chailot , où

il étoit caché , pour se rendre en *Bretagne* , & s'embarquer pour l'*Ecosse* , afin de se mettre à la tête de son Parti , demanda au *Régent* de faire arrêter ce Prince , qui devoit passer à *Château-Thierry*.

Le *Régent* , voulant à-la-fois fomenter les troubles d'*Ecosse* , & faire montre de zèle pour le Roi *George* , donna , en présence de l'Ambassadeur , des ordres à *Contades* , Major des Gardes , d'aller à *Château-Thierry* , & de prendre le *Prétendant* à son passage. *Contades* , homme intelligent , devinant les intentions du Prince , partit le 3 Novembre 1715 , bien résolu de ne pas trouver ce qu'il cherchoit.

Stair , se fiant peu aux démonstrations du *Régent* , résolut de délivrer le Roi *George* de ses inquiétudes par un coup de scélérat. Il chargea *Douglas* , Colonel Irlandois au service de France , d'aller s'embusquer à *Nonancourt* avec

trois assassins. Ils demandèrent, en y arrivant, avec tant de vivacité, si l'on n'avoit pas vu passer une chaise de poste qu'ils désignoient, qu'ils en devinrent suspects à la nommée *l'Hôpital*, maîtresse de la poste, femme d'esprit & de résolution. . . . (La nouvelle du voyage du *Prétendant* s'étoit répandue depuis qu'il avoit disparu de *Bar*).

L'empressement de ces Courriers, reconnus pour *Anglois*, lui fit soupçonner qu'ils avoient de mauvais desfeins. En effet, on a su depuis, que les trois Satellites de *Douglas* étoient des scélérats déterminés qui, avant de partir de *Londres*, avoient fait leur marché pour leur famille, au cas qu'ils fussent pris & exécutés.

La Maîtresse de la poste les assura qu'il n'étoit point passé de chaise, & qu'il étoit impossible qu'il en passât sans relayer.

Douglas, après être resté long-temps

& inutilement sur la porte , sortit avec un de ses gens pour aller en avant sur le chemin de *Bretagne* , & laissa les deux autres dans la maison.

La *l'Hôpital* , dès cet instant , fit partir , par une porte de derrière , un Postillon , pour aller sur la route de Paris au-devant de la chaise , & la détourner chez une de ses amies.

Pendant qu'un des Gens de *Douglas* s'étoit jeté sur un lit , l'autre faisoit sentinelle à la porte. Elle engagea un Postillon affidé à le faire boire & à l'enivrer. Alors elle enferma celui qui dormoit , & envoya avertir la Justice & la Maréchaussée , qui arrêterent les deux *Anglois* qui se réclamèrent de leur Ambassadeur ; à quoi on leur répondit , que jusqu'à ce qu'ils eussent justifié qu'ils appartenoient à l'Ambassadeur , ils resteroient en prison.

Pendant ce temps-là , le *Prétendant* arriva , & fut conduit dans la maison

indiquée par la *l'Hôpital*, où elle alla le trouver, & lui apprendre ce qui venoit de se passer. Ce Prince, pénétré de reconnoissance, ne dissimula point qui il étoit, & demeura caché à *Nonancourt* en attendant qu'on prît des mesures contre ceux qui n'étoient pas arrêtés.

Douglas, instruit de ce qui venoit d'arriver, s'en revint, au plus vîte, à Paris.

Peu de jours après, le *Prétendant* partit, déguisé en Ecclésiastique, dans une chaise que lui procura sa Libératrice.

Le Prince lui donna une lettre pour la Reine d'Angleterre, à qui elle alla rendre compte de l'aventure à *Saint-Germain*.

Cette Princesse lui donna son portrait; le *Prétendant* lui envoya aussi le sien: la situation de la mère & du fils ne leur permettant pas d'autres marques de reconnoissance.

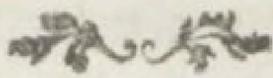
La bonne *l'Hôpital*, contente du service qu'elle avoit rendu, ne demanda rien au *Régent* de ce qu'elle avoit dépensé.

Elle resta vingt-cinq ans Maîtresse de la poste, que son fils tient encore.

L'audacieux *Stair*, pour voiler son crime, ayant eu l'impudence de parler de l'emprisonnement de ses Affassins, comme d'un attentat *au droit des Gens*; le *Régent* lui fit sentir combien, pour son honneur, il lui convenoit de se taire; & il se tut.

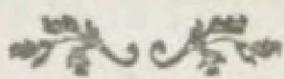


La Duchesse de *Berri*, ennuyée du deuil de *Louis XIV*, obligea le *Régent* de réduire tous les deuils à moitié, à l'occasion de celui de la Reine de *Suède*.



Les Comédiens Italiens, qui avoient

été chassés à l'occasion de la Pièce de la *Fausse Prude*, dont le public fit l'application à Madame de *Maintenon*, revinrent en 1716, sous le titre de Comédiens de M. le *Régent*, sous l'inspection de *Rouillé du Coudray*, & indépendans des Premiers Gentilshommes de la Chambre.

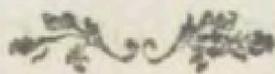


Le *Czar Pierre* avoit conçu le dessein d'allier la *Russie*, par des mariages, avec les Maisons de *France* & d'*Autriche*. Il jugea que la différence de Religion y feroit un obstacle. Il pensa aussi que la Religion *Grecque* n'étant pas fort éloignée de la *Romaine*, il ne lui feroit pas difficile de faire adopter celle-ci par ses sujets. Pour cet effet, il envoya *Kourakin* à *Rome*, & l'y retint trois ans sans conclure, y vivant en grand Seigneur, & à portée de s'instruire des principes de la Cour de *Rome*, & de

sa conduite avec les Puissances Catholiques.

Le Clergé Romain, loin de cacher ses prétentions, les étala si indiscretement, que *Kourakin*, à son retour, n'eut rien de satisfaisant à dire à son Maître.

Ainsi la Cour de *Rome* ne manqua une aussi belle occasion, que par les mêmes maximes qui lui ont fait perdre tant d'autres Etats.



Lorsque le *Czar* vint en France, il y fit fort peu de cas de toutes les choses d'agrément, & donna beaucoup d'attention à toutes celles qui tendent à l'utilité. Il fut fort sensible à une galanterie que lui fit le *Duc d'Antin*, de faire trouver dans sa salle à manger, sous un dais, le portrait de la *Czarine*. Il ne fut pas moins content de celle qu'on lui fit à la Monnoie des *Médailles*.

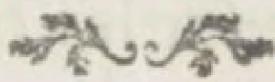
Après avoir examiné la structure, la

force & le jeu du balancier, il se joignit aux Ouvriers pour le mettre en mouvement & frapper une Médaille.... Mais quelle fut sa surprise, quand il vit sortir de dessous le coin son portrait, supérieur pour la ressemblance & pour l'art à toutes les Médailles qui avoient été frappées pour lui !

Il fut également satisfait du *revers* : c'étoit une Renommée passant du Nord au Midi, avec ces mots de *Virgile* : *Vires acquirit eundo.*

Il témoigna une grande envie de faire avec nous une alliance d'amitié : mais cela ne s'accordoit pas avec le plan de politique du Cardinal *Dubois*.

Il s'attendrit beaucoup en partant de la France ; & dit, qu'il voyoit avec douleur, qu'elle ne tarderoit pas à se perdre par le luxe.



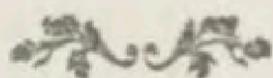
Le Cardinal *Albéroni*, pendant une

maladie du Roi d'*Espagne*, avoit donné ordre à l'Huissier de la Chambre de ne pas laisser entrer le Marquis de *Villena*, Majordôme - Major, dont le devoir & le droit étoient d'assister à la préparation & à l'administration de tous les remèdes.

Le Marquis s'étant présenté pour entrer & faire sa charge, l'Huissier, entrebâillant la porte, lui dit l'ordre qu'il avoit reçu. Le Marquis le traite d'insolent, pousse la porte, & s'avance vers le lit du Roi, qui étoit trop mal pour s'en appercevoir. *Albéroni*, voyant le Marquis, court au devant de lui, veut envain lui persuader de sortir, & le prend par le bras pour l'y forcer. *Villena*, fort goutteux, se débattant contre le Cardinal, tombe dans un fauteuil, saisit le Cardinal par la manche, lui applique sur les épaules & sur les oreilles nombre de coup de canne, en le traitant de petit Prestolet & de Faquin, à qui il apprendroit

le respect qu'il lui devoit. Le Cardinal se débarrasse enfin des mains du Marquis, & se réfugie auprès du lit, sans que la Reine, par dignité, & ses Domestiques, par un plaisir secret, fussent sortis de leurs places. Mais à peine fut-il rentré chez lui, qu'il reçut ordre de se rendre dans ses Terres.

N. B. Le Cardinal n'avoit osé recourir aux *Censures*, dans la crainte de rendre l'aventure publique, mais qui ne le devint pas moins.

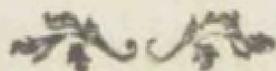


Le *Régent* acheta, dans ce temps, pour la Couronne, le diamant le plus gros & le plus parfait qu'il y ait en *Europe*. On le nomma le *Régent*, quelquefois le *Pitt*, du nom du Vendeur, beau-frère de *Stanhope*, Secrétaire d'Etat, oncle du célèbre *Pitt* d'aujourd'hui. On en demandoit quatre millions; mais, faute d'Acheteurs, on le donna pour deux.

Pitt l'avoit acheté d'un Ouvrier des mines du *Mogol*. On le préfère à la fameuse perle d'*Espagne*, nommée la *Pérégrine*, & au plat d'une seule émeraude de *Gènes*.



Le *Régent* accorde, cette année (1718) le traitement de *Majesté* au Roi de *Danemarck*, & le titre de *Hautes-Puissances* aux Etats-Généraux de *Hollande*.



D'Argenson, nouveau Garde des Sceaux, demande le tabouret pour sa femme, & l'obtient. C'est la première qui l'ait eu à titre de femme de Garde des Sceaux.



Le *Régent* refuse de se mêler du choix d'un premier Médecin du Roi; seulement à titre d'exclusion à *Chirac*, son

propre Médecin ; & à *Boudin* , pour les insolens propos qu'il avoit tenus contre lui à la mort du *Duc de Bourgogne*.

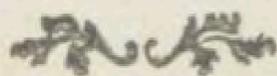
La place fut donnée à *Dodart*.



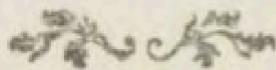
L'Abbé de *Saint - Pierre* , Aumônier de *Mademoiselle* , ayant donné son livre dans lequel il faisoit valoir l'avantage de la pluralité des Conseils, les ennemis de la *Régence* voulurent voir dans l'ouvrage une satire du Gouvernement de *Louis XIV* , & tâchèrent de mortifier le *Régent* dans un Officier de sa Maison. Mais , ne pouvant rien faire de juridique contre l'Abbé , ils cabalèrent dans l'Académie , dont il étoit Membre , pour l'en faire exclure. Il n'en resta pas moins l'ami des Académiciens Lettrés , qui obtinrent que sa place ne seroit remplie qu'à sa mort.



Le Manifeste contre l'*Espagne* fut fait par *Fontenelle*, sur les Mémoires de l'Abbé *Dubois*.



Dans ce temps, parurent les *Philip-
piques* : la *Grange-Chancel* en étoit l'auteur. Il fut envoyé aux *Iles Sainte-Marguerite*, d'où il sortit pendant la *Régence* même, & se montra librement dans Paris, pour détruire, probablement, l'opinion où l'on étoit, que le *Régent* l'avoit fait assassiner. Un Auteur qui auroit fait moitié moins contre une C.... ou une P...., seroit envoyé aux Galères.



La Duchesse de *Berry* s'avisa de recevoir la visite de l'Ambassadeur de *Venise*, placée dans un fauteuil sur une estrade de trois marches. L'Ambassadeur, surpris, fit une révérence, tourna le dos, & sortit sans dire un mot. Il

assembla, le jour même, les Ministres étrangers ; & tous déclarèrent publiquement, qu'aucun d'eux ne remettrait les pieds chez la Princesse.



Berthelot de Pléneuf, enrichi dans les vivres & les hôpitaux de l'armée, s'enfuit à *Turin*, lors de la Chambre de Justice.

Comme il n'avoit pas moins l'esprit d'intrigue que celui d'affaire, il se lia avec les Commis des Bureaux, s'insinua auprès des Ministres de cette Cour ; & pour se faire un mérite qui pût lui procurer un retour agréable à Paris, il entreprit de négocier le mariage de *Mademoiselle de Valois*, avec le Prince de *Piémont*, fils du Roi *Victor-Amédée*.

Quand il vit sa proposition assez bien reçue à *Turin*, il chargea sa femme, qu'il avoit laissée à Paris, d'en instruire le *Régent*, qui goûta fort ce mariage,

& chargea l'Abbé *Dubois* de suivre cette affaire.

Il ne pouvoit s'adresser plus mal : l'Abbé , dans le dessein de se rendre agréable à l'*Empereur* , dont la protection devoit lui procurer le chapeau de Cardinal , favorisoit le projet que ce Prince avoit d'enlever la *Sicile* au Roi *Victor*. Il n'avoit donc garde de laisser prendre au *Régent* aucun engagement avec la Cour de *Turin*. Il prit pourtant le parti de montrer beaucoup d'ardeur pour ce mariage ; & cependant de le faire échouer.

Pendant qu'on négocioit cette alliance, Mademoiselle de *Valois* s'étoit prise de passion pour le Duc de *Richelieu* ; & la chose fit assez d'éclat pour que *Madame* (mère du *Régent*) en fût instruite. Elle le prit avec autant de hauteur que de vertu ; & fit avertir le Duc , s'il se foucioit de ses jours , de ne pas approcher des lieux où seroit sa petite-fille ; & le

Duc fut assez prudent pour ne pas négliger l'avis.

L'Abbé *Dubois* saisit ce moment pour laisser transpirer ce qui se négocioit du mariage avec le Prince de *Piémont*. Cela fut jusqu'à *Madame* qui entretenoit avec la Reine de *Sicile*, une correspondance d'amitié assez suivie ; & elle n'eut rien de plus pressé que d'écrire à cette Reine, qu'elle étoit trop de ses amies pour penser à lui faire un aussi mauvais présent que *Mademoiselle de Valois*. Quelques jours après, elle crut même devoir faire part au Duc & à la Duchesse d'*Orléans*, du bel acte de franchise qu'elle avoit fait. *Madame la Duchesse d'Orléans* en fut au désespoir, *Mademoiselle de Valois* ne s'en soucia guère, l'Abbé *Dubois* joua le plus fâché, & le *Régent* ne fit que rire de l'incartade Allemande de sa mère.

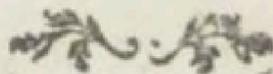
Mademoiselle de Valois épousa ensuite le Duc de *Modène*, & profita de la leçon

que lui donna la Grande-Duchesse de *de Toscane*, lorsqu'elles prirent congé l'une de l'autre : « Mon enfant, lui dit » cette Princesse, faites comme moi ; » ayez deux ou trois enfans, & de là » tâchez de revenir en *France*; il n'y » a que ce pays-là de bon pour nous. »

Avant que de partir pour *Modène*, où elle alloit à son grand regret, Mademoiselle de *Valois* obtint la grace du Duc de *Richelieu*.



Law, n'ayant pu appuyer son *système* de l'approbation du Parlement, conçut le projet de l'anéantir. Appuyé de l'Abbé *Dubois* & du Duc de *la Force*, il persuada au *Régent* de rembourser, en papier, toutes les charges de judicature : moyennant quoi le Roi deviendrait maître des Parlemens.



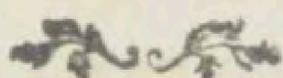
Pécoil, qui avoit fait fortune en commençant par les plus bas emplois de la *Gabelle*, ne songeant qu'à accumuler de nouvelles richesses, fit construire, dans l'endroit le plus retiré de sa maison, un caveau qui fermoit à trois portes, & dont la dernière étoit de fer.

Il y alloit de temps en temps jouir de la vue de son trésor ; &, quoique ce fût le plus secrètement qu'il pût, sa femme & son fils en eurent enfin connoissance.

Un jour qu'il y étoit allé, de grand matin, & qu'on le croyoit parti, sa famille ne l'ayant point vu rentrer le soir ; après avoir le lendemain fait enfoncer les portes du caveau, & ouvrir celle de fer, dont la clef étoit restée en dehors, trouva le malheureux vieillard étendu entre ses coffres, les deux bras rongés, & une lanterne à côté de lui, dont la chandelle étoit éteinte.

Sa femme ne tarda pas à quitter *Lyon*, où la scène s'étoit passée, & vint s'éta-

blir à *Paris* avec son fils, qui épousa une fille de *Le Gendre*, de *Rouen*, & acheta une charge de Maître des Requêtes ; lequel ne laissa qu'une fille (*a*), mariée au Duc de *Brissac*, frère aîné de celui d'aujourd'hui.



Law, devenu Catholique en 1720, fut naturalisé & nommé Contrôleur général.

Le Prince de *Conti* lui joua le tour d'envoyer à la Banque demander le paiement d'une si grande quantité de billets, qu'on en ramena trois fourgons chargés d'argent.

Law s'en plaignit au *Régent*, qui fit au Prince de *Conti* la réprimande la plus vive.



Lorsque le Duc & la Duchesse *Du Maine* furent arrêtés, le premier Pré-

(*a*) Morte en 1720.

fident, qui ne se sentoit pas net, voulut s'éclaircir de ce que le *Régent* pouvoit en faveur; & lui fit demander une audience secrète par Mademoiselle *de la Chausserye*.

Il fut introduit par la porte de derrière dans le cabinet du *Régent*, qu'il trouva avec *la Chausserye*, entrée par la porte ordinaire. Le Magistrat débuta par un grand étalage de respect & d'attachement inviolable: sentimens dont il étoit bien aise de renouveler l'affurance, dans un temps où tant d'autres s'écartoient de leur devoir; & cherchoit, en parlant à lire dans les yeux du Prince, quelle impression faisoit son discours. Mais le *Régent* s'observa si exactement, que le Magistrat, n'appercevant aucun danger, s'échauffa en nouvelles protestations, & alloit se retirer fort content de lui-même; lorsque le *Régent*, lui présentant un papier, lui dit froidement: Reconnoissez-vous cela?... Lisez.

C'étoit une lettre de la main du premier Président, par laquelle il répondoit du Parlement au Roi d'*Espagne*, & s'expliquoit si clairement, qu'il n'y avoit pas moyen de proposer de commentaires. Le premier Président, frappé comme d'un coup de foudre, tomba prosterné, la goutte l'empêchant de se mettre à genoux. Il embrassa les pieds du *Régent*, en protestant de ses remords & en implorant sa grace....

Le *Régent*, sans lui répondre, lui lança un regard d'indignation, & passa dans une autre chambre.

La Chausserraye, étourdie de la scène, reprocha au premier Président de l'avoir engagée à demander cette audience. L'autre, pour toute réponse, la conjura de suivre le *Régent*, & de tâcher de le fléchir.

La Chausserraye alla trouver le Prince, qui se récria sur le crime & l'audace du Magistrat, qu'il vouloit faire arrêter.

» Vous

» Vous êtes trop habile pour cela (lui
 » dit-elle) en fouriant ; vous n'en ferez
 » rien : cela est trop homme pour vous. »

» En voilà un dont vous ferez défor-
 » mais tout ce que vous voudrez dans
 » le Parlement. Vous avez quelquefois
 » besoin de pareils C. . . . : il suffit de le
 » tenir entre la crainte & l'espérance.
 » Je vais lui remettre l'esprit , afin qu'il
 » ait la force de se retirer. »

Sur quoi elle quitte le Prince , vient
 rejoindre le Magistrat , qu'elle trouve
 plus mort que vif , parvient à le rassurer ,
 & le remet entre les mains de *Dupleffis* ,
 qui le conduit à son carosse.



Le Cardinal *de la Trimouille* étant
 mort à Rome , & laissant l'Archevêché
 de *Cambrai* vaquant , *Dubois* eut l'im-
 pudence de le demander au *Régent*.

Pour entrer en matière : « Monsei-
 » gneur (lui dit-il) j'ai rêvé cette nuit
 » que j'étois Archevêque de *Cambrai*. »

Sur quoi le *Régent*, regardant *Dubois* avec mepris : — Tu fais des rêves bien ridicules ! — Eh ! pourquoi ne me feriez-vous pas Archevêque comme un autre ? — Toi ? Archevêque ! ... Miséricorde !

Alors *Dubois* lui cita tous les garnemens que lui & *le Tellier* avoient donnés à l'Eglise.

Le *Régent*, ennuyé de la liste & fatigué de la persécution, lui dit : Mais tu es un sacre ! ... Eh ! quel autre sacre voudra te sacrer ? — Oh ! s'il ne tient qu'à cela, Monseigneur, mon affaire est bonne. J'ai mon sacre tout prêt ; votre premier Aumônier, l'Archevêque de *Reims*. Il est dans votre anti-chambre ; il fera charmé de la préférence ; je vais vous l'amener.

Il vole à l'instant même à l'anti-chambre, dit à *Tressan* la grace que lui, *Dubois*, vient d'obtenir, & le desir qu'a le *Régent* que *Tressan* soit le *Conservateur*. Celui-ci y consent ; *Dubois* le

prend par la main, le présente au *Régent*, & redouble de remerciemens. *Tressan* y ajoute l'éloge du sujet. Le *Régent* ne répond rien ; sur quoi *Dubois* sort, & publie qu'il est Archevêque de *Cambrai*, comptant par-là, & sans doute avec raison, arrêter toute demande. Il écrit ensuite à *Néricault Destouches*, qu'il avoit laissé à Londres chargé des affaires à sa place, d'engager le Roi *George* à demander au *Régent* l'Archevêché de *Cambrai* pour le Ministre, auteur de l'alliance.

A cette proposition, le Roi d'Angleterre, partant d'un éclat de rire : « Eh ! » comment voulez-vous (dit-il à *Destouches*) qu'un Prince Protestant se mêle de faire un Archevêque en France ? ... Le *Régent* en rira, & sûrement n'en fera rien. » Pardonnez-moi, *Sire*, (dit *Destouches*) il en rira, mais il le fera ; & tout de suite il lui présente une lettre très-pressante & toute

écrite. « Donne , puisque cela te fait
» plaisir (dit le Monarque) ; » & il signa
la lettre.

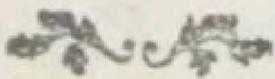
N. B. Il paroît que le *Régent* jouoit
à la Comédie lorsqu'il témoignoit de la
répugnance à nommer l'Abbé *Dubois*
à l'Archevêché de *Cambrai* , puisqu'il
cherchoit dans ce même temps à lui
procurer le chapeau de Cardinal , & en
avoit même écrit au Pape.

Le *Prétendant* , alors réfugié à *Rome* ,
étoit dans une telle détresse , qu'il avoit
offert sa nomination à *Dubois* , s'il le
faisoit payer de sa pension promise par
le *Régent* : mais l'Abbé n'avoit garde
d'accepter cette nomination , qui l'auroit
discredité auprès du Roi *George*. Il aima
mieux se faire un mérite auprès de lui
de ce refus , pour l'engager à s'intéresser
pour lui auprès du *Régent*. Aussi le Roi
George sollicita pour lui le *Régent* ; &
engagea même l'*Empereur* , sur qui il

avoit beaucoup de crédit , à en faire autant.



Clément XI étoit assez disposé à donner le chapeau à *Dubois* , pourvu que la *France* voulût concourir à l'ôter au *Cardinal de Noailles* , dont *Dubois* auroit la dépouille , comme le Saint Père destinoit le même traitement à *Albéroni* , fugitif d'*Espagne*. Sur quoi *Dubois* essaya de le faire arrêter par les *Génois* , pour l'envoyer prisonnier à Rome ; mais ils s'y refusèrent.



L'Abbé *Dubois* , ayant enfin été nommé à l'Archevêché de *Cambrai* , n'étant que tonsuré , il s'agissoit de prendre les Ordres. Il ne doutoit pas que le *Cardinal de Noailles* ne fût flatté de faire ce petit plaisir à un Ministre puissant , qui pouvoit avoir tant d'influence sur le parti

qu'on prendroit à l'égard de la *Constitution*. Il se trompa : le Cardinal ne voulant pas se déshonorer par une complaisance basse & criminelle, refusa nettement. On lui fit parler par le *Régent* même. Il répondit avec respect & modestie, & fut inébranlable.

Muni d'un *Bref* pour recevoir tous les Ordres à-la-fois, & d'une permission de l'Archevêque de *Rouen*, il se rendit avec l'Evêque de *Nantes* dans une Paroisse du Grand-Vicariat de *Pontoise*, la plus voisine de Paris, & y reçut les *Ordres* à une Messe basse.

Le sacre se fit au *Val-de-Grace*, avec la plus grande magnificence. Toute la Cour y fut invitée, & s'y trouva. Les Ambassadeurs & les Ministres des Princes *Protestans* s'y trouvèrent dans une lanterne opposée à celle où étoit le *Régent*, dont les grands Officiers faisoient les honneurs de la cérémonie.... Le scandale Ecclésiastique fut le plus superbe spectacle !

Le Duc de *S. Simon*, qui se vançoit d'être le seul homme titré que *Dubois* eût assez respecté pour l'excepter de l'invitation, offrit au *Régent* de s'y trouver, si ce Prince vouloit se respecter assez lui-même pour s'en abstenir; & le *Régent* y avoit consenti. Mais la Comtesse de *Parabère*, Maîtresse alors régnante, ayant passé la nuit avec lui, exigea qu'il iroit. Le Cardinal de *Rohan* voulut être le *Conservateur*; & l'Evêque de *Nantes*, qui avoit donné les *Ordres*, premier *Assistant*: le *Régent* pria *Masillon*, nouvellement Evêque de *Clermont*, d'être le second. Soit timidité bourgeoise, soit nécessité, il accepta.



Antoine-Joseph, Comte de *Horn*, âgé de 22 ans, *Laurent de Mille*, Piémontois, Capitaine réformé dans la *Cornette-Blanche*, & *Lestang*, fils d'un Banquier Flamand, âgé de 20 ans, ayant

complotté d'affaffiner un riche Agioteur, le conduifirent dans un Cabaret de la rue de *Venife*, & l'y poignardèrent. Le Comte de *Horn* & *Mille* furent arrêtés; *Lestang*, qui fe faifoit appeler le Chevalier *Descamps*, fe fauva. Le procès ne fut pas long; & dès le mardi fuivant, 26 mars, l'un & l'autre furent roués vifs.

Le *Régent* fut affiégré de toutes parts pour accorder la grace, ou du moins une commutation de peine.

On n'infifta pas fur le premier article; mais on redoubla de follicitations fur l'autre. On repréfenta que le fupplice de la roue étoit fi infamant; qu'une fille de la *Maison de Horn* ne pourroit, jufqu'à la troifième génération, entrer dans aucun *Chapitre*. On effaya de le toucher par l'honneur que le coupable avoit de lui être allié, par *Madame*.... « Eh bien! » (dit-il) j'en partagerai la honte: cela » doit confoler les autres parens. »

Cependant il fut près d'accorder la commutation de peine : mais *Law* & l'Abbé *Dubois* l'en détournèrent, & lui firent sentir la nécessité de maintenir (surtout dans cet instant) la sûreté publique ; & que le peuple crieroit contre cette distinction de supplice , pour un crime si noir & si vulgairement connu.

Lorsque les parens & alliés eurent perdu toute espérance de fléchir le *Régent*, le Prince *de Robec* & le Prince *d'Isenghien*, que le coupable touchoit de plus près que d'autres , trouvèrent le moyen de pénétrer jusque dans la prison du criminel , & l'exhortèrent à se soustraire à la honte du supplice , en prenant un poison qu'ils lui portoient. Mais le coupable les ayant obstinément refusés :
 » Va , malheureux ! (lui dirent-ils en
 » le quittant) tu n'es digne de périr que
 » par la main du bourreau. »

Le Comte *de Horn*, avant son crime , étoit connu pour un escroc & un mau-

vais sujet de tout point. Sa famille, informée de sa mauvaise conduite, avoit envoyé un Gentilhomme pour payer ses dettes & le ramener dans sa patrie, ou de gré, ou de force, en obtenant du *Régent* un ordre de le faire sortir de Paris; mais malheureusement il n'y arriva que le lendemain du crime.

Le *Régent* ayant adjugé la confiscation des biens du Comte de *Horn* au Prince de *Horn*, celui-ci lui écrivit la lettre suivante :

Je ne me plains pas, Monseigneur, de la mort de mon frère; mais je me plains de ce que V. A. ait violé en sa personne, les droits du Royaume, de la Noblesse & de la Nation. Je vous remercie de la confiscation de ses biens: je me croirois aussi infâme que lui, si je recevois jamais aucune grace de vous. J'espère que Dieu & le Roi, vous rendront quelque jour une justice aussi exacte que vous l'avez rendue à mon malheureux frère.

Le projet de la conjuration d'*Espagne* étoit de faire révolter le Royaume contre le *Régent* ; de mettre le Roi d'*Espagne* à la tête du Gouvernement de France , & sous lui le Duc *Du Maine*. On comptoit sur l'union des Parlemens ; & tout le projet étoit traité assez énigmatiquement , dans des lettres qui pouvoient être surprises.

Mais *Albéroni* voulut , avant que d'éclater , voir des plans arrêtés , & les noms de ceux dont on devoit se servir. Comme il étoit très-dangereux de confier ces détails à un Courrier , que l'Abbé *Dubois* pouvoit faire enlever ; *Célamare* imagina qu'il n'y avoit rien de moins suspect que le jeune Abbé *Portocarero* , neveu du Cardinal de ce nom , & *Montéléon* , fils de l'Ambassadeur d'*Espagne* en *Angleterre* , qui retournoient ensemble en *Espagne*.

Ce fut *La Fillon* qui fit avorter cette intrigue. Le Secrétaire du Prince de

Célamare avoit un rendez-vous chez cette femme , avec une de ses filles , le jour que partoit l'Abbé *Portocarero*. Il y vint tard , & s'excusa sur ce qu'il avoit été occupé à des expéditions de lettres fort importantes , dont il falloit charger des Voyageurs.

La Fillon laissa nos Amans ensemble , & alla sur le champ rendre compte à l'Abbé *Dubois* de ce qu'elle avoit entendu. Aussitôt on expédia un Courrier muni des ordres nécessaires pour avoir main-forte.

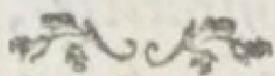
Il joignit les Voyageurs à *Poitiers* , les fit arrêter , & saisit tous leurs papiers , qu'il rapporta à Paris le jeudi 11 décembre , précisément à l'heure où le *Régent* entroit à l'*Opéra*. L'Abbé ouvrit le paquet , eut le temps de tout examiner , & de mettre en réserve ce qu'il voulut.

Au sortir de l'*Opéra* , l'Abbé voulut rendre compte au *Régent* de la capture.

Tout autre que ce Prince auroit été pressé de s'éclaircir d'un fait aussi important : mais c'étoit la précieuse heure du plaisir !... Et l'Abbé eut jusqu'au lendemain, assez tard, pour prendre ses mesures avant que de conférer avec le *Régent*.



Comme l'Abbé *Dubois* faisoit la revue des papiers du Prince de *Célamare*, & que *Le Blanc* alloit ouvrir une cassette :
 » M. *Le Blanc*, (dit l'Ambassadeur)
 » cela n'est pas de votre ressort : ce sont
 » des lettres de femmes. Laissez cela à
 » l'Abbé, qui toute sa vie a été M.... »



Le Parlement vouloit instruire secrètement le procès de *Law* : des Commissaires nommés d'office avoient déjà entendu des témoins ; & l'on ne se proposoit pas moins que de se saisir du cou-

pable , de terminer son procès en deux heures de temps , de le faire pendre dans la Cour du *Palais* , les portes fermées , & de les ouvrir ensuite pour donner au public le spectacle du cadavre. Le *Régent* en fut averti.

On prétend que ce fut par le Président *Dodun* , qui , depuis , fut Contrôleur général.

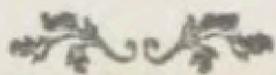


Le Pape ayant refusé à trois Archevêques , douze Evêques & quantité d'Abbés , des *Bulles* , s'ils ne se soumettoient à des conditions contraires à nos *Libertés* ; le *Régent* défendit au Cardinal de la *Trimouille* , notre Ambassadeur à *Rome* , de recevoir aucune de ces *Bulles* , si on ne les donnoit pas toutes conformes à nos droits & usages. Il nomma même une commission , prise du *Conseil de Régence* , pour statuer sur les moyens de se passer du Pape.

Mais la commission n'eut pas le temps de travailler beaucoup. A peine en fut-on instruit à *Rome*, que le Pape fit partir un Courrier avec toutes les *Bulles* dans la forme ordinaire.



La Comtesse de *Sabran* ayant voulu profiter d'un moment de débauche pour faire au *Régent* une question sur quelque affaire d'Etat ; il la mena devant une glace, & lui dit : « Regarde - toi ? . . . »
 » Et vois si c'est à un aussi joli visage
 » qu'on doit parler d'affaires ? »

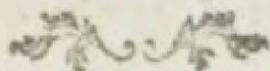


Il fut défendu à tout Particulier d'avoir chez lui plus de 500 liv. d'espèces. On fit des perquisitions jusque dans les Maisons Religieuses, & on récompensa les Dénonciateurs. Ce qui fit dire à Mylord *Stair* : Qu'on ne pouvoit plus

douter de la catholicité de *Law*, puisqu'il établissoit l'*Inquisition* en *France*, après avoir prouvé la *Transubstantiation* par le changement des *espèces* en papier.



Law étoit *Ecoffois*, se donnant pour *Gentilhomme*; il étoit grand, bien fait, d'une figure agréable & noble, de beaucoup d'esprit, d'une politesse distinguée, de la hauteur sans insolence. Sa femme, ou plutôt celle qui passoit pour l'être, étoit une *Angloise* de qualité, d'un caractère altier, que les bassesses de nos grandes *Dames* rendirent bientôt impertinente.



Le Nonce *Maffei*, qui vint cette année en *France*, étoit fils d'un *Trompette* de la ville de *Florence*. Il étoit arrivé de la plus basse domesticité à la *Prélature*. Il avoit beaucoup d'esprit,

de probité, & des mœurs très-régulières.



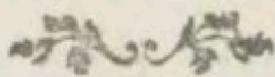
Le Parlement ayant attaqué le Duc *de la Force* pour monopole, plusieurs Pairs présentèrent au Roi une Requête, par laquelle ils prétendirent que les Pairs n'ont d'autre Juge que le Roi; qu'on ne peut instruire, en matière criminelle, des procès intentés à un Pair, qu'en vertu d'une commission particulière, adressée à tel ou tel Tribunal que le Roi juge à propos de choisir; & qu'alors ce Tribunal juge conjointement avec les Pairs.

Le *Régent*, avant de décider la question, voulut l'entendre discuter au Conseil, par les Pairs de l'un & de l'autre parti.

Le Duc *de S. Simon* défendit vivement le Duc *de la Force*, quant à l'in-

compétence du Parlement ; le Duc *de Noailles*, du parti contraire, n'osa répondre, & alléguâ qu'il n'étoit pas prêt. Le Prince *de Conti* & la plupart des Pairs, pour toute réponse au Duc *de S. Simon*, déclarèrent au *Régent* qu'ils s'en tenoient aux Remontrances du Parlement. Par crainte, il avoit évoqué l'affaire au Conseil ; par ce motif, il se déterminâ pour l'avis le plus nombreux, & renvoya l'affaire au Parlement.

Il n'est pas facile de prononcer sur les prétentions respectives du Parlement & des Pairs. Ceux qui nient la compétence du Parlement, croient prendre un parti plus noble ; ceux qui la reconnoissent, un parti plus sûr.



Dubois faisoit toujours solliciter à *Rome* le chapeau de Cardinal. Pour donner plus de poids à sa sollicitation,

il propofa au Cardinal *de Rohan* d'aller preffer la promotion, avec promeffe de lui procurer le premier miniſtère à fon retour. Il fe difpofoit à partir lorsqu'on apprit la mort du Pape. Le Cardinal partit pour le *Conclave*, muni de tout l'argent néceffaire. Il prit *Tencin* pour fon Conclaviſte, & laiffa en dehors *Laffiteau* pour recevoir les lettres de *Dubois*, qu'il venoit régulièrement leur lire.

Il écrivoit à *Dubois*, le 5 mai, que malgré la prétendue impénétrabilité du *Conclave*, il y entroit toutes les nuits, au moyen d'une fauſſe clef, à travers de cinq corps-de-gardes. *Tencin*, de fon côté, prit des meſures dignes de lui & de fon commettant. Il offrit au Cardinal *Conty* de lui procurer la *Tiare* par la faction de *France* & des autres partifans bien payés, ſi *Conty* vouloit s'engager par écrit de donner après ſa nomination le chapeau à l'Abbé *Dubois*. Le marché

fait & signé, *Tencin* intrigua si efficacement, que *Conty* fut élu Pape le 8 mai.

Après l'exaltation, *Tencin* somma le Pape de sa parole. Le Pontife répondit qu'il se reprocheroit éternellement de n'être parvenu au Pontificat que par une espèce de simonie : mais qu'il n'aggraverait pas sa faute par la prostitution du Cardinalat à un sujet indigne. *Tencin*, voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir, menace le Saint Père de rendre son écrit public. Sur quoi le Pape, effrayé, crut qu'il valoit mieux éviter ce scandale à l'Eglise. Il balançoit pourtant encore, lorsque *Seglione*, son Secrétaire, vint dire à *Tencin* que son Maître avoit grande envie d'une Bibliothèque ; mais qu'on en demandoit douze mille écus, & qu'il ne les avoit pas. La somme fut aussitôt comptée ; & cette générosité emportant la balance, le Pape nomma *Dubois* le 16 juillet. Mais il n'étoit pas à la fin de ses peines. . . . *Tencin* ne vou-

lant pas avoir été l'instrument gratuit d'une infamie, résolut d'en tirer parti, pour se faire lui-même Cardinal, en fit impudemment la proposition au Pape, & lui déclara qu'il ne rendroit le billet qu'à cette condition.

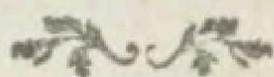
Le Saint Père ne put se déterminer à faire jouir *Tencin* de sa perfidie. Il en tomba malade, & ne fit plus que languir.

Une noire mélancolie, causée par son dépit & ses remords, entretenue par la présence de *Tencin*, resté Ministre de France à Rome, mit *Innocent XV* au tombeau.



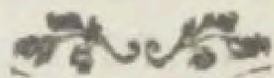
Le jour que *Dubois* reçut sa calotte de la main du Roi; après avoir fait son remerciement, il détacha sa Croix épiscopale, & la présenta à l'Evêque de *Fréjus*, en le priant de la recevoir :
 » Parce que (dit-il) elle portoit bon-
 » heur. » *Fleury* la reçut, en rougissant

aux yeux du Roi & de toute la Cour ; & qui pis est , fut obligé , en courtisan soumis , de s'en décorer. Ce qui lui attira nombre de plaisanteries.



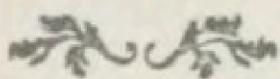
Le *Régent* , qui avoit remarqué le goût du Roi pour son Précepteur , lui proposa l'Archevêché de *Reims* , comme un siège de la première distinction. Le Roi l'envoya chercher sur le champ , & lui apprit le présent qu'il lui faisoit.

Fleury se confondit en remercîmens respectueux : mais refusa d'être premier Duc & Pair de *France*. Le *Régent* insista inutilement , & finit par le prier d'accepter , du moins , l'Abbaye de *Saint Etienne de Caen*. *Fleury* accepta ce Bénéfice simple , de 70000 livres de rente ; & fit mettre son refus de l'Archevêché dans toutes les Gazettes.



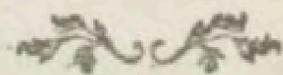
Le *Régent* donna, cette année, l'Evêché de *Laon* à l'Abbé de *Saint-Albin*, bâtard non reconnu qu'il avoit eu de la *Florance*.

Quand il voulut, en conséquence, se faire recevoir au Parlement, il fut arrêté par la difficulté de pouvoir articuler ni père, ni mère, ni par conséquent produire un nom. Cet obstacle, à la mort de *Dubois*, lui valut l'Archevêché de *Cambrai*.



Dubois ayant terminé une négociation qui intéresseoit fort le *Régent*, le mariage du Roi avec l'Infante d'*Espagne*, & celui de Mademoiselle de *Montpensier* avec le Prince des *Asturies*; le Duc de *Saint-Simon* fut déclaré Ambassadeur extraordinaire pour aller faire la demande de la Princesse. Une de ses principales instructions, étoit de voir & de cultiver beaucoup le Jésuite d'*Aubenton*, Confesseur du Roi. A leur

première entrevue, le Jésuite dit à l'Ambassadeur : Que l'intention du Roi étoit que la jeune Infante fût instruite par un Jésuite : Qu'il mouroit aussi d'envie de prier M. l'Ambassadeur de demander, de sa part, au Roi son neveu, de prendre un Confesseur Jésuite ; & termina son discours par offrir ses services pour la *Grandesse* que desiroit l'Ambassadeur. *Dubois* fit nommer le Père *Linère*, sous prétexte que la nomination d'un Confesseur Jésuite étoit une condition stipulée par l'*Espagne*.

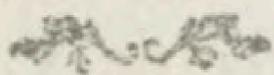


L'Electeur de *Cologne*, frère de l'Electeur de *Bavière*, étant à *Valenciennes*, annonça qu'il prêcheroit le 1^{er} avril. La foule fut prodigieuse à l'Eglise. L'Electeur étant en chaire salua gravement l'auditoire, fit le signe de la croix, & cria : *Poisson d'avril* ! Puis descendit, tandis que des trompettes & des cors-de-chasse

de-chasse faisoient un tintamare digne d'une pareille *scène*.



Lorsque le *Régent* sacrifia *Nocé*, qu'il aimoit beaucoup, à l'empire que le Cardinal *Dubois* avoit pris sur lui, quelqu'un dit à *Nocé*, pour le consoler : que cette disgrâce ne seroit pas de longue durée. « Qu'en savez-vous (dit-il) ? » Je le fais, répondit l'autre, du *Régent* même. Qu'en fait-il ? répliqua *Nocé*.



Le Cardinal *Dubois*, au retour de *Tencin*, qui revenoit de Rome, le crut très-propre à le servir dans le dernier & le plus grand de ses projets ambitieux, & l'endoctrina en conséquence.

Dans une audience que *Tencin* eut du *Régent*, après lui avoir dit combien la Cour de Rome étoit satisfaite de la conduite & des talens du Cardinal *Dubois*, il insinua au Prince que cette Cour

s'attendoit à le voir bientôt Premier Ministre; & que jamais *Son Altesse* ne pouvoit faire un meilleur choix pour sa tranquillité & pour le bien de l'Etat.

A peine *Tencin* eut-il effleuré cette matière, que le *Régent*, voyant de quoi il s'agissoit, dit (en l'interrompant):

» Que diable veut donc le Cardinal? je
» lui laisse toute l'autorité d'un Premier
» Ministre; il n'est pas encore content,
» il en veut le titre!.... Eh! qu'en fera-
» t-il? Combien de tems en jouira-t-il?
» Il est tout pourri de v..... Celui qui
» l'a visité m'assure qu'il ne pourra vivre
» six mois. »

Cela est-il bien vrai, Monseigneur?
— Très-vrai. Je te le ferai dire. — Cela étant, je vous conseille de le déclarer Premier Ministre, plus tôt que plus tard: Nous approchons de la Majorité du Roi; vous conserverez, sans doute, la confiance de *Sa Majesté*, due à vos services & à vos talens. Mais enfin, vous

n'aurez plus d'autorité propre! Un grand Prince, comme vous, a toujours des ennemis & des jaloux : ils chercheront à vous aliéner le Roi ; ceux quē l'approchent de plus près ne vous sont pas les plus dévoués ; vous ne pouvez, à la fin de votre *Régence*, vous faire nommer Premier Ministre. . . . Faites le Cardinal. . . . A sa mort, vous succéderez au titre qui n'aura pas été rétablē pour vous, & auquel le Public fera déjà accoutumé. Ce raisonnement frappa le Prince, & *Dubois* fut Premier Ministre.



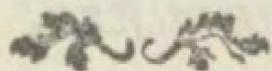
Dubois s'étoit marié, jeune, dans un village du *Limousin*, avec une jolie Payfanne. La misère les obligea de se séparer à l'amiable. Ils convinrent que la femme gagneroit sa vie comme elle pourroit, & que le mari iroit tenter fortune à *Paris*.

Lorsqu'il fut parvenu à l'Episcopat,

il craignit la révélation d'un engagement qui passoit les *Libertés de l'Eglise Gallicane*. Il en fit confidence à B.... Intendant de *Limoges*, qui trouva le moyen d'enlever la feuille du Registre de célébration & la minute du Notaire.

La place de Ministre & Secrétaire d'Etat de la Guerre, fut la récompense de son adresse & de sa discrétion.

La femme du Cardinal *Dubois*, après la mort de son mari, vint à *Paris*, où elle a vécu dans l'opulence & l'obscurité plus de vingt-cinq ans. Elle étoit fort unie avec son beau-frère, & elle n'avoit point d'enfans.



La Duchesse de *Berri* avoit pris un appartement aux *Carmélites* de la rue *Saint - Jacques*, où elle se retiroit la veille des grandes Fêtes. Elle y couchoit & y mangeoit avec les Religieuses,

affistoit même aux Offices de jour & de nuit. De là , retournoit aux *Orgies du Luxembourg*.



Le *Régent* , pour édifier le Public , ainsi que sa fille , marcha , en grand appareil , le jour de *Pâques* 1716 , à *Saint-Eustache* , & y communia.

Le contraste de sa vie habituelle & de cet acte de Religion , fit le plus mauvais effet du monde.



Le Comte *Maffei* , Vice-Roi de *Sicile* en 1716 , prit si bien ses mesures , qu'une nuit , tous les *Jésuites* , tant Pères que Frères , sains ou malades , furent enlevés , embarqués , deux jours après débarqués sur les côtes de l'État Ecclésiastique , & abandonnés à leur bonne ou mauvaise fortune.

Ils se rendirent , comme ils purent ,

à *Rome*, où le Pape, quoique très-embarrassé de cette inondation de Moines, n'en devint pas plus traitable avec le Gouvernement de *Sicile*.

Mais la Chambre Apostolique se lassant bientôt de fournir la subsistance à tant de Commensaux, on vit un beau jour affiché dans *Rome* un ordre à tous les Proscrits de fortir de la ville, sous des peines très-rigoureuses, auxquelles il fallut obéir. Ils voulurent rentrer dans la *Sicile*. Mais le Comte *Maffei* s'étant montré inflexible, ils se répandirent dans les campagnes d'*Italie*, où la plupart périrent de misère.



La France a toujours le choix du Nonce. Le Pape présente trois sujets, entre lesquels elle choisit, & peut rejeter tous les trois. L'Empereur & l'Espagne ont le même privilège.



Le Cardinal *Du Bois* vouloit faire revivre pour lui l'ancienne Souveraineté de *Cambrai*. Il écrivit à *Chavigni*, à *Madrid*, d'en chercher les titres en *Espagne*.

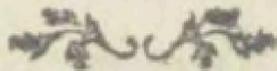
» Si le Roi d'*Espagne* (dit-il dans sa
 » lettre) a été usurpateur, comme il
 » le paroît pas les protestations que les
 » Archevêques ont toujours faites, le
 » Roi d'*Espagne* est injuste détenteur.»

Chavigni ne put réussir dans ces recherches.



Le jour de Pâques, qui suivit la promotion de *Dubois* au Cardinalat, s'étant éveillé plus tard qu'à son ordinaire, il s'emporta en juremens contre ses valets, de ce qu'ils l'avoient laissé dormir si long-temps un jour où il devoit dire la Messe. On se pressa de l'habiller, toujours jurant. Quand il le fut, il fit appeller un Secrétaire, & oublia d'aller

dire la Messe, & même d'aller l'entendre.



Le *Régent* fut charmé de la mort de ce Ministre.

Le jour qu'on lui fit l'opération, l'air, extrêmement chaud, tourna à l'orage; & ce Prince ne put s'empêcher de dire :
» J'espère que ce tems-là fera partir mon
» drôle ! »

Dubois jouissoit, à sa mort, de deux millions de revenu, sans compter un argent comptant & un mobilier immense.



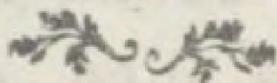
La Duchesse de *Phalaris*, entre les bras de qui mourut le *Régent*, étoit du *Dauphiné*, & se nommoit *d'Harancour*. Elle avoit épousé un Aventurier, Duc du Pape, qui se nommoit *George d'Entraignes*, fils d'un Financier, dont *Boileau* parle dans sa première Satire, sous

le nom de *George*. Il y avoit *Gorge* dans la première Edition :

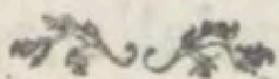
Que *Gorge* vive ici, puisque *Gorge* y veut vivre.



Un homme s'étant avisé de faire l'éloge du Duc de *Chartres*, en présence du *Régent*, sur la grace avec laquelle il avoit dansé dans un Ballet : « Savez-
» vous (dit le père) que j'envoie faire
» f..... ceux qui me font de pareils com-
» plimens ? »



Un jeune Seigneur Anglois, à son retour de *France*, ayant dit au Roi *Guillaume*, que ce qui lui avoit paru de plus plaissant à la Cour de *France* étoit, que le Roi eût une vieille Maîtresse & un jeune Ministre (*Barbézieux*). « Cela
» doit vous apprendre, jeune homme,
» (dit *Guillaume*) qu'il ne fait usage,
» ni de l'une, ni de l'autre. »



Charlotte-Christine-Sophie de Volfenbutel, femme du *Czarovitz Aléxis*, fils de *Pierre Premier*, *Czar de Moscovie*, & sœur de la femme de l'Empereur *Charles VI*, naquit le 25 Août 1694. Cette Princesse, avec de la beauté, de l'esprit, des grâces & de la vertu, devint l'objet de l'averfion de son mari, le plus féroce des hommes. Il effaya plusieurs fois de l'empoisonner; mais le contre-poison la sauva.

Enfin il lui donna un jour un si furieux coup de pied dans le ventre, étant grosse de huit mois, qu'elle tomba évanouie & noyée dans son sang. *Pierre Premier* étoit alors dans un de ses voyages. Son fils, persuadé que cette malheureuse Princesse n'en pouvoit revenir, partit à l'instant pour sa maison de campagne.

La Comtesse de *Conismark*, mère du *Maréchal de Saxe*, étoit auprès de la Princesse lorsqu'elle accoucha d'un en-

fant mort, & en prit tous les soins possibles. Mais prévoyant, si elle en revenoit, qu'elle périroit tôt ou tard par la férocité du *Czarovitz*, elle imagina un moyen de la sauver, en gagnant les femmes de la Princesse, & delà manda au mari que la femme & l'enfant étoient morts. Sur quoi le *Czarovitz* manda qu'on les enterrât aussitôt & sans cérémonies. On dépêcha des Courriers au *Czar* & dans toutes les Cours, & l'Europe prit le deuil d'une bûche qu'on avoit enterrée.

Cependant la Princesse, transportée dans une chambre écartée, reprit peu-à-peu sa santé & ses forces. Alors, munie de quelques pierreries & de l'or que lui procura la Comtesse, vêtue en femme du commun, elle partit avec un vieux Domestique de confiance, Allemand, qui passoit pour son père, & se rendit à Paris. Elle y fit peu de séjour, prit une femme pour la servir, passa dans

un de nos ports , & s'embarqua pour la *Louisiane*.

Sa figure lui attira d'abord l'attention des habitans , parmi lesquels un Officier de la Colonie , nommé *Dauband* , qui avoit été en *Russie* , la reconnut.

Il avoit pourtant peine à se persuader qu'une femme , dans un tel état , fût la belle-fille du *Czar Pierre*. Pour s'en assurer davantage , il offrit ses services au prétendu père. Une liaison plus particulière se forma par degrés ; & ils en vinrent jusqu'à faire une société pour monter ensemble une habitation à frais communs.

On apprit , quelque tems après , dans la Colonie , par les Gazettes , la mort du *Czarovitz*. *Dauband* déclara pour lors à la Princesse qu'il la connoissoit , & offrit de tout abandonner pour la reconduire en *Russie*.

Mais la veuve du *Czarovitz* , se trouvant plus heureuse qu'elle ne l'avoit été auprès du Trône , refusa de sacrifier

la tranquillité de son état obscur , à tout ce que l'ambition lui pouvoit offrir. Elle exigea seulement de *Dauband* le secret le plus inviolable , & de se conduire avec elle comme il avoit fait jusques-là.

Il en fit le ferment , & son intérêt suffisoit pour l'y rendre fidèle. La beauté , l'esprit & les vertus de la Princesse , avoient fait la plus vive impression sur lui , & l'habitude de vivre ensemble l'avoit fortifiée. Il étoit aimable & encore jeune ; & comme elle l'avoit toujours supposé dans l'ignorance de ce qu'elle étoit , les attentions respectueuses de *Dauband* pour elle n'en avoient été que plus flatteuses. Elle n'y avoit donc pas été insensible. Ils continuèrent de vivre comme à l'ordinaire ; mais ils se devenoient de jour en jour plus chers l'un à l'autre.

Le vieux Domestique , qui passoit pour le père de la Princesse , étant venu à mourir , elle & *Dauband* , tous deux

jeunes, ne pouvoient plus décemment vivre ensemble aussi habituellement qu'ils faisoient quand elle y paroissoit autorisée par un père. *Dauband* le fit sentir à la Princesse, & saisit ce moment pour lui faire l'aveu de tout ce qu'il sentoit pour elle, & pour lui représenter qu'ayant une fois renoncé à toute idée de grandeur, elle pouvoit aussi l'accepter pour époux, s'il ne lui étoit pas désagréable, & cacher d'autant mieux par-là son premier état. Elle y consentit : & celle qui étoit d'abord destinée à régner sur la *Russie*, & dont la sœur régnoit à *Vienne*, devint la femme d'un simple Officier d'Infanterie. Elle en eut, dès la première année de leur mariage, une fille, qu'elle nourrit elle-même, qu'elle éleva, & à qui elle enseigna le *François* & l'*Allemand*.

Il y avoit dix ans qu'ils vivoient dans cette heureuse médiocrité où l'amour réciproque de deux époux tient lieu de

tous les autres biens , lorsque le mari fut attaqué de la fistule ; & que la femme , alarmée des dangers de l'opération , voulut qu'elle se fît à Paris.

Ils vendirent leur habitation , & s'embarquèrent sur le premier vaisseau prêt à partir. Arrivés à Paris , *Dauband* y fut mis entre les mains du plus habile Chirurgien. Sa femme lui rendit tous les soins de l'Epouse la plus tendre , & ne le quitta pas un instant que la guérison ne fût parfaite. Ils pensèrent ensuite à prendre un parti qui pût assurer leur petite fortune. *Dauband* sollicita à la Compagnie des Indes un emploi dans l'Isle de *Bourbon*, & en obtint la Majorité.

Pendant que le mari suivoit les affaires, la femme alloit quelquefois prendre l'air, avec sa fille, aux *Tuileries*.

Un jour qu'elles y étoient sur un banc , & qu'elles causoient en *Allemand*, pour n'être point entendues de ceux qui étoient à côté d'elles , le Ma-

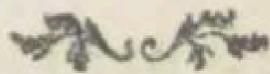
réchal *de Saxe* , en passant & entendant des femmes parler sa langue , s'arrêta pour les considérer. La mère levant alors les yeux , & les baissant aussitôt qu'elle reconnut le Maréchal , lui fit voir un tel embarras , qu'il s'écria :
» Quoi , Madame ! seroit-il possible ? »
Elle ne lui permit point d'achever , se leva , & le tirant à l'écart , lui avoua ce qu'elle étoit , lui demanda le plus grand secret , le pria de la quitter , & de venir chez elle apprendre ce qui la concernoit.

Le Maréchal y alla le jour suivant. Elle lui fit le récit de ses aventures , & de la part qu'y avoit eue la Comtesse de *Conismark* , mère du Maréchal. Elle le conjura , en même temps , de ne rien révéler au Roi , jusqu'à la conclusion d'une négociation qu'elle avoit commencée , & qui seroit terminée avant trois mois. Le Maréchal le lui promit , & la voyoit , elle & son mari , de tems en tems , *incognito*.

Cependant le délai qu'elle avoit demandé étoit près d'expirer, lorsque le Maréchal étant allé la voir, apprit qu'elle étoit partie depuis deux jours avec son mari, nommé à la Majorité de l'Isle de Bourbon.

Le Maréchal alla, sur le champ, rendre compte au Roi de tout ce qui regardoit la Princesse. Le Roi fit appeler le Ministre de la Marine (c'étoit, je crois, *M. de Machault*); & sans lui dire le *pourquoi*, lui ordonna d'écrire au Gouverneur de l'Isle de Bourbon, de traiter *M. Dauband* avec la plus grande considération. Le Roi écrivit en même tems à la Reine de Hongrie, avec qui nous étions en guerre, & l'informa du sort de sa tante. La Reine remercia *Louis XV*, & lui adressa pour la Princesse une lettre, par laquelle elle l'invitoit à venir auprès d'elle: mais à condition de se séparer de son mari & de sa fille, dont le Roi vouloit bien prendre

soin. La Princesse refusa de telles conditions, & demeura avec son mari jusqu'en 1747, qu'il mourut. Sa fille étant morte aussi, la Princesse ne tenant plus à rien, revint à Paris, & se logea à l'Hôtel du *Pérou*. Son dessein étoit de se mettre dans un Couvent; mais la Reine de *Hongrie* lui offrit de venir se fixer à *Bruxelles*, avec une pension de vingt mille florins. J'ignore si elle y alla: mais je fais qu'elle est, depuis six ans, à *Vitri*, à une lieue de Paris, (j'écris ceci en 1771) où elle vit fort retirée avec trois Domestiques, dont un Nègre. On la nomme Madame de *Moldack*. J'ignore qui étoit M. de *Moldack*, & quand elle l'épousa. Elle est encore veuve: je la vis en 1768, à la promenade.



Quand on remit à *Louis XIV* l'état des sommes que le Château & les Jardins de *Versailles* avoient coûtées; après avoir

vu le définitif du compte , il le jetta au feu. L'article du plomb , pour le Château & les conduits d'eau , étoit de trente-deux millions.



La Princesse *de Conti*, mère du Prince *de Conti* d'aujourd'hui , 1771 , disoit à son mari : « Je puis faire des Princes du » Sang sans vous , & vous n'en pouvez » faire sans moi. »



Les *Jésuites* ont par-tout des confrères Laïques , qui font les mêmes vœux , à l'exception de celui de chasteté. Ils en ont même qui sont extérieurement *Protestans*. Le Secrétaire d'Etat *Desnoyers*, étoit *Jésuite* laïque. *Jean III*, Roi de Portugal , mort en 1557 , un an après *S. Ignace*, étoit *Jésuite*, & avoit un Bref du Pape pour garder sa couronne.

Maximilien, Duc de Bavière, est mort *Jésuite* en 1726. Il fit bâtir à *Munich* la Maisons des *Jésuites*.

N. B. On en pourroit citer bien d'autres.



La signature des fils & filles de *France* n'est que du nom de baptême, sans aucune addition.



Mansard, Surintendant des bâtimens, ufoit avec *Louis XIV* de la flatterie la plus coquine. Il lui présentoit quelquefois des plans où il laissoit des choses si absurdes, que le Roi les voyoit du premier coup-d'œil. Là-dessus, *Mansard* à tomber d'admiration, & à s'écrier :
 » Que le Roi n'ignoroit rien ! & en
 » favoit, en Architecture, plus que les
 » Maîtres mêmes. »

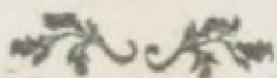
On a soupçonné *Racine* d'en avoir usé ainsi dans sa partie, au sujet d'*Athalie* & d'*Esther*.



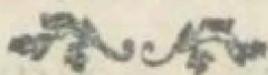
Le Maréchal *de Montrevel* étant à table chez *Biron*, père du Maréchal d'aujourd'hui, & Colonel des *Gardes Françaises*, on versa une salière sur lui. Il en fut si effrayé, qu'il s'écria qu'il étoit mort !... Il tomba en foiblesse ; on l'emporta chez lui ; la fièvre le prit, & il mourut au bout de quatre jours, en 1718. Cet événement fortifia la superstition des gens aussi fots que lui. Il étoit d'ailleurs d'une grande valeur : il ne laissa que deux filles, qui furent les Comtesses *de Flavacourt* & *de Haute-Feuille*.



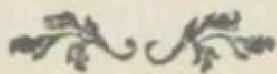
Castel dos Rios, Ambassadeur d'Espagne en France, en 1699, avoit dans ses instructions de faire révoquer le décret de *Sorbonne*, qui condamnoit le livre de *Marie d'Agreda* ; & de faire établir en France le dogme de l'*Immaculée Conception*.



Le Duc *d'Albe*, père de celui qui vint Ambassadeur en *France* en 1704, ayant perdu sa maîtresse, qui s'étoit enfuie, faisoit dire des Messes pour que Dieu lui fît la grace de la retrouver. C'étoit d'ailleurs un homme d'esprit.



La Duchesse *d'Albe*, bru de celui dont je viens de parler, fit prendre à son fils, malade à *Paris*, en potions & en lavemens, des Reliques pulvérisées. L'enfant n'en mourut pas moins, au grand étonnement de la mère !



L'Abbé *de Vatteville*, frère du Baron, Ambassadeur à *Londres*, fut d'abord Colonel du Régiment de *Bourgogne*, pour le Roi d'*Espagne*, *Philippe IV*; & se distingua par plusieurs actions d'éclat. Mécontent d'un passe-droit, il quitta le service & se fit *Chartreux*. Après

avoir fait ses vœux , s'ennuyant de la solitude , il se procura quelque argent de sa famille ; sans laisser soupçonner son dessein, fit acheter par un affidé , un habit de cavalier , des pistolets & une épée , se travestit une nuit dans sa cellule , & prit le chemin du jardin. Soit hasard, soit soupçon de la part du Prieur, ils se rencontrèrent. *Vatteville* le poignarda sur le champ , & tout de suite sauta la muraille de l'enclos , où on lui tenoit un cheval prêt. Il s'éloigna promptement , & ne s'arrêta que lorsqu'il le fallut pour rafraîchir son cheval.

Ce fut dans un lieu écarté , où il n'y avoit pour toute habitation qu'une Auberge : il fit mettre à la broche un gigot & un autre morceau de viande , qui étoit tout ce qui s'y trouvoit alors. A peine commençoit-il à manger , qu'un Voyageur arrive ; & ne trouvant plus rien , ne doute pas que le premier arrivé ne veuille bien partager un dîner qui sem-

bloit suffisant pour deux : mais *Vatteville* prétend qu'il n'y en a pas trop pour lui. La querelle devient vive , & le nouveau venu s'empare de l'un des deux plats. *Vatteville*, ne pouvant le lui arracher, tire un de ses pistolets, lui en casse la tête , met l'autre sur la table , & menace l'Hôteffe & un Valet accourus au bruit , de les traiter de même s'ils ne se retirent , & ne le laissent dîner en paix. Il s'éloigna ensuite au plus vîte , essuya des fortunes diverses dans ses voyages , & finit par se retirer dans les Etats du *Grand Seigneur* , où il prit le *turban* , obtint du service , & se distingua assez pour devenir *Bacha* & avoir le gouvernement de quelques places dans la *Morée* , au temps où les *Vénitiens* & les *Turcs* y étoient en guerre.

Cette circonstance lui fit naître l'idée de chercher à rentrer en sûreté dans sa patrie. Il négocia secrètement avec les *Vénitiens* , qui obtinrent pour lui , à
Rome ,

Rome, l'absolution de son apostasie, sa fécularisation, & un Bénéfice considérable en *Franche-Comté* : au moyen de quoi, il leur livra les places dont il étoit le maître.

De retour dans sa Province, au moment où *Louis XIV* y portoit la guerre, il servit assez utilement la *France* pour en obtenir des graces marquées; surtout un crédit & une autorité respectée à *Besançon*. L'Archevêché étant devenu vacant, le Roi l'y nomma; mais le Pape trouvant du scandale à nommer pour Archevêque un Apostat, Renégat, & meurtrier publiquement connu, refusa constamment les *Bulles*; & *Vatteville* fut obligé de se contenter, en échange, de deux bonnes Abbayes, & du haut-Doyenné de *Besançon*. Il y vivoit en grand Seigneur, avec un équipage de chasse, une table somptueuse, craint, respecté (du moins à l'extérieur), allant de temps en temps aux *Chartreux*, voir

ceux de son temps qui y vivoient encore ; & mourut en 1710 , âgé de plus de 90 ans. . . . Tant la tranquillité d'ame & la bonne conscience contribuent à la santé !

Voici le portrait que fait *Pélisson* de l'Abbé de *Vatteville* , dans son *Histoire de la Conquête de la Franche - Comté* , en 1668.

« Un tempérament froid & paisible
» en apparence ; ardent & violent en
» effet ; beaucoup d'esprit , de vivacité
» & d'impétuosité au dedans ; beaucoup
» de dissimulation & de retenue au
» dehors ; des flammes couvertes de
» neige & de glace ; un grand silence ,
» ou un torrent de paroles propres à
» persuader ; renfermé en lui - même ,
» mais comme pour en sortir au besoin
» avec plus de force. Le tout exercé
» par une vie pleine d'agitation & de
» tempêtes , propres à donner plus de
» fermeté & plus de souplesse à l'es-
» prit. »

Il y a un fait assez curieux , très-fût & peu connu , au sujet du Collier de l'*Ordre du S. Esprit* : La dévotion s'allioit autrefois avec le plus grand débordement de mœurs , & la mode n'en est pas absolument passée.

Le motif public de *Henri III* , en instituant l'*Ordre du Saint-Esprit* , fut la défense de la Catholicité , par une association de Seigneurs qui ambitionneroient d'y entrer.

Le vœu secret fut d'en faire hommage à sa sœur *Marguerite de Valois* , qu'il aimoit plus que fraternellement.

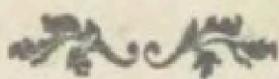
Le S. Esprit est le symbole de l'amour : les ornemens du Collier étoient les monogrammes de *Marguerite* & de *Henri* , séparés alternativement par un autre monogramme symbolique , composé d'un ϕ *phi* & d'un δ *delta* joints ensemble ; ϕ , auquel on faisoit signifier *fidelta* pour *fedelta* en Italien , & *fidélité* en François. *Henri IV* , instruit de ce mystère ,

changea le Collier par délibération du
Chapitre, du 7 janvier 1597, & rem-
plaça par deux trophées d'armes, le ϕ
& le monogramme de *Marguerite*. J'en
ai vu les preuves non suspectes.



Aux sieurs <i>de Valois</i> frères, qui écrivent l'Histoire en Latin.	2400 l.
Au sieur <i>Mauri</i> , Poëte Latin.	600
Au sieur <i>Racine</i> , Poëte François.	800
Au sieur Abbé <i>de Bourzeis</i> , consommé dans la Théologie positive Scholaistique, dans l'Histoire, les Lettres humaines & les Langues Orientales.	3000
Au sieur <i>Chapelain</i> , le plus grand Poëte François qui ait jamais été, & du plus solide jugement.	3000
Au sieur Abbé <i>Cassagne</i> , Poëte, Orateur, & savant en Théologie.	1500
Au sieur <i>Perrault</i> , habile en Poésie & en Belles-Lettres.	1500
Au sieur <i>Mézerai</i> , Historiographe.	4000

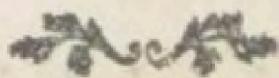
Les étrangers font *Heinsius*, *Vossius* ; *Huyghens*, (Hollandois qui a inventé les Pendules) *Beklerus*, &c. dont les pensions font de 12 & de 1500 liv.



Le Pape *Benoît XIII* (*Ursini*) voulant, en 1725, accorder aux Evêques l'honneur de lui baiser la main ; les Cardinaux lui firent à ce sujet des représentations, cet honneur n'étant dû qu'à eux. Cela n'empêcha pas *Duclos* de prendre cette liberté avec *Clément XIV*, qui en rit.



Madame de Cornuel (fameuse par ses bons mots) disoit : « Quand tout ce » qui se dit de l'autre monde, ne feroit » qu'un bruit de ville, cela vaudroit » bien la peine de s'en informer. »



L'Abbé *de Longuerue* étant à son Abbaye *du Jard*, ses Religieux lui de-

E X T R A I T

DES MANUSCRITS

DE M. COLBERT ;

Page 169 & suiv.

AU commencement de l'année 1663, le Roi voulut donner des marques publiques de l'envie qu'il avoit de faire fleurir les Lettres pendant son règne. Pour cet effet, il voulut donner des pensions & des gratifications à tous ceux qui excelloient en quelques sciences, dans son Royaume & dans les pays étrangers; & s'étant fait instruire, par les Ambassadeurs & par tous ceux qui ont commerce avec les Savans, du nom des principaux en tout genre, & des sciences où ils excelloient; il fit choix lui-même d'un bon nombre, auxquels il envoya

les sommes qu'il leur avoit destinées ,
dont voici la liste avec la note :

- Au sieur *de la Chambre* , son
Médecin ordinaire , excel-
lent homme pour la Physique
& pour la connoissance des
passions & des sens , dont il
a fait divers Ouvrages fort
estimés , une pension de . . . 2000 l.
- Au sieur *Conrard* , lequel , sans
connoissance d'aucune autre
langue que sa maternelle ,
est admirable pour juger de
toutes les productions de l'es-
prit , une pension de . . . 1500
- Au sieur *Le Clerc* , excellent
Poëte François 600
- Au sieur *Pierre Corneille* , pre-
mier Poëte Dramatique du
monde 2000
- Au sieur *Desmaretz* , le plus fer-
tile Auteur , & doué de la

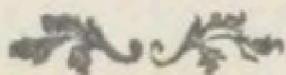
INTÉRESSANTES. 199

plus belle imagination qui ait jamais été.	1200 l.
Au sieur <i>Ménage</i> , excellent pour la critique des pièces.	2000
Au sieur Abbé <i>de Pure</i> , qui écrit l'Histoire en Latin pur & élégant.	1000
Au sieur <i>Boyer</i> , excellent Poëte François.	800
Au sieur <i>Corneille le jeune</i> , bon Poëte François & Drama- tique.	1000
Au sieur <i>Molière</i> , excellent Poëte Comique.	1000
Au sieur <i>Benserade</i> , Poëte Fran- çois fort agréable.	1500
Au Père <i>Le Cointre</i> , de l' <i>Ora- toire</i> , habile pour l'Histoire.	1500
Au sieur <i>Godefroi</i> , Historio- graphe du Roi.	3600
Au sieur <i>Huet</i> , de <i>Caen</i> , grand	

personnage qui a traduit <i>Ori- gène</i>	1500 l.
Au sieur <i>Charpentier</i> , Poëte & Orateur François.	1200
Au sieur Abbé <i>Cotin</i> , idem.	1200
Au sieur <i>Sorbière</i> , savant ès Let- tres humaines.	1000
Au sieur <i>Dauvrièr</i> , idem.	3000
Au sieur <i>Ogier</i> , consommé dans la Théologie & les Belles- Lettres.	1500
Au sieur <i>Vallier</i> , professant par- faitement la Langue Arabe.	600
A l'Abbé <i>Le Vayer</i> , savant ès Belles - Lettres.	1000
Au sieur <i>Le Laboureur</i> , habile pour l'Histoire.	1200
Au sieur de <i>Sainte-Marthe</i> , id.	1200
Au sieur <i>Du Perrier</i> , Poëte Latin.	800
Au sieur <i>Fléchier</i> , Poëte Fran- çois & Latin.	800

mandèrent, un jour, quel étoit son Confesseur ? « Quand vous m'aurez dit (répondit l'Abbé) » quel étoit celui » de *S. Augustin*, je vous nommerai » le mien. »

Il est vrai que nous avons ses *Confessions*, mais il n'y parle pas de son Confesseur.



Fouquet de la Varenne, qui d'abord étoit garçon de cuisine chez *Catherine*, Duchesse de *Bar*, sœur de *Henri IV*, parut assez intelligent à ce Prince, pour qu'il le chargeât du département de la galanterie; poste plus lucratif qu'honorable. Il fit en peu de temps une telle fortune, que la Duchesse lui dit : « Tu » as plus gagné à porter les poulets de » mon frère, qu'à piquer les miens ! » Il avoit beaucoup d'esprit, & passa bientôt de l'intrigue à la négociation. *Henri IV* l'employa dans la politique, & le chargea d'affaires qui exigeoient

autant de courage que d'habileté. *La Varenne* ne cherchoit point à en imposer sur ses premiers emplois. Le Chancelier, avec qui il eut une discussion, voulant l'humilier en les lui rappelant : « Point » d'airs de mépris ? (lui dit *La Varenne*) » si le Roi avoit vingt ans de moins, je » ne troquerois pas ma place contre la » vôtre. »

Dès qu'il vit que son Maître craignoit les *Jésuites*, il voulut s'en faire des amis, contribua plus que personne à leur rétablissement, & finit par s'y attacher de plus en plus par ses propres services. Il fut le fondateur de leur célèbre Maison de *La Flèche*, & s'y retira après la mort de *Henri IV*. Il s'amusoit souvent à tirer au vol. Un jour il apperçut sur un arbre une Pie, qu'il vouloit faire partir pour la tirer; lorsque la Pie se mit à crier *Maquereau*. Croyant que c'étoit le Diable qui lui reprochoit son ancien métier, il tomba en foiblesse, la fièvre le faisit, &

il mourut au bout de trois jours , fans qu'on pût lui persuader que cette Pie étoit un oiseau domestique échappé de chez quelque voisin , où elle avoit appris à parler ainsi.



Le discours de *Louis XIV* , à Monseigneur le Dauphin , (Manuscrit) est certainement du Roi , qui le dicta à *Pélisson*.

Lorsque ce Prince , sur la fin de sa vie , fit brûler beaucoup de papiers , le Duc , depuis Maréchal de *Noailles* , qui étoit avec le Roi , lui demanda avec instance , & obtint ce discours , qu'il déposa dans la suite à la Bibliothèque du Roi , le 6 septembre 1758.

Quelques jours après la mort de l'Abbé *d'Olivet* , en 1768 , il parut un Recueil d'Opuscules littéraires , dont ce discours fait le premier article. J'ai eu la curiosité de confronter l'imprimé avec le manus-

crit , qui contient trois cahiers. Il est assez conforme aux deux premiers ; mais on a supprimé dans l'imprimé plusieurs choses du troisième cahier , qu'il falloit conserver ; ne fût-ce que pour faire voir que *Louis XIV* n'approuvoit pas les violences contre les *Protestans*.

Par exemple , ceci : « Il me semble ,
» mon fils , que ceux qui vouloient em-
» ployer des remèdes extrêmes & vio-
» lens , ne connoissoient pas la nature
» de ce mal , causé en partie par la
» chaleur des esprits , qu'il faut laisser
» passer & s'éteindre insensiblement ,
» plutôt que de la rallumer de nouveau
» par une forte contradiction ; sur-tout
» quand la corruption n'est pas bornée
» à un petit nombre connu , mais répandu
» dans toutes les parties de l'Etat ; &
» d'ailleurs les *Réformateurs* disoient
» vrai , visiblement , en plusieurs cho-
» ses.... Le meilleur moyen pour ré-
» duire peu à peu les *Huguenots* de mon

un soupçon, c'est un fait certain, quoique les preuves en soient connues de très-peu de personnes.

Le Roi, frappé de cette mort, & des circonstances qui l'avoient précédée, fit venir devant lui *Morel*, Contrôleur de la bouche de *Madame*. Il fut introduit secrètement, la nuit même qui suivit la mort de cette Princesse, dans le Cabinet du Roi, qui n'avoit avec lui que deux Domestiques de confiance, & l'Officier des Gardes - du - Corps qui amenoit *Morel*.

» Regardez - moi ? (lui dit le Roi)
 » & songez à ce que vous allez dire !...
 » Soyez sûr de la vie si c'est la vérité....
 » Mais , si vous osez me mentir ? votre
 » supplice est prêt.... Je fais que *Ma-*
 » *dame* est morte empoisonnée : mais
 » je veux savoir les circonstances du
 » crime.

» Sire , répondit *Morel* sans se dé-
 » concerter, *V. M.* me regarde, avec

» justice, comme un scélérat : mais après
 » sa parole sacrée , je ferois un imbécille
 » si j'osois lui mentir. *Madame* a été
 » empoisonnée ; le Chevalier *de Lor-*
 » *raine* a envoyé , de *Rome* , le poison
 » au Marquis *d'Effiat* ; & nous l'avons
 » mis dans l'eau que *Madame* a bue.

» Mon Frère (reprit le Roi) le fa-
 » voit-il ?... *Monsieur* ? (dit *Morel*)
 » nous le connoissons trop pour lui avoir
 » confié notre secret ! »

Alors , le Roi respirant : « Me voilà
 » foulagé ! (s'écria-t-il)... Sortez. »

Pour entendre ce qui regarde le Che-
 valier *de Lorraine* & le Marquis *d'Effiat* ,
 il faut savoir que le Chevalier *de Lor-*
raine , d'une figure charmante , d'un es-
 prit séduisant & sans aucun principe ,
 étoit aimé de *Monsieur* , dont le goût
 étoit connu. Le Chevalier avoit un tel
 ascendant sur son esprit , qu'il exerçoit
 sur la Maison un tel empire , & qu'il en
 abusoit au point que *Madame* n'éprou-

voit que des insolences, qu'elle n'auroit pas eu à craindre d'une rivale.

Le Chevalier *de Lorraine* avoit envoyé le poison au Marquis *d'Effiat*, premier Ecuyer de *Monsieur*, son correspondant & son ami, autant que des scélérats peuvent l'être. *D'Effiat* étoit petit-fils du Maréchal de ce nom, & fils du frère aîné de *Cinq-Mars*, Grand Ecuyer, décapité à *Lyon* avec *de Thou*. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit, & qui, ayant connu ce que le Chevalier *de Lorraine* étoit à *Monsieur*, s'y étoit totalement dévoué.

Un des trois témoins de l'interrogatoire de *Morel*, a dit le fait au Procureur général, *Joly de Fleury*, père de celui d'aujourd'hui (1771); & le Roi l'avoit dit à Mademoiselle *de la Chaufferaye*.

Quelque indignation que la présence du Chevalier *de Lorraine* & du Marquis *d'Effiat* pût réveiller dans le cœur du Roi; ce Prince, ne voulant pas laisser

» femme la finit. La seconde a fait au-
 » tant de bien que la première avoit
 » causé de mal , s'il est vrai que la
 » guerre soit le plus grand des fléaux
 » qui puissent affliger la terre, & que
 » la paix soit le plus grand des biens
 » qui puissent la consoler. »

Cet article ne fut point imprimé.



Le public a toujours soupçonné que *Madame* (*Henriette d'Angleterre*) épouse de *Monsieur*, Frère unique du Roi, étoit morte empoisonnée.

Le 30 juin 1670, *Madame* étant à *S. Cloud* en parfaite santé, but un verre d'eau de chicorée. Dans l'instant elle sentit des douleurs aiguës dans l'estomac ; les convulsions suivirent ; & six heures après elle étoit morte.

Il eût été difficile de ne pas soupçonner de poison une mort si prompte & si caractérisée !... Mais ce n'est plus

amoureux de *Madame de Coetquen*, lui en confia le secret, afin qu'elle prît ses mesures pour en être : celle-ci, qui aimoit le *Chevalier de Lorraine*, ne manqua pas de lui dévoiler ce mystère ; & le *Chevalier* n'eut rien de plus pressé que d'en instruire *Monsieur*. Ce Prince, outré qu'on eût eu assez peu d'égard pour lui cacher un projet où sa femme jouoit le principal rôle, n'osant exhiler son ressentiment contre le Roi, traita *Madame* si mal, que le Roi, dans la crainte que cette dissention domestique ne fût un éclat qui pourroit divulguer le secret du voyage d'*Angleterre*, fit arrêter le *Chevalier de Lorraine*, l'envoya prisonnier à *Pierre-Encise*, & de là au Château d'*If*.

Alors *Monsieur*, plus furieux que jamais, se retira à *Villers-Coterets*, & y emmena sa femme. Le Roi, employant à-la-fois l'autorité & la douceur, envoya *M. Colbert* à *Villers-Coterets*, pour or-

donner le secret du voyage à *Monsieur*, & le ramener à la Cour. On convint qu'il reviendrait, & que le Chevalier *de Lorraine* sortiroit de prison, mais qu'il iroit pour quelque temps en *Italie*. Le Roi fit ensuite la tournée de *Flandres*, qui couvroit le voyage de *Madame* en *Angleterre*; d'où elle revint le 12 de juin, après avoir engagé *Charles II* à s'unir à la *France* contre la *Hollande*.

Pendant ce temps, le Chevalier *de Lorraine*, qui sentoit qu'il n'obtiendrait jamais son rappel que du consentement de *Madame* (ce qu'elle étoit fort éloignée d'accorder), prit le parti de s'en défaire par le poison.

Le Roi le fit pourtant revenir dans la suite, & s'en servit pour contenir & gouverner *Monsieur*.

Le Chevalier *de Lorraine* mourut en 1702.



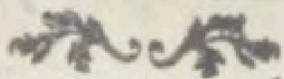
L'Abbé *de Choisi*, à propos de la ferme du *Tabac*, parle d'un bail où le Fermier donna six cens mille livres de pot - de - vin, sans marquer l'année. Il pourroit bien avoir pris pour pot-de-vin, le prix réel de la ferme.

Le premier bail du *Tabac* est du mois de novembre 1674 : il fut affermé avec le droit sur l'étain, pour six ans, à *Jean Breton*, les deux premières années cinq cens mille livres, & les quatre dernières deux cens mille livres de plus.

Elle fut cédée à la *Compagnie des Indes*, en 1720, pour quinze cens mille livres; & elle est aujourd'hui (en 1771) de vingt-sept millions.



Caumartin, Conseiller d'Etat, mort en 1720, fut le premier homme de robe qui porta un habit de velours : ce qu'on trouvoit alors un luxe déplacé.



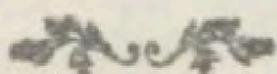
Le Comte de *Tessin*, Gouverneur du Prince Royal de *Suède*, après avoir été comblé d'honneurs pendant le cours d'une longue vie, & avoir paru le plus heureux des hommes, a ordonné qu'on mît sur sa tombe : *Tandem felix !*

Il étoit l'Auteur d'un Conte, sur les estampes duquel *Duclos* a fait celui d'*Acajou*.

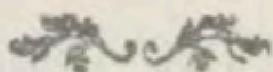


Avant le règne de *Louis XV*, aucun Officier des Maisons des Princes du Sang ne pouvoit monter dans les carosses du Roi. On n'accordoit cet honneur qu'aux grands Officiers des fils ou petit-fils de *France*; c'est - à - dire, de la Famille Royale. Les gens sévères sur l'étiquette, trouvèrent fort mauvais que M. le Duc de *Bourbon*, qui conduisoit à *S. Denis* le corps de *Louis XIV*, eût fait monter avec lui *Dampierre*, son premier Ecuyer, dans le carosse du Roi, quoique *Dampierre*

Pierre Cugnac fût , par sa naissance , fait pour y monter , s'il n'eût pas été Domestique du Prince.



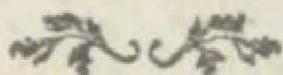
Le Maréchal *de Duras* , mort en 1704 , disoit au Roi , qu'il comprenoit bien qu'un Roi trouvât un Confesseur qui gagnoit assez dans ce monde pour se damner dans l'autre ; mais qu'il ne comprenoit pas que ce Confesseur en trouvât un pour lui.



L'Abbesse *de Maubuisson* , fille de *Frédéric V* , Electeur Palatin , & d'une fille de *Jacques I* , Roi d'Angleterre , & dont la naissance étoit le moindre mérite , pria Madame *de Chaulnes* , Abbesse de *Poissy* , d'assister à une bénédiction d'Abbesse qui devoit se faire à *Maubuisson*. Celle-ci fit dire qu'elle ne pouvoit y aller , à moins que Madame

de Maubuiſſon ne promît de lui donner la main.

» Dites à Madame de *Poiſſy* (répon-
 » dit Madame *de Maubuiſſon*) qu'elle
 » n'ait point d'inquiétude ſur ce ſujet :
 » depuis que je ſuis Religieufe, je ne
 » diſtingue ma main droite de ma gau-
 » che, que pour faire le ſigne de la
 » croix. »



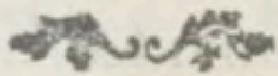
La Princeſſe *de Soubiſe* ayant écrit à Madame *de Maintenon*, & ſigné, avec reſpect ; la Marquiſe termina ſa répoſe par cette phraſe : « A l'égard du reſpect,
 » qu'il n'en ſoit point queſtion entre
 » nous ; vous n'en pourriez devoir qu'à
 » mon âge ; & je vous crois trop polie
 » pour me le rappeler. »

La répoſe étoit adroite, & d'une femme qui ne vouloit ni convenir, ni défavouer que le Roi l'eût épouſée.



Le Père *Neuville*, *Jésuite*, avoit fait, sous les yeux du Maréchal de *Belle-Isle*, un mémoire contre le Duc de *Choiseul*. Après la mort du Maréchal, ce mémoire tomba entre les mains du Duc; mais il n'en connoissoit pas l'écriture. Le *Jésuite*, pour plaire, suivant l'esprit de la Société, au nouveau Ministre, lui écrivit, pour lui demander la permission de le nommer avec éloge dans l'oraison funèbre du Maréchal.

Le Duc, par l'écriture de la lettre, connut celle du mémoire. Le *Jésuite* prononça, aux *Invalides*, dans son oraison funèbre, le trait à la louange du Duc de *Choiseul*; & sur le compliment qu'on lui en fit: « Le Père *Neuville*, » (dit-il) fait de beaux discours, & de » méchans mémoires. »



Lorsque les Conférences se tenoient à l'Abbaye de *S. Germain-des-Prés*,

chez le Cardinal *d'Estrées*, le Père *Lalemand*, *Jésuite*, s'avisa de dire, « Que
 » rien n'étoit plus avantageux pour un
 » Etat que l'*Inquisition*, & qu'il fau-
 » droit l'établir en France. »

Le Maréchal *d'Estrées*, qui, ayant dîné à l'Abbaye, se trouvoit présent à cette conversation qui précédoit la Conférence, dit avec douceur au *Jésuite* : « Que sans le respect qu'il avoit
 » pour la Maison, il le feroit jeter par
 » la fenêtre. »



La Terre de *Courson* appartenoit à un Gentilhomme nommé *de Fargues*. Après les troubles de la *Fronde*, où il avoit joué un rôle contre la Cour, l'amnistie publiée, il s'étoit retiré dans sa Terre, où il vivoit tranquille, aimé & estimé de tous ses voisins. Le Comte *de Guiche*, le Marquis, depuis Duc *Du Lude*, *Vardes* & *Lauzun*, s'étant égarés la nuit à

un retour de chasse , & cherchant un asyle , la lumière qu'ils apperçurent les guida vers le lieu d'où elle partoit , qui étoit *Courson* , où ils demandèrent retraite jusqu'au jour.

De Fargues les reçut avec joie , leur fit servir à manger , & les combla de politesses. De retour à la Cour , ils contèrent au Roi leur aventure , & se louèrent beaucoup de *de Fargues*.

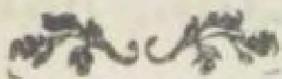
A ce nom , qui réveilla dans le cœur du Roi le ressentiment de la *Fronde* :
 » Comment ! (dit-il) ce coupable-là
 » est dans le Royaume , & si près de
 » moi ? » ... Il manda le Premier Président *de Lamoignon* , & lui ordonna de faire rechercher toute la vie de *de Fargues*. Malheureusement , il se trouva coupable d'un meurtre (les crimes n'avoient pas dûs être fort rares dans des temps de trouble) ; & le Procureur général eut ordre de poursuivre l'accusé , qui fut arrêté , condamné & décapité ,

malgré l'*amnistie* qui sembloit avoir dû effacer tout ce qui étoit arrivé auparavant. Quoi qu'il en soit, ses biens furent confisqués, & le Roi donna la Terre de *Courson* au Premier Président.



Le Surintendant *Bullion* fit frapper les premiers *Louis d'or*.

Ayant donné à dîner au premier Maréchal de *Grammont*, au Maréchal de *Villeroi*, au Marquis de *Souvré* & au Comte de *Haute-Feuille*, il fit servir au dessert trois bassins remplis de *louis*, dont il leur permit de prendre ce qu'ils en voudroient. Ils ne se firent pas trop prier, & s'en retournèrent leurs poches si pleines, qu'ils avoient peine à marcher : ce qui faisoit beaucoup rire *Bullion*. Le Roi, qui faisoit les frais de ces plaisanteries, ne devoit pas la trouver tout-à-fait si bonne.



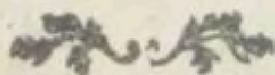
On contoit devant *Mairan*, qu'il y avoit une Boucherie à *Troyes*, où jamais la viande ne se gâtoit, quelque chaleur qu'il fît. Il demanda si dans le pays on n'attribuoit point cette conservation à quelque chose de particulier ? On lui dit qu'on l'attribuoit à un Saint révééré dans le lieu : « Eh bien ! (dit *Mairan*) je me » range du côté du miracle, pour ne » pas compromettre ma physique. »



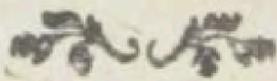
Le dernier Duc de *Lesdiguières*, Commandant à *Lyon*, donnoit de son carrosse la bénédiction aux passans. Etant fort vieux, il se maria. Le Cardinal de *Coastlin*, Evêque d'*Orléans* & oncle de celui de *Metz*, demanda au vieux Duc, pourquoi il se marioit ? Pour avoir des enfans (répondit-il) Mais (répliqua le Cardinal), votre future est, dit-on, bien vertueuse !



Rivaroles, Gentilhomme *Piémontois*, devenu Lieutenant général & Grand-Croix de *S. Louis*, au service de *France*, avoit eu une jambe emportée d'un coup de canon. Il se trouva depuis à la bataille de *Nerwinde*, où sa jambe de bois fut emportée d'un pareil coup : « Au diable » les fots ! (s'écria-t-il) qui ne savent » pas que j'en ai d'autres dans mon » équipage. »



Delphini, Nonce en France en 1708, entretenoit publiquement une Maîtresse. *Louis XIV* lui fit dire ce qu'il pensoit de cette indécence. *Delphini* fit répondre, « qu'il étoit fort obligé au Roi; mais » qu'il n'avoit jamais pensé à être Car- » dinal par la protection de la *France*. » Il continua de vivre comme il faisoit, & reçut enfin la barette de la main du Roi.



L'Empereur *Léopold*, mort en 1705, aimoit passionnément la musique, & en composoit d'agréable : telle que le menuet parodié, *Quel caprice !* &c. Etant près de mourir, après avoir fait ses dernières prières avec son Confesseur, il fit venir sa Musique, & expira au milieu du concert.



Clermont-Tonnerre, neveu du glorieux Evêque de *Noyon*, étoit attaché à la *Maison d'Orléans*, & disoit : « Qu'il ne » favoit pas pourquoi il y restoit ? *Ma-* » *dame* (mère du *Régent*), ajoutoit-il, » est le plus sot homme du monde, & » *Monsieur* la plus sotte femme. »



Dom Alonzo Manrique, Grand d'*Espagne*, & Grand-Ecuyer de *Philippe V*, suivant à la chasse la Reine, première femme de *Philippe* ; cette Princesse

tomba de cheval le pied embarrassé dans l'étrier. *Alonzo* faute à terre , la dégage , remonte , & gagne au grand galop un Couvent , pour se soustraire à la mort , comme ayant touché le pied de la Reine.



Tous les Ministres du temps de *Madame de Maintenon* , concertoient avec elle ce qu'ils devoient faire au travail du Roi. Le Comte *de Torcy* , ayant le département des affaires étrangères , & le secret de la poste , se refusa toujours à cette servitude.



La sépulture des Rois & de la Famille Royale d'*Espagne* , est à l'*Escorial*. Le lieu le plus distingué de cette sépulture se nomme le *Panthéon* , bâti sur le modèle de celui de *Rome* , & l'on n'y met que les Rois & les Reines qui ont eu

des enfans. On met dans un lieu séparé, les Infans & les Reines qui n'ont point eu d'enfans, après avoir laissé pourrir & deffécher leurs corps dans une muraille qu'on nomme le *Pourriſſoir*, où il y a des trous pratiqués pour cet usage. Le corps du Duc de *Vendôme*, mort à *Vignarot*, a été placé dans le *pourriſſoir*; mais on ne l'en a point retiré.



Philippe V ayant fait ouvrir le cercueil de *Dom Carlos*, on trouva sa tête à ses pieds. Sur quoi, quelqu'un parlant aux *Hiéronimites* de la sévérité de *Philippe II*, à l'égard de *Dom Carlos*; un de ces Moines, ignorant & superstitieux, répondit : « Que ce Prince étoit bien » coupable ! puisque le Pape avoit permis sa mort. »



A *Tours*, au procès du Père *Bourgoin*, Prieur des *Jacobins*, qui fut écartelé comme le plus criminel des complices de *Jacques-Clement*; *Hurault de l'Hôpital*, qui fut depuis Archevêque d'*Aix*, & l'un des Juges lors du procès de *Bourgoin*, opina que dorénavant, en horreur de cet Ordre, il falloit que le Bourreau fût vêtu en *Jacobin*.



Le 18 février 1677, le Parlement de *Paris* abolit le *Congrès*, qui, depuis 120 ans, étoit en usage sans Loi qui l'eût établi, ayant été introduit par l'Officialité.

L'abolition s'en fit à l'occasion du mariage de *Cordouan*, Marquis de *Langei*, avec une *Saint-Simon Courtaumer*.

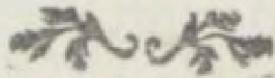
Après trois ans d'habitation le mariage fut déclaré nul, pour cause d'impuissance, par Arrêt du 8 février 1659.

La femme épousa ensuite le Marquis

de Boesle Caumont , & *Langei* épouſa *Diane de Montault de Noailles* , dont il eut ſept enfans. Il avoit proteſté devant Notaires contre l'Arrêt.



Le Cardinal *d'Eſtrées* , devenu très-infirme , cherchant un adouciffement à ſon état dans l'affiduité aux aſſemblées de l'Académie , demanda qu'il lui fût permis de faire apporter un ſiège plus commode que les chaires qui étoient alors en uſage ; car il n'y avoit qu'un fauteuil pour le Directeur. On en rendit compte au Roi , qui , prévoyant les conféquences d'une pareille diſtinction , ordonna à l'Intendant du *Garde-meuble* , de faire porter quarante fauteuils à l'Académie ; & confirma par-là & pour toujours l'égalité académique.

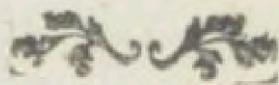


En mars 1753, *Farinelli* reçut une boîte de cristal de roche, enrichie de diamans, de la part de l'*Empereur* & de l'*Impératrice*, avec leurs portraits. Toute l'*Espagne* en fut indignée. L'*Empereur* fit plus quelques mois après : il écrivit de sa main à *Farinelli*, une lettre remplie de protestations d'estime, de louanges & d'affurances de protection dans tous les événemens.

Ce *Farinelli*, de Musicien *castrat*, étoit devenu favori du Roi d'*Espagne*, *Ferdinand*, fils de *Philippe V*.

Cafarielli, autre Musicien de même espèce, disoit : « Que *Farinelli* étoit » Ministre, & qu'il le méritoit bien ; » car c'étoit la plus belle voix qu'il eût » jamais entendue. »

Il s'est retiré, depuis la mort du Roi & de la Reine d'*Espagne*, à *Bologne* ; & n'a jamais été insolent dans sa prospérité.



Le desir de plaire à Madame de Vilette, fit entreprendre à *Helvetius* le Livre de l'*Esprit*. Il fit le premier Chapitre pour lui expliquer un passage de *Locke* qu'elle n'entendoit pas.

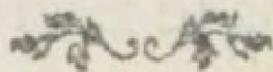
Helvetius n'a couru la carrière des Lettres que par émulation. Il vit un jour, étant fort jeune, *Maupertuis* au Palais Royal, entouré de femmes qui le caressoient ; & *Helvetius* étoit né avec un grand penchant pour le sexe. Il partit de là, & chercha par les lettres à se donner la même considération.

T...., le Censeur du Livre de l'*Esprit*, dit qu'il n'avoit pas vu la note sur *Malebranche*, dans le Livre dont il s'agit, tandis qu'elle étoit paraphée de sa main. Il vouloit plus : il vouloit nier qu'il eût vu le Livre, & affurer qu'on lui en avoit fourni un autre qui n'étoit point celui qui parut.

Ses amis l'empêchèrent de se déshonorer, sous prétexte de se tirer d'affaire.

Dans le temps des persécutions qu'on suscita à *Helvetius* pour son Livre de l'*Esprit*, il reçut une lettre d'une M....., comme elles en écrivent tous les jours aux gens qu'elles savent un peu à leur aise. Elle lui proposoit un fille jeune & charmante.

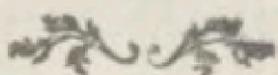
Cette lettre avoit été écrite à la persuasion d'un *Jésuite*, qui imaginoit qu'*Helvetius* se feroit rendu à l'invitation, afin de le représenter à la Reine, qui le protégeoit, comme un libertin indigne de ses bontés. *Helvetius* eut la certitude de cette manœuvre par la M.... même, qui, pour de l'argent, lui avoua tout.



Le Duc d'*Anjou* allant régner en *Espagne*, & ses frères le conduisant :
 » Vous allez être Roi d'*Espagne*, lui
 » dit le Duc de *Bourgogne*, & moi je
 » ferai Roi de France. Il n'y a que ce
 » pauvre *Berry*.... Et moi, interrompit
 vivement le Duc de *Berry*, âgé de 13

ans, » je ferai Prince d'*Orange*, & je
» vous ferai enrager tous deux. »

Rien ne prouve mieux l'idée qu'on
avoit en *France* du Roi *Guillaume III*,
& ne fait mieux son éloge.



La Ensenada, né dans l'obscurité,
avoit d'abord tenu les Livres d'un Ban-
quier de *Cadix*. Des talens fort supé-
rieurs à son état le firent bientôt con-
noître. Il s'éleva par degrés, fut Inten-
dant d'armée, & de là passa dans le
Ministère, où il parut avec l'éclat d'un
homme qui s'est créé lui-même. Ayant
reçu du Roi un titre de Marquis; le nom
qu'il prit (*La Ensenada*, en soi rien,)
prouve combien il étoit au dessus de la
vanité, ou du moins que son amour-pro-
pre n'étoit pas d'un ordre commun. Son
vrai nom étoit *Zeno Somo de Silva* (a).

(a) Plusieurs Espagnols ont pris des noms
en mémoire d'événemens dont ils se glori-

La Ensenada & *Farinelli* s'étoient connus dans un temps où leur liaison ne faisoit déroger ni l'un, ni l'autre.

S'étant retrouvés à la Cour, l'un en place, l'autre en faveur, ils continuèrent d'être amis. *Farinelli* se déclara tel avec courage lors de la disgrâce de *La Ensenada* : il osa montrer à la Reine le repentiment qu'il avoit de ce qu'elle ne s'y étoit pas opposée, demanda à se retirer, & ne céda qu'aux excuses de cette Princesse, qui descendit à des bassesses pour le retenir. A l'égard de *La Ensenada*, il ne se montra jamais si supérieur à sa place, que lorsqu'il la perdit. Sur la permission qu'on lui donna

fioient. Le Biscayen *Orendayn*, prit le nom de *la Pas*, pour avoir signé la Paix en 1725, entre l'Empereur & l'Espagne; *Transport Réal*, pour avoir conduit l'Infant en Italie. *Navarro*, après le combat de *Toulon*, en 1744, se fit nommer *Victoria*, quoiqu'il fût resté à fond de cale pendant que *Decourt* combattoit.

d'emmener dans son exil un certain nombre de domestiques, il répondit : « Qu'il » en avoit eu besoin dans son ministère ; » mais que dans l'état où il se retrouvoit, il sauroit encore bien se servir lui-même. » Peu de jours après on lui envoya une partie de sa maison.

Le Roi qui, en le déplaçant, s'étoit laissé entraîner par la cabale du Duc d'*Huescar*, le regrettoit, & n'en parloit qu'en disant : « Le pauvre *La Ense-* » *nada !* »



L E T T R E S
DU CARDINAL DE FLEURI,
Au Cardinal DE TENCIN.

Verfailles, 24 juillet 1742.

MA fanté s'affoiblit tous les jours, & mon eftomac ne fait quafi plus fes fonctions. Il y a déjà huit mois que ce mal a commencé; & le travail où je fuis affujetti, auffi bien que mon âge avancé, ne me permettent plus d'efpérer qu'il puiſſe diminuer. Je fonge donc, très-férieuſement, à me retirer. Je l'ai tenté inutilement pluſieurs fois; mais j'ai trop de confiance aux bontés du Roi, pour croire qu'il me refuſe cette grace, par la connoiſſance qu'il aura du dépériſſement entier de mes forces.

Votre Excellence connoît depuis trop long - temps le cas que je fais de ſes

talens & de ses lumières, pour être surprise que je pense à l'avoir pour mon successeur : mais je n'en parlerai point, que jen'aie auparavant sa réponse sur ce qu'elle pense elle-même de cette proposition. Il ne faut pas que *V. E.* soit effrayée du poids de cette place. Elle demande des soins & de l'application : mais, avec un ordre suivi, tout devient facile.

Ce qui me paroît le plus nécessaire dans le commencement, est d'avoir un homme de confiance & capable de la soulager.

J'ai jeté les yeux sur *M. d'Argenson* le cadet, que le Roi voudroit bien mettre dans son Conseil, & sur lequel *V. E.* pourroit se reposer d'une grande partie des détails.

Il a beaucoup d'esprit, il est très-bien intentionné par principes, & zélé pour les affaires de la Religion ; il est doux, & d'un commerce très-aimable ; & il

m'a paru, dans toutes les occasions où il a été question de *V. E.*, qu'il l'honoroit & en pensoit très - favorablement.

Je n'ai dit mon secret à personne du monde, pas même à lui; & je n'en parlerai au Roi que quand *V. E.* m'aura fait l'honneur de me confier ses sentimens. Si sa santé est rétablie, je ne conçois pas qu'elle puisse & doive refuser. Le changement de ministère a ses avantages, & donne l'espérance qu'il en apportera aussi dans les affaires. Quoique je sois bien déterminé à ne me plus mêler de rien & à me borner au soin de mon salut, je prendrai la liberté, sur-tout dans les commencemens, de vous faire part des notions générales que j'ai sur le Gouvernement, & je répondrai avec une parfaite candeur à toutes les questions que *V. E.* jugera à propos de me faire.

J'ai le cœur François, j'aime ma patrie, & je suis tendrement attaché au

Roi : je ne le quitterai qu'avec regret, & forcé par mes infirmités & mon grand âge. Ma retraite ne diminuera pas mes sentimens , qui sont légitimes , & je donnerois ma vie pour son bonheur & pour sa gloire : mais je ne pourrois plus lui être utile autant qu'il le faudroit ; il est prudent de prendre son parti, pour ne pas s'exposer à tomber dans un débilement de santé, d'esprit & de corps, qui seroit aussi déshonorant pour moi que préjudiciable à l'Etat.

V. E. est dans la maturité de l'âge, & elle a toute la vigueur de son esprit : on se doit tout entier à son Maître & à sa Patrie. Ayez du courage, & Dieu vous aidera. Vos intentions sont droites : il faut seulement travailler à les faire connoître, & en convaincre le public. On va bien loin quand on a gagné ce point important.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce projet ; & j'aurai impatience que *V. E.* me permette d'agir en conséquence.

Je ne puis lui donner une marque plus essentielle de mon respect & de mon attachement.

Signé, le Cardinal DE FLEURI.

P. S. Je n'ai point de minute de cette lettre ; & si *V. E.* en gardoit une copie & vouloit bien me faire l'honneur de me la renvoyer , pour la montrer au Roi , je lui en serois très-obligé.



R É P O N S E

R É P O N S E .

Lyon , 27 juillet 1742.

J'AI été vivement touché de la Lettre particulière dont *V. E.* m'a honoré , & que j'ai l'honneur de lui renvoyer. Elle m'a pénétré de douleur & d'admiration ; de douleur , par rapport à sa santé ; d'admiration , par les sentimens de vertu qui y règnent.

J'aurai l'honneur de répondre à *V. E.* avec la simplicité & la vérité qu'exige la proposition qu'elle a la bonté de me faire : que je ne puis , ni ne dois l'accepter.

Je manquerois à ce que je dois au Roi , à ce que je dois à *V. E.* Je suis incapable de la place qu'elle me destine.

Je ne suis point aussi méchant que mes ennemis l'imaginent ; mais je n'ai ni autant d'esprit , ni autant de talens que

L

l'on m'en croit. J'en ai peut-être assez pour réussir dans un ministère particulier, tel que celui de *Rome*, que je connois, & que j'ai étudié depuis longtemps : mais il s'en faut bien que j'aie ce qui est nécessaire pour un ministère tel que celui de *V. E.* Je ne me suis appliqué à rien de ce qui concerne le gouvernement général & les intérêts des Princes; & la Cour est un pays inconnu pour moi.

Je rends grace à *V. E.* d'avoir bien voulu me confier son secret, avant que d'en parler au Roi : Sa Majesté seroit peut-être blessée du refus, bien qu'il ne fût fondé que sur mon zèle pour sa gloire, & sur mon attachement à son service.

Dieu m'est témoin que je donnerois ma vie pour constater ces sentimens ! J'ose même dire à *V. E.* que j'en donne au moins une petite preuve par mon séjour à *Rome*, où tout me déplaît, &

où je resterai cependant tant & si long-temps que S. M. le jugera à propos. Je travaille actuellement à arranger l'administration de mon Diocèse, de manière que je puisse, en y venant tous les deux ans, la concilier avec le poste que j'occupe à Rome.



II^e. LETTRE

DU CARDINAL DE FLEURI,

Au même.

30 juillet 1742.

L'AFFAIRE dont j'ai eu l'honneur d'écrire à *V. E.*, est suspendue pour un temps. Je n'en ai point parlé : j'aurai l'honneur de vous en dire les raisons une autre fois ; & le secret est toujours le même, sans exception de personne.



R É P O N S E.

4 août 1742.

LE secret ne fera point éventé : je me flatte que *V. E.* a l'expérience que je fais le garder. L'importance de la chose exige même un redoublement d'attention & de fidélité de ma part.

Depuis que je suis en *France*, j'ai appris, avec peine, principalement par celle qui peut en revenir à *V. E.*, les intrigues & les cabales qui agitent & divisent la Cour, ainsi que la ville. Je vois avec étonnement, qu'il en est en *France* comme à *Rome*, où la gratitude est inconnue & méprisée. On prétend même que je suis l'objet d'une partie de ces intrigues. Si la chose est vraie, c'est en pure perte pour les Cabalistes. Je ne suis dans aucune intrigue; &, grace à Dieu! je n'y ai jamais été: je les déteste,

comme citoyen & comme serviteur du Roi. Je me suis attaché très-sérieusement à *V. E.*, & je ne m'attacherai jamais qu'à elle & à mon Maître. Vous m'avez mis en état de n'avoir rien à desirer ni à craindre. Je ne puis que tomber sur mes pieds, soit à *Lyon*, dont la résidence me charme, soit à *Rome*, où l'espérance de pouvoir être utile au service du Roi & de la Religion, me console de tout ce qui m'y déplaît.

Au nom de Dieu ! que *V. E.* ne se laisse point abattre. Elle a plus de force & de courage qu'il n'en faut pour soutenir sa situation présente, & y trouver quelque remède.



I I I^e. L E T T R E
DU CARDINAL DE FLEURI,

Au même.

II août 1742.

J'AI déjà eu l'honneur de mander à *V. E.* que je ne pouvois trop louer & admirer les motifs qui l'avoient empêché de se rendre aux premières ouvertures que je lui avois faites, & je ne suis pas en peine du secret de sa part, qui n'est sù de personne du monde sans exception; mais je ne crois pas que *V. E.* doive pousser la modestie jusqu'à refuser une place dans le Conseil du Roi, en qualité de Ministre: ce qui ne l'engagera à autre chose qu'à dire son avis. Elle se mettra bientôt au fait des affaires courantes; & j'avoue que je suis fort soulagé de devenir doublement son confrère, & de trouver en elle des con-

seils utiles & défintéressés dans les conjonctures critiques où nous nous trouvons. Cette nouvelle place l'éloigneroit même moins de son Diocèse ; & rien ne l'empêcheroit d'y aller quelquefois faire de petits voyages. J'y gagnerai beaucoup de mon côté, & *V. E.* n'y perdra rien du sien.

J'espère d'elle une réponse consolante.



R É P O N S E.

18 août 1742.

LA Lettre particulière dont *V. E.* m'a honoré le 11 de ce mois , & que je reçus hier , excite en moi un combat qu'elle seule peut terminer. D'un côté , la reconnoissance que je lui dois & dont je suis pénétré , me presse , me fait même desirer tout ce qui peut être de quelque soulagement & de quelque consolation pour elle ; de l'autre , j'ai lieu de craindre que , contente des sentimens de mon cœur , elle ne trouve pas en moi , du côté des lumières & des talens , tout ce que lui font supposer les bontés singulières dont elle m'honore.

Je la supplie très-humblement , avec les plus vives instances , pour son honneur & pour le mien , j'ose ajouter , pour le service du Roi , de vouloir bien

L v.

peser ces deux motifs. . . . Après quoi je
me rendrai à ses ordres. Heureux toutes
les fois que je pourrai lui donner quel-
ques marques de ma reconnoissance, de
mon respect, & j'ose dire de ma ten-
dresse !



IV^e. LETTRE.

DU CARDINAL DE FLEURI,

Au même.

26 août 1742.

JE ne perds pas un moment pour apprendre à *V. E.* que le Roi vient de déclarer qu'il lui avoit fait l'honneur de la choisir pour venir occuper une place dans son Conseil d'Etat ; Sa Majesté étant persuadée que *V. E.* ne la servira pas moins utilement dans ce nouvel emploi, que dans tous les autres qu'elle a déjà exercés pour son service.

Je me flatte qu'elle ne doute pas de ma joie, & du plaisir que j'aurai de profiter de ses lumières.



L E T T R E

D E

Mgr. LE CARDINAL DE FLEURI ;

A M. DE KONIGSEC.

C E n'est qu'avec un extrême étonnement , Monsieur , que je reçois dans le moment , copie de la lettre que j'eus l'honneur d'écrire a *V. E.* le 11 du mois dernier ; & qu'au lieu d'une réponse dont je croyois pouvoir me flatter , j'apprends que cette lettre est dans les mains de tout le monde à *La Haye.*

Je ne devois pas m'attendre , ce me semble , qu'un témoignage de politesse & de confiance à un Ministre de votre réputation , sur-tout de la part duquel j'avois reçu des assurances d'estime & de bonté , dût avoir un pareil sort ; & vous m'apprenez un peu durement aujourd-

d'hui, que je me suis trompé. C'est une leçon dont je vous remercie, & dont je tâcherai de profiter; mais que j'aime encore mieux avoir reçue, que de l'avoir donnée.

Je n'en ai pas usé de même pour des lettres beaucoup plus importantes que j'ai reçues en différentes occasions; quoique j'eusse pu souvent en tirer de grands avantages.

Mais apparemment que l'usage est différent à *Vienne*: il est juste de s'y conformer.

Je fais du moins me corriger; & pour commencer à le faire, je me borne, Monsieur, à assurer *V. E.* de tous les sentimens avec lesquels je ne cesse de l'honorer depuis son dernier voyage en *France*.



Louis XIV fit des préparatifs pour faire arrêter le Surintendant *Fouquet*, comme si c'eût été quelque Puissance redoutable. Il se donna la peine de faire exprès un voyage en *Bretagne*, sous prétexte des *Etats*. *Fouquet* l'y accompagna, comme un Ministre des plus utiles : il n'étoit plus alors que Surintendant des Finances ; car on l'avoit habilement engagé à se défaire de sa charge de Procureur général, qu'il vendit à *M. Fieubet*, dans la crainte que le Parlement ne s'opposât à la perte d'un de ses principaux Membres. Dénué de cette protection, il fut arrêté sans opposition & sans bruit à *Nantes* (a), suivant les Historiens, & à *Angers*, suivant *Bussy*, en septembre 1663. Il fut conduit comme un criminel d'Etat à *Paris*, où on érigea un Tribunal pour lui faire son procès, qui com-

(a) 5 septembre 1661, & conduit au Château d'*Angers*.

mença par les accusations de Pécumat & de crime d'Etat. On ne produisit pas le troisième grief, qui tenoit sans doute plus au cœur du Roi que les deux premiers : C'étoit d'avoir voulu débaucher *La Vallière*. Cette fille, fière de la conquête du Roi, & d'ailleurs définiteffée, se plaignit d'un sujet assez insolent pour avoir voulu chasser sur les plaisirs de son Maître, & le Maître, jaloux, n'en put pardonner le desir. *Colbert* & *Le Tellier* fervirent vivement sa passion : ils étoient enragés de la supériorité que l'esprit & la magnificence donnoit sur eux ; & de ce qu'il s'étoit fait représenter avec un écureuil entre huit lézards & un serpent, & pour devise, *Quò me vertam, nescio*, faisant allusion aux armes de chacun d'eux.

Ces deux Ministres, en conséquence, n'épargnèrent rien pour faire des crimes de tout à *Fouquet* : comme d'avoir fortifié *Belle-Isle* ; d'avoir fait du bien aux

Seigneurs indigens de la Cour ; d'avoir même régale son Maître , en sa Terre de *Vaux* , avec trop de splendeur.

La chaleur & la précipitation qu'on mit dans cette affaire , sauva celui qu'on vouloit perdre : car , ayant furtivement fait enlever ses papiers de sa maison de *Saint - Mandé* , dans la crainte qu'on ne les détournât ; cela donna lieu à la meilleure défense du prisonnier , qui foutint que , par ce vol , on lui avoit ôté les moyens de faire connoître son innocence & la fausseté des accusations.

Ce vol se découvrit , parce que dans l'endroit où l'on avoit enlevé les papiers de *Fouquet* , *Berrier* , commis à l'enlèvement , avoit laissé tomber , par mégarde , une Requête présentée à *Colbert*. L'accusé s'en prévalut très - utilement.

Le fidèle & habile *Pélesson* composa les défenses de *Fouquet* , dont il étoit commis ; & on fait grand cas de cet Ouvrage.

Ces mêmes défenses persuadèrent sans doute une grande partie des Juges, qu'il étoit moins coupable qu'on ne l'avoit d'abord prétendu & répandu dans le monde. Mais comme il ne leur étoit pas permis de le déclarer innocent, il fut condamné au bannissement par Arrêt du 4 décembre 1664. De vingt-deux Juges qui avoient été nommés pour faire son procès, neuf opinèrent pour la mort, & treize pour le bannissement.

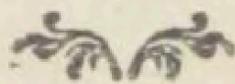
Le Roi, par un reste d'animosité, ne pouvant savoir libre un homme qu'il haïssoit, commua la peine en une prison perpétuelle. Il y vécut avec des mœurs si régulières & des sentimens d'une résignation si parfaite aux volontés de Dieu & du Roi, qu'il inspira une compassion générale.

Il faut pourtant avouer que *Fouquet* avoit poussé la vanité, le luxe & la dépense, au-delà des bornes qu'un sage courtisan doit se prescrire. Mais la péni-

tence qu'il en fit, fut plus honorable que sa faute ne fut criminelle ; & peu de gens ont été aussi grands qu'il le fut dans sa captivité. Elle dura jusqu'à sa mort, qui arriva dans la citadelle de *Pignerolles*, le 2 décembre 1680, à 66 ans. (*Voyez sur sa disgrâce*, Buffy-Rabutin, *la Vie du Vicomte de Turenne*, & surtout *ses Défenses*, édition de 1665.)

Suivant les Mémoires de *Madame de Motteville*, la cause de son jugement peu favorable, fut l'imprudence qu'il avoit eue de laisser derrière un miroir un Mémoire instructif, adressé à tous ses amis, en cas qu'il fût arrêté. Cela fit présumer qu'il sentoit lui-même qu'il méritoit de l'être.

Il dut la vie à *M. d'Ormesson*, l'un de ses Rapporteurs ; & *Roxante*, un de ses Juges, Conseiller au Parlement d'*Aix*, parla si hardiment en faveur de *Fouquet*, qu'il fut exilé à *Quimper*.





P R É F A C E

*TROUVÉE dans les Papiers DE
DUCLOS, pour un Manuscrit
intitulé : La Conversion de M^{lle}
GAUTIER, Comédienne, &
depuis Carmélite, morte en 1757.*

MADEMOISELLE *Gautier*, Actrice
reçue au Théâtre François en 1716, &
retirée dix ans après, étoit grande, bien
faite, beaucoup de fraîcheur, & d'un ca-
ractère violent. Elle faisoit assez bien des
Vers, & peignoit très-bien en miniature.
Elle étoit d'une force prodigieuse pour
une femme, & peu d'hommes auroient
lutté contre elle. Le Maréchal *de Saxe*,
à qui elle avoit fait un défi, & qui, à la
vérité, l'emporta sur elle à la lutte au
poignet, disoit : Que de tous ceux qui

avoient voulu s'effayer contre lui , il n'y en avoit guère qui lui eussent résisté aussi long - temps qu'elle. Elle rouloit une assiette d'argent comme une oublie.

Mademoiselle *Gautier* avoit eu plusieurs Amans , & entre autres le grand Maréchal de *Virtemberg* , avec qui elle fit un voyage à la Cour du Duc. Ce Prince avoit une Maîtresse qu'il aimoit beaucoup. Soit que Mademoiselle *Gautier* lui fût supérieure par la figure , & qu'elle s'imaginât que la beauté dût régler les rangs entre celles qui tirent de leurs charmes leur principale existence , soit caprice ou jalousie , elle fit tant d'impertinences à la favorite , que le Prince ordonna à Mademoiselle *Gautier* de sortir de sa Cour.

Revenue à Paris , le dépit d'avoir été renvoyée , lui inspira le dessein de s'en venger sur la favorite , par une insulte d'éclat. Elle se rendit , *incognito* , à *Virtemberg* , & s'y tint cachée quelques jours , pour méditer sur sa vengeance.

Ayant appris que la Maîtresse du Duc étoit à la promenade , en calèche , elle en prit une qu'elle mena elle-même avec deux chevaux très-vifs ; & passant avec rapidité derrière celle de son ennemie , elle enleva la roue , renversa la calèche , se rendit du même train à son Auberge , où sa chaise l'attendoit avec des chevaux de poste , & repartit à l'instant pour éviter le châtiment dont elle ne pouvoit douter.

Elle eut depuis pour Amant le Comte de *Chémeroles* , fils & adjoint du Marquis de *Sommery* , Sous-Gouverneur du Roi. Il y avoit plus de douze ans qu'elle étoit *Carmélite* , lorsque *Chémeroles* mourut. L'Evêque de *Rieux* , son frère , me fit lire une lettre sur cette mort , qu'il venoit de recevoir de cette Religieuse : je n'en ai point lu de mieux écrite ; elle étoit de huit pages , & , quoiqu'il y parût un peu de crainte sur le salut de cet ancien Amant , la confiance dans la bonté

de Dieu étoit la partie dominante de la lettre. La Carmélite , d'une manière indirecte & avec autant de respect qu'une humble Religieuse croit en devoir à un Evêque , donnoit quelques conseils à celui-ci , dont la vie connue étoit on ne peut moins canonique.

Quoique Mademoiselle *Gautier* eût eu des Amans aimables , elle n'avoit eu véritablement d'amour pour aucun ; mais elle en conçut un violent pour *Quinault Dufresne* , son camarade à la Comédie , de la figure la plus noble , que nous avons vu jouer avec tant d'applaudissemens , & qui n'a point encore été remplacé. Ils vécurent quelque temps ensemble ; & Mademoiselle *Gautier* , en devenant chaque jour plus passionnée , vouloit l'épouser. J'ai tout lieu de croire , par ce que j'ai su depuis , qu'il le lui avoit fait espérer : mais s'étant refroidi autant qu'elle s'étoit enflammée , il ne voulut plus entendre parler de mariage ;

& cette femme, si violente & si absolue tant qu'elle n'avoit pas vraiment aimé, tomba dans l'abattement & la mélancolie !... Tel fut le premier principe de sa vocation : il se fit une révolution totale dans son caractère.

Jamais elle n'eut le moindre retour vers le monde ; & jamais Religieuse ni Dévote, ne porta plus loin l'humilité Chrétienne : elle se croyoit sincèrement indigne de ses compagnes, dont elle éprouva plus d'une fois les mépris.

Des relations qu'elle eut avec la Reine, lui procurèrent dans la Maison une considération qu'elle ne cherchoit pas.

Elle avoit un neveu nommé *Masse*, bon violoncelle, & dont il y a même des pièces gravées. Il étoit à la tête de l'Orchestre de la Comédie.

Ce lieu où Mademoiselle *Gautier* gémissoit d'avoir été, lui faisoit desirer

d'en tirer son neveu : elle s'adressa à *Moncrif*, & le pria d'engager la Reine à faire placer *Masse* dans sa Musique.

Le motif seul de la *Carmélite* étant fait pour toucher la Reine, *Masse* fut admis ; & Mademoiselle *Gautier* en écrivit à *Moncrif* une lettre de remerciemens, qu'il montra à la Reine. Cette Princesse fut enchantée des sentimens de piété de la sœur *Augustine de la Miséricorde* (c'étoit le nom de Religion de Mademoiselle *Gautier*) & la fit assurer de ses bontés. Il s'établit même, en conséquence, une petite correspondance dévote, dont *Moncrif* étoit le médiateur, & qu'il m'a fait lire. La Reine & la sœur *Augustine* se sont aussi quelquefois écrit directement ; & la Sœur, la veille de sa mort, adressa encore à la Reine les huit Vers suivans, qu'elle fit, & dicta à la Religieuse qui la veilloit :

Thérèse

THÉRÈSE (a), je t'entends !... une éternelle
vie,

Brise de mon exil les liens importuns.

Avec une prière offerte par SOPHIE (b),

Mon ame va voler sur l'Autel des parfums.

O Reine ! ame céleste & le charme du monde !

Si sur moi tes regards daignèrent s'abaisser,

J'implore, en expirant, ta piété profonde !...

Demande mon bonheur ? le Ciel va t'exaucer.

Les personnes qui l'ont connue aux Carmélites de Lyon, telles que Madame Pallu, Intendante, & Madame de la Verpillière, femme du Prévôt des Marchands, m'ont dit qu'elle avoit conservé la gaieté de son caractère ; que sa vivacité s'étoit changée en ferveur pour ses devoirs ; & qu'étant devenue aveugle dans les dernières années de sa vie, elle se servit toujours elle-même, sans vouloir être à charge à qui que ce fût de la Maison. Elle aimoit les visites, parloit

(a) Patronne des Carmélites.

(b) L'un des noms de baptême de la Reine.

avec feu , énergie & clarté. Elle n'entendoit point parler d'un malheureux , sans être attendrie , & sans chercher à le soulager par le moyen de ses amis. Le Pape lui avoit donné un Bref pour paroître au parloir à visage découvert. Je ne devine pas la raison de cette singularité.



(a) Patrons des Carmélites.
 (b) L'un des noms de baptême de la Reine.

R É C I T

*De la Conversion de M^{lle} GAUTIER,
Comédienne, copié sur le Manuscrit
original de sa main.*

† J. M.

LE 25 avril 1722, temps où, plongée dans une mer de délices (selon les pernicieuses façons de parler du monde), & goûtant une funeste fécurité dans les ténèbres de la mort, où j'étois volontai-
rement; je m'éveille à huit ou neuf heures du matin, contre ma coutume ordinaire. Je me souviens que c'est le jour de ma naissance; je sonne mes gens: ma femme de chambre arrive, pensant que je me trouve mal: je lui dis de m'habiller, parce que je veux aller à la Messe; elle me répond qu'il n'est pas fête, sachant qu'à peine les jours d'obligation m'y

faisoient aller. J'insiste; elle m'habille. Je vais aux *Cordeliers*, suivie de mon Laquais, menant avec moi un petit Orphelin de ma mère, que j'avois adopté. J'entends une partie de la Messe sans nulle attention; vers la Préface, une voix intérieure me demande: *Qui m'amène aux pieds des Autels? Si c'est pour remercier Dieu de m'avoir donné de quoi plaire au monde, & transgresser mortellement chaque jour sa Loi?*

Cette réflexion, de la plus monstrueuse ingratitude envers le Seigneur, me terrassa au point que je ne saurois l'exprimer!... De la chaise sur laquelle j'étois nonchalamment appuyée, je me prosternai sur le pavé.

La Messe finie, je renvoie chez moi & mon Laquais & l'Orphelin, & demeure abîmée dans une perpléxité inconcevable. Je me relève tout-à-coup, & vais à la Sacristie demander une Messe du *S. Esprit*, auquel un germe de Foi

qui n'avoit jamais été étouffé par mes désordres , me faisoit avoir recours dans les dangers les plus évidens. Le premier mot que je prononce en attendant le Prêtre , c'est celui-ci : « Mon Dieu ! » je voudrois bien me sauver.... Mais » comment faire ? je tiens à des chaînes » d'autant plus indiffoubles , qu'elles me » font chères !... Aidez-moi donc vous- » même , ô mon Dieu ?... Pour être » éclairée de vos lumières , je viendrai » tous les jours à la Messe..... »

Bref, après trois heures d'agitation , si je ne m'en retournai pas chez moi justifiée , j'étois du moins déterminée à entrer dans le chemin qui mène à la justification.

Six mois se passèrent avec ma Messe fidèlement entendue le matin , & le soir mes allures accoutumées.

On m'avoit raillée sur mes Messes : je me déguisai en femmelette, pour n'être pas connue, On s'en apperçoit; la rail-

lerie redouble; pour lors je me rappelle cette parole de l'Évangile : « Qu'on ne » peut servir deux Maîtres. » Sur quoi je prends mon parti, vers la *Toussaints*, d'abandonner le plus dangereux, quoique le plus agréable.

Je commençai par me passer de femme de chambre pour m'habiller. Afin de m'accoutumer à la retraite que je méditois, je me retirai doucement des parties de plaisir, sous prétexte d'indisposition. Mais plus le temps Paschal approchoit, où j'avois fixé ma retraite, plus mes combats intérieurs devenoient si violens, que la force de mon tempérament y succomba. Un vomissement, presque continuel, ne m'empêcha pourtant pas d'écrire ma confession générale.

La nécessité de trouver un Confesseur, me détermina à me confier à une vertueuse parente, qui m'avoit souvent & vainement moralisée. Elle s'adressa au Grand-Pénitencier, qui lui indiqua

un zélé Vicaire de *Saint-Sulpice*, ma Paroisse. Il me rebuta d'abord, & refusa de m'entendre, jusqu'à ce que j'eusse fait divorce avec le monde : enfin, touché de me voir à ses pieds, où mes larmes & mes sanglots lui peignoient la sincérité de mes sentimens, après m'avoir consolée, dans l'espérance des miséricordes du Seigneur, il me quitta en me renvoyant à un jour plus tranquille.

Quel jour, bon Dieu !... c'étoit le jour même où, pour la dernière fois de ma vie, les personnes qui m'étoient les plus chères, devoient dîner chez moi.... Mais, quelque chères qu'elles me fussent, elles m'étoient alors moins chères que mon salut.

Ce que je souffris à table pour ne rien laisser appercevoir de ma situation intérieure, ne peut s'imaginer ! La grace & la nature se faisoient sentir dans tous les replis de mon cœur, sur-tout lorsque quelqu'un me dit : « Vous nous

» faites trop grande chère pour un *Merc*
 » *credi de la Passion* ; » & qu'on répondit
 tout de suite : « C'est quelle nous fait
 » ses adieux. »

Me sentant prête à m'évanouir, je me
 lève de table, sous prétexte d'un paie-
 ment à faire, & pour lequel j'avois
 donné ma parole. Chacun se lève aussi ;
 on me conduit jusqu'à ma porte ; je
 monte en carrosse, & la compagnie se
 remet à table : mais le premier coup de
 fouet du Cocher me fait pousser un cri
 si perçant, qu'entendu par la compagnie,
 on se dispofoit à venir à moi. A ce mou-
 vement, je rentre dans un salle basse ;
 ma femme de chambre leur donne le
 change, en leur persuadant que je suis
 partie, & que c'est l'enfant qu'on a
 entendu crier. Je remonte alors en voi-
 ture, & me sauve à *S. Sulpice*, où mon
 Confesseur m'attendoit.

Là, quelque agitée que je fusse, je
 commence ma confession ; & après une

séance de trois heures, où Dieu seul put me soutenir, le Confesseur, vraiment touché de mon état, me remit à un autre jour.

Je rentrai chez moi, où je n'avois plus que quatre jours à demeurer. La désolation s'empara de mon esprit & de mon cœur; j'étois éperdue & tremblante, & me demandois comme *Saint Augustin*: « Pourras-tu te passer de tant » d'aïfances & de biens? de tant de » fortes de douceurs qui, jusqu'à ce » jour, ont comblé tes souhaits? Aban- » donneras-tu ce petit palais, pour aller » vivre seule dans une triste cellule, » & ne voir que des Religieuses? em- » brasser enfin, (& pour toute la vie!) » un état aussi monotone qu'obscur, & » que tu détestas toujours?... » Mais je triomphai de ce cruel moment.

Enfin, le jour de ma sortie arrive. *M. Languet*, mon Curé, m'avoit souvent évitée; j'avois toujours ri & badiné

de ses pieuses exhortations. Sa joie fut complete , lorsque je lui fis part des miséricordes de Dieu sur moi.

Je passai une partie de la nuit à écrire aux personnes avec lesquelles j'étois engagée de profession , & au père de mon adoptif , à qui je renvoyois l'enfant , avec vingt pistoles. Je laissai les lettres , avec ordre de ne les envoyer à leur adresse qu'à midi , & de dire à quiconque me demanderoit , que j'étois absente pour long-temps. Après quoi je partis , vers cinq heures du matin , de chez moi , pour n'y jamais rentrer.

Mais au lieu des combats précédens , j'en sortis avec la même tranquillité que je fors actuellement de ma cellule pour aller au chœur , onze mois , précisément , après cette heureuse Messe !

J'arrive , tout aussi tranquille , à *Ver-*
sailles , au lever de feu M. le Cardinal
de Fleuri , & de M. le Duc de *Gesvres* ,
mes constants protecteurs , desquels j'al-

lois prendre congé. Je passe de leur appartement à la Chapelle du Roi, pour y entendre la Messe, pendant laquelle je me souviens qu'il y a dans le Château une Dame que j'avois violemment offensée; & sortant de la Chapelle, je me hâte d'aller chez elle, & je la fais prier de descendre dans un entresol, pour éviter l'éclat de ses premiers mouvemens.

A peine y est-elle entrée, que je ferme la porte, & me précipite à ses pieds: ce qui la rend interdite & sans voix. Je lui demande, dans la posture de suppliant où j'étois, un généreux pardon; parce qu'abandonnant le monde, pour faire pénitence, j'avois cru devoir commencer par ce que l'Évangile prescrit de plus difficile.

Cette Dame, un peu revenue de ce qu'elle avoit d'abord cru n'être qu'une illusion, me dit tout ce que la colère d'une femme piquée le plus sensiblement

put lui suggérer de plus dur. Après l'avoir écoutée, sans lui répondre, je lui dis, toujours prosternée à ses pieds, que je n'étois pas venue pour me justifier, mais pour lui demander pardon. Que si elle daignoit me l'accorder, je partirois contente. Que si elle me refusoit, Dieu seroit satisfait de ma soumission; mais ne le seroit pas de son refus. A ces mots, elle me tend la main, me fait asseoir, & nous voilà réconciliées.

Je repartis de *Versailles* sans y prendre de nourriture, l'action que je venois de faire m'ayant suffisamment rassasiée. Je me rendis à Paris, dans la Communauté de *Sainte Perpétue*, où j'avois fait meubler une petite chambre, pour y demeurer jusqu'à ce que l'inventaire de mes meubles & autres arrangemens fussent finis.

En entrant dans cette première retraite, j'éprouvai invifiblement ce que *S. Paul* éprouva visiblement; puisqu'au

lieu des écailles qui lui tombèrent des yeux, je me sentis transformée en une créature toute nouvelle. Montée à cette petite chambre, je me crus montée au Ciel !... Là, tout le passé s'évanouit ; maison, biens, amis, plaisirs, tout disparut de mon souvenir ; le calme & la paix intérieure où je me trouvais, me faisoient presque douter si ma vie, jusqu'alors, n'avoit pas été un songe. Ma cousine, qui fondoit en larmes, & qui ne pouvoit se séparer de moi, dans la crainte de me laisser seule, & qu'elle ne me trouvât morte le lendemain, ne pouvoit comprendre mon empressement à la renvoyer, pour goûter à loisir le nouveau plaisir de la solitude.

Je dis à la Supérieure que j'avois fait collation le matin, & que je la priois de me donner à souper du reste du dîner de la Communauté. Il ne se trouva qu'un peu de carpe à l'étuvée, que je mangeai avec appétit. Chose admirable ! depuis

trois mois je ne pouvois garder de nourriture, même les consommés; j'avois même vomi un peu de riz au jus que j'avois pris la veille, à souper. Cette carpe réchauffée, & quelques noix pour dessert, non-seulement restèrent dans mon estomac sans peine, mais je dormis toute la nuit d'un sommeil aussi paisible que celui d'un enfant de huit ans: ce qui a toujours continué depuis.

Dès qu'on fut ma retraite, chacun lui donna la cause qui lui plut: personne ne put croire que dans la force de l'âge, (j'avois alors trente-un ans) & de la violence des passions, j'eusse pris, sans m'y croire forcée, un parti si opposé à celui que je quittois.... Mon inventaire est affiché; il dure quinze jours, pendant lesquels tout Paris vient se convaincre de la réalité de ma fuite; & chacun s'en retourne touché & attendri des miséricordes de Dieu sur moi. On questionne ma parente, chargée de mes

affaires temporelles, sur le lieu de ma retraite; &, la trouvant impénétrable, on la prie de me faire tenir une lettre qu'on lui remet, en la suppliant de n'y pas manquer.

Cette lettre étoit d'un ami, qui m'exhortoit à ne point persister dans une démarche telle que celle où je m'engageois, sans doute trop légèrement, surtout dans la situation gracieuse où je me trouvois, & dans un âge où les retours sont presque toujours inévitables & les repentirs souvent trop tardifs. Sur quoi l'on me citoit nombre d'exemples faits pour m'épouvanter, si Dieu ne m'eût soutenue & fortifiée par sa grace. En partant des vrais sentimens qui m'animoient, on peut juger quelle fut ma réponse.

Mes affaires enfin rangées, je pars pour le *Mâconnois*, la veille de l'*Ascension*, six semaines après ma sortie d'*Egypte*, & où m'attendoit Madame la

Marquise de Valadons d'Arcy, mon amie, à qui j'avois fait part de ma détermination, en la priant de m'arrêter une place dans le Couvent des *Ursulines de Pondeveaux*, pour y vivre Pensionnaire & inconnue; car la vocation étoit encore bien loin de ma pensée, attendu l'aversion que j'avois toujours eue pour ce genre de vie, & sur-tout pour les Communautés de filles.

En montant dans la *Diligence*, je trouvai, pour compagnon de voyage, M. le Commandeur de *l'Aubepin*, qui, trompé par mon extérieur, me combla de soins & d'attentions respectueuses, jusqu'à *Saulieu*, où la Marquise m'attendoit. Ce qui l'ayant confirmé dans la haute opinion qu'il avoit prise de moi, il me supplia de lui dire à qui il avoit eu l'honneur de rendre ses devoirs? Je lui répondis, franchement, que je m'en garderois bien, moins cependant par vanité pour moi, que pour

lui épargner la confusion d'avoir prodigué ses politesses à qui en étoit très-peu digne.

Il prit mon refus pour un compliment, & redoubla ses respectueuses instances. Je lui dis : « M. le Commandeur, je » vous donne ma parole qu'en arrivant » à *Lyon*, vous saurez qui je suis; & » si je perds l'estime que vous avez » conçue pour moi, du moins saurez- » vous que je n'ai pas voulu vous trom- » per, & que ma bonne-foi exige le » pardon de mon silence. En effet, je » lui écrivis sur le champ qui j'étois, » mon dessein de retourner à Dieu, & » que je le priois de ne me pas faire » mauvais gré de ma résistance à me » faire connoître à lui. Il fut si content » de ma candeur, que, jusqu'à la mort, » je n'eus point de plus solide & de » meilleur ami. »

A peine fus-je installée dans le Couvent de *Pondeyeaux*, où les Religieuses

m'avoient reçue avec toute la bienveillance possible , que le Démon me tendit un piège. Une personne , dont le nom vous est très - connu , m'écrivit : Que dans la résolution où j'étois de mener une vie retirée , il me conjuroit d'accepter une de ses Terres qu'il me nommoit , pour y finir mes jours comme il me plairoit ; & qu'en ce cas , il me la donneroit en bonne forme.

Je le remerciai cordialement de son offre , en lui disant : Qu'ayant quitté ma maison , il ne seroit pas édifiant que j'acceptasse la sienne ; & que , quelque pures que pussent être ses intentions , le public pouvoit les mal interpréter.

Les Religieuses m'avoient donné une grande chambre , dans laquelle j'en fis construire trois , comptant y finir mes jours. J'assistois à tous leurs exercices. On avoit pour moi des égards qui m'affligeoient , parce que trompées , ainsi que le Commandeur , sur un certain air du

monde & un embonpoint que je n'avois pas encore perdu , on me croyoit de haut parage. Je les tirai d'erreur , comme j'avois défabusé le Commandeur ; & elles m'en témoignèrent encore plus d'amitié. Je passois les jours à lire , à prier Dieu , menant la vie la plus douce qu'on puisse imaginer.

Je fus pourtant affligée à *Pondeveaux* , pendant les premiers six mois , par des songes qui , chaque nuit , me désoloient beaucoup. Un jour , me trouvant seule devant le S. Sacrement , dans la peine où j'étois de ces songes impertinens , je m'adressai à la Mère de Dieu , comme si elle eût été présente : « Oh , ça , »
 » Sainte Vierge ! (lui dis - je , avec
 » la même ingénuité que j'avois parlé
 » à Dieu , aux *Cordeliers* , dix-huit mois
 » auparavant) on dit que vous êtes
 » toute - puissante dans le Ciel ? que
 » vous obtenez pour les Pécheurs ce
 » qu'ils osent vous demander?... Si, par

» votre intercession , je suis délivrée
» des vexations nocturnes que je souffre
» depuis si long-temps , & qui me font
» horreur , je vous promets de jeûner ,
» au pain & à l'eau , la veille de toutes
» vos Fêtes , & de communier à votre
» intention ; de porter jusqu'à la mort ,
» sur ma chair , un cordon de laine
» blanche avec des nœuds ; & de dire
» chaque jour , bien dévotement , votre
» Chapelet. »

Depuis cet instant je fus si tranquille sur ce point , & j'ai conservé une si vive reconnoissance envers cette Mère de miséricorde , que je répandrois jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour soutenir & son pouvoir & sa bonté.

Il arriva dans ce même temps un événement assez singulier , & où la main de Dieu parut visiblement protéger cette Communauté. La nuit du jour *Sainte Anne* , il fit un si prodigieux orage , qu'il sembloit que tout alloit être renversé.

Le tonnerre qui rouloit sur le toit de la maison, le cribla entièrement, inonda les greniers remplis de farine; & l'eau passant à travers les planchers, tomboit à torrens dans l'Infirmierie, sur-tout dans la chambre où gissoit une ancienne Religieuse absolument paralytique. Les autres, qui ne savoient de quel côté tourner, vinrent à ma chambre pour me prier de les aider. Je fors en chemise, & cours au lit de cette pauvre vieille, que personne n'osoit toucher. Je l'enlève aisément; & j'allois la mettre dans mon lit, qui n'avoit point eu de part à l'inondation, lorsque, la porte s'étant fermée la clef en dedans, il fallut la porter ailleurs. Le déluge que j'avois essuyé m'avois mise dans un état aussi piteux que risible; & les Religieuses me prêtèrent une de leurs chemises, qui fut le premier cilice que je portai. Nous allâmes toutes au grenier, pour sauver ce que nous pourrions de la farine qui

tomboit sur nous, à moitié pétrie, sans nous appercevoir du danger que nous courions : car, dès que le jour parut, nous vîmes toutes les tuiles pendiller sur nos têtes, sans presque tenir à rien : ce qui fut regardé comme un vrai miracle, & attribué à un Salut que j'avois fondé, à perpétuité, en action de grace des miséricordes de Dieu sur moi, & dont le premier Salut avoit été célébré le soir même.

Après dix mois de séjour à *Pondeveaux*, je vins à *Lyon*, rendre mes devoirs à feu M. le Maréchal de *Villeroi*.

La Maison de l'*Anticaille* me plut beaucoup ; &, quoiqu'on n'y reçût point de Pensionnaires, M. l'Archevêque leur demanda pour moi cette grace. J'avois eu quelques inquiétudes à *Pondeveaux*, pour avoir refusé la visite du vieux Comte de *Feuillans*, qui en étoit Gouverneur. D'un autre côté, mon amie la Marquise d'*Arcy*, n'approuvoit pas que

je fusse aussi séquestrée que je prétendois l'être, & que je regardasse comme une distraction l'offre qu'elle me faisoit continuellement de passer une partie de la belle saison dans ses Terres, avec elle & sa famille.

Je fis donc revenir mes meubles de *Pondeveaux*, sans me soucier des accommodemens que j'y avois fait faire, & qui m'avoient coûté plus de 200 pistoles. Je fis à peu près les mêmes frais à *l'Anticaille*, la regardant enfin comme la dernière de mes stations. J'y suivis, de même qu'à *Pondeveaux*, les exercices réguliers de l'Ordre de *Sainte Marie*. J'avois pour Directeur le Père *Deveaux*, de la *Compagnie de Jesus*, dont les ordres me paroissoient être ceux de Dieu même.

Il commença par me conseiller de me lever à onze heures du soir, & de faire l'Oraison jusqu'à minuit. Je me tenois bien éveillée pour obéir; mais à peine étois-je à genoux, que je m'endormois

comme une marmotte, jusqu'à je ne fais quelle heure.

Voyant que cette pratique n'étoit pas de mon ressort, il m'en prescrivit une autre, dans une lettre que je reçus de lui.

Il me marquoit que, puisque j'avois tant d'attrait pour l'expiation de mes péchés, il me conseilloit de faire usage de la discipline tous les vendredis, pendant l'espace d'un *Miserere*, ou sur les épaules, ou à la façon des Religieuses; qu'on me prêteroit à l'*Anticaille* l'instrument nécessaire, sinon qu'il m'en fourniroit un lui-même. Qui fut camuse, à la lecture de cette lettre? Ce fut moi. Je croyois avoir la berlue!... Je lisois & relisois cette belle épître, croyant toujours m'être trompée; mais j'y trouvois toujours la même proposition!

» Quoi donc? me disois-je, avec une
» espèce de dépit, la discipline! A moi?
» Juste Ciel, quelle impertinence!...
» Les Béguines sont bien maîtresses de
se

» se soumettre à de telles sottises. Quant
 » à moi, je n'en ferai rien.... Que faire
 » cependant ? C'est Dieu qui me parle
 » par sa bouche !... Et si je lui désobéis ?...
 » Mais ce *Miserere* qu'il me prescrit, je
 » ne le sus jamais ?... Eh bien ! il faut
 » l'apprendre ; il faut se soumettre au
 » Ministre de mon Dieu, & se résigner
 » à tout, puisque mon salut en dépend.»

Pour ne point rougir en empruntant
 une discipline, j'allai couper six ou
 sept brins de corde neuve ; je les nouai
 par intervalle ; & pendant que la Com-
 munauté se trouvoit en Oraison, je
 m'enferme, me découvre les épaules,
 & m'y applique une grêle de coups,
 mais dont la douleur fut telle, que je
 tombai tout-à-plat sur le nez, presque
 sans sentiment.

Je pleurai de dépit, non de dévotion,
 bien résolue de chanter une gamme très-
 vive à mon Directeur flagellant.

La nuit se passa comme il plut à Dieu,

fans pouvoir ni fermer l'œil , ni me tenir sur aucun côté. Le matin , je trouvais mes épaules tricolores de meurtrissures , & sortis outrée de colère , pour aller à *S. Joseph* rendre compte au zélé Directeur de ce que m'avoit valu trop de soumission à ses conseils.

Hélas ! dès qu'il parut avec son extérieur imposant , je me trouvais si foible , que je ne pus répondre aux questions qu'il me fit sur la cause de ma visite. Le seul mouvement de mes épaules le lui disant assez , il me le fit aisément avouer , en lui disant enfin très - franchement que j'avois pourtant accepté sa proposition , quoiqu'elle m'eût scandalisée , mais que je le priois de vouloir bien ne plus exiger que je réitérasse un pareil exercice. Il me le promit sur le champ , en m'assurant cependant qu'avant très-peu de jours je le lui redemanderois à genoux , mais qu'il n'y consentiroit pas.

» Oh ! quant à ce , (lui répondis-je ,

» avec quelque dépit) vous aurez la
 » barbe bien longue avant que votre
 » oracle s'accomplisse ! »

Il avoit pourtant raison le bon Père ;
 car je ne fus pas plus-tôt rentrée chez
 moi , que la honte de ma démarche &
 de ma lâcheté , me fit bientôt changer
 de sentiment & de langage.

Ces Vierges pures avec lesquelles je
 vivois , & qui joignoient la pénitence
 à la plus innocente vie , faisoient ma
 condamnation ; & mes épaules n'étoient
 pas guéries , que je demandai , très-hum-
 blement , ce que j'avois rejeté avec in-
 dignation. Le bon Père , mais pour la
 forme seulement , se fit un peu prier ; car
 il eût été bien fâché de ne pas contribuer
 à la mortification de cette chair si po-
 telée & si douilletée , & à laquelle
 je croyois encore devoir de si tendres
 égards. Aussi me fournit-il abondamment
 tout ce qu'il me falloit pour travailler
 à réparer les torts de ma première
 poltronnerie.

Je ne finirois pas , si j'entrois une fois dans le détail des autres aventures de ce genre , auxquelles j'eus d'abord peine à me faire , & qui me conduisirent par degrés à la vocation Religieuse , pour laquelle j'avois toujours nourri une si forte antipathie.

Les Dames qui avoient des bontés pour moi , que je n'oublierai jamais , s'étonnoient que m'assujétissant à toutes leurs observances , je ne pensasse point à offrir à Dieu l'entier sacrifice de ma liberté. Sur quoi je les priai de vouloir ne me point parler d'un tel engagement , sans quoi je pourrois ne plus vivre long-temps avec elles.

On ne m'en parla plus : mais on me fit lire la vie de Madame de Montmorenci , qui , après la funeste mort de son époux , prit le voile à *Sainte Marie*. Ce grand exemple me toucha ; j'y réfléchis profondément , & fis part au P. *Deveaux* de mes réflexions , qui m'assura que

le plus grand sacrifice qui me restoit à faire à Dieu , étoit celui de ma liberté. C'étoit ne rien m'apprendre de nouveau ; je le sentoits très-bien. Mais ce qui me surprit beaucoup , ce fut de m'y trouver à peu près disposée !

C'est dans le mois de juillet 1724 , que ceci se passoit ; & lorsque j'en fis part à la Supérieure & à quelques Religieuses , leur amitié pour moi prit un nouvel accroissement.

J'écrivis quelques jours après à Paris , d'où je fis venir ma parente pour disposer de mon temporel , attendu que je comptois prendre l'habit de Religion très-peu de temps après.

Pendant cet intervalle , on me fit tomber dans les mains l'Histoire du fameux *Rancé* , Fondateur , ou plutôt Réformateur de la *Trappe*. Mais , grand Dieu , qu'elle attrape !... A peine eus-je reconnu dans cet illustre Pénitent une conformité si grande entre les égaremens

de sa jeunesse & ceux de la mienne ; que toute règle douce me déplut ; & que je promis à Dieu , de toute l'étendue de mon cœur , d'imiter , autant qu'il pourroit être en moi , ce Pénitent dans ses austérités , ainsi que j'avois fait dans les désordres de sa vie. J'aurois même volé , sur le champ , aux *Clairnettes* (filles à l'instar de la *Trappe*), si le P. *Deveaux* ne m'eût fortement assuré que je trouverois chez les *Carmelites* tout ce que j'aurois pu desirer à la *Trappe*.

Je confiai mon dessein à feu M. l'Archevêque de *Villeroi* , qui m'honoroit d'une bienveillance particulière. Il voulut d'abord m'en détourner ; mais lui ayant ouvert mon cœur , & l'ayant assuré que je me sentois étrangement pressée de satisfaire à la justice divine ; il fut si pénétré de mon état , qu'il s'écria tout-à-coup : « Le doigt de Dieu est là ! » j'irai demander aux *Carmélites* une place pour vous. »

Mais, Monseigneur, (lui dis-je) n'omettez pas de leur dire ce que j'ai été dans le monde ? car que je ne veux tromper personne.

Il le fit, & leur dit la profession que j'avois exercée chez le Roi & à *Paris* : ce qui les effraya beaucoup. Mais le Prélat leur ayant dit qu'il se chargeoit de tous leurs scrupules, la Mère supérieure, qui favorisoit mon dessein, m'écrivit, que je n'avois qu'à prendre jour pour me présenter à la Communauté, & pour de suite entrer dans la Maison.

Je ne voulois pas que les Dames de l'*Anticaille* eussent le moindre vent de tout ceci ; parce que, m'ayant beaucoup aimée, & moi les aimant de même, je croyois devoir éviter de tendres reproches, qui n'auroient sans doute servi qu'à rendre notre séparation d'autant plus douloureuse.

Je me rendis donc aux *Carmélites* de *Lyon*, le 14 octobre 1724, & d'où

j'écrivis à la Supérieure & aux Religieuses de l'*Anticaille*, pour leur demander pardon du mystère que je leur avoit fait, par pure défiance de moi-même, &c.

C'est ainsi que le Seigneur, par sa miséricorde infinie, m'a fait entrer dans la Terre des Saints, dix-huit mois après m'avoir fait sortir de celle de Perdition, où la seule indigence m'avoit conduite; puisque nul de mes parens n'étoit sorti de la simplicité & de l'honnêteté Chrétienne. Le seul dérangement d'un père m'avoit réduite, à l'âge de dix-sept ans, grande, & de figure (disoit-on) assez prévenante, à ne savoir quel parti prendre.

J'avois horreur du vice, & n'en eus pas moins de la proposition qu'on me fit d'embrasser l'état de Comédienne.... A quoi l'on me répondit que ce préjugé ne régnoit plus que chez le peuple & les cagots; tandis que la Cour & la

ville pensoient différemment, & regardoient d'un tout autre œil ceux qui exerçoient des talens devenus aussi utiles qu'agréables.

On persuade aisément la jeunesse !... Mais l'expérience m'apprit combien la perversion devient inévitable à cet état, pour qui n'est pas en garde contre tous les écueils qui l'entourent ; puisque, sans autre travail que celui de la mémoire, on vit dans l'opulence & dans de continuel amusemens de toute espèce : au point que les trois dernières années que je restai au Théâtre me rapportèrent, tous frais faits, quarante quatre mille francs.

Quelle amorce pour un cœur qui n'envisage que le présent ! Et quelle miséricorde que celle qui peut l'arracher à une vie aussi voluptueuse, sur-tout dans la force de l'âge & des passions !...

J'avouerai néanmoins y avoir connu des personnes aussi estimables par les

mœurs que par les talens : mais je ne fus pas de ce nombre ; & j'ose le dire , à ma honte , ainsi qu'à la gloire du Dieu dont la grace éclate d'autant plus dans ma conversion , que , pour signaler son pouvoir , elle a choisi en me touchant le sujet le moins digne !

En entrant dans la sainte Maison qui verra finir ma carrière , je sentis que le Seigneur avoit rempli tous mes desirs.

Il permit cependant que quelques méchans hommes vinssent , dès la première nuit , faire & dire à la porte du Monastère , tout ce qu'il étoit possible d'imaginer de plus propre à m'en faire chasser.

La Prieure , après de vaines informations pour les connoître , en fit part à M. l'Archevêque , & qui , probablement mieux instruit , trouva moyen de prévenir de si cruels éclats.

On débita depuis que je n'étois pas née en légitime mariage , ce qui mettoit

un obstacle invincible à mon admission dans ce saint Ordre.

Je le mandai à M. le Curé de *Saint Sulpice*, qui daigna joindre à mon extrait baptistaire, une lettre en forme de certificat, qui confondit la malice du Démon.

Ces épreuves & nombre d'autres que je crois devoir taire, loin de me décourager, ne servoient, au contraire, qu'à me faire d'autant plus bénir la miséricorde de Dieu, au point que je crus ne pouvoir mieux faire que de la choisir pour mon nom de Religion.

Je suppliai alors la Prieure de permettre que je vécuſſe inconnue, sans aucune correspondance avec mes amis, ni même avec mes parens : ce qu'elle crut devoir me refuser.

Je l'avois priée, dès en entrant, de ne me point ménager, & de me faire pratiquer d'abord, tout ce que je pourrois avoir à pratiquer dans la suite :

attendu qu'ayant perdu tant de temps dans le monde , il m'étoit important de n'en pas perdre un seul moment dans le sein de la Religion. Elle daigna se prêter à mes instances, en m'exceptant des prudentes attentions qu'on a dans les Communautés pour les nouvellement initiées.

On me mit le balai à la main, le jour même de mon entrée.

Laver la lessive, tirer de l'eau d'un puits très-profond, frotter les tables du Réfectoire, porter les cruches de chaque sœur à leur place, laver la vaisselle de terre à notre usage, écurer les marmites & le poële de la cuisine, fut un plaisir pour moi, beaucoup plus grand que ne l'avoient été mes anciennes mollesses.

A ces occupations, qui durèrent quatre ans, succéda celle de faire les *Alpargates*, ou fouliers de corde pour toute la Communauté; d'avoir soin de

l'horloge , pour laquelle il falloit chaque jour monter , à force de bras , trois pierres d'un poids énorme. Je fus trois ans dans cet emploi , qui , m'ayant un peu dérangé l'estomac , fut remis à une autre.

Après les trois premiers mois d'épreuves , je fus admise au saint habit ; le 20 janvier 1725. M. l'Archevêque eut assez de bonté pour présider à la cérémonie. Malgré toute la rigueur de la saison , la ville entière y assista : tant on avoit eu peine à se persuader qu'il se fût fait en moi un changement si étrange , & que moi-même avois quelquefois peine à croire !

Le souvenir du passé , ainsi que la vue du présent , n'avoient besoin d'aucun secours pour m'entretenir dans mes résolutions. Les miséricordes d'en-haut me rendoient mes anciennes erreurs d'autant plus odieuses ; mes yeux étoient deux fontaines de larmes , & de larmes les plus sincères.

Quelques jours avant ma profession, Dieu permit à *Satan* de m'exercer plus que jamais, en me peignant l'extrême importance de l'engagement que j'allois prendre, sur-tout avec des Religieuses, dont le nom seul m'avoit toujours déplu!... Le Ciel daigna me soutenir; & l'approche seule des Sacremens, écarta pour jamais de mon esprit de pareilles idées.

Je prononçai mes derniers vœux avec une voix ferme, & une joie qui surprit tous les assistans; & cette joie ne se démentit jamais.

Quelque temps après ma profession, Dieu, cependant, permit que le Démon me tourmentât sur nouveaux frais. Non comme à *Pondeveaux*, par des songes impertinens: mais le jour & la nuit je me trouvois dans des états qui me faisoient horreur. Je n'eus point recours aux épines, ainsi que *S. Benoît*; encore moins au feu, comme *Martiniën*: ce fut

à l'équivalent de l'un & l'autre ; & le Tentateur fut confondu.

Mon Directeur, conformément à sa promesse, m'avoit laissé la bride sur le cou. Alors, pour ajouter à l'austérité commune, j'y joignis toutes celles que mes forces & mon courage pouvoient me permettre de journellement pratiquer.

Je commençai par un vœu de ne jamais boire de vin, pas même en danger de mort, dût-il n'en falloir qu'une goutte pour prolonger ma vie. Pendant douze ans de suite, avec la permission du P. *Deveaux* & le secours d'en-haut, je me suis exercée chaque jour à faire servir à la justice Divine les membres qui avoient servi à l'iniquité ; & une grande maladie ayant enfin affoibli mes forces, je m'en suis tenue depuis à l'austérité de la règle, & à un entier abandon aux décrets de la Providence.

J'ai cette grace particulière à rendre au Seigneur, que depuis l'instant que

j'ai quitté le monde , jusqu'à ce jour ,
10 août 1747 , je ne l'ai jamais regretté
une seule fois , malgré les épreuves qu'il
m'a fallu subir , & les violences qu'il
a fallu me faire pour vaincre mon ex-
trême sensibilité : violences si grandes ,
& qui ont tellement pris sur mon tem-
pérament , que mes cheveux & mes
sourcils , de très-noirs qu'ils étoient ,
sont devenus tout blancs.

Qu'on juge de l'intempérance & de
l'effervescence de mes passions , par les
écarts & les périls auxquels elles m'ont
exposée lorsqu'il s'agissoit de les satisf-
faire ! . . . A quels dangers ne s'exposoit
pas une fille de vingt à vingt-deux ans ,
en allant de *Paris* dans le *Virtemberg* , &
du *Virtemberg* à *Paris* , dans une voiture
de poste , à la merci d'un seul Laquais &
d'un Postillon ! Ce Laquais plus timide &
plus las , les sentant beaucoup mieux que
moi , s'approchoit souvent de ma chaise ,
& sur-tout dans les bois de *Nancy* &

de *Sainte-Menehoud*, en me disant d'une voix entre-coupée : « *Mademoiselle*, » savez-vous que nous voici dans de » vrais coupe-gorges?... A quoi je répondois : « Marche toujours, & ne » crains rien; tu suis *César* & sa fortune? » Certaine nuit, dans une Auberge, on entre dans ma chambre; &, croyant qu'on vient m'avertir que les chevaux font à ma chaise, j'appelle mon Laquais, & personne ne me répond. Tandis que l'on s'approchoit de mon lit, je crie aussitôt au Voleur, & le Voleur intimidé s'enfuit. Je m'élançai du lit, il m'échappa. On vient au bruit. Je m'en prends à l'Hôte, qui s'excuse sur trois voitures arrivées la nuit : « C'en est » assez, lui dis-je; qu'on mette les » chevaux à ma voiture? » On obéit, & je pars sur le champ, sans penser davantage au Voleur.

C'est ainsi que Dieu, par une Providence marquée, m'a toujours préservée

des accidens & des périls dans lesquels je me précipitois chaque jour, malgré les sages remontrances des personnes les plus respectables par leur rang, par leur âge & par leur vertu.

Lorsqu'elles me demandoient si j'approchois quelquefois des Sacremens? Non, sans doute, leur disois-je. — Eh! pourquoi donc? — Je ne veux pas les profaner, ni renoncer à mes plaisirs avant quarante-cinq ans. — Mais n'avez-vous pas de remords? — Moi!... Non.... A quel propos? Je ne fais aucun tort à mon prochain. Quant au Paradis futur, je le laisse à qui voudra, contente de celui dont je jouis tout de mon mieux.

Délire affreux! Aveuglement funeste, & dont je frémirai toujours!

C'est pourtant sur cette insensée que le Ciel a daigné jeter un coup-d'œil de compassion, assez puissant pour me rendre à moi-même! Car il m'avoit douée d'une bonne âme, d'un cœur sincère &

droit, sensible, bienfaisant, & susceptible des sentimens les plus estimables, ainsi que d'une juste horreur pour les vices déshonorans. Mais le peu d'aifance de ma famille ayant fait négliger mon éducation, pouvois-je, jeune encore, au moment où je me trouvai libre & fans fortune, avec un tempérament tout de feu; pouvois-je, dis-je, être long-temps ce qu'on appelle vertueuse?... Aussi Dieu fait ce qu'il m'en a coûté pour cesser de l'être!... Il fait qu'à dix-neuf ans, me trouvant en *Flandres*, aux portes de la mort, je lui promis, & très-sincèrement, de renoncer aux dangereux état qu'on m'avoit forcée d'embrasser, si l'on vouloit seulement m'assurer deux cents livres de pension. On le pouvoit, on le devoit fans doute?... Mais que le Ciel pardonne à ceux qui s'y sont refusés!

Vous avez exigé de moi cet abrégé de mes égaremens, & d'une conversion

que l'on eut tant de peine à croire ?
Cruels reffouvenirs , & qui m'ont coûté
bien des larmes !... Souffrez que j'exige,
à mon tour , que vous m'aidiez à rendre
à Dieu d'éternelles actions de grace ,
pour qu'il couronne en moi ses propres
bienfaits , en m'accordant une persévé-
rance dans le bien , capable d'expier à
l'heure de ma mort les maux dont j'ai
deshonoré ma vie !





P R É F A C E

*De l'Histoire à laquelle travailloit
DUCLOS, Secrétaire Perpétuel
de l'Académie Française, & His-
toriographe de France.*

AUSSITÔT que le Roi m'eut nommé
Historiographe, mon premier soin fut
de rassembler les pièces qui m'étoient
nécessaires.

J'ai eu la liberté d'entrer dans les
différens dépôts du ministère, & j'en
ai fait usage long-temps avant d'écrire.
J'ai lu une infinité de Mémoires, & les
Correspondances de nos Ambassadeurs.
J'ai comparé les pièces contradictoires,
& souvent éclairci les unes par les
autres.

Les Mémoires du Duc de Saint-Simon

m'ont été utiles pour le matériel des Faits dont il étoit instruit.

Mais la manie *Ducale*, son emportement contre les Princes légitimés & quelques gens en place, font à un tel excès, qu'ils avertissent suffisamment d'être en garde contre lui.

En effet, quelque vrai que soit un Ecrivain, quelque air qu'il ait de l'être; la seule manière d'envisager les choses peut les altérer. C'est ce qui arrive à cet Auteur.

J'ai donc contre-balancé son témoignage, par des Mémoires que m'ont communiqués des hommes également instruits & nullement passionnés; par des pièces en original.

J'ai conversé avec plusieurs de ceux qui ont eu part aux affaires. J'ai tiré de grands secours de la domesticité intime du Roi, composée de Sujets dont la plupart ont eu la même éducation que les Seigneurs, & sont d'autant plus à

portée de voir ce qui se passe , que ,
témoins assidus & en silence , ils n'en
observent que mieux ceux qui agissent.
J'indiquerai mes sources , lorsque le
temps & les circonstances le permet-
tront.

J'ai connu personnellement la plupart
de ceux dont j'aurai à parler ; j'ai vécu
avec plusieurs d'entre eux ; & , n'ayant
jamais joué de rôle , je puis juger les
Acteurs.

Je ne me propose pas d'écrire une
Histoire générale : celle qui embrasseroit
toutes les parties du Gouvernement , ne
pourroit être l'ouvrage d'un seul Ecri-
vain. La Politique, la Guerre, la Finance,
exigeroient chacune une Histoire parti-
culière , & un Ecrivain qui eût fait son
objet capital de l'étude de sa matière.
L'article de la Finance seroit peut-être
le point d'Histoire qu'il seroit le plus
important d'éclaircir , pour en découvrir
les vrais principes. Ceux de la Politique

dépendent des temps, des circonstances, des intérêts relatifs & variables des différentes Puissances.

Qu'un Négociateur ait l'esprit juste, pénétrant, exercé aux affaires; qu'il soit attentif, prudent, patient ou actif, ferme ou flexible suivant les occasions, sans humeur, & sur-tout connu par sa droiture; je réponds qu'un Négociateur doué de ces qualités, & qu'on trouve quand on les cherche, n'a pas besoin d'avoir pâli sur les livres. Il lui suffit de bien connoître l'état actuel des affaires, & plutôt ce qui est, que ce qui a été. D'ailleurs plusieurs négociations imprimées peuvent, jusqu'à un certain point, servir de premiers guides & préparer l'expérience. Le seul principe toujours subsistant dans toute négociation, est de savoir montrer à ceux avec qui nous avons à traiter, que leur intérêt s'accorde avec le nôtre.

Quant à l'Art de la Guerre, l'homme
qui

qui en a le génie , n'a besoin pour la faire, que de l'avoir faite.

Il ne me convient pas de prononcer sur ce métier , que je n'ai pas fait ; mais j'ai souvent entendu traiter cette matière par nos Officiers généraux les plus estimés. Tous prétendoient que dans un assez petit nombre de Mémoires imprimés , on trouve les secours nécessaires pour la théorie.

Il n'en est pas ainsi de la science économique d'un Etat , de l'administration des Finances , partie du Gouvernement plus ou moins imparfaite chez les différentes Nations , & qui n'est chez aucune au point de perfection où l'on sent , du moins , qu'elle pourroit atteindre. Il seroit d'autant plus utile d'en rechercher les principes , pour les consigner dans l'Histoire , que la finance est (dit-on) le nerf de toutes les opérations civiles & militaires : axiome incontestable , si , par la finance d'un Etat , on entend l'art

de procurer l'opulence nationale, qui exclut également la misère commune & le luxe particulier, l'épuisement des peuples & l'engorgement des richesses dans la moins nombreuse partie d'une Nation; l'art enfin d'opérer une circulation prompte & facile, qui feroit refluer dans le peuple la totalité de l'argent qu'on y auroit puisé.

Il n'y a donc eu, jusqu'à ce jour, que des Financiers, & nulle finance de l'Etat. Les Historiens de tous les pays & de tous les âges, ne nous apprennent rien à cet égard. Ils nous parlent de séditions & de révoltes, à l'occasion des impôts; mais ils ne nous mettent pas en état de juger si c'étoit par la surcharge seule, ou, ce qui est plus vraisemblable, par une administration vicieuse. *Mézerai*, qui s'élève si souvent contre les Financiers, instruit des maux passés, témoin des maux présents, crioit avec les malheureux contre les Oppresseurs; mais il

ne révèle pas le secret de leurs crimes. Pourquoi? C'est qu'il l'ignoroit, & n'étoit pas plus en état de s'en instruire, que ne l'avoient été les Historiens antérieurs. Je me suis trouvé, en écrivant l'Histoire d'un règne, dans la même difette de monumens.

Des Politiques ont développé leurs négociations, des Guerriers ont laissé des Mémoires & des Ouvrages didactiques. Quels Financiers ont eu assez de remords pour expier leur profession par une confession publique?... Leurs mémoires ne donneroient pas sans doute les vrais principes d'une finance de l'Etat; mais ils feroient connoître les erreurs qu'on doit éviter: c'est ainsi qu'avant d'élever un édifice, il faut nettoyer l'emplacement de tout ce qui peut embarrasser la construction. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu, dans tous les temps, des Financiers estimables, qui, n'étant pas en état, ou en droit de tracer la

vraie route , suivent le plus honnêtement qu'ils peuvent les voies tortueuses où on les fait entrer , & laissent leurs stupides Confrères admirer ce qu'ils appellent *une belle machine*. Le secret de la finance , enfin , est couvert d'un voile que chaque Intéressé s'efforce d'épaissir.

Depuis quelques années la Philosophie se portoit sur cet objet important ; le voile alloit se déchirer ; ceux qu'il couvre étoient déjà dans la consternation ; lorsqu'à une occasion , dont je parlerai , on intercepta la lumière. On a renouvelé ce que *Julien* imagina , dit-on , contre les Chrétiens , en fermant leurs Ecoles.

Tout Ministre assez présomptueux pour méconnoître son ignorance , ou qui craint de la manifester , en cherchant à s'instruire , veut tenir le peuple dans les ténèbres , & n'avoir que des aveugles pour témoins de ses démarches.

S'il a des lumières , & qu'il ait intérêt

d'en abuser , il les redoute dans les autres : on couvre les yeux de ceux que l'on condamne à tourner la meule. Les gens en place savent que le plus audacieux dans son Despotisme , est , tôt ou tard , forcé de subir la loi d'un peuple éclairé.

Cet esprit de servitude qu'on veut inspirer à une Nation , n'est pas la moindre cause de la dépravation des mœurs ; & les mœurs une fois corrompues , fortifient le Despotisme qui les a fait naître & favorisées. Tout amour de la gloire s'éteint , & fait place au desir des richesses qui procurent le bonheur dont on jouit dans l'avilissement.

Nos aïeux aspireroient à la gloire toute nue : ce n'étoit pas , si l'on veut , le siècle des lumières ; mais c'étoit celui de l'honneur. On ne s'intrigue aujourd'hui que pour l'argent : les vrais ambitieux deviennent rares. On cherche des places , où l'on ne se flatte pas même de

se maintenir ; mais l'opulence qu'elles auront procurée , consolera de la disgrâce. Les exemples en sont assez communs.

Si cette Histoire n'est ni militaire, ni politique, ni économique, du moins dans le sens & dans l'étendue que je conçois pour ces différentes parties ; on me demandera, quelle est donc celle que je me propose d'écrire?... C'est l'*Histoire des Hommes & des Mœurs*.

Je rapporterai, dans tous les genres, les principaux faits qui me serviront de base ; j'en rechercherai les causes, & j'espère en développer quelques-unes assez ignorées.

Je m'arrête peu sur ces événemens qui se ressemblent dans tous les âges, qui frappent si vivement les acteurs & leurs contemporains, & deviennent si indifférens pour la génération suivante. Au moral, comme au physique, tout s'affoiblit, & disparoît dans l'éloignement.

Mais l'Histoire de l'humanité intéresse dans tous les temps , parce que les hommes sont toujours les mêmes , que l'intérêt est indépendant des personnages & des époques. Si je rapporte quelques faits peu importans par eux-mêmes , le Lecteur jugera bientôt que ces faits particuliers font mieux connoître l'esprit d'une Nation & les hommes que j'aurai à peindre , que ne le feroient des détails de sièges & de batailles.

On dit ordinairement que l'Histoire ne doit paroître que long - temps après la mort de ceux dont elle parle : autrement on craint que l'Ecrivain n'ait pas eu les moyens de s'instruire , ou n'ait trahi la vérité , par égard pour ceux qui existent encore , ou pour leur famille ? J'ai prévenu la première de ces craintes , en rendant compte des secours que j'ai eus , & du soin que j'ai pris. La lecture seule de mon Ouvrage dissipera pleinement la seconde.

Je pense, au contraire, que l'Histoire, pour être utile, ne fauroit paroître trop tôt. Il seroit à desirer que ceux qui ont eu part au Gouvernement, pussent entendre d'avance la voix de la postérité, subir la justice historique, recueillir l'éloge ou le blâme qu'ils méritent (a), apprécier les louanges infectes de leurs adulateurs, connoître les vrais jugemens du public, se voir enfin tels qu'ils sont dans le miroir de l'Histoire.

On m'a souvent pressé de donner quelques morceaux du règne présent. J'ai toujours répondu que je ne voulois ni me perdre par la vérité, ni m'avilir par l'adulation; mais je n'en remplis pas moins mon emploi. Si je ne puis parler à mes contemporains, j'apprendrai aux fils ce qu'étoient leurs pères. De quelle

(a) *Præcipuum munus Annalium, nè virtutes silentur, utque pravis dictis factisque ex posteritate & infamiâ metus sit.*

utilité peuvent être des exemples , bons ou mauvais , pris dans l'antiquité ? . . . Mais un fils qui voit la justice prompte qu'on rend à son père , s'efforce de mériter le même éloge , ou craint d'encourir pareil blâme. Averti par des faits récents , il peut être touché de l'honneur ou de la honte que sa mémoire répandra bientôt sur ses enfans. Il se dira quelquefois : On écrit actuellement ; & le public, une partie de mes contemporains, ne tardera pas à me juger ! . . . peut-être même en ferai-je témoin.

L'intérêt qu'on prend à des ancêtres reclus de plusieurs siècles , est d'une toute autre nature. On se glorifie , avec raison, de descendre d'un grand homme ; mais on ne rougit pas d'avoir pour auteur de sa race , un fameux fléau de l'humanité. Le grand objet, est de venir de loin. J'ai entendu des Bourgeois de Paris , excellens Citoyens , très - attachés à la Monarchie, se faire honneur de descen-

dre de quelques-uns des *Seize de la Ligue*, qui furent pendus. Ils ne pouvoient se flatter de prouver par-là que l'ancienneté de leur Bourgeoisie.

Il y a encore , sur cet article , une singularité assez bizarre : la plupart des hommes aimeroient mieux pour auteur, un illustre & heureux Brigand , qu'un homme uniquement connu par sa vertu. Ils préféreront *Attila* à *Aristide* !... Il semble que le Temple de la Gloire ait été élevé par des lâches , qui n'y placent que ceux qu'ils craignent.

Mes réflexions m'ont donc convaincu, que si l'Histoire doit être écrite après des recherches exactes & une discussion impartiale , elle ne peut aussi paroître trop tôt. La vérité ne pouvant parler aux grands que par la voix de l'Histoire , qu'elle la fasse donc entendre quand elle doit faire le plus d'impression.

Quoique bien des gens prétendent jouer un rôle dans le monde , il y en a peu

qui se survivent, & les *noms d'Histoire* ne sont pas communs. Ceux qui ont bien mérité de la Patrie, & ceux qui l'ont desservie en en corrompant les mœurs, sont également du ressort de l'Histoire. Les premiers, ont droit d'y occuper une place honorable ; les autres, grands ou petits, doivent en subir la justice.

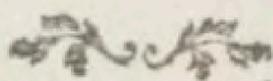
Perfuadé qu'on ne doit punir que pour l'exemple, révéler les fautes que pour en prévenir de pareilles ; je ne tirerai point de l'oubli des faits isolés, sans conséquence pour l'Etat, & dont tout le fruit seroit de mortifier une famille : mais je montrerai, quels qu'ils soient, les coupables envers la Nation. D'après ce plan, je parlerai des subalternes qui ont influé dans les affaires. L'éclat de leur opulence actuelle & de leurs titres usurpés, servira à porter la lumière dans l'obscurité primitive, où ils fabriquoient les ressorts de leur fortune & des mal-

heurs de l'Etat , fans prévoir qu'ils dussent jamais comparoître au Tribunal de l'Histoire. Ce sont les-cadavres des criminels qu'on expose à la vue des scélérats de leur espèce.

Comme il y a souvent plus à blâmer qu'à louer dans la plupart des hommes , un Historien fidèle peut aisément être soupçonné de satire. Mon caractère en est fort éloigné. Ceux qui m'auront connu , (& peut-être y en aura-t-il encore beaucoup quand mon Ouvrage paroîtra) attesteront ma probité , ma franchise , & j'ose dire la bonté de mon cœur. Je n'ai point eu d'ennemi qui ne le fût par son propre vice , & la réputation de mes amis pourra cautionner la mienne : ma façon de penser , de parler & d'écrire , étoit assez publique , lorsqu'on m'a confié les fonctions d'Historiographe. On savoit que je n'étois point un Ecrivain servile , & quelques gens m'accusoient du contraire.

Je demanderois pardon au Lecteur de ce que je viens de dire de moi, s'il n'y avoit pas des circonstances, (& celle-ci en est une) où il est permis, & même du devoir, de se rendre une justice aussi libre qu'exacte. Si l'on trouve quelques-uns de mes jugemens trop sévères, qu'on examine les faits, & qu'on juge soi-même. On remarquera quelquefois, dans ces Mémoires, l'indignation d'un Citoyen, & je ne prétends pas la dissimuler : mais tout Lecteur défintéressé, ne m'accusera jamais de partialité, ni d'injustice. Il sentira avec quelle satisfaction je rapporte une action louable, & combien je suis affligé de n'en pas avoir des occasions plus fréquentes !

Je n'ai cherché que la Vérité ; je ne la trahirai point. Je n'ai jamais pensé qu'en me chargeant d'écrire l'Histoire, on m'ait pris pour l'organe du mensonge. En tout cas, on se seroit fort trompé.



L E T T R E

*A M. le Marquis D***,*

C O N T E N A N T l'extrait d'un Livre intitulé : *Récit véritable de la naissance de Messieurs & Dames les Enfants de France, (de HENRI IV & de MARIE DE MÉDICIS) avec les Particularités qui y ont été & pouvoient être remarquables ; Par LOUISE BOURGEOIS, dite BOURSIER, Sage - Femme de la Reine. A Paris, chez MELCHIOR MONDIER, en l'Ile du Palais, rue de Harlay, aux deux Vipères, 1625, in - 12, avec Privilège.*

A peine a-t-on connu la moitié de son âme !

L'Editeur.

JE conçois votre impatience, mon cher Marquis. Si les moindres particularités

de la vie privée des Grands Hommes ,
 ont toujours droit d'intéresser les cœurs
 sensibles, il n'est pas étonnant que vous
 aspiriez si vivement après l'extrait d'un
 Ouvrage presque ignoré jusqu'à ce jour,
 & où le bon naturel du plus vraiment
 grand & du meilleur de nos Rois, se
 trouve peint, pour ainsi dire, *en action*,
 par une main qui ne sauroit être suspecte.

Mais, en cédant à vos desirs, n'ai-je
 point à craindre d'encourir une espèce
 de ridicule, en retraçant des mœurs
 qui paroîtront sans doute aussi gothiques
 qu'incroyables aux élégans, ainsi qu'aux
 élégantes de ce siècle, aussi délicat que
 poli ?

C'est donc pour vous uniquement,

N. B. Cette Lettre a été inférée, par ex-
 trait, il y a quelques années, dans le *Mercur*
de France : c'est-à-dire, mutilée, & sur-tout
 dépouillée de nombre de circonstances qui,
 à tous égards, méritoient d'être conservées,
 ainsi qu'on en pourra voir ici la preuve.

mon cher Marquis , pour vous dont l'âme est si fort au - dessus des fausses délicateffes du jour , que j'entreprends l'estampe d'un tableau où vous verrez *Henri-le-Grand* , ce qu'on appelle *dans son ménage* , éprouvant tous les sentimens qu'inspire la nature , s'y livrant sans rougir , ainsi qu'un bon & franc Bourgeois ; & dès-là , s'il se peut , plus cher encore à ceux dont l'âme est faite pour s'applaudir d'avoir quelques rapports avec celle d'un Héros , que chaque jour fait encore mieux connoître.

Après ceci , mon cher Marquis , c'est la *Boursier* , c'est cette Sage-Femme qui va parler ; mais d'un style un peu plus moderne , & un peu moins prolixement que dans son Livre.

La première grossesse de la Reine étant déclarée , le Roi se proposa de lui donner certaine Madame *Dupuis* pour Sage-Femme , attendu qu'elle avoit

servi, en cette même qualité, *Madame la Duchesse* *** ; ce que la Reine *n'avoit guère agréable*. Madame la Marquise de *Guercheville*, qui s'en étoit aussi servie, la lui avoit présentée plus d'une fois, sans que Sa Majesté eût voulu ni l'entendre, ni lui parler.

Il ne m'étoit pas encore arrivé d'espérer de pouvoir accoucher la Reine. Ce fut Madame la Présidente de *Thou*, qui m'aimoit depuis long temps, & qui, dans la maladie dont elle est morte, ayant entendu parler de la répugnance de S. M. pour la *Dupuis*, par MM. *Du Laurens* & *La Rivière*, Médecins, daigna me proposer à eux, en partant du principe : *que la principale pièce de l'Accouchement est, que la Sage-Femme agréée à la femme qui accouche*. Sur quoi ces Messieurs & les autres Médecins de la Cour, après s'être plus amplement informés de moi, promirent à Madame de *Thou*, au cas que le Roi tint bon pour la *Dupuis*, qu'ils lui proposeroient

attendu qu'elle étoit vieille & foible ; d'agrèer qu'une autre Sage-Femme, & plus jeune , la secondât ; & que si leur proposition réuffissoit , j'en tirerois non-seulement profit & honneur , mais que je pourrois succéder à la *Dupuis*.

Mais le Roi , que l'on avoit prévenu , déclara positivement qu'il ne vouloit point que sa femme en eût d'autre qu'elle , & ajouta , en se fâchant : *Que la première personne qui parleroit à la Reine de cette associée , il lui montreroit qu'il lui en déplairoit.*

Cependant ayant été recommandée à Madame *Conchini* , qui eut la bonté d'en parler à la Reine : *Que veux-tu que je fasse* , lui dit Sa Majesté ? *le Roi veut m'en donner une qui ne me plaît pas.... Mais il faut que j'en passe par-là!...*

Madame , (répliqua Madame *Conchini*) Votre Majesté peut du moins la voir , sans que le Roi le sache , puisque vous n'avez vu que cette vieille , qui ne vous agrée pas.

Il me fut donc ordonné d'entrer ; & la Reine , après m'avoir regardée fixement , *environ la longueur d'un Pater* , partit , sans me rien dire , pour aller à l'Hôtel de Gondy.

Le lendemain , vers une heure après midi , Madame de Heilly prit la peine de passer chez moi , & me dit : « Courage , » Madame Boursier ! il y a de bonnes » nouvelles pour vous. D'aussi loin que » la Reine m'a vue , elle m'a demandé : *Qu'est-il de l'Elévatrice (a) que l'on m'a montrée hier ? car je sais qu'elle t'intéresse. Que fait-elle ?* Je lui répondis : » Madame , elle est en sa maison , en » attendant l'honneur de vos comman- » demens. »

Assurez-la , (me dit la Reine) que jamais autre qu'elle ne me touchera.

(a) C'est probablement ainsi que l'on s'exprimoit à la Cour , pour ne pas dire *Sage-Femme*.

Je fus cependant au moins quinze jours sans entendre parler de rien, si ce n'est que le Roi alloit faire un voyage; ainsi que du prochain départ de la Reine pour *Fontainebleau*, où elle devoit faire ses couches. L'on parloit aussi des préparatifs de Madame *Dupuis*, qui regardoit son voyage comme assuré, en ayant eu parole du Roi & de la Marquise de *Guercheville*. Qu'on juge de mes inquiétudes!

La veille du départ du Roi, il dit à la Reine: « Ma mie, vous savez où » je vais demain? Mais je retournerai, » Dieu aidant, assez à temps pour vos » couches. Vous partirez après moi pour » Fontainebleau. Vous ne manquerez » de rien de ce qui vous sera nécessaire: » vous aurez Madame ma sœur, qui est » gaie, & la meilleure compagnie du » monde, qui cherchera tous les moyens » de vous faire passer le temps sans » ennui, ainsi que toutes les Dames qui

» vous sont attachées & vos Femmes-
 » de-chambre ordinaires. Je ne veux
 » point qu'il y ait ni Princesses , ni
 » Dames autres que celles-là à votre
 » accouchement , de peur de faire naître
 » des jaloufies. De plus , ce sont tant
 » d'avis différens , que cela trouble
 » ceux qui servent , & pourroient vous
 » nuire. Vous aurez auffi vos Méde-
 » cins , & Madame *Dupuis* , votre Sage-
 » Femme. »

Au nom de Madame *Dupuis* , la Reine
 commença à branler la tête , & dit : *La*
Dupuis ? Je ne veux me servir d'elle.
 Sur quoi , le Roi , fort étonné : « Com-
 » ment , ma mie ! (s'écria-t-il) avez-
 » vous attendu mon département pour
 » me dire que vous ne vouliez pas de
 » Madame *Dupuis* ?... Eh ! qui voulez-
 » vous donc ? — Je veux une femme
 » encore assez jeune , grande & alègre ,
 » qui a accouché Madame *d'Elbeuf*. —
 » Comment , ma mie ! qui donc vous l'a

» fait voir ? Est-ce Madame *d'Elbeuf* ?
 » — Non : elle est venue de foi-même.
 » — Ah ! je vous jure que mon voyage ,
 » & ny affaires que j'aie , ne me mettent
 » plus en peine que celle-là !... Que l'on
 » m'aille chercher M. *Du Laurens* ? »

Ce Médecin parvint , quoique avec
 peine , à tranquilliser le Roi sur sa
 capacité.... « Mais ce n'est pas assez ,
 » (s'écria le Monarque) vous m'avez
 » parlé de Madame *de Thou* ?... Allez
 » promptement la trouver , & qu'elle
 » vous nomme une douzaine de femmes
 » de qualité qu'elle ait servies , & savoir
 » si elles en font contentes ? »

Le Roi , satisfait sur tous ces points
 par M. *Du Laurens* , la Reine lui com-
 manda , dès le lendemain du départ de
Sa Majesté , de venir chez moi m'or-
 donner de me trouver le jour suivant à
 son lever.

Je ne manquai pas de m'y rendre ;
 & Mademoiselle *de la Renouillière* m'in-

roduisit, en disant à la Reine: *Madame, voilà la Sage-Femme que V. M. a choisie?*

Oui, je l'ai choisie, (s'écria la Reine) je l'ai choisie; je la veux..... Je ne me trompai jamais en chose que j'ai choisie....

Qu'elle s'approche?

La Reine, après m'avoir beaucoup regardée, se prit à rire, *avec une couleur vermeille qui lui vint aux joues; & me dit que le lendemain je l'allasse voir de meilleure heure, pour la voir au lit. Elle ordonna, en même temps, que l'on allât commander au Tapissier de la Cour de tenir un lit prêt pour moi; & me dit que je tinssse mon coffre prêt, pour partir avec elle, dans trois ou quatre jours.*

Je fus donc le lendemain voir la Reine au lit; où, sur la demande qu'elle m'en fit, de lui dire mon sentiment sur l'enfant que je croyois qu'elle auroit? je lui dis que, selon les préceptes que tiennent les femmes, ce devoit être un fils.

Au départ pour *Fontainebleau*, je fus

placée dans le carosse de *Sa Majesté*, où étoient la Marquise de *Guercheville* & Madame *Conchini*, chacune à une portière, & Maître *Guillaume*, le fou du Roi, que l'on plaça du côté du Cocher. A la dînée, l'on me fit aller trouver la Reine dans sa chambre jusqu'à ce qu'on l'eût servie. Je dînai avec les Femmes-de-chambre; & l'après dînée l'on me ramena dans la chambre de *Sa Majesté*, où l'on me dit qu'il falloit que je restasse toujours.

Le voyage se fit en deux jours. La couchée du premier fut à *Corbeil*, dans une Hôtellerie où il n'y avoit qu'une méchante petite chambre basse de planches, bien étouffée (enfumée) pour la Reine. L'on mit coucher les femmes & moi, dans ce qui restoit marqué pour le cabinet de *Sa Majesté*; & il n'y avoit entre son lit & le mien qu'une légère cloison de torchis.

La dînée fut à *Melun*, chez M. de la
Grange-

Grange-le-Roi, où il n'y avoit aucuns meubles ; & sur-tout que de grosses pierres de taille , au lieu de chenets. Quoique ce fût vers la fin d'août , il ne faisoit pas chaud. Heureusement on y avoit pourvu ; & l'on avoit allumé trois fagots & trois bûches.

La Reine ayant tourné le dos au feu , étant debout , ces bûches , qui étoient extrêmement grosses , étant venues , tout-à-coup , à s'ébouler , je fus assez heureuse , en me jettant entre elle & le feu , pour arrêter l'une des plus fortes qui déjà rouloit sur les talons de la Reine , & qui l'eût infailliblement fait tomber à la renverse. *Tel fut le premier service que j'eus le bonheur de lui rendre , & au Roi futur qu'elle portoit !*

Arrivés à *Fontainebleau* , je suivis la Reine dans son appartement , d'où je ne bougeai que pour manger & dormir.

Mademoiselle de la *Renouillière* me dit , de la part de *Sa Majesté* , qu'arrivant

son accouchement, « Je ne m'étonnasse
» d'aucunes choses que je pusse voir.
» Qu'il se pourroit que certaines per-
» sonnes, fâchées de ce qu'elle m'avoit
» prise, (au lieu de la *Dupuis*) me pour-
» roient dire ou faire de leur pis, pour
» me fâcher ou intimider. Que cela ar-
» rivant, je ne m'en souciaffe, n'ayant
» affaire qu'à elle, & qu'elle n'entre-
» roit jamais en doute de ma capacité...
» Qu'en un mot, je fisse d'elle, ainsi
» que de la plus pauvre femme de son
» Royaume, & de son enfant, comme
» de celui du plus pauvre homme. »

Souvent elle me redemandoit ce que
je pensois qu'elle dût avoir? Sur quoi,
je l'assurois qu'elle auroit un fils; &
véritablement, je dirai ce qui me le fai-
soit croire: je la voyois si belle, &
avec un si beau teint, l'œil si bon & si
clair, que, *selon tous les préceptes que*
tiennent les femmes, cela devoit être
ainsi.

La Reine demeura environ un mois à *Fontainebleau* avant le retour du Roi ; pendant lequel temps , *Madame* faisoit tout ce qui étoit possible pour la défendre & lui faire passer le temps agréablement : elle faisoit des ballets & l'accompagnoit à la chasse , (s'entend , pour la voir ,) car elle étoit dans sa litière , & *Madame* en son carrosse.

Le premier jour qu'elles y furent , *Madame* voulut que j'entraisse dans son carrosse , de peur que la Reine , qui étoit sur son terme , n'eût besoin de moi : ce que ne vouloit permettre *Madame de Guercheville* (*a*). Tellement que j'étois là , attendant qu'elles fussent d'accord entre elles. *Madame* m'ordonnoit d'entrer ; l'autre me le défendoit. Enfin *Madame* l'emporta.

Huit jours avant l'accouchement , le

(*a*) Piquée de la préférence qu'avoit obtenue la *Boursier* sur la *Dupuis* , sa protégée.

Roi arriva de *Calais*, dont la Reine, *Madame* & toute la Cour, furent très-aises; & moi, j'en avois une joie mêlée de crainte, n'ayant pas encore eu l'honneur d'avoir été vue de Sa Majesté.

Pour ce jour, je n'allai point l'après dînée chez la Reine, à cause de l'arrivée du Roi.

Le lendemain, mon devoir fut de me trouver à son réveil, comme de coutume, &, où après l'avoir vue, je m'étois retirée à quartier. Le Roi, entrant alors, lui dit: *Ma mie, est-ce là votre Sage-Femme?* — *Oui, Sire, c'est elle.*

Sur quoi le Roi voulant, sans doute, me gratifier, s'écria: *Je crois qu'elle vous servira bien: elle m'a bonne mine!* — *Je n'en doute point, Sire: je l'ai choisie; & vous dirai que je ne me trompai jamais en choses que j'ai choisies.*

Ma bonne, (me dit le Roi) il faut bien faire? ... C'est une chose de grande importance que vous avez à manier! —

J'espère , Sire , que Dieu m'en fera la grace !

Delà , s'approchant de moi , ce bon Roi se mit à me dire *tout plein de gausseries*. (C'est qu'assistant aux couches de *Madame la Duchesse (a)* , la *Dupuis* étoit très - libre avec ce Prince , & qu'il croyoit que toutes celles de notre état devoient ressembler à cette vieille femme.) Alors , me touchant sur les mains : *Vous ne répondez rien , me dit-il ?* A quoi je répondis avec tant d'embarras , que j'aurois peine à dire quoi.

M. le Duc d'*Elbeuf* , arrivant alors , & s'étant écrié en m'apercevant , qu'il étoit ravi de me trouver là : *Comment donc , Cousin !* (s'écria le Roi) *vous connoissez la Sage-Femme de ma femme ?* — *Oui-dà , Sire , elle a relevé la mienne , qui s'en est très-bien trouvée.*

Ma mie ! (dit le Roi , en courant à la

(a) De *Beaufort*.

Reine) voilà mon Cousin D'ÉLBEUF, qui connoît votre Sage-Femme, & qui en fait état ?... Cela me réjouit, & m'en donne bonne espérance....

Le jour suivant la Reine me dit, que sitôt qu'elle seroit accouchée, elle verroit bien, à ma mine, quel enfant ce seroit. Sur quoi je suppliai Sa Majesté de croire qu'elle pourroit n'y rien connoître : d'autant, (ajoutai-je) qu'il étoit grandement dangereux, en pareil cas, d'avoir joie ni déplaisir, à moins que l'on ne fût bien hors d'affaire. Ainsi, que je la suppliois de ne s'en point informer, attendu que je ferois triste mine, quand même ce seroit un garçon, afin que, dès-à-présent, elle ne s'en étonnât pas.

Le Roi, qui rentroit dans ce moment, ayant voulu savoir de quoi nous parlions, & l'ayant appris, me dit en riant : Que si c'étoit un garçon, je ne le dirois pas, mais que je le crierois tant que j'aurois de force ; & qu'il n'y avoit femme

au monde, qui, en pareil cas, eût la force de se taire.

Sur quoi, je suppliai *Sa Majesté* de croire que j'en aurois la force, puisqu'il y alloit de la fanté de la Reine; & outre ce, de l'honneur de mon sexe, que je me trouvois chargée de soutenir, au point que *Sa Majesté* pourroit bientôt en voir la preuve.

Mademoiselle *de la Renouillière*, après cet entretien, & me tirant à part, me demanda, en grace, de lui faire un signal au moment de l'accouchement; afin d'avoir l'honneur, si c'étoit un garçon, de l'apprendre au Roi la première. Le signal fut, que je baïsserois la tête; &, au cas que ce fût une fille, que je la retirerois en arrière.

Mais *Gratienne*, autre Femme-de-chambre, qui vint l'instant après, & qui m'aimoit beaucoup, m'étant venu demander la même grace, me mit dans un grand embarras; & d'autant plus

qu'ayant vu la *Renouillière* me parler en secret, elle avoit lieu de présumer quel étoit l'objet de notre entretien.

Sur quoi, prenant tout-à-coup son parti.... Eh bien ! (dit-elle) pour ne point vous faire d'affaires avec mon ancienne, j'exige seulement, si la Reine accouche d'un fils, que vous me disiez à haute voix : *Ma fille, chauffez-moi vite un linge ?* Ce que je lui promis de très-bon cœur.

Le lendemain, étant au réveil de la Reine, elle me réitera ce qu'elle m'avoit déjà dit, touchant la confiance qu'elle avoit en moi ; & que je ne m'étonnasse d'aucunes choses que l'on me pût dire, ni de quelque mine qu'on me fît, d'autant que je n'avois affaire qu'à elle.



*Comment & en quel temps la Reine
accoucha.*

La nuit de 27 septembre, à minuit ; le Roi m'envoya appeler, pour aller voir la Reine qui se trouvoit mal. J'étois couchée dans la garde-robe de S. M., où étoient les Femmes-de-chambre, & où, souvent, pour rire, on me donnoit de fausses alarmes ; tellement que je craignois encore qu'il en fût de même. Le nommé *Pierrot*, qui étoit de la chambre, me hâtoit si fort, qu'à peine eus-je le temps de me lacer.

A mon arrivée chez la Reine, le Roi s'écria : *Est-ce la Sage-Femme ? ... Ah ! venez vite ? ma femme est malade ; elle a de grandes douleurs : reconnoissez si c'est pour accoucher ?*

Ce qu'ayant reconnu pour vrai, le Roi lui dit : « Vous savez, ma mie, & je vous l'ai dit plusieurs fois, le besoin

» qu'il y a que les Princes du Sang soient
 » présens à votre accouchement ? Ainsi,
 » je vous supplie de vous y résoudre ?...
 » Car, delà dépend la grandeur de vous
 » & de votre enfant ! »

A quoi la Reine répondit, qu'elle
 avoit toujours été résolue à faire *tout ce
 qui lui seroit agréable.*

» Je fais bien, ma mie, (reprit-il)
 » que vous voulez ce que je veux ?...
 » Mais je connois votre naturel, timide
 » & honteux ; & je crains bien, si vous
 » ne prenez une grande résolution, qu'en
 » les voyant si près de vous, cela ne
 » vous empêche d'accoucher !... C'est
 » pourquoi je vous prie, derechef, de
 » ne vous troubler point ; puisque c'est
 » la forme prescrite au premier accou-
 » chement des Reines. »

Les douleurs pressoient la Reine, &
*chacune desquelles le Roi la tenoit, & me
 demandoit s'il étoit temps de faire venir
 les Princes ?* attendu que cette affaire-là

étoit de grande importance!... Sur quoi je l'assurai, que je n'y manquerois lorsqu'il en feroit temps.

Vers une heure après minuit, le Roi, vaincu d'impatience, de voir souffrir si long-temps la Reine, & craignant que les Princes ne pussent arriver à temps, les envoya querir; c'est-à-dire, Messieurs les Princes *de Conti, de Soissons & de Montpensier.*

Et le Roi dit, en les attendant : « Si » l'on ne vit jamais trois Princes bien en » peine, on le verra bientôt; car ils » sont grandement pitoyables & de bon » naturel; & qui, voyant souffrir ma » femme, aimeroient mieux, (quoi » qu'il dût leur en coûter) être bien » loin d'ici!... » Et de suite, ajouta : » Car, mon Cousin le Prince *de Conti,* » ne pouvant aisément entendre ce qui » se dira, & voyant tourmenter ma » femme, croira que c'est la Sage- » Femme qui lui fait du mal. Mon

» Cousin le Comte *de Soissons*, voyant
» souffrir ma femme, & forcé de de-
» meurer là, aura de grandes inquié-
» tudes. Pour mon Cousin *de Mont-*
» *pensier*, je crains qu'il ne tombe en
» foiblesse, tant il est peu propre à voir
» souffrir personne. »

Ils arrivèrent, tous les trois, vers
deux heures.

Mais le Roi, ayant appris de moi,
que l'accouchement n'étoit pas si pro-
chain, les renvoya chez eux, en les
prieant de se tenir prêts à revenir, lors-
qu'il les redemanderoit. Alors, tous
les Médecins de Leurs Majestés furent
appelés, pour voir l'état de la Reine ;
& aussitôt se retirèrent en un lieu proche.

Cependant la grand' - chambre, ou
ovale, de *Fontainebleau*, qui est proche
la chambre du Roi, étoit préparée pour
les couches de la Reine. On y voyoit
un grand lit de velours cramoisi rouge,
près duquel étoit le *lit de travail*; les

pavillons , le grand & le petit , qui étoient attachés au plancher & trouffés , furent détrouffés. Le grand pavillon fut tendu , ainsi qu'une tente , par les quatre coins , avec de gros cordons. Il étoit d'une belle toile de Hollande , & avoit bien vingt aunes de tour , au milieu duquel il y en avoit un petit de pareille toile , sous lequel fut mis le *lit de travail* , où la Reine fut couchée , au sortir de sa chambre ; & les Dames nommées par le Roi furent mandées. Il fut apporté sous le pavillon , une chaise , des sièges plians & des tabourets , pour asseoir le Roi , *Madame sa sœur* , & *Madame de Nemours*. La chaise pour accoucher fut aussi apportée , & étoit couverte de velours cramoisi rouge.

Sur les quatre heures du matin , une grande colique se *méla parmi le travail de la Reine* , & lui causa d'extrêmes douleurs , sans produire d'autre effet. Sur quoi le Roi fit appeler les Méde-

cins, auxquels je rendis compte, en les assurant que cette colique la travailloit plus que le mal d'enfant, & même l'empêchoit.

Ils me dirent alors : *Si c'étoit une femme où il n'y eût que vous pour la gouverner, que lui feriez-vous ?* Sur quoi je leur proposai les remèdes que je croyois convenables à la circonstance, & qu'à l'instant même ils firent ordonner à l'Apothicaire....

Les Reliques de Madame SAINTE MARGUERITE, étoient sur une table de la chambre, & deux Religieux de SAINT GERMAIN DES PRÉS, qui prioient Dieu sans cesse.

Le Roi notifia à l'assemblée qu'il vouloit qu'on ne suivît d'autres avis que ceux des Médecins, selon le rapport que je leur aurois fait, & qui auroient été convenus entre eux & moi. Tellement que je puis dire, qu'en aucun lieu du monde, je n'eus telle tranquillité

d'esprit, pour le bon ordre que le Roi y avoit apporté, & l'assurance que m'avoit donnée la Reine.

Quelque défagréables que fussent les remèdes ordonnés pour combattre cette insupportable colique, la Reine ne les rebuta nullement : *Ne voulant* (disoit-elle) *en rien se rendre coupable de mal.*

Son travail fut de vingt-deux heures & un quart; pendant lesquelles elle eut tant de vertu, que c'étoit chose admirable pour les spectateurs ! Le Roi ne la quitta pas un instant, à moins qu'il ne s'y trouvât forcé; & alors il envoyoit, à tous momens, savoir de ses nouvelles.

Elle craignoit, avant que d'accoucher, que M. de Vendôme n'entrât dans sa chambre pendant son mal, à cause de son bas-âge : mais les grands maux qu'elle souffroit l'empêchèrent de s'apercevoir que ce petit Prince y fût.

Il me demandoit sans cesse, quand la Reine accoucherait? de quel enfant ce

feroit ? Quant à l'enfant , je lui dis que ce feroit ce que je voudrois. *Eh quoi !* (répliqua-t-il avec vivacité) *n'est-il pas encore fait ? Il l'est ,* (lui répondis-je) *mais j'en ferai ou un fils , ou une fille ; ainsi qu'il me plaira. Ah ! Sage-Femme ,* (s'écria - t - il) *puisque cela dépend de vous , mettez-y les pièces d'un fils.*

Lorsque les remèdes eurent dissipé la colique , & que la Reine alloit accoucher , je m'apperçus qu'elle se retenoit de crier. Je la suppliai de ne pas se retenir plus long-temps , *de peur que sa gorge ne s'enflât.*

Sur quoi le Roi lui dit : *Criez, ma mie ! criez , de peur que votre gorge n'enfle ?*

La Reine desiroit accoucher dans sa chaise , où , étant assise , les Princes étoient sous le grand pavillon , vis-à-vis d'elle. J'étois , moi , sur un petit siège devant la Reine ; qui , enfin , étant accouchée , je mis M. le Dauphin dans des linges & langes , dans mon giron .

ſans que perſonne ſût que moi, quel enfant c'étoit.

Comme je regardois l'enfant au viſage, & le trouvois très-foible, attendu la peine qu'il avoit endurée; & que je demandois du vin à M. de Lozerais, l'un des Valets-de-chambre, qui m'en remit une bouteille avec une cueiller; le Roi s'approchant de moi: *Sire* (lui dis-je) *ſi c'étoit un autre enfant, je mettrois de ce vin dans ma bouche, & lui en donneroſ, de peur que la foibleſſe ne durât trop.* Alors le Roi me mit la bouteille contre la bouche, & me dit: *Faites, ma bonne? faites comme à tout autre enfant? Auſſitôt je remplis ma bouche de vin, que je lui ſoufflai.* Il revint auſſitôt, en favourant ce que je lui avois donné.

Je vis, avec peine, que le Roi, triſte & changé, s'écartoit de moi pour ſe rapprocher de la cheminée; d'autant qu'il ne ſavoit pas encore quel enfant c'étoit.

Je me hâtai de chercher, des yeux, *La Renouillière*, pour lui donner le signal convenu, afin qu'elle allât tirer le Roi de peine. Mais elle étoit occupée à bafiner le grand lit. Appercevant alors *Gratienne*, je lui criai : *Chaufsez-moi un linge ? ...* A ces mots, je la vis courir au Roi, qui, ne pouvant la croire, la repoussa assez durement : *Si c'étoit un fils (lui dit-il) je l'aurois bien vu à la mine de la Boursier ? — C'en est pourtant un, Sire !* Et quant à la mine, elle a dit à *Votre Majesté* qu'on n'y connoîtroit rien. *Il est vrai (reprit le Roi) ; mais est-il possible, si c'est un fils, qu'elle ait pu me la faire telle ?*

Mademoiselle de la Renouillière, qui, en rentrant, voyant le Roi qui se fâchoit & repouffoit *Gratienne*, accourut à moi ; & sur le signal que je lui fis, *détroussa son chaperon*, & alla faire sa révérence au Roi, en l'assurant, non-seulement que je lui avois fait le signal entre nous

convenu, mais encore que je lui avois dit, tout bas, que c'étoit en effet un garçon.

A ces mots la couleur revint au bon Roi; qui, passant à côté du lit de la Reine, pour venir à moi, mit sa bouche contre mon oreille, & me dit avec beaucoup d'émotion: *Est-il vrai, Sage-Femme? ... Est-ce bien un fils? ...* Et sur ma réponse affirmative: *Prenez garde! (dit-il) ne me donnez pas courte joie? ... Ce seroit me faire mourir!*

Je pris alors le parti de découvrir, *un petit*, le nouveau-né, & de lui faire voir la *vérité*, assez adroitement pour que la Reine n'en apperçût rien.

Ce digne Père, au comble de la joie, levant, avec transport, les mains au Ciel, je vis son visage inondé de larmes *aussi grosses que des petits pois*.

Un peu revenu à lui-même, il me demanda, avec empressement, si j'en avois dit quelque chose à sa femme?

Après l'avoir assuré que non , & augurant qu'il alloit le lui dire , je le suppliai que ce fût avec le moins d'émotion que faire se pourroit.

Il alla sur le champ baiser la Reine ; & lui dit : *Ma mie , vous avez eu beaucoup de mal ? ... Mais Dieu nous a fait une grande grace de nous avoir donné ce que nous lui avions demandé. ... Nous avons un beau fils !*

La Reine à l'instant joignit les mains , & les levant avec les yeux vers le Ciel , jeta de grosses larmes , & tomba en foiblesse.

Je demandai au Roi à qui il lui plaisoit que je remisse M. le Dauphin ? Il me dit : *A Madame de Montglas , qui sera sa Gouvernante.*

Ce Prince ne s'étant pas apperçu de la foiblesse de la Reine , après avoir embrassé les Princes , courut ouvrir la porte de la chambre , & fit entrer , sans distinction , toutes les personnes qui se

présentèrent, au nombre d'aumoins deux cents : de sorte qu'on ne pouvoit se remuer où nous étions, pour porter la Reine dans son lit.

S'appercevant que cela me fâchoit fort, il vint me frapper sur l'épaule, en me disant : *Tais-toi, tais-toi, Sage-Femme, ne te fâche point ; cet enfant est à tout le monde : il faut que chacun s'en réjouisse.*

(Il étoit dix heures du soir, le jeudi 27 septembre 1601, neuf mois & quatorze jours après le mariage de Leurs Majestés.)

Je me mis alors en devoir d'accommoder M. le *Dauphin*, que Madame de *Montglas* me remit entre les mains ; où M. *Hérouard* se trouva, & commença à le servir.

Il me le fit laver entièrement de vin & d'eau, & le regarda par-tout avant que je l'emmailotasse.

Le Roi amena les Princes & plusieurs Seigneurs le voir. Quant à ceux de sa

Maifon & de celle de la Reine , il le leur montroit lui-même , puis les renvoyoit pour faire place à d'autres , & tous s'entre-baifoient , à *qui mieux mieux*. L'allégreffe enfin étoit fi grande , & plusieurs femmes du plus haut rang étoient fi transportées de joie , qu'elles embraffoient jufqu'à leurs gens même.

Après avoir accommodé M. le *Dauphin* , je le remis à Madame de *Montglas* , qui , fur le champ , l'alla montrer à la Reine , *qui la vit de bien bon œil* ; & par fon commandement fut conduit à fa chambre, par Madame de *Montglas* , fon Médecin , & les femmes qui devoient être à lui.

Auffitôt qu'il y fut , fa chambre ne défempliffoit pas ; & s'il n'eût pas été fous un grand pavillon , où l'on n'entroit que de l'aveu de fa Gouvernante , je ne fais comment l'on eût pu faire : *Car le Roi n'y avoit pas fûtôt amené une bande de perfonnes , qu'il y en ramenoit une autre.*

Dès que la Reine fut accouchée, le Roi fit dresser son lit dans sa ruelle, & continua d'y coucher jusqu'au moment qu'elle se trouva rétablie; & quoiqu'elle craignît pour la santé de son époux, jamais il ne voulut l'abandonner.

Je trouvai le lendemain, après dîner, M. de Vendôme seul, à la porte du cabinet, par où il falloit passer pour aller chez M. le Dauphin, & fort étonné de s'y voir arrêté!... *Eh quoi, Monsieur!* (lui dis-je) *que faites-vous donc là?* Je ne sais (me répondit-il.) *Il n'y a guère que chacun parloit à moi..... personne maintenant ne me dit mot.*

J'en fis le rapport à la Reine, qui en eut grand'-pitié, & dit: *En voilà assez pour faire mourir ce pauvre enfant!* Puis ordonna qu'on l'accueillît & qu'on le caressât, autant & même plus que de coutume.... *Hélas!* (ajouta-t-elle) *c'est que chacun s'amuse à mon fils, & que*

l'on ne pense plus à lui ; & cela semble bien étrange à ce pauvre enfant (a) !

Le 25 du même mois, je me présentai pour voir M. le *Dauphin*, & trouvai sa chambre pleine ; le Roi, Madame sa sœur, les Princes & Princesses y étoient ; attendu qu'il s'agissoit d'ondoyer M. le *nouveau-né*.

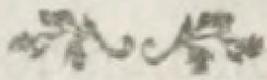
J'allois me retirer ; lorsque le Roi m'ayant apperçue : *Entrez (s'écria-t-il) entrez, Sage-Femme ? ... Ce n'est pas à vous qu'on ferme ici la porte. Puis, s'adressant à l'assemblée : Ventre-saint-gris ! (dit-il en riant) j'ai bien vu des gens dans ma vie ; mais, ni à la guerre, ni ailleurs, je ne vis jamais rien de si résolu*

(a) Comment accorder cette bonté de cœur, dans *Marie de Médicis*, avec ce caractère inquiet, jaloux & même emporté, que presque tous les Historiens lui attribuent ? Ce témoignage de la *Boursier*, ne peut pourtant être suspect.

que

que cette femme-ci!... Elle tenoit mon
 fils avec une aussi froide mine que si c'eût
 été celui d'un autre, ainsi qu'elle l'avoit
 promis. C'étoit cependant un Dauphin!
 & depuis quatre-vingts ans, il n'en étoit
 pas né en France. — Je vous avois dit,
 Sire, (répondis-je) qu'il y alloit peut-
 être de la vie de la Reine? — Il est
 vrai, ma bonne. Aussi ne l'ai-je pas dit
 à ma femme.... Aussi veux-je, doré-
 navant, ne t'appeler que ma *RÉSOLUE*.

Il me fit ensuite demander si je vou-
 lois être la *Remueuse* de M. le *Dauphin*,
 avec les mêmes gages que la nourrice?
 Sur quoi je fis supplier S. M. d'avoir
 pour agréable que je ne quittasse point
 mon métier de Sage - Femme, afin de
 me rendre d'autant plus capable de ser-
 vir encore mieux la Reine.



TRADUCTION**D'UNE LETTRE *****DE MARIE STUART,****A LA REINE ELISABETH,**

*Contenant nombre d'Anecdotes sur la vie
privée , le caractère & les amours de
cette Reine.*

Vous l'exigez, vous l'ordonnez, (me
dites-vous) ma chère sœur ? ... Il faut
absolument que je vous déclare tout ce

* L'original de cette Lettre , vraiment sin-
gulière , est (dit-on) conservé à *Londres* , dans
la Bibliothèque *Harlayenne*.

La copie sur laquelle le Traducteur a tra-
vaillé , lui a été communiquée à *Bruxelles* , par
Mylord C*** , qui prétendoit en avoir vu
l'original.

que m'a dit de vous la Comtesse de *Shrewsbury*, sans vous en rien cacher, sans adoucir les expressions qu'a pu lui dicter son ressentiment, sans même rien changer aux termes dont elle s'est servie pour vous dégrader & vous avilir à mes yeux?... Vous en savez assez, (ajoutez-vous) pour être en état de juger de la fidélité de ma narration, & pour me savoir mauvais gré des moindres réticences; ainsi que pour juger, en partant de là, du fond que vous aurez désormais à faire; tant sur ma véracité, que sur la sincérité des sentimens que je puis avoir conservés pour vous?...

Dieu seul, ma chère sœur! Dieu seul connoît tout ce qu'il en coûte à mon cœur, pour trahir la confiance d'une femme que j'ai long-temps crue mon amie, & qui se croyoit outragée! Combien il est pénible pour moi d'avoir à vous articuler des propos trop faits pour vous déplaire, & même pour vous affliger!...

propos à la plupart desquels je vous assure pourtant de n'avoir jamais répondu qu'en la blâmant bien plus encore d'avoir osé les tenir, que d'avoir pu les croire, & auxquels (en partant de son caractère, & de l'aigreur de son ressentiment contre Votre Majesté) elle ne pouvoit se flatter que je dusse accorder l'ombre même de la croyance.

Quoi qu'il en soit, ma chère sœur, vous prétendez être obéie?... Et vous allez juger du sacrifice auquel je me soumetts, par toute la franchise que je vais mettre dans les détails que vous exigez de moi.

La Comtesse, donc, a débuté par me dire, & me l'attester par serment, que celui auquel vous avez promis la foi de mariage, en présence de l'une de vos femmes, avoit déjà couché, nombre de fois, avec Votre Majesté, tout aussi librement, & avec autant d'intimité qu'un époux avec son épouse.

Que Votre Majesté n'étant point conformée comme les autres femmes , c'étoit , de votre part , le comble de l'extravagance , que d'avoir affecté de presser si fort un mariage avec le Duc d'*Anjou* , que vous saviez très-bien ne pouvoir jamais s'accomplir.

Que malgré ce défaut naturel , vous n'étiez pourtant pas femme à jamais renoncer au plaisir de jouir librement de vos singulières amours , ainsi qu'à celui de changer d'Amans aussi souvent que vos caprices & vos fantaisies l'exigent.

Qu'elle avoit souvent regretté que vous n'eussiez pu vous contenter de *Sir Hatton* , ou de quelque autre de vos sujets d'un pareil caractère. Mais que ce qui l'indignoit le plus , étoit de vous avoir vue renoncer , non-seulement à tout sentiment d'honneur , en faveur d'un certain *Simier* , que (tout étranger , & tout inconnu qu'il étoit) vous alliez chercher , la nuit , jusques dans la cham-

bre de l'une de vos femmes, & à qui la Comtesse prétend même en avoir fait des reproches amers.

Qu'elle vous avoit vue, non-seulement traiter cet homme de néant avec la familiarité la plus indécente, mais vous oublier vous-même, au point de lui avoir révélé les plus grands secrets de l'Etat. D'avoir enfin eu pour lui les mêmes sentimens & les mêmes égards dont on vous avoit vue si prodigue envers le Duc, son Maître, qui, arrivant, certaine nuit, à la porte de votre appartement, vous vit accourir à lui, toute en chemise, & l'introduire dans votre lit, d'où il ne sortit que vers le point du jour.

Que, quant à *Sir Hatton*, qui avoit précédé *Simier*, vous en étiez éprise de façon, que votre passion ayant éclaté aux yeux de la Cour entière, il avoit cru, par pur égard pour vous, devoir s'en absenter; & que vivement piquée

contre *Killigrew*, à qui vous aviez ordonné de le ramener, & qui étoit revenu sans lui, vous aviez poussé l'emportement jusqu'à lui donner, publiquement, un soufflet.

Qu'elle-même (Comtesse de *Shrewsbury*) s'intéressant encore à la gloire de Votre Majesté, avoit tâché de marier ce même *Sir Hatton*, à la Comtesse de *Lénox* sa fille; mais qu'il avoit trop craint votre ressentiment, pour avoir osé se prêter à la proposition qui lui en fut faite.

Que le Comte d'*Oxford* même, depuis qu'il avoit su vous plaire, n'avoit osé entendre aux propositions d'accommodement projetées entre lui & son épouse, pour ne pas risquer de perdre les faveurs que l'amour lui promettoit de votre part. Que vous en étiez vraiment prodigue envers tous ceux qui avoient le bonheur d'être initiés dans le secret de vos intrigues; & sur-tout à

l'égard de certain *George*, l'un de vos Valets-de-chambre, auquel vous donâtes, un jour, trois cens liv. sterling, pour vous avoir apporté la nouvelle du prochain retour de *Sir Hatton*; tandis qu'envers tous vos autres sujets, vous étiez aussi ingrate qu'avare; & que dans le Royaume entier, vous aviez à peine obligé trois ou quatre personnes.

Mais ce que vous croirez difficilement, ma chère sœur! c'est que la Comtesse me proposa un jour d'engager mon fils à feindre d'être épris de vous.... ce qui (disoit-elle) me seroit fort avantageux, & vous décideroit bientôt à renvoyer en France le Duc *d'Anjou*, qui, sans cela, pourroit, à plus d'un égard, me devenir extrêmement nuisible; &, sur ce que je lui objectai que cela pourroit être envisagé comme une mauvaise plaisanterie? elle me répliqua, en me riant au nez, que vous aviez une si haute opinion du pouvoir de vos

charmes , que vous étiez parvenue au point de ne vous plus regarder que comme une substance vraiment céleste. Quelle eût même gagé sa tête , qu'il lui en coûteroit très-peu pour vous persuader que ce jeune homme étoit en effet & très-vivement frappé de vos traits. Que les flatteries , en un mot , même les plus outrées , vous enivroient jusqu'à vous avoir plus d'une fois fait dire , avec l'air de la persuasion la plus intime : *Qu'il en étoit de vous , ainsi que du soleil , qu'on ne sauroit fixer long-temps sans en être ébloui.*

Qu'elle-même enfin , & tous ceux qui composent votre Cour , se trouvoient forcés de vous traiter en conséquence : de sorte que la dernière fois qu'elle eut l'honneur de voir Votre Majesté , avec la feue Comtesse *de Lenox* , elles n'osoient se regarder , pour ne pas risquer un éclat de rire , en vous voyant favoriser l'encens aussi ridicule que grossier dont

vous repaissoient de plats adulateurs ; & qu'à l'égard de sa fille *Talbot* , elle avouoit ne pouvoir , en vous voyant , garder son sérieux.

Ce que je puis du moins certifier , ma chère sœur , c'est que cette même *Lady Talbot* , en revenant de vous faire sa cour , & de prêter serment entre vos mains , en qualité de l'une de vos Dames , m'a dit en plaifantant beaucoup sur cette cérémonie , qu'elle vouloit me rendre un hommage infiniment plus sincère : ce que je refusai long-temps , mais qu'il ne me fut pas possible de refuser à la vivacité de ses instances.... Elle ne vouloit (disoit-elle) pour rien au monde , être long-temps à votre service , tant elle appréhendoit que dans vos momens de fureur , vous ne la traitassiez comme sa cousine *Skedmur* , à laquelle , après avoir cassé un doigt , vous avez voulu faire entendre à la Cour , que la chute d'un chandelier avoit pro-

duit cet accident ; ou , comme une autre de vos femmes , à qui , dans un accès d'humeur , vous avez pensé abattre la main avec un grand couteau. . . . Bref , que sur tous ces faits , & sur beaucoup d'autres , dont le détail feroit trop long , mes propres femmes s'amusoient à vous contrefaire , & à vous ridiculiser de façon que , lorsque j'en fus informée , je menaçai de les chasser , au cas qu'elle fussent assez hardies pour ofer désormais manquer à tout le respect qui vous est dû , & sur-tout dans ma maison.

S'il faut en croire la Comtesse , le projet actuel de Votre Majesté , est d'exciter *Rolson* à m'offrir ses vœux , pour me déshonorer , soit par des faits que l'on rendra publics , soit par des propos clandestins qu'on prendra soin de faire circuler par-tout où ils pourront le plus m'être nuisibles. Sur quoi (m'a-t-elle ajouté) ce méchant homme avoit reçu de vous les instructions les plus amples.

S'il faut l'en croire encore, *Ruxby* ne vint à *Londres*, il y a à peu près huit ans, que pour attenter à ma vie. Qu'il en avoit même conféré plus d'une fois avec Votre Majesté, & que des raisons secrètes vous avoient enfin déterminée à lui prescrire de n'agir en cela que conformément aux ordres qu'il recevrøit, en temps & lieu, de la part de *Walsingham*. Que lorsqu'elle-même travailloit au mariage de son fils *Charles*, avec l'une des nièces du Lord *Paget*, vous voulûtes qu'elle époufât l'un de vos *Knoles*, parce qu'il étoit votre parent : sur quoi elle déclama hautement contre V. M., & vous taxa de tyrannie, en vous accusant de disposer toujours, & aussi despotiquement, de toutes les héritières du Royaume; & que ce fut à cette occasion que vous vous emportâtes (dit-elle) on ne peut plus scandaleusement, contre le Lord *Paget*, dont la patience fut décorée d'une épithète assez peu hono-

rable pour lui , de la part des autres Seigneurs de votre Cour.

Je dois également vous déclarer , ma chère sœur , que tandis que vous étiez malade , il y a cinq ans , la Comtesse me dit que votre incommodité provenant d'un cautère à la jambe , & qui s'étant tout-à-coup fermé , on se flattoit que Votre Majesté n'avoit probablement que très-peu de temps à vivre. Qu'en partant de cette espérance , & en m'en témoignant sa joie , elle me la disoit fondée sur les prédictions d'un certain *John Lanton* , qui , en vous menaçant d'une mort violente , avoit ajouté que Votre Majesté feroit remplacée par une autre Reine : ce qui ne pouvoit regarder que moi. Qu'elle regrettoit cependant d'avoir vu dans un vieux grimoire , que celle qui vous succéderoit , ne devoit régner que trois ans.... Ce qui (s'il faut l'en croire) se trouvoit clairement représenté dans une estampe ou tableau

contenu au même Livre, & dans lequel il se trouvoit un feuillet rempli de choses dont elle avoit fait serment de ne parler jamais. Mais quoique convaincue (disoit-elle) du peu de cas que j'ai toujours fait de ces sortes de prédictions, elle ne comptoit pas moins fermement se voir bientôt auprès de moi dans la plus haute faveur, & mon fils marié avec sa petite *Arabelle*.

Je finis, ma chère sœur, en protestant, & en jurant, par tout ce qu'il y a de plus sacré, que tout ce que je viens de dire (quoiqu'à mon grand regret!) est dans la plus exacte vérité; & qu'à l'égard de ce qui peut blesser la gloire de Votre Majesté, il ne m'est jamais entré dans l'esprit d'en rien croire, ni d'en rien révéler à d'autres qu'à vous-même; & avec d'autant plus de raison, qu'indépendamment de ce que j'aime à vous devoir, la fausseté de tous ces faits me parut toujours évidente.

S'il m'étoit possible d'obtenir, ne fuisse qu'une heure d'entretien avec Votre Majesté, je lui dirois, précisément & sans détours, les noms, les temps, les lieux mêmes, ainsi que des circonstances aussi particulières qu'intéressantes, qui pourroient la mettre à portée d'approfondir & constater, non-seulement la vérité des faits articulés ci-dessus, mais encore de plusieurs autres que je dois taire jusqu'à ce que je puisse être assurée du retour de votre amitié pour moi.... Moment bien desirable & bien cher pour un cœur que l'on vous a si cruellement rendu suspect ! puisqu'il vous convaincra que vous n'eûtes jamais ni parent, ni ami, ni même de sujet, qui vous fût plus vraiment attaché que moi.

Au nom de Dieu, ma chère sœur ! ne refusez donc plus de recevoir dans vos bras, celle qui vous aime, qui vous aima toujours ; celle, en un mot, qui

veut, & peut vous prouver toute la sincérité de ses sentimens, par les plus importans & les plus signalés services!

*Du fond de mon lit, accoudée sur un bras
malade, & surmontant mes souffrances,
pour vous complaire & vous obéir.*

M A R I E, Reine.



R E L A T I O N

*Tirée d'un Manuscrit dont l'original est
conservé dans les Archives de la Maison
de LA FORCE : concernant la façon
dont le Maréchal de LA FORCE a été
sauvé du MASSACRE DE LA SAINT
BARTHÉLEMI, en 1572.*

De CAUMONT, jeune enfant, l'étonnante
aventure,

Ira, de bouche en bouche, à la race future!

La Henriade, Chant II.

CETTE délivrance provenant (a)
toute de la Providence de Dieu, mérite
qu'on en déduise les particularités, pour
en donner la gloire à son Saint Nom.

(a) On a cru devoir conserver le style,
& même l'ortographe de cette Relation, aussi
singulière qu'intéressante.

Un chacun fait comme advint la blessure de feu M. l'Admiral *de Coligny* ; & peu de jours après , comme on le fit assassiner , la nuit , dans son logis , & jeter par les fenêtres de sa chambre dans la bassecour.

Il y avoit , près delà , un Macquignon de chevaux , qui avoit fait acheter à M. *de la Force* le père , neuf ou dix chevaux ; lequel , prévoyant le mal qui s'en pouvoit ensuivre pour la Religion (Réformée) partit , soudainement , pour advertir M. *de la Force* , de ce qu'il avoit vu ; & se rendit au devant du *Louvre* , pour passer l'eau , & aller droit à la rue de *Seine* , où ce Seigneur étoit logé. Mais il trouva tous les batteaux retenus ; ce qui l'obligea de descendre jusqu'au droit des *Tuilleries* , où , pour l'ordinaire , il y en avoit toujours. Mais il ne put , non plus , en obtenir . . . De sorte que , porté d'affection , il se dépouilla , & mettant ses habits sur sa tête , il passa

à la nage, & se rendit droit au logis de *M. de la Force*; où, l'ayant adverti de ce que dessus, soudain il se leva, & s'en alla trouver le sieur *de Caumont*, son frère, pour lui apprendre ce grand accident: ce qui l'obligea de se lever, & d'aller donner avis à tous les principaux de la Noblesse de la *Religion*, qui étoient logés aux Faux-bourg *Saint-Germain*; afin de s'assembler & d'advifer aux remèdes qu'ils avoient tous à prendre pour se garantir du mal qu'il prévoyoit leur pouvoir arriver.

Etant tous ensemble, ils résolurent, par l'avis du sieur *de Caumont*, qui croyoit toujours cet acte être advenu contre le vouloir du Roy, qu'il étoit convenable de se ranger auprès de Sa Majesté; & pour cet effet, s'acheminèrent, tous ensemble, droit à la rivière, par la rue de *Seine*. Mais cherchant les moyens de passer au *Louvre*, ils virent tous les batteaux avoir été menés du

côté de là : ce qui donna lieu à toute l'assemblée de faire mauvais jugement de leurs affaires , & de penser qu'il étoit temps de songer à leur seureté.

C'étoit le Dimanche , au matin , 24 Aoust 1572 , une heure avant le jour.

La résolution fut prise de retourner tous à leurs logis , de se préparer promptement , de monter à cheval , & de se rendre au *Pré-aux-Clercs* , en état , si on les venoit attaquer , de défendre leur vie ; & , s'ils en avoient le temps , de gagner la campagne pour se retirer chez eux.

Sur le point du jour , ils eurent avis que tous les batteaux de la *Seine* étoient pleins de soldats , qui , soudain qu'ils étoient abordés , couloient le long de la rue de *Seine*.

Les plus diligens des Seigneurs exécutèrent le dessein qui avoit été pris de s'assembler au *Pré - aux - Clercs* , d'où ils prirent leur retraite. Les sieurs de la

Force, frères, étant à cheval, le premier se retira avec les autres. Le sieur *de la Force*, son frère, voyant que ses enfans n'étoient encore montés à cheval & ne les voulant pas abandonner, retourna dans son logis, en fit fermer les portes, & se retira dans sa chambre.

Soudain, la porte étant saisie par plusieurs soldats, lesquels crioient puissamment : *Ouvre, Ouvre!* & proféroient beaucoup de blasphêmes; il envoya une Servante de la maison pour l'ouvrir, & se résolut d'attendre dans sa chambre, patiemment, ce qu'il plairoit à Dieu de lui envoyer.

Soudain la bassecour fut pleine de soldats, conduits par un Capitaine nommé *Martin*; lequel, monté à la chambre, avec grand nombre d'eux, l'épée à la main, criant : *Tue, Tue!* fit saisir les épées de tous ceux de la maison, & les fit ranger tous ensemble dans un coin de la chambre, en leur disant : *Prie*

lement pille.

Dieu, si tu veux, car il faut mourir dans le moment ?

Le sieur *de la Force*, père, avec une grande constance, lui dit : « Monsieur, » faites ce qu'il vous plaira ; aussi bien, » je n'ai plus guère de temps à vivre!... » Mais ayez égard à ces jeunes enfans, » qui jamais n'ont offensé personne, & » à la mort desquels vous n'aurez pas » grand acquest. J'ai moyen de vous » donner une honneste rançon, qui vous » fera plus profitable. »

Ainsi, leur amolissant le cœur, ils se résolurent au pillage de tout ce qu'il y avoit de bon dans le logis. Mais ne trouvant point la clef des coffres, (à cause que le Valet-de-chambre s'étoit évadé de la maison) ils traînèrent lesdits coffres au milieu de la cour, & les enfoncèrent avec les chenets de la cheminée. Ainsi, tout ce qu'il y avoit, soit d'argent monnoyé, soit de vaisselle d'argent, meubles & habillemens, fut totalement pillé.

Cela fait, ils reprirent leur premier discours, criant, avec blasphêmes : *Qu'il falloit mourir, & qu'ils avoient commandement de tout tuer, sans épargner personne.*

Mais Dieu, qui en avoit ordonné autrement, fléchit si bien leur cœur par les bons discours que leur tenoit incessamment le sieur *de la Force*, & ensuite par l'espérance qu'il leur donna d'une rançon de deux mille écus, qu'enfin le Capitaine *Martin* leur dit : *Suivez-moi vous ?*

Etant descendus au bas du logis, & avant que de sortir, il leur fit rompre leurs mouchoirs pour les mettre, *en croix, sur leurs chapeaux & bonnets, & retrousser la manche du bras droit, jusqu'au haut de l'épaule*, qui étoit le signal donné à tous les Massacreurs.

Il n'y avoit alors que le père & les deux enfans, le Valet-de-chambre de ces enfans, nommé *Gast*, & leur Page,

nommé *La Vigerie* , qui faisoient cinq en tout. Ils les menèrent le long de la rivière de *Seine* , qu'ils passèrent devant le *Louvre*.

C'est alors qu'ils crurent bien que l'on alloit les dépescher ; car ils virent quantité de ceux de la *Religion* , que l'on tuoit & l'on jettoit dans la rivière , qui étoit déjà , en beaucoup d'endroits , rouge de sang.

Néanmoins le Capitaine *Martin* continua de les mener à son logis ; & passant devant le *Louvre* ; ils virent quantité de corps morts , entre autres , le sieur de *Piles*.

Etant arrivés à son logis , *Martin* , pour retourner à pareil pillage , dit au sieur de la *Force* : *Que s'il vouloit donner sa parole , & lui promettre de ne bouger point de là , ni lui , ni ses enfans , il les laisseroit en la garde de deux Suisses ; & que , cependant , il fît diligence pour se procurer sa rançon.*

Ledit

Ledit sieur *de la Force* envoya , sans perdre temps , ledit *du Gast* , Valet-de-chambre de ses enfans , à *l' Arsenal* , chez *Madame de Brisembourg* , qui étoit sa belle-sœur , pour lui faire entendre l'état auquel étoit lui & ses enfans ; & comme le Capitaine *Martin* , duquel ils étoient prisonniers , leur avoit sauvé la vie , moyennant la rançon qu'il lui avoit promise , de deux mille écus ; & que , s'assurant de son affection , il s'adressoit librement à elle , pour la prier de les secourir à ce besoin , qui requéroit , surtout , diligence & secret.

Sur quoi elle lui manda , qu'elle espéroit , le second jour , qui étoit le mardi , lui faire tenir ladite somme ; & lui fit savoir que le bruit étoit déjà qu'on les avoit faits prisonniers ; & qu'elle craignoit fort , si cela venoit aux oreilles du Roi , qu'on ne les fît bientôt mourir.

Du Gast, à son retour, leur confirma cette nouvelle, & leur dit qu'il étoit du tout important, puisqu'ils avoient le moyen de fortir de-là, & de se sauver, qu'ils devoient au plutôt le faire.

En effet, les Suiffes auxquels ils avoient été commis en garde, leur disoient, incessamment, qu'ils les meneroient où ils voudroient, & que volontiers ils hafarderoient leur vie pour les sauver tous.

Mais le sieur *de la Force*, qui avoit donné sa parole, leur répondit toujours : *J'ai engagé ma foi ; je ne la fausserai point, étant résolu d'attendre la Providence de Dieu, qui disposera de nous suivant son bon vouloir.*

Ledit *Gast* pressoit pourtant toujours pour qu'il voulût permettre que ses enfans, ou du moins l'un deux, pussent se sauver, puisqu'il voyoit les avis qu'on

lui donnoit, & que les Suiffes s'offroient fi volontiers à les conduire où il voudroit ; mais demeurant toujours ferme en fa parole , il dit : *Qu'il n'en feroit que ce que Dieu avoit ordonné.*

Le foir même que la rançon promise devoit être délivrée , arriva au logis le Comte de *Coconas* , avec quarante ou cinquante foldats Suiffes & François. Tous montèrent à la chambre ; & il commença à dire au fieur de *la Force* , que *Monsieur* , le frère du Roi , ayant été adverti comme ils étoient détenus prifonniers , il l'avoit envoyé là pour le chercher , defirant parler à lui ; & soudain leur dépouillèrent leurs manteaux & bonnets ; de forte qu'ils connurent bien que c'étoit pour les faire mourir. Ledit fieur de *la Force* fe plaignit alors de ce manquement , attendu que l'argent qu'il avoit promis pour fa rançon étoit tout prêt.

Est à noter que le plus jeune des en-

fans (a) parloit incessamment , leur reprochoit leur perfidie , & consoloit son père.

Une autre particularité notable , que je lui ai souvent oui dire , est qu'il voyoit bien que leur dessein étoit de les assassiner tous ; *mais qu'il s'assuroit que lui n'en mourroit point.*

Les massacreurs ne trouvant que quatre personnes , demandèrent où étoit la cinquième ? C'étoit *du Gast* , qui , voyant leur méchante intention , s'étoit allé cacher dans un galetas , au haut de la maison ; mais ils cherchèrent si bien , qu'ils le trouvèrent , & lors commencèrent à les faire marcher tous , & les mener à la tuerie.

Etant arrivés au fond de la rue des *Petits-Champs* , près le rempart , ils crièrent tous ensemble : *Tue , tue ! . . .* L'aîné des enfans fut le premier blessé ;

(a) Il s'appeloit *Jacques Nompar*.

& , en chancelant , se mit à crier : *Ah , mon Dieu ! ... je suis mort.* Le plus jeune (sans doute inspiré du Ciel) en fit tout de même , sans avoir reçu aucun coup , & se laissa tomber comme son frère.

Ce père & ce frère , bien que par terre , reçurent encore force coups ; & le jeune n'eut jamais seulement la peau percée ; & bien qu'ils fussent à l'instant dépouillés tout nuds & sans chemises , *les massacreurs ne reconnurent jamais qu'il n'avoit aucune blessure.*

Comme ils crurent les avoir achevés , & qu'ils se retiroient de là , ceux des maisons voisines , visitant les corps par curiosité , un certain pauvre homme , s'approchant du jeune *Caumont* , commença à dire : *Hélas ! celui-ci n'est qu'un pauvre petit enfant...* Ce qu'ayant entendu le petit *Caumont* , il leva la tête , & lui dit : *Je ne suis pas mort... Par pitié , sauvez-moi la vie ?* Soudain le bonhomme lui mit la main sur la tête ,

& lui dit : *Paix ! . . . ne bougez , petite car ils sont encore là ;* & le bonhomme , se promenant de leur côté , revint peu de temps après , & lui dit : *Levez-vous vite , mon enfant , car ils s'en sont allés . . .* Et soudain lui mit un méchant manteau sur le dos (car il étoit tout nud) ; & les voisins lui ayant demandé qui il menoit-là . . . c'est mon neveu (leur dit-il) , qui est ivre , & que je fouetterai bien ce soir.

Il le mena de - là dans une petite chambre qu'il avoit tout au plus haut d'une vieille maison , & lui bailla de méchants habits de cedit neveu.

Cet homme étoit un Marqueur du jeu de Paume de la rue *Verdelet* , & des plus pauvres , qui , en lui appercevant quelques bagues aux doigts , les lui demanda pour aller chercher chopine.

Il le retint chez lui toute la nuit ; & , avant le jour , lui demanda où il vouloit qu'il le menât ? A quoi le jeune

Caumont répondit : *Au Louvre*, où il avoit une sœur qui étoit à la Reine. Mais le bonhomme alléguâ qu'il ne pouvoit le mener là, attendu qu'il y avoit force corps-de-gardes à passer, ou, possible, on le reconnoîtroit, & qu'on les feroit mourir tous deux.

Le jeune homme alors lui proposa d'aller avec lui à *l' Arsenal*, où il avoit une tante. L'autre lui dit que le chemin étoit bien long; cependant qu'il le meneroit-là plutôt qu'ailleurs; car il iroit tout le long du rempart, où ils ne rencontreroient presque personne. *Mais il faut*, ajouta-t-il, *car je suis très-pauvre, que vous juriez de me faire donner trente écus.*

Ce marché conclu, tous deux partirent dès le point du jour; le jeune homme avec un méchant habit du neveu, & un vieux bonnet rouge, où étoit attachée une croix de plomb.

Ils arrivèrent de bonne heure, & il

dit au bonhomme : *Demeurez ici . . . je vous renverrai votre habit , avec les trente écus que je vous ai promis.*

Le jeune homme demeura long-temps à la porte , n'osant heurter , de crainte qu'on ne lui demandast qui il étoit ? Mais quelqu'un étant venu à sortir , il s'avança dextrement , & entra sans qu'on en vît rien. Il traversa toute la première basse-cour , & s'en alla jusqu'au logement de sa tante , sans rencontrer personne de sa connoissance. Enfin il apperçut le Page qui étoit à eux , & qui s'étoit aussi sauvé par le moyen d'un Suisse , qui l'avoit retiré chez lui , en lui disant : *Sauvez-vous , car l'on va dépescher ceux-ci , (c'est-à-dire les parens du jeune homme).*

Il demanda à ce Page , qui s'étoit rendu à *l' Arsenal* la même nuit , (mais qui ne reconnoissoit pas le jeune homme sous ses mauvais accoutremens), où étoit *M. de Beaulieu* , gentilhomme de

feu son père? . . . Sur quoi le Page le mena parler à lui ; lequel fut merveilleusement estonné de le revoir , croyant bien qu'ils fussent tous morts , ainsi que ledit Page l'avoit assuré , qui avoit vu de loin comme on les avoit tous massacrés ; & pria le Marechal de Madame de Brisembourg , qui étoit alors avec lui , de le mener à ladite Dame , laquelle étoit au lit grandement affligée de tant de si cruels malheurs.

Arrivés qu'ils furent en sa présence , soudain elle l'embrassa , toute baignée de larmes , croyant qu'on les eût tous dépeschés ; & , louant Dieu de le voir , lui demanda par quel miracle il s'étoit sauvé ?

Après quelques discours , elle le fit conduire à sa garde-robe , & mettre au lit. Mais , avant que de sortir d'auprès d'elle , il la supplia de faire au plutôt délivrer les trente écus promis au pauvre homme qui l'avoit sauvé & retiré chez

lui ; ainsi que les habits dont il l'avoit couvert.

Environ deux heures après, on le revêtit d'un habit de l'un des Pages de M. le Marechal *de Biron*, qui étoit alors Grand-Maître de l'Artillerie ; & , pour le tenir mieux caché, on le mit dans le propre cabinet dudit Marechal, où, pour l'empêcher de s'ennuyer, on lui bailla auprès de lui le Page dont a été fait mention.

Il fut là deux jours ; au bout desquels on donna avis au sieur Marechal, que l'on avoit fait entendre au Roi qu'il s'étoit retiré plusieurs *Huguenots* dans *l'Arsenal*, & que Sa Majesté avoit résolu d'envoyer visiter par-tout.

De sorte que, craignant cette visite, on l'osta du cabinet, & on le fit passer à la chambre des Filles, où il fut mis entre deux lits, & couvert de *vertugadins*, que l'on portoit en ce temps là ; & où il demeura trois ou quatre heures.

Environ une heure après minuit, on le ramena dans le même cabinet; & Madame de Brisembourg sa tante, qui en avoit un très-grand soin, n'eut patience ni repos, qu'elle ne l'eût fait changer de lieu, à cause que le bruit étoit répandu qu'il s'étoit sauvé & retiré là.

Le lendemain matin, & en conséquence, le sieur de Born, Lieutenant-Général de l'Artillerie, le vint prendre dans ledit cabinet, habillé en Page, à la livrée du Marechal de Biron, le mena déjeuner en lieu particulier, & après cela lui dit, *suivez-moi. . . .* Puis le sortit de l'*Arsenal*, le conduisit chez M. Guillon, Contrôleur de l'Artillerie, qui étoit de ses amis; & lui donna instruction, si on s'enquéroit qui il étoit, que le jeune homme se nommoit *Beaupuy*, dont le père étoit Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de mondit sieur de Biron; l'exhortant, très-expres-

fément , de ne point sortir du logis où il le menoit , & de ne rien faire qui le pust faire connoître à personne.

Etant arrivés à la maison dudit Contrôleur , il lui dit : Vous êtes de mes amis ; faites-moi , je vous prie , le plaisir de me garder ici ce jeune homme , qui est mon parent , fils de M. de *Beaupuy* , qui commande la Compagnie des Gendarmes de M. le Mareschal ? Je l'ai fait venir ici pour le mettre Page ; mais j'attends que tout ce tumulte soit passé.

Ce que ledit *Guillon* lui accorda très-volontiers ; mais , encore qu'il fust de ses amis , il ne voulut jamais lui donner cognoissance qui étoit le jeune homme , quoique *Guillon* se doutât bien qu'il ne lui disoit pas tout ce qu'il étoit.

Après avoir demeuré là sept ou huit jours , ledit Contrôleur , qui alloit tous les jours à l'*Arsenal* , pour favoir ce

qu'il avoit à faire , ne manquoit pas , avant dîner , de se rendre chez le sieur *de Born*.

Il arriva , au bout de ce temps-là ; qu'à l'heure où *Guillon* avoit accoustumé de revenir pour dîner , le jeune homme entendit heurter à la porte , & y courut , croyant que ce fust lui ; mais que , voyant une autre personne , il la referma vivement : sur quoi la personne qui heurtoit , lui dit : *Ne vous effrayez pas , mon enfant , . . . c'est Madame de Brisembourg qui m'envoie , & veut savoir de vos nouvelles ;* puis de-là , s'en alla.

Le Contrôleur arrivant bientôt pour dîner , lui demanda , comme il avoit toujours accoustumé , si quelqu'un étoit venu au logis ? Sur quoi le jeune homme lui raconta ce qui s'étoit passé : ce qui donna l'alarme à *Guillon* , qui , laissant-là le dîner , monta soudain à cheval , pour aller trouver *M. de Born* ; lequel , pour s'éclaircir de ce qui en étoit ,

alla trouver Madame *de Brisembourg*, qui fut aussi fort estonnée, n'ayant envoyé personne au logis de *Guillon*.

Quelques jours auparavant on avoit moyenné de tirer un passeport du Roi, pour le Maître d'Hôtel de M. *de Biron*, & un sien Page qu'il envoyoit pour faire venir sa Compagnie de Gendarmes, & porter ses ordres en conséquence; de sorte que, sans perdre de temps, ledit sieur *de Guillon* s'en revint au logis, lui fit apporter des bottes & amener un cheval, sur lequel il lui dit de monter, & de le suivre.

Il eut ce mauvais rencontre, qu'ayant trouvé dans la rue une Procession, sa haquenée, qui étoit ombrageuse, fit de si grands désordres, qu'il étoit en très-grande peine, d'autant que les choses passées le tenoient en telle défiance, qu'il lui sembloit que tous ceux qui le voyoient devoient le reconnoître.

Dieu pourtant permit qu'il se rendist

heureusement à la porte de la ville ; où étant , le sieur *de Born* , qui le conduisoit , appela celui qui commandoit , & lui dit : *Mon Capitaine , c'est le Maistre d'Hôtel de M. le Mareschal de BIRON , qui a commandement d'aller faire venir sa Compagnie de Gendarmes ; & j'envoie ce Page, qui est mon parent, avecques lui. . . Voilà le passeport du Roi.*

Le Capitaine lui dit : *C'est assez, Monsieur. . . ils peuvent passer, quand vous voudrez.*

Etant hors de la porte, M. *de Born* dit au jeune homme : *Voilà le sieur DE FRAISSE qui a commandement de vous conduire ; & prit congé d'eux.*

Le jeune homme demanda alors au sieur *de Fraisse* où c'est qu'il le menoit ? . . . Lequel lui répondit : *Au pays, s'il plaît à Dieu ! . . . Ah !* (répondit le jeune homme) *je le supplie qu'il nous en fasse la grace !*

Au bout de deux journées ils arrivè-

rent à une hofellerie , où étoit déjà arrivé un homme de condition , qui avoit fept ou huit chevaux de fon train. Tous fes discours étoient que l'on avoit bien attrapé *ces méchans Huguenots* , & louant à *merveille* la réfolution du Roi.

Ils firent , le lendemain , la journée enfemble. Quand celui-ci étoit arrivé au logement , il prenoit fa robe de chambre ; & le jeune homme , en la voyant , reconnut que c'étoit celle de fon frère. Auffi le discours continuel de ce Gentilhomme , étoit du déplair qu'il difoit avoir reçu de n'avoir pu attraper le fleur de *Caumont* ; *d'autant qu'ayant donné droit à la porte de fon hoftel , il s'étoit évadé par celle de derrière ; que pour le fleur de LA FORCE , fon frère , il avoit été dépefehé , lui & fes enfans.*

Cet homme avoit la fièvre quarte , & répéta plufieurs fois , en préfence dudit jeune homme : *Que s'il eût pu attraper le fleur de CAUMONT , il y eust passé comme*

les autres. Mais eux, marchans en plus grande diligence que lui, gagnèrent les devans : aussi cette compagnie ne leur étoit guère agréable.

Il leur arriva encore un fort mauvais rencontre au bout de deux jours.

Etant en une hostellerie, comme les discours ordinaires étoient de ce *grand massacre* qui avoit été fait par toute la France, il y avoit là trois ou quatre hommes, avec lesquels s'échauffant en paroles sur ce sujet, il eschappa au sieur *de Fraisse* de dire, que c'étoit un meschant acte, & une grande perfidie & cruauté. A quoi ceux-ci répliquant hardiment, il reconnut avoir eu tort, & s'estre trop eschappé ; & que ces gens, ayant remarqué son dire, pouvoient soupçonner qu'ils fussent des *Huguenots*, & eschappez du *massacre de Paris*.

En effet, étant partis le lendemain de grand matin, & à dessein, de cette hostellerie, ils trouvèrent déjà les au-

tres au Fauxbourg , montés sur de bons chevaux , tous armés de pistolets , & qui faisoient semblant de s'amuser à la porte d'un cabaret ; de sorte qu'ils n'eurent pas fait un quart de lieue , qu'ils virent ces *drôles* venir à eux , ce qui leur donna l'alarme , à bon escient , ne pouvant douter qu'ils ne les suivissent pour leur faire un mauvais parti.

Mais Dieu permit qu'heureusement , & en même temps , ils rencontrèrent en leur chemin un petit vallon , qui les mettant à couvert & hors de la vue de leurs ennemis , ils se mirent au galop , pour tâcher de se garantir de leurs mauvais desseins , & arrivèrent dans un grand Bourg , avant que les autres les eussent pu joindre.

Ils s'arrestèrent là , faisant semblant de vouloir rafraîchir. Alors les autres en firent de même , & les accostèrent ; mais le sieur *de Fraisse* , qui avoit reconnu leur mauvaise intention , s'avisa de leur faire

changer l'opinion qu'ils avoient eue , qu'ils fussent *Huguenots* , & commença leur faire congnoître comme il avoit commandement de M. le Marechal de *Biron* , de faire venir sa Compagnie de Gendarmes , & qu'il alloit exprès pour cela avec un bon passeport du Roi , attendu que *Sa Majesté* alloit mettre sur pied une grande armée , pour achever de détruire entièrement tout ce qui pouvoit rester de *Huguenots* dans son Royaume. Ce discours achevé, ils continuèrent leur chemin , & apperçurent bientôt que ces *drôles* , qui sans doute ne les avoient suivis que pour leur faire du mal , s'en retournoient sur leurs memes pas. Ainsi ils continuèrent leur voyage ; & , le huitième jour de leur départ de Paris , se rendirent au château de *Castelnau - des - Mirandes* , ou ledit sieur de *Caumont* , oncle , s'étoit retiré , & qui reçut son neveu (qu'il croyoit mort) avec si grande joie & contentement , qu'il n'est pas croyable.

En effet , bien qu'il eust un fils unique , il témoigna à ce sien neveu une si tendre amitié , qu'il disoit librement , *qu'il avoit plus d'espérance en lui qu'en son propre fils* , & lui faisoit souvent réciter ce qui s'étoit passé ; comment son père & son frère avoient été tués ; & lui par quels moyens il s'étoit sauvé. Admirant cette Providence divine qui l'avoit si heureusement conduit & deslivré d'un si grand péril , & prit grand soin de sa conduite & de l'administration de ses biens , en se chargeant de sa tutelle.

Je ne dois omettre ici le soin qu'il prenoit de l'appeller de temps en temps en son cabinet , pour , par ses bonnes instructions , l'affermir toujours dans la crainte de Dieu , à qui il devoit incessamment rendre grace de cette singulière & miraculeuse assistance , & l'exhorter en toutes ses actions à suivre toujours le chemin de la vertu.

Mais il n'eut guère la jouissance de

si salutaires instructions , d'autant qu'au bout de quatorze ou quinze mois , le sieur *de Caumont* , son oncle , vint à décéder ; de sorte que ce jeune homme se trouva , en fort bas âge , destitué de père , de mère , & de sondit oncle.

N. B. Ce même *de Caumont* qui échappa à la *Saint Barthelemi* , est le fameux *Maréchal de la Force* , qui depuis se fit une si grande réputation , & qui vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il a laissé des *Mémoires* qui n'ont point été imprimés , & qui doivent être encore dans les Archives de la *Maison de la Force*.

Note de la Henriade.





M É M O I R E S

Pour servir à l'Histoire du Pape
CLÉMENT XIV,

*Traduits de l'Anglois , du Chevalier ***.*

O N dit assez communément en Italie :
*Qu'un Pape ne voit jamais la Vérité, que
lorsqu'il lit l'Evangile. Clément , sans
employer d'Espions , ressource ordinaire
de la Basseffe & d'une Tête étroite ,
portoit les yeux autour de lui , &
voyoit par lui-même ce qu'il étoit be-
soin qu'il fût. Dès-là , digne du Trône ,
il favoit récompenser ou punir : La Pro-
vidence (disoit-il) m'a placé , comme une
Sentinelle , uniquement pour veiller avec
soin sur Israël. Il est vrai que son ex-
trême vigilance excita bien des murmu-
res. Mais il étoit convaincu qu'un peu-*

ple n'est heureux , qu'à raison du plus ou du moins d'attention qu'apporte un Souverain , même aux moindres objets capables de contribuer au bien-être de ce Peuple. Ce caractère une fois connu , quiconque se trouvoit chargé de quelque partie de l'Administration , se voyoit obligé de régler sa conduite , de manière à ne pas risquer de déplaire à un Souverain aussi juste & aussi sévère , que vigilant

Il n'en étoit pas de même sous le précédent Règne , où les malversations les plus notoires se commettoient avec impunité. *Lambertini* (*Benoît XIV*) passoit pour être très-instruit , jouissoit de la plus grande réputation au dehors , & manquoit des talens nécessaires pour bien gouverner ses Etats. Les *Romains* disoient de lui : *Magnus in folio , parvus in folio.*

Corfini (*Clément XII*) régna douze ans , & fut dix ans aveugle : d'où l'on

peut juger si les Trésoriers & les Receveurs de l'Etat Ecclésiastique avoient de bons yeux. !

Orsini (*Benoît XIII*) de l'Ordre des *Frères Prêcheurs* , trop *sanctifié* pour qu'on le pût soupçonner d'aucun mal , étoit constamment trompé par l'infortuné Cardinal *Coscia* , qui , quoique fils d'un Barbier Napolitain , s'enrichit aux dépens du *Saint Siège* , fut enfin enfermé dans le château *S. Ange* , & mourut en 1755 , comblé de biens & de l'exécration publique.

Les devoirs d'un *Prince-Pasteur* sont très-difficiles à concilier : la Politique exige souvent ce que la Religion ne peut permettre. Si le caractère de Pape inspire la clémence , celui de Souverain prescrit la sévérité. Aussi l'Histoire nous dit-elle que *Sixte-Quint* fut un grand Monarque, sans être dévot ; & que *Saint Pie* étoit un bon Pape & un pauvre Prince. Ce qui fait dire à certain Historien ,

torien, que les six Souverains Pontifes pris dans l'Ordre des *Cordeliers*, avoient tous les talens qu'exige le Gouvernement; & que ceux qu'à fournis l'Ordre des *Dominicains*, ne s'étoient trouvés propres qu'à édifier les *Fidèles*.

○ *Ganganelli* (le défunt Pape) dont les noms de Baptême étoient *François-Laurent*, naquit à *Saint-Angelo*, dans le Duché d'*Urbain*, le 31 octobre 1705, & fut élu Pape, quoique fans être encore Evêque, le 19 mai 1769 : auquel temps le S. Siège se trouvoit dans des circonstances très-dangereuses & très-embarrassantes avec la Maison de Bourbon.

○ Nul n'avoit eu mieux que lui la principale qualité, ci-devant mentionnée, pour faire un grand Pape : c'est-à-dire, une piété mâle, plus analogue avec la Souveraineté, qu'une dévotion efféminée & pusillanime. Sa Religion portoit l'empreinte de son caractère & de son gé-

nie, qui étoit ferme & élevé, fans qu'on l'eût vu souvent arrêté dans ses opérations. Mais voyant tout en grand homme au dessus des rumeurs publiques; fans crainte sur les torts qui pourroient lui être imputés, & même sur ce qui pourroit s'en ensuivre, il fut être Prince & Pontife.

Les petits artifices propres à le conduire à ses fins, lui étoient absolument étrangers, quoique souvent employés par une Cour de tous temps accusée d'intrigues & de chicane. Si jamais il trompa les Politiques, ce ne fut que par son silence: la vérité, lorsqu'il parloit, s'exprimoit toujours par sa bouche. Il étoit né trop noble pour avoir recours aux moyens finistres; & son génie trop élevé pour le mettre dans le cas d'en avoir besoin. Sans être ni trop lent ni trop vif, nul ne fut mieux que lui saisir le moment propre au succès qu'il se proposoit d'atteindre.

L'heure n'est pas venue (répondoit-il) à ceux qui le pressoient d'agir. Il écrivit un jour au Cardinal Stoppani : Je me défie de ma vivacité ; ainsi votre Eminence n'aura m'a réponse que vers la fin de la semaine. Notre imagination est presque toujours notre plus grande ennemie ; je tâche à la réprimer avant que de prendre un parti dont je pourrois me repentir. Les Affaires, comme les fruits, ont leur maturité ; & ce n'est qu'au moment où elles pressent, que nous devons penser à les terminer.

Sa façon de lire ressembloit à ses autres opérations ; il quittoit le livre s'il se trouvoit disposé à réfléchir : & attendu que les Souverains même sont conduits par les circonstances (d'où nous pouvons conclure que tout homme est né dépendant) il veilloit souvent une grande partie des nuits, & dormoit pendant la journée. *La Règle (disoit-il souvent) est bonne pour les Moines ; mais les besoins du peu,*

*ple sont l'horloge du Souverain. « La
» Buffola di Fratri é la loro Regola ,
» ma il bisogno del Popolo è l'orologio
» dei Sovrani. »*

Cette maxime , dès qu'il fut Pape ,
l'arracha souvent à ses livres. Il ne lut
alors que pour édifier , ou pour donner
quelque relâche à l'attention qu'il ap-
portoit aux grandes Affaires. Il pensoit
que tous les livres du monde pouvoient
être réduits à six cents *in-folio* , & que
ceux de nos jours étoient d'anciens Ta-
bleaux que d'adroits Réparateurs avoient
trouvé l'Art de nettoyer assez bien pour
les présenter comme neufs aux yeux du
Public.

Il est à regretter qu'il n'ait rien
produit de son fonds , en matière de lit-
térature , quoique plus d'un Ouvrage de
Benoît XIV lui ait été attribué. Nous
eussions trouvé dans ses Ecrits le flegme
Germanique uni à la vivacité Italienne ;
mais il étoit tellement persuadé qu'il y

avoit beaucoup trop d'Écrivains, qu'il trembloit toujours d'être tenté d'en accroître le nombre. Il disoit un jour, en riant : *Qui sait, pourtant, s'il ne passera pas un jour, par la tête à Frère François, de vouloir faire un Livre?...* Je répondrois cependant bien que ce ne seroit pas l'histoire de ses Ragoûts, ou le Livre seroit bien court!

Lorsqu'on lui parloit des Productions à la mode, contre le Christianisme, il avoit coutume de dire : *Plus on en verra paroître, plus l'on sera convaincu de la nécessité de son existence.*

Il observoit que tous les Écrivains opposés à la Religion Chrétienne savoient uniquement creuser un fossé, mais ne savoient que faire de la terre qu'ils en tiroient, ni quoi faire du terrain qu'ils laissoient vacant. Ce Voltaire (disoit-il), dont il admiroit les Poésies, n'attaquoit si souvent la Religion, que pour se venger des inquiétudes qu'elle lui causoit; & que J. J.

ROUSSEAU étoit un Peintre qui , en manquant toujours les têtes , excelloit uniquement dans les draperies.

Ce qui me choque le plus (ajoutoit-il , en parlant du fameux *SYSTÈME DE LA NATURE*) , c'est que , plus les Principes en sont faux , & plus , dans un siècle tel que le nôtre , il aura de réputation & de Lecteurs. Que ce seroit même ajouter au peu qu'il vaut , que de l'honorer d'une Réputation un peu sérieuse. Que l'Auteur de ce Livre étoit un insensé , qui , après avoir chassé le Maître de la maison , croyoit pouvoir le remplacer à son gré ; que chaque siècle , esclave de la mode & de la nouveauté , avoit sa façon particulière de penser. Qu'au temps des superstitions avoit succédé celui de l'incrédulité ; & que l'homme , après avoir adoré une multitude de Dieux , affectoit maintenant de n'en reconnoître aucun. Que la vertu , le vice , l'immortalité , l'annihilation même , tout lui paroissoit synonyme , dès que quelque

Brochure audacieusement superficielle lui servoit de rempart contre les Cieux. Qu'au temps où les Princes Payens persécutoient la Religion, un Pape avoit du moins la gloire & le bonheur de la défendre au prix de sa vie ; mais qu'aujourd'hui qu'il ne peut courir au Martyre, il est forcé d'être l'infortuné témoin des triomphes de l'erreur & de l'impiété.

C'est en présence d'un Commandeur de Malthe, & de qui l'Auteur les tient, que ce Pontife vertueux faisoit souvent des réflexions de ce genre. Il m'a dit même être très-convaincu que ce Pape, toujours prêt à se sacrifier pour le bien de la Religion & les intérêts de l'Eglise, ne regardoit sa vie que comme peu de chose, vis-à-vis de si grands & si respectables objets.

C'étoit uniquement pour la gloire de l'Eglise qu'il nommoit de temps en temps au Cardinalat, sans égard pour la naissance, ou pour les Protecteurs des Can-

didats , à moins qu'il ne les crût vraiment dignes de la Pourpre.

Cette institution , qui prit naissance au neuvième siècle , n'eut d'autre objet que le bien & l'honneur de la Religion. Ils composoient le Conseil des Souverains Pontifes , lorsqu'ils avoient besoin de les consulter ; & l'on vit de tout temps parmi eux des personnes du premier mérite , & dont le zèle , joint aux lumières acquises , se trouvèrent aussi utiles à l'Eglise , qu'à l'Etat. Plusieurs d'entr'eux portèrent même le courage & leur foi jusqu'aux extrémités de l'Univers ; d'autres , de l'aveu des Souverains , ont gouverné avec autant de bonheur que de prudence les Empires les plus florissans ; & les temps les plus reculés de l'avenir ne se rappelleront qu'avec un sentiment d'admiration méritée , les *Amboise* , les *Ximenès* , les *Richelieu* & les *Fleury*.

Si *Clément XIV* ne fit pas de Pro-

motion complete de Cardinaux pendant le cours de son Pontificat, il faut présumer qu'il y trouva des obstacles de la part de quelques Puissances, ou que le choix des sujets a pu l'embarasser; & qu'il ait préféré de ne pas choisir, à la crainte de déplaire à d'anciens amis, que peut-être il ne croyoit pas assez dignes de ce titre. Les qualités requises dans un ami ne sont pas toujours suffisantes pour en faire un Cardinal.

Pour bien juger du génie de *Clément*, il eût fallu le voir de près avec ses amis, & sur-tout avec le Cardinal *de Bernis*, conférant librement sur les matières du temps, & sur les moyens propres à concilier les intérêts de la Religion avec ceux des Princes. Lorsque l'objet de la conférence avoit été suffisamment débattu, & mis dans tout son jour, *Ganganelli* prononçoit & décidait avec fermeté. La moindre erreur eût été de la plus grande conséquence,

sur-tout étant question de bien peser les droits du Souverain Pontife , ainsi que les motifs qui le faisoient agir , & de ne point s'écarter des bornes qui fixent l'équilibre entre le S. Père & les autres Potentats.

Plus les fonctions & les devoirs d'un Pape sont difficiles & pénibles , plus le repos lui devient souvent nécessaire , pour le mettre en état de reprendre ses travaux. Le château de *Castelgandolphe*, bâti par le *Cavalier Bernin*, à quatre lieues de *Rome* près du *Lac Albano*, & qui domine sur les points de vue les plus agréables , est , pendant l'été , la résidence ordinaire des Souverains Pontifes.

Clément ne manquoit jamais de s'y rendre dans les mois de mai & d'octobre , c'est-à-dire , dans les saisons les plus propres , en Italie, à goûter les plaisirs que peut procurer la campagne. C'est-là que , pour connoître intime-

ment *Ganganelli*, nous l'eussions vu anatomisant un insecte, analysant une fleur, épiant & suivant avec attention les phénomènes de la Nature, & par degrés s'élevant jusqu'à son Auteur. De-là, portant un coup d'œil général sur le Ciel & sur la Terre, ou rentrant & se renfermant en lui-même, il s'occupoit à réfléchir sur ce qu'est en effet l'homme; & dans d'autres instans, conversoit familièrement avec ses vrais amis.

Son imagination se délectoit à promener ses regards sur toutes les beautés qui se présentent d'elles-mêmes dans le voisinage de Rome. Au souvenir de ces anciens Romains, dont les hauts faits avoient jadis illustré ce fameux Territoire, sa mémoire lui rappeloit les passages les plus sublimes & les plus ingénieux des anciens Poëtes. Il n'est guère d'Italiens, quelque peu lettrés qu'ils puissent être, pour qui les Ouvrages de *l'Arioste*, du *Dante*, du *Tasse*, de *Pé-*

trarque & de Métastase, soient absolument étrangers ; les femmes mêmes en font leurs délices, &, dans l'occasion, en citent les plus beaux endroits Il n'est donc pas étonnant qu'un esprit aussi orné que celui de *Clément*, se les rappelât toujours avec plaisir.

Souvent, lassé de réfléchir, il se retirait avec un ancien ami de Couvent, dans un bosquet inaccessible aux curieux. C'est-là, qu'en s'amusant des anecdotes de leur Cloître, & des petites aventures de leur jeunesse, ils goûtoient des plaisirs uniquement faits pour des âmes aussi simples & aussi sensibles que les leurs.

Un jour, *Clément*, fixant les yeux sur cet ami : *il a gardé son habit* (s'écria-t-il) *il est bien plus heureux que moi sous la Thiare ! . . . Il étoit sans doute de ma destinée, d'être Pape ? & je crains bien* (il se retint ici) *Quoi qu'il en soit* (ajouta-t-il) *soumettons-nous au Tout-puissant !*

C'est dans ces dispositions qu'on le voyoit toujours , lorsque quelques Ambassadeurs lui étoient annoncés : ils le trouvoient aussi calme & aussi serein que si nulle inquiétude ne l'eût agité. Mais il rioit , sous cape , de l'exercice infructueux qu'il donnoit à la curiosité.

Lorsqu'il donnoit , à *Castelgandolphe* ; à dîner à quelques *Grands* d'Espagne , il oublioit sa souveraine autorité , & faisoit gaiement les honneurs de la Fête , sans permettre que personne se levât pour le saluer.

Le Public imaginoit quelquefois qu'il avoit perdu de vue la grande Affaire des *Jésuites* , tandis que , suivant l'usage & l'esprit de la Cour de Rome , il vivoit uniquement à gagner du temps. Il ne s'occupoit cependant pas moins à parcourir les Archives de la *Propagande* , à consulter les Mémoires du *Cardinal de Tournon* , de *Maigrot* , de la *Beaume* , & des Missionnaires de la *Société* , les

reproches qui lui étoient faits , & les réponses qu'on y avoit opposées ; tandis que, se tenant en garde & contre les Satires & les Apologies , il tâchoit à trouver le vrai des choses avec l'impartialité la plus froide & la plus éclairée ; ne cherchant, en un mot, à prononcer sur un pareil sujet , que comme la Postérité se trouveroit forcée de prononcer.

Laissez-moi (disoit-il aux Souverains qui le pressoient de se décider) *laissez-moi le loisir d'examiner cette importante Affaire ? Je suis le Père commun des Fidèles , & sur-tout du Clergé , & ne puis me résoudre à détruire un Ordre célèbre , sans des motifs qui puissent me justifier aux yeux de tous les siècles , & sur-tout à ceux du Seigneur.*

Le Peuple qui l'idolâtroit , ne cessoit de bénir son Règne ; & ce sentiment universel , qui ne se démentit jamais , est sans doute le plus bel éloge qu'on puisse faire des vertus de *Ganganelli*. On

fait que les Romains passent aisément de l'enthousiasme à la haine ; qu'ils ont souvent fini par calomnier les Pontifes qu'ils avoit flattés le plus ; & qu'un Pape, pour leur plaire , ne doit guère régner plus de trois ans. En partant des idées qu'inspirent leur fainéantise , ils se flattent toujours qu'un changement de Maître doit être suivi d'un surcroît d'aisance & de félicité pour les Sujets : de même qu'un malade se flatte d'être mieux dès qu'il aura changé de place.

Il eût manqué quelque chose à la gloire de *Clément*, s'il n'eût en rien contribué à l'embellissement de Rome. Mais, sans vouloir suivre servilement les traces de *Sixte-Quint* , de *Paul V* , & de *Benoît XIV* , il composa un *Musæum*, où ce qu'il crut le plus digne de la curiosité des Antiquaires & des Voyageurs se trouve rassemblé , c'est-à-dire , les morceaux les plus rares , en tout genre , que nous aient transmis les Anciens.

On eût pu dire , à cette occasion , que jalouse de faire honneur à ce Pontificat , Rome entière s'empressa de rendre au jour tous les Chefs-d'œuvres qu'elle tenoit renfermés dans son sein , pour enrichir la superbe Collection commencée sous le Règne de *Lambertini*.

C'est dans ce précieux dépôt, que le Curieux voit d'un coup d'œil le Triomphe du Christianisme , dans les divers fragmens de tout ce qui servoit aux sacrifices des Payens ; & les ruines de toutes ces Divinités profanes , dont les Statues n'ont maintenant d'autre prix à nos yeux , que celui qu'y ont attaché les talens & la célébrité des Artistes.

Lorsque *Clément* croyoit pouvoir se distraire quelques instans des Affaires qui l'occupaient , il se plaisoit à parcourir ces monumens avec les Etrangers de distinction , & les Artistes d'une réputation connue ; mais plutôt comme un Souverain qui s'étoit fait un devoir d'en

embellir sa Capitale , que comme un Amateur qui n'avoit fait que céder à son goût , ou à ses fantaisies.

C'est ce qu'il dit un jour au Chevalier de Châtelus , l'un des plus dignes descendans de l'immortel d'Aguesseau , qui joint aux grandes qualités de l'esprit les connoissances les plus étendues, dans un eutretien qu'il eut avec lui sur différens objets , en ajoutant avec gaieté : *qu'étant né dans un Village, & élevé dans un Cloître , où l'Amour des Arts ne se trouve guère inspiré , il n'avoit pu se procurer les connoissances nécessaires pour prononcer en CONNOISSEUR sur les Monumens qu'il avoit rassemblés ; mais qu'en sa qualité de Souverain il s'étoit cru naturellement obligé d'exposer aux yeux des Artistes & des Curieux les Modèles les plus parfaits , pour qu'ils pussent les connoître & chercher à les imiter.*

S'il ne récompensa pas les Gens de lettres & les Savans , autant qu'ils pou-

voient avoir droit de l'espérer de la part d'un Pontife aussi éclairé , c'est aux circonstances qu'il faut s'en prendre. La multiplicité des Affaires dans lesquelles il se trouvoit engagé , joint au peu qu'a duré son Règne , ne lui laissèrent ni le temps ni le loisir de s'occuper essentiellement d'un objet , pour lequel il seroit injuste de lui supposer l'ombre même de l'indifférence.

D'ailleurs, un Pape n'est pas toujours maître de satisfaire ses desirs , quelque agréable que puisse en être l'objet : des incidens qu'il ne sauroit prévoir , & que le temps seul peut vaincre , sont presque toujours suffisans pour lui lier les mains.

Il fut pourtant toujours très - attentif à nommer aux Evêchés vacans, & sur-tout en faveur de ceux qu'il croyoit les plus dignes de les remplir ; & c'est à quoi l'on doit attribuer la préférence que dans ce cas il accordoit toujours aux Ecclésiastiques de son Ordre.

Un Pape est généralement très-circonspect dans le choix des Sujets propres à l'Episcopat : c'est pourquoi les Evêques Italiens sont presque toujours aussi paisibles que savans , & aussi charitables que zélés. Constamment résidens dans leurs Diocèses, & vivant amicalement avec leurs Curés , on doit se garder de les confondre avec ces *Monsignori* , connus dans Rome sous le titre de *Prélats* , & qui souvent , n'étant pas même dans les Ordres , sont pourvus de tel poste qu'un Laïque devroit remplir.

Clément n'étoit pas moins circonspect sur le choix & la nomination de ses *Nonces* ; il désiroit qu'ils lui fissent honneur aussi bien par leur façon de vivre , que par leurs talens , & sur-tout par l'amour de la Paix. Et s'il donna la préférence à M. *Doria* , pour la Nonciature de France , quoique sa jeunesse y semblât mettre obstacle ; c'est qu'il se croyoit

convaincu que ses vertus avoient devancé ses années, & que déjà son mérite égaloit la célébrité de son nom. Il ne l'envoyoit, en un mot, à la Cour de *Louis XV*, que comme un Ange de Paix, très-capable de maintenir cette harmonie par lui tant désirée entre le Père & le Fils aîné de l'Eglise.

La Religion n'a souvent que trop souffert du zèle indiscret de ses Ministres. . . . Pour prévenir cet inconvénient, autant qu'il le croyoit possible, *Clément*, dont la prudence dirigeoit toutes les démarches, observoit la même Tolérance Evangélique, que le divin Législateur envers les *Saducéens* & les *Samaritains*. Il disoit même à ce propos : *Pour maintenir la Foi, nous oublions la Charité; sans penser que s'il ne nous est point accordé de tolérer absolument l'erreur, il nous est défendu de haïr & de persécuter ceux qui malheureusement l'ont embrassée.*

On fait que sa mort fut assez généralement attribuée au poison : comme si un homme de soixante-dix ans , & accablé d'infirmités , n'eût pu naturellement y succomber. Il est vrai que ses procédés contre les *Jésuites* ont pu fournir à certaines gens quelques couleurs assez propres à rendre cette imputation plausible, sur-tout en l'ornant de circonstances faites pour lui donner quelque crédit dans le monde. On ne fait pourtant pas moins combien le Pontife étoit depuis long-temps sujet aux plus douloureux accidens, procédans originairement d'une suppression d'urine , de laquelle il avoit été ci-devant affligé.

Mais , quoique les Ministres de France & d'Espagne eussent été présens à l'ouverture de son corps , le récit de cette opération ne fut pas moins chargé des particularités les plus horribles , jusqu'au point même de répandre & d'affirmer confidemment que les cheveux

du Défunt tomboient sous la main, ainsi que la tête même, & que l'odeur qu'il répandoit, avoit empoisonné jusqu'aux Opérateurs. Peu importoit (tant les préjugés sont puissans) que ces mêmes Opérateurs se montrassent par-tout vivans, & que les Médecins & les Chirurgiens démentissent ces calomnies : elles n'en circuloient pas moins ; & subsisteront probablement plus d'un jour, comme des vérités, dans l'esprit d'un grand nombre de personnes.

F I N.





ADDITION NÉCESSAIRE

*Au Recueil intitulé: PIÈCES INTÉ-
RESSANTES ET PEU CONNUES,
POUR SERVIR A L'HISTOIRE;
A Bruxelles, 1781.*

*On lit dans ce Recueil, pages 220, 221,
222, l'Anecdote suivante, qui a besoin
des Eclaircissemens que nous allons y
joindre.*

ANECDOTE.

» **L**A terre de Courson appartenoit à
» un gentilhomme nommé de Fargues. »

ÉCLAIRCISSEMENS.

Gentilhomme si l'on veut, il peut y avoir
des gentilshommes de ce nom; mais on va

A

prouver que l'Auteur de l'Anecdote, quel qu'il soit, n'a su quel étoit ce de Fargues, & n'a connu ni la nature de son affaire, ni la cause, ni le genre, ni l'époque de son supplice.

Balthazar de Fargues fut condamné par Arrêt du 27 mars 1665, non pas à être *décapité*, comme le dit l'Auteur de l'Anecdote, mais à être pendu; non pas pour *un meurtre*, comme le dit le même Auteur, mais *pour malversations par lui commises au fait de la fourniture du pain de munition par lui faite pendant plusieurs années, à la garnison de Hesdin, & autres troupes qui ont passé audit lieu.*

Il se qualifie *major de Hesdin* dans dix quittances & décharges de la fourniture du pain de munition, donnée pendant treize ans, à compter de 1645, jusques & compris 1657.

Dans un acte de 1648, il est dit *employé dans l'Etat major, comme Major dans le régiment de Belle-Brune.*

On voit d'ailleurs qu'il étoit l'associé des entrepreneurs des vivres; l'acte par lequel il s'associe avec les sieurs Pollard, Cazette & Jacques, au Traité général des munitions de l'année 1654, acte écrit de sa main, est rapporté dans son procès.

Il fut jugé, non pas par le Parlement, comme les titres *de premier Président & de Procureur général* employés dans l'Anecdote, sans aucune explication, pouvoient le faire croire, mais par une Commission siégeante à Abbeville, composée de la Sénéchaussée & siége Présidial de cette ville, & présidée par M. de Machault, intendant d'Amiens.

Le Procureur général pareillement établi par commission, étoit le sieur Guignerel, Avocat du Roi au même Présidial.

Le procès criminel de de Fargues étoit auparavant pendant *pardevant deux Officiers du même Présidial*, savoir le Lieutenant général & un Conseiller, comme *Subdélégués de la Chambre de Justice*, établie en 1661. Le Roi, par un Arrêt du Conseil du 18 février 1665, avoit évoqué cette affaire, & l'avoit renvoyée devant l'Intendant de la Province, & devant le Présidial entier d'Abbeville. Ainsi c'étoit une affaire totalement étrangère au Parlement, & sur laquelle le titre de premier Président ne donnoit aucune influence.

L'arrêt condamne Balthazar de Fargues à être pendu, *enquêtes faites*, est-il dit, *par Le Vignier, Juge & Lieutenant Criminel de Narbonne*,

de l'extraction dudit de Fargues ; ce qui n'annonce pas un gentilhomme.

» Après les troubles de la Fronde, où
 » il avoit joué un rôle, l'amnistie pu-
 » bliée, il s'étoit retiré dans sa terre,
 » où il vivoit tranquille, aimé & estimé
 » de tous ses voisins. »

Dans quelle Histoire, dans quels Mémoires du temps voit-on le sieur de Fargues *jouer un rôle contre la Cour* au milieu des troubles de la Fronde? L'Auteur parle de ce Major du régiment de Belle-Brune, pendu pour avoir volé le pain des troupes, comme d'un homme important. Il est évident qu'il n'a point su du tout qui étoit cet homme. Il y a preuve au procès que de Fargues n'a cessé d'être au service du Roi & avant la Fronde, & pendant la Fronde, & après la Fronde; qu'il n'a point été condamné pour avoir servi contre le Roi, ce qu'il n'a point fait, mais pour avoir malversé & prévariqué dans son service.

» Le comte de Guiche, le marquis,
 » depuis duc du Ludes, Vardes & Lau-
 » zun, s'étant égarés la nuit à un retour

» de chasse, & cherchant un asyle, la
 » lumière qu'ils apperçurent les guida
 » vers le lieu d'où elle partoît, qui étoit
 » Courson, où ils demandèrent retraite
 » jusqu'au jour. De Fargues les reçut
 » avec joie, leur fit servir à manger, &
 » les combla de politesses. De retour à
 » la cour, ils contèrent au Roi leur
 » aventure, & se louèrent beaucoup de
 » de Fargues.

Comme le récit de l'Auteur est sans aucune date, il est impossible de dire si cette aventure de chasse s'accorde avec des époques connues, par exemple, avec le séjour que le comte de Guiche fut obligé de faire en Lorraine en 1662, avec le voyage de Pologne qui suivit ce séjour en Lorraine; avec la rupture qui, au retour du comte de Guiche, ne tarda pas à éclater entre lui & le marquis de Vardes; avec le nouveau voyage que le comte de Guiche fut forcé de faire en Hollande en 1664; enfin, avec tous les événemens du temps. En général, il y a lieu de soupçonner ici de l'anachronisme, quoiqu'on ne puisse le vérifier, parce qu'il manque pour

cela deux bafes effentielles, l'époque de la prétendue partie de chaffe, & celle où le fieur de Fargues fut mis fous la main de la Juftice.

» A ce nom qui réveilla dans le cœur
 » du Roi le reffentiment de la Fronde :
 » Comment, dit-il, ce coupable-là eft
 » dans le royaume, & fi près de moi !

Ce reffentiment ne peut avoir eu lieu, puifque de Fargues n'avoit point été Frondeur, du moins dans fa conduite.

Quant à fes malverfations dans l'adminiftration des vivres, il eft peu vraifemblable qu'elles fuflent parvenues à Louis XIV. avant le procès, & il eft affez vraifemblable qu'il ignoroit jufqu'au nom de De Fargues.

» Il manda le premier Préfident de
 » Lamoignon, & lui ordonna de faire
 » rechercher toute la vie de de Fargues.

Voilà un ordre que Louis XIV. n'a certainement point donné, voilà une commiffion dont le premier Préfident de Lamoignon ne fe feroit certainement point chargé. Quel intérêt eût pu animer ainfi un grand Roi contre un particulier obfcur ? D'ailleurs, foyons juftes envers les

Rois comme envers les autres hommes : quand a-t-on vu Louis XIV violer ainsi par passion une amnistie solemnelle ? Osons dire qu'il en étoit incapable.

Quant à M. de Lamoignon, quoique le moment où on tente si gratuitement & si vainement de le diffamer, soit peut-être le moment de le louer, contentons-nous de dire que toute sa vie dément cette calomnieuse Anecdote, dans laquelle il n'est pas possible de reconnoître le magistrat sensible & courageux, qui osa défendre contre toutes les préventions de Louis XIV, contre toute l'animosité de Colbert, l'infortuné Fouquet, son ennemi personnel, qu'il jugeoit coupable, mais qu'il voyoit persécuté. Sur cette réputation de vertu qu'a laissée M. le premier Président de Lamoignon, & que ses descendans regardent comme leur plus précieux héritage, nous pouvons renvoyer à tous les Mémoires du temps.

On pourroit, comme nous l'avons déjà dit, & comme nous aurons encore occasion de l'observer, induire du récit de l'Auteur de l'Anecdote, que M. de Lamoignon fut le Juge de de Fargues, & qu'il en eut la confiscation, pour prix de sa condescendance aux desirs du Roi. Nous n'aurons pas de peine à persuader,

qu'un renversement si scandaleux & si indécent de toutes les lois protectrices de l'innocence, n'étoit ni dans les mœurs de Louis XIV, ni dans celles de M. de Lamoignon ; mais, pour nous renfermer dans ce qui est expressément allégué, l'ordre donné par Louis XIV, le motif de cet ordre, les recherches faites en conséquence par M. de Lamoignon, le résultat de ces recherches, toute l'Anecdote, en un mot, est démentie par des titres formels.

» Malheureusement, il se trouva coupable d'un meurtre : (les crimes n'avoient pas dû être fort rares dans des temps de troubles.)

Encore un coup, il ne s'agissoit dans son affaire, ni de meurtre, ni de ces crimes que les temps de trouble font naître ; mais de malversation dans la fourniture du pain des troupes.

» Et le Procureur-général eut ordre de poursuivre l'accusé.

Nul autre Procureur-général n'eut ordre de poursuivre l'accusé, que le sieur Guignerel, Avocat du Roi au Présidial d'Abbeville, nommé Procureur-général de la Commission, & dont

à ce titre le devoir étoit de poursuivre de Fargues ; mais , en parlant ainsi sans explication de l'ordre donné au Procureur-général , après avoir parlé de l'ordre donné au premier Président , on donne lieu de croire que de Fargues fut jugé par le Parlement ; & comme gentilhomme , par la Grand'Chambre assemblée , par conséquent par le premier Président , qui eut la confiscation.

» Qui fut arrêté , condamné & décapité.

Il fut pendu.

» Malgré l'amnistie , qui sembloit avoir dû effacer tout ce qui étoit arrivé.

Il n'y avoit point d'amnistie pour son crime.

» Quoi qu'il en soit , ses biens furent confisqués ; & le Roi donna la terre de Courson au premier Président.

Voilà l'unique fondement de toute cette histoire. Les biens de Balthazar de Fargues ayant été confisqués par Arrêt du 27 mars 1665 , les divers Seigneurs dont relevoit la terre de Courson , formèrent des prétentions ,

A v

& réclamèrent des droits sur cette terre ; ils soutenoient que la confiscation devoit leur acquérir *les biens , terres & fiefs situés dans l'étendue de leurs Justices*. Ces Seigneurs étoient le premier Président de Lamoignon , comme ayant la Châtellenie de Mont-Lhéry ; Henri de Bullion , Comte de Fontenai ; Charles de Fitte , Seigneur de Soucy ; & Pierre Péquot , Seigneur de Saint-Maurice.

Mais l'Arrêt qui avoit condamné de Fargues portoit que , *sur ses biens confisqués , il seroit fait distraction particulière , au profit du Roi , des sommes auxquelles se trouveroit monter ce qui avoit été induement pris & volé par de Fargues dans la fourniture du pain des troupes*.

Or , cette restitution qui , par sa nature , passoit avant tous les autres droits , absorboit tous les biens de De Fargues & tous les droits des contendans , même ceux du premier Président , qui étoient les plus apparens.

Le Roi depuis long-temps vouloit récompenser les services de M. de Lamoignon , & corriger sa fortune , qui souffroit de son désintéressement , & du fardeau d'une famille nombreuse (1). Il saisit cette occasion , & le subro-

(1) Il y avoit pour lors dix ans qu'il étoit premier Président.

gea en tous ses droits par ses Lettres du 30 juillet 1667, qui furent *registrées*, tant au *Parlement qu'à la Chambre des Comptes, Bureau des Finances & Chambre du Trésor*. Les autres *contendans* jugeant alors qu'il n'y avoit plus *matière à contestation*, firent, le 27 janvier 1668, avec le premier Président, une *Transaction*, par laquelle ils reconnurent la *supériorité* de ses droits, qui étoient ceux du Roi, & se *désistèrent* de leurs prétentions; & M. de Lamoignon, de son côté, promit de *fervir & de rendre les devoirs & reconnoissances ordinaires* pour les portions de la terre de Courson qui relevoient de ces autres Seigneurs. M. de Lamoignon n'avoit nulle raison de s'opposer à cette *libéralité* du Roi qui ne coûtoit rien au peuple, & qui ne faisoit que rendre au Seigneur de Mont-Lhéry des droits réels, mais absorbés par des droits supérieurs (2).

(2) De cet arrangement, il résulroit un avantage pour les héritiers de De Fargues, puisque les restitutions auxquelles il avoit été condamné, avoient été liquidées, par des Arrêts du Conseil des 28 mai & 14 juin 1666, à une somme de cinq cents mille livres qui se trouvoit toute employée sur la seule terre de Courson, achetée

Voilà sur quoi toute l'Anecdote est bâtie. De Fargues avoit été pendu, & sa terre avoit passé à M. de Lamoignon. M. de Lamoignon étoit chef du Parlement; de Fargues étoit son voisin & son vassal: donc ce Magistrat avoit été le Juge ou le dénonciateur de De Fargues pour avoir sa confiscation. De Fargues étant ainsi rendu intéressant, & le premier Président odieux, on n'eut plus qu'à orner le roman; il fallut que de Fargues fût un gentilhomme vivant tranquillement dans sa terre, aimé, estimé de ses voisins, un citoyen paisible, autrefois Frondeur, rendu maintenant au devoir & à la vertu, pas entièrement innocent (car l'imputation d'avoir fait périr un innocent eût été trop grave & trop peu vraisemblable), mais coupable seulement d'un crime confondu dans la foule des crimes du temps, excusé par les circonstances, couvert par une amnistie, & que le premier Président fit revivre pour obtenir la confiscation de De Fargues.

Nous le demandons: est-il une réputation,

en 1655 par ledit de Fargues, pour 7800 liv. de rentes; en sorte que le surplus des biens dudit de Fargues se trouvoit libre de confiscation & de restitution.

est-il une vérité historique à l'épreuve d'une telle licence de conjecturer & d'imaginer ?

Finissons par quelques réflexions générales sur les conséquences de cette licence. On ne peut sans doute ouvrir trop de portes à la vérité, ni trop lui faciliter les moyens de paroître dans tout son éclat, & de dissiper tous les prestiges. Malheur à ceux qu'elle blesse ! Le temps ni les intérêts particuliers ne prescrivent point contre elle ; elle est éternelle, & l'intérêt public est qu'elle soit connue.

Mais, par la même raison, la calomnie ne peut être trop réprimée. Les Lois la punissent quelquefois quand elle attaque les vivans ; mais on se la permet trop aisément contre les morts, soit par malignité, soit par légèreté, soit sur-tout par l'amour du paradoxe. Cependant, si on enlève aux hommes la douce assurance que la considération dont ils jouissent s'étendra jusqu'à leur mémoire, & les suivra dans la postérité, on ôte à la vertu un puissant aiguillon. D'ailleurs, si une diffamation posthume ne peut toucher une cendre insensible, peut-elle être indifférente à ceux que les liens du sang & de l'amitié attachent à la mémoire des morts que l'on attaque ? N'est-

ce pas pour eux un devoir comme un intérêt de la défendre ? La gloire des pères est le patrimoine des enfans. Encore un coup , l'intérêt de la vérité , mais de la vérité seule , devroit l'emporter même sur ces considérations , & il seroit juste qu'une réputation usurpée fût détruite. Mais comment vient-on , après plus d'un siècle , sans preuves , sans autorités , sans citations , sans dates , sans aucune connoissance des personnages ni des faits , confondre , par un récit apocryphe , toutes les idées , dénaturer les caractères , & flétrir des réputations consacrées ? MM. de Lamoignon sont assez heureux pour pouvoir détruire , par des titres formels , la fable qui concerne le premier Président : mais il pouvoit arriver que ces titres , qui vont être imprimés à la suite de cet écrit , comme Pièces justificatives , échappassent à leurs recherches , & restassent ensevelis dans la poussière d'un greffe , ou dans des archives ignorées ; alors on n'auroit eu , pour repousser la calomnie , que des inductions tirées du caractère de M. de Lamoignon , & qu'une dénégation générale fondée sur le défaut absolu de preuves , ce qui suffit dans tous les Tribu-

naux de Justice, mais ce qui ne suffit pas toujours au tribunal de l'opinion.

N. B. Il nous reste à prévenir le public sur un point. Les Anecdotes contenues dans le Recueil intitulé *Pièces intéressantes, &c.* sont, dit-on, tirées pour la plupart de Mémoires manuscrits très-célèbres, & que beaucoup de personnes connoissent. Quoiqu'ils n'aient point encore été publiés, ils le feront sans doute un jour, & l'anecdote du sieur de Fargues y reparoîtra vraisemblablement: mais en quelque temps & dans quelque ouvrage qu'elle reparoisse, elle ne reparoîtra du moins que complètement réfutée d'avance par les Pièces qu'on va voir, & qui sont déposées à la Bibliothèque du Roi.



J U G E M E N T

D E

BALTHAZAR DE FARGUES.

Du 27 mars 1665.

*E*NTRE le Procureur du Roi, commis par Arrêt rendu au Conseil d'Etat, Sa Majesté y étant, le 18 février 1665, Demandeur & Accusateur, d'une part; & Balthazar de Fargues, prisonnier ès prisons de l'Hôtel - de - Ville d'Abbeville, Défendeur & accusé, d'autre.

Vu par Nous Louis de Machault, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, départi par Sa Majesté de la Généralité d'Amiens, pays d'Artois reconquis & places frontières de Picardie, ledit Arrêt du Conseil d'Etat dudit jour 18 février 1665, & Commission sur icelui du même jour, à Nous adressant, signée LOUIS,

& plus bas, PHELYPEAUX, scellée du grand sceau de cire jaune, par lesquels Sa Majesté auroit évoqué à soi & à sondit Conseil, le procès criminel pendant contre ledit de Fargues & ses complices, pardevant les sieurs Papin, Lieutenant général, & d'Avrest, Conseiller en la Sénéchaussée & Siège Présidial d'Abbeville, Subdélégués de la Chambre de Justice, & icelui avec ses circonstances & dépendances renvoyé pardevant Nous, instruit & jugé souverainement & en dernier ressort avec les Officiers dudit Présidial; notre Ordonnance du... dudit mois de février, par laquelle, en conséquence du pouvoir à Nous donné par ledit Arrêt, Nous aurions commis & subdélégué lesdits sieur Papin & Davrest, pour continuer ladite instruction sur les poursuites & réquisitions du sieur Guignerel, Avocat du Roi au même Siège, & commis par Sa Majesté par ledit Arrêt pour faire les fonctions de son Procureur en ladite commission;

les charges & informations faites par lesdits sieurs Papin & d'Avrest en ladite qualité de Subdélégués de la Chambre de Justice, en vertu de l'Arrêt d'icelle du 15 octobre dernier, des 13, 14 & 15 janvier; le décret de prise de corps décerné sur icelles, contre ledit de Fargues & Mathurin son valet, & d'ajournement personnel contre Marie Roussel veuve, & Marie Pinte, femme du sieur de la Rivière, du 17 dudit mois; Arrêt de ladite Chambre, portant que ledit de Fargues sera transféré des prisons du For-l'Evêque ès prisons du Château de Ponthieu, pour son procès lui être fait & parfait par lesdits Subdélégués jusques à Sentence définitive inclusivement, sauf appel; l'interrogatoire dudit de Fargues, fait par lesdits sieurs Papin & d'Avrest, Subdélégués, portant les causes de récusation contre eux proposées, du 4 février; Sentence sur icelles, du 5 dudit mois; autre interrogatoire dudit accusé, dudit jour 5; interro-

gatoire de ladite Marie Roussel, du même jour 5 février; ampliation d'informations faites par lesdits sieurs Subdélégués, des 4, 6, 7, 8, 9, 11, 16, 19, 22, 24 & dernier dudit mois de février; autre ampliation & continuation d'informations faites par lesdits sieurs Papin & d'Avrest, nos Subdélégués, du 3 de ce présent mois de mars; autres informations faites ès villes de Calais, Dunkerque & Gravelines par le sieur Feramus, Lieutenant général audit Calais, en qualité de Commissaire Subdélégué par ladite Chambre de Justice, des 14, 20, 21, 23 & 24 dudit mois de février, jointes audit procès par ordonnance du 4 dudit mois de mars; interrogatoires dudit accusé, faits par nosdits Subdélégués, des 2, 3, 4 & 6 jours suivans; continuation dudit interrogatoire par Nous fait audit de Fargues, accusé, le 8 dudit mois; notre Ordonnance pour recoller & confronter les témoins, du 9 du même mois; interrogatoire de ladite Pinte,

détenue au lit malade, du lendemain 10; récollemens & confrontations de témoins audit accusé, des 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19 & 20 dudit mois; autres informations faites à Hesdin, en vertu d'Ordonnance dudit jour 14 mars, touchant les exactions commises par ledit accusé, au bas desquelles est l'Ordonnance portant que ledit accusé sera interrogé sur les faits résultans desdites informations; interrogatoire du lendemain 15; Ordonnance dudit jour, portant que les témoins ouïs èsdites informations seront récollés en leurs dépositions & confrontés audit accusé; récollemens & confrontations des 15 & 16 dud. mois; onze extraits des comptes rendus à la Chambre, de la fourniture du pain de munition pour différens quartiers des années 1645, 1646, 1647, 1649, 1650, 1653, 1654 & 1656, représentés audit accusé, dont il n'auroit voulu convenir lors de son interrogatoire dud. jour 8 mars; traités faits au Conseil du Roi aux particuliers

y dénommés, pour la fourniture du pain de munition des armées & Provinces pour les années 1646, 1647, 1648, 1649, 1653, 1655 & 1656, en date des 2 septembre 1645, 26 septembre 1646, 9 décembre 1647, 5 décembre 1648, 12 mars 1655 & 8 mars 1656, portant la qualité du grain & du bled qui devoit être employé pour la fourniture dudit pain, & à quels Officiers ledit pain devoit être délivré; association dudit accusé au traité général des munitions de l'année 1654, avec les sieurs Pollard, Cazette & Jacques, écrit de sa main, du 21 juin de ladite année, au bas duquel est sa quittance en forme de compte fait avec ledit sieur Pollard du dernier novembre 1657, reconnue par ledit accusé; acquit de sept mille rations pour le Régiment de la Tour Roquelaure, par lui baillées au sieur Jacques, par lequel il promet de lui faire bailler la décharge du Commandant dudit Régiment, ledit acquit du 13 octobre 1652,

représenté avec ledit traité & association
& reconnu ledit jour 8 mars; dix quit-
tances & décharges de la fourniture du
pain de munition, baillées par ledit de
Fargues, comme Major de Hesdin, des
19 juin 1646, dernier janvier 1645, der-
nier mars 1648, dernier décembre 1649,
30 octobre 1650, dernier décembre 1654,
dernier juin 1655 & 30 juin 1657, tirés
de ladite Chambre des Comptes, & à lui
représentés suivant le procès-verbal du 20
mars, portant la dénégation de son seing;
Ordonnance du 21 dudit mois, portant
que lesdites décharges seront vérifiées par-
devant deux Notaires & deux Ecrivains
nommés d'office; procès-verbal de vérifi-
cation du même jour; dix autres quittances
& décharges de ladite fourniture, baillées
par ledit accusé & par lui soussignées, des
19 mars & 11 1646, dernier
avril & dernier octobre 1647, dernier dé-
cembre 1649, 15 novembre & dernier
décembre 1650, dernier novembre 1655,

dernier mars & décembre 1657, à lui représentées le 24 & vérifiées pour être souscrites de sa main par les mêmes experts, par acte du 25 mars; copie d'un compte rendu à la Chambre, de la solde de la garnison de Hesdin pour l'année 1648, par lequel ledit de Fargues est employé dans l'Etat-Major, comme Major dans le Régiment de Bellebrune; compte du revenant-bon audit sieur de Bellebrune entre le sieur Levasseur & ladite Pinte, de 1665; enquête faite par Le Vignier, Juge & Lieutenant criminel de Narbonne, de l'extraction, vie & mœurs dudit de Fargues; Conclusions définitives du Procureur du Roi, auquel le tout a été communiqué; & après que ledit de Fargues, prisonnier & accusé, a été mené & conduit en la Chambre du Conseil de la Sénéchaussée & Siège Présidial d'Abbeville, & qu'il a été ouï & interrogé sur la sellette: Nous, par Jugement souverain & en dernier ressort, de l'avis des sieurs Officiers de ladite Séné-

chaussée & Siège Présidial d'Abbeville, assemblés en ladite Chambre du Conseil au nombre de seize, avons déclaré & déclarons ledit de Fargues duement atteint & convaincu des crimes de péculat, larcins, faussetés, abus & malversations par lui commises au fait de la fourniture du pain de munition par lui faite pendant plusieurs années à la garnison de Hesdin & autres troupes qui ont passé audit lieu; pour réparation desquels, nous l'avons condamné & condamnons à être pendu & étranglé à une potence qui sera, pour cet effet, dressée en la place du marché de cette ville; avons déclaré tous & chacun ses biens acquis & confisqués au Roi, sur lesquels fera néanmoins fait distraction particulière au profit de Sa Majesté, des sommes auxquelles se trouvera monter ce qui a été induement pris & volé par ledit de Fargues dans ladite fourniture, suivant la liquidation qui en sera faite par le Commissaire à ce député, & en outre de la
Somme

somme de trois mille livres, applicable en œuvres pies, & de celle de deux mille liv. aux réparations du Palais dudit Siège, comme aussi des frais du procès. Fait & arrêté en ladite Chambre du Conseil, le vingt-septième mars mil six cent soixante-cinq. Collationné & signé CHENUDEAU, avec paraphe. Et au bas, Greffier des commissions de mondit sieur DEMACHAULT.

Collationné à l'original en parchemin, par les Notaires au Châtelet de Paris, soussignés, ce fait rendu, le cinquième jour de novembre mil six cent soixante-dix-neuf. Signé, SYMONNET & GALLOIS, Notaires, avec paraphe.

Collationné par les Conseillers du Roi, Notaires au Châtelet de Paris, soussignés, ce jourd'hui douze mars mil sept cent quatre-vingt-un, sur pareille copie, représentée & rendue.

HAMEL, ARNAUD.

TRANSACTION.

*F*URENT présents en leurs personnes, haut & puissant Seigneur, Messire Guillaume de Lamoignon, Chevalier, Seigneur de Baille, Baron de Saint-Yon, Boissy & autres lieux, Conseiller ordinaire du Roi en tous ses Conseils, premier Président en sa Cour de Parlement, demeurant en son Hôtel en la Cour du Palais, Paroisse de la Sainte-Chapelle basse ; d'une part.

Messire Henri de Bullion, Comte de Fontenay, Conseiller du Roi en ses Conseils & en sadite Cour de Parlement, demeurant rue Haute-Feuille, Paroisse S. Benoît ;

Messire Charles de Fitte, Chevalier, Seigneur de Soucy & autres lieux, demeurant au château dudit Soucy, étant de présent à Paris, logé rue Saint-Julien le Pauvre, en la maison du Chariot d'Or ;

Et Messire Pierre Pecquot, Seigneur de Saint-Maurice, Conseiller du Roi en ses Conseils, Secrétaire de Sa Majesté, Maison-Couronne de France & de ses Finances, Garde des rôles des Offices de France, demeurant à Paris, rue des Blancs-Manteaux, Paroisse Saint-Jean en Grève; d'autre part.

Lesquelles Parties desirant prévenir le différend prêt à mouvoir entre elles, pour raison des droits respectivement prétendus es biens de Balthazar de Fargues, condamné & exécuté à mort, en conséquence de la confiscation ordonnée par le Jugement du Présidial d'Abbeville, du 27 mars 1665, chacun desdits sieurs de Fontenay, de Soucy & de Saint-Maurice, soutenant que la confiscation devoit leur acquérir les biens, terres & fiefs qui sont dans l'étendue de leurs Justices; savoir, de la part dudit sieur de Fontenay, du fief de Sainte-Catherine, avec droit de haute, moyenne & basse-justice, & neuf livres de rente, dont

ladite terre & Comté de Fontenay sont chargés pour soulte d'échange fait autrefois entre les auteurs & Seigneurs desdites terres ; de la part dudit sieur de Soucy, la quantité de dix - sept arpens ou environ en plusieurs pièces, tant terres labourables, que bois & broussailles, vingt-six livres dix sols & deux chapons de rente, dus par Pierre Gasselin à la Roussière ; vingt livres, faisant moitié de quarante livres de rente, dues par Claude Gasselin au même lieu ; trois liv. douze sols de rente, dus par François Guinechart, & neuf livres, aussi de rente, dues par les héritiers Craillet, trois livres dues par la veuve Jacques Brassey ; & à l'égard dudit sieur de Saint-Maurice, une pièce de sept quartiers de prés, située dans la prairie de Saint-Maurice, proche le moulin de Folleville ; une autre pièce d'un quartier & demi de pré en la prairie de Vaurevoul, & la quantité de vingt-huit arpens de terres labourables en plusieurs pièces, & dépendans de

la ferme de Moutlon : desquelles terres ,
prés & rentes , lesdits sieurs de Fontenay ,
de Soucy & de Saint-Maurice avoient pris
possession , comme en ayant droit par ladite
confiscation ; soutenant par ledit Seigneur
premier Président , au contraire , que les-
dits Seigneurs ne pouvoient rien prétendre
en ladite confiscation , que le Roi , dont
il avoit le droit , ne fût payé auparavant
de la somme de trois cent cinquante mille
livres , à laquelle se trouvent monter les
restitutions dont ledit de Fargues est tenu ,
suivant ledit Jugement du Présidial d'Ab-
beville , & Arrêt du Conseil du 27 mars
1665 , 28 mai & 14 juin 1666 , & de
la somme de cent cinquante mille livres de
taxe ordonnée par la Chambre de Justice ,
lesquelles sommes absorboient pareillement
tous les biens , dont la confiscation étoit
acquise au Seigneur premier Président , à
cause de sa Justice de Baille & de la Châ-
tellenie de Mont-Lhéry dont il jouit , si le
Roi n'avoit eu la bonté de le subroger en

ses droits par ses Lettres-patentes du mois de juillet 1667, vérifiées, tant au Parlement, qu'en la Chambre des Comptes, Bureau de France, Chambre du Trésor, & qu'ainsi il n'y avoit pas matière de contestation entre les Parties; & d'ailleurs que ledit sieur de Fontenay ne pouvoit prétendre aucune confiscation sur ledit fief de Sainte-Catherine, qui a droit de haute, moyenne & basse-justice, & dont ledit sieur de Fontenay n'a que la mouvance, laquelle n'emporte aucune confiscation: & pour se régler par lesdites Parties sur les contestations, elles se seroient volontairement soumises au jugement de noble homme Barthelemy Auzanet de Montholon, & Claude Robert, ancien Avocat au Parlement, par l'avis desquels, pour éviter tout débat, elles ont transigé de la manière qui en suit; c'est à savoir, que lesdits sieurs de Fontenay, de Soucy & de Saint-Maurice se sont désistés, & par ces présentes se désistent de tous les droits

qu'ils ont , peuvent avoir à prétendre aux choses ci-dessus mentionnées , à cause dudit droit de confiscation, consentent & accordent que la propriété en soit & demeure audit Seigneur de Lamoignon , premier Président , comme subrogé aux droits du Roi , & en fasse & dispose comme il avisera bon être , à la charge néanmoins des droits de mouvance & teneur censuelle & de Justice , que chacun desdits sieurs de Fontenay , de Soucy & de Saint-Maurice a sur les biens , lesquels droits leur demeurent entiers ; & promettant le Seigneur de Lamoignon de leur en rendre les devoirs & reconnoissances ordinaires. Car ainsi est accordé entre les Parties , promettant , obligeant chacun en droit soi , renonçant. Fait & passé à Paris , ès maison des Parties , & pour les sieurs Avocats , en la Salle du Palais , le vingt-troisième jour de janvier , avant midi , l'an mil six cent soixante-huit ; & ont les Parties & lesdits sieurs Avocats , signé la présente minute.

32 ADDITION NÉCESSAIRE.

*Signé DE LAMOIGNON, DE FITTE,
DE BULLION, PECQUOT, AUZANET,
DE MONTHOLON, ROBERT; avec
DESPRIÉE & GALLOIS, Notaires, avec
paraphe.*

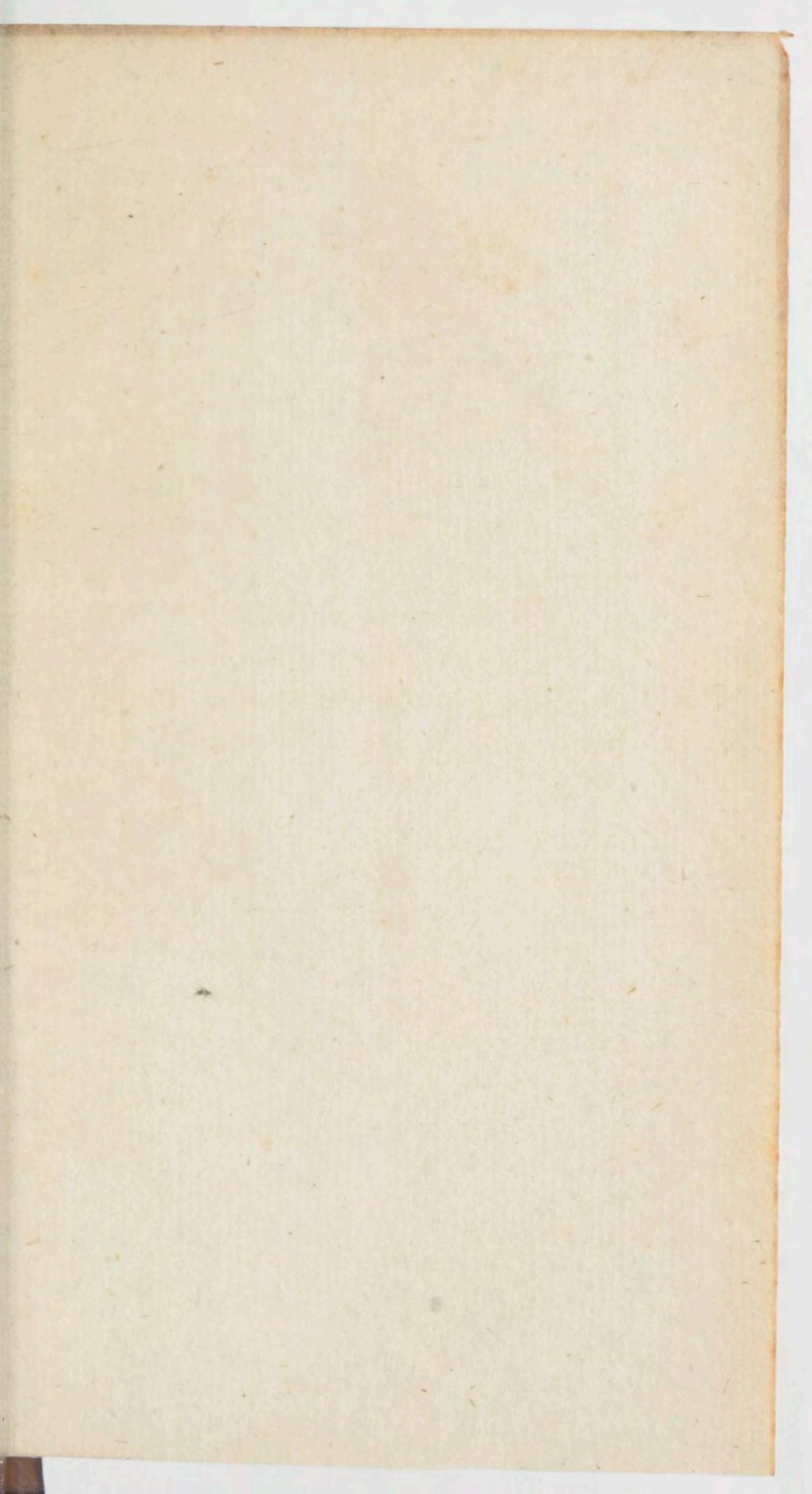
Scellé lesd. jour & an. R. ix sols.

» *L'an mil sept cent quatre-vingt-un,*
» *le six mars, collation des présentes a*
» *été faite par les Notaires à Paris,*
» *soussignés, sur leur minute, étant en la*
» *possession de M^e. Jourdain, l'un desdits*
» *Notaires, comme successeur aux office*
» *& pratique de M^e. Toupet, qui l'étoit*
» *de M^e. Caillet, successeur dudit M^e.*
» *Gallois. »*

Rayé huit mots comme nuls.

BIVREN, JOURDAIN.









BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 01402415 3